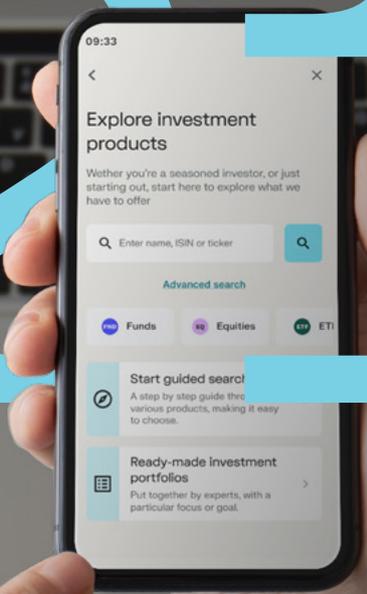
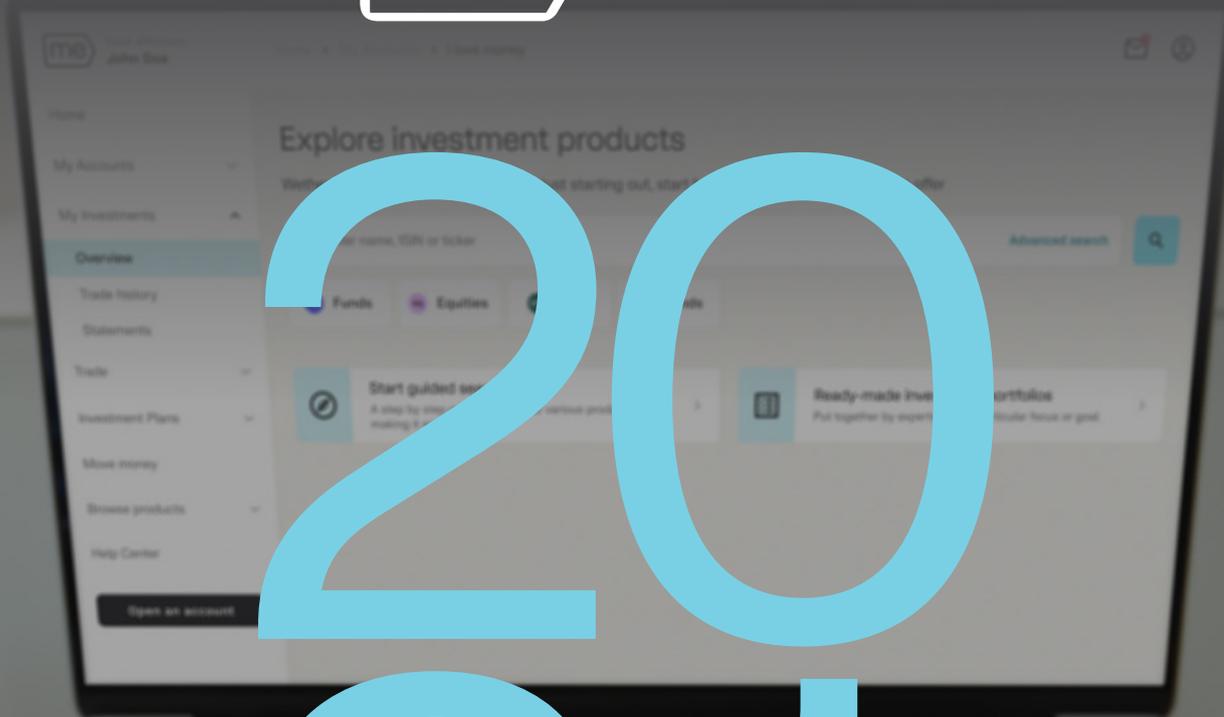




2021



MeDirect  
Bank SA

Rapport Annuel  
& États Financiers Consolidés 2021

# Table des matières

Rapport annuel 2021 de la Présidente et du CEO de MeDirect Bank S.A.....	<b>2</b>
À propos.....	6
MeDirect Belgium en bref.....	10
Notre histoire.....	11
Rapport des administrateurs.....	<b>13</b>
Conseil d'administration.....	<b>24</b>
Comité de Direction.....	25
L'Équipe Management.....	<b>26</b>
Rapport du commissaire au comptes.....	<b>28</b>
États financiers.....	<b>34</b>
État de la situation financière.....	35
État du résultat global.....	36
État des variations des capitaux propres.....	37
Tableau des flux de trésorerie.....	38
Notes annexes aux états financiers.....	<b>40</b>

# Rapport annuel 2021 de la Présidente et du CEO de MeDirect Bank S.A.

L'année 2021 a été une année particulièrement difficile, qui a vu l'impact de la pandémie mondiale se poursuivre, ce qui a accentué les pressions inflationnistes résultant en partie de la hausse des prix des matières premières et de la menace croissante de la présence militaire russe à la frontière orientale de l'Ukraine. Tout au long de cette période, nous sommes restés concentrés sur la transformation de notre Banque et l'amélioration de notre proposition client grâce au développement de notre application de gestion de patrimoine leader du marché.

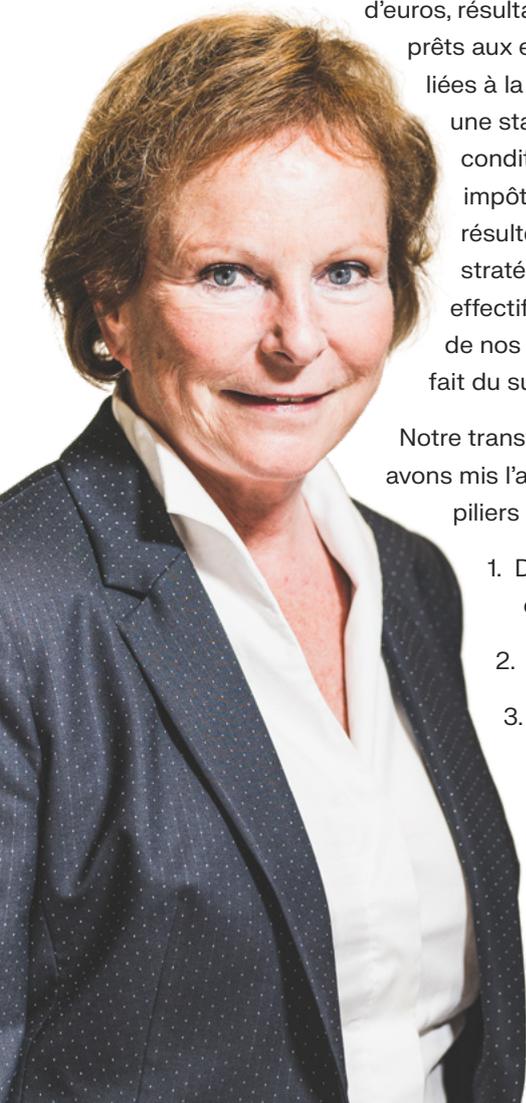
La performance financière de notre Banque s'est améliorée par rapport à l'année précédente. Alors qu'en 2020, notre perte avant impôt, de 27 millions d'euros, résultait de provisions substantielles sur notre portefeuille de prêts aux entreprises, certains clients ayant connu des difficultés liées à la pandémie mondiale, nous avons constaté en 2021 une stabilisation du portefeuille et un retour à des conditions d'exploitation normales. La perte avant impôt déclarée pour 2021, de 21 millions d'euros, résulte de la poursuite des investissements dans nos stratégies de marketing et du renforcement de nos effectifs. Nous nous attendons à une amélioration de nos performances financières en 2022, du fait du succès de notre stratégie commerciale.

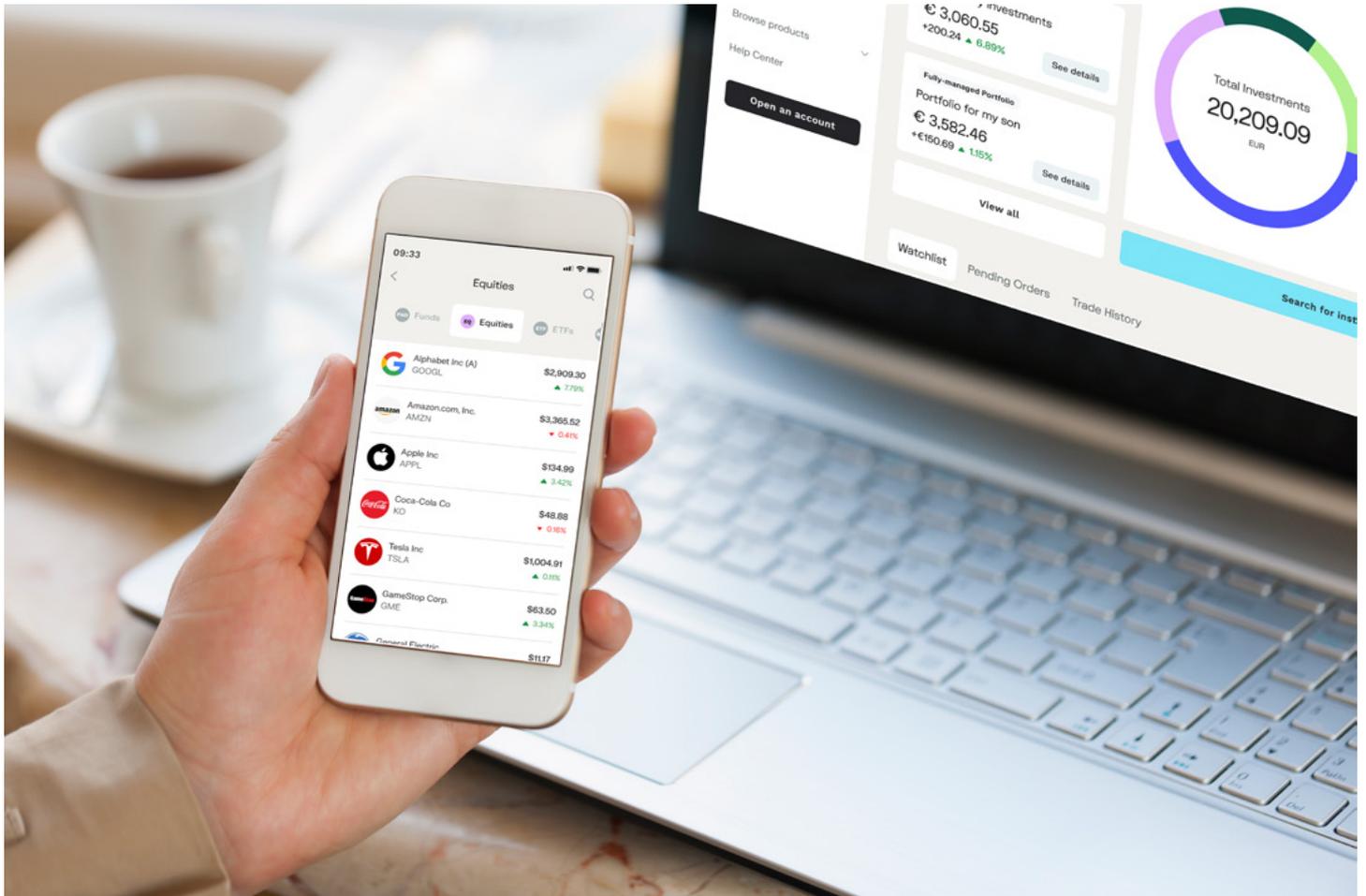
Notre transformation s'est poursuivie et nous avons mis l'accent sur nos quatre principaux piliers de transformation :

1. Développer notre présence pour la clientèle de détail sur le marché belge ;
2. Diversifier notre bilan ;
3. Développer notre plateforme WealthTech ; et
4. Renforcer notre modèle opérationnel.

**Tim Rooney**

▼ CEO

◀ **Marcia De Wachter**  
Présidente



Malgré les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés, MeDirect Bank S.A. a démontré sa capacité de croissance stratégique, avec une augmentation de 45 % de notre clientèle, une augmentation de 41 % des actifs sous gestion et une croissance progressive de notre bilan, tout en maintenant un ratio de capital de niveau 1 solide de 28,5 % et une liquidité adéquate, notre ratio de liquidité (LCR) s'établissant à 252 %, pour soutenir nos stratégies de croissance en Belgique et aux Pays-Bas.

La renforcement de MeDirect capital de base lui a permis d'augmenter son total ratio de fonds propres à 28.9 %

## Diversifier le bilan

Nous avons travaillé d'arrache-pied pour poursuivre la diversification de notre bilan. En décembre, en collaboration avec Allianz, nous avons lancé notre programme belge de prêts hypothécaires aux particuliers, AllianzMeHomeloans, un partenariat historique avec un assureur paneuropéen réputé, dans le cadre duquel les prêts hypothécaires résidentiels

proviennent du réseau de courtiers d'Allianz et sont affectés au bilan de MeDirect Bank. Nous avons continué à développer notre portefeuille hypothécaire néerlandais grâce à notre partenariat avec BlauwTrust Group, avec une croissance de 50 % en glissement annuel, tout en continuant à réduire notre exposition aux prêts aux entreprises internationales.

## Construire la plateforme WealthTech

L'un des points forts de la Banque est sa plateforme technologique récompensée, principalement développée en interne, qui soutient notre Wealth SuperApp, enrichie début 2022 et qui offre une navigation fluide et une exécution facile des investissements des clients. Nous avons été ravis d'être classés une fois de plus dans le top 5 des banques belges en matière de numérique, d'investissement et d'épargne sur guide-epargne.be. D'autres évolutions technologiques passionnantes seront introduites en 2022 et seront révolutionnaires sur le marché belge.

Nos clients s'attendent à l'excellence, et le point de départ pour améliorer encore notre expérience client consiste à assurer une entrée en relation rapide et fluide des clients. Les mises

à jour récemment publiées sur la plateforme permettent aux prospects de devenir clients en cinq minutes, tout en respectant toutes les exigences « Know Your Customer » (KYC) et les autres exigences réglementaires applicables.

Nous avons été ravis d'être classés une fois de plus dans le top 5 des banques belges en matière de numérique, d'investissement et d'épargne sur guide-epargne.be

Une fois onboardés, les clients peuvent accéder à une gamme de produits inégalée sur les marchés cibles de MeDirect. Ils peuvent choisir parmi plus de 1 100 fonds communs de placement, ainsi que 300 « Exchange Traded Fund » (ETF) et 2 700 actions négociées sur 17 bourses à travers le monde. Dans les mois à venir, MeDirect élargira son offre client grâce à des produits révolutionnaires en s'appuyant sur cette plateforme technologique, avec notamment des solutions de conseil et une nouvelle offre de gestion sous mandat.

## Renforcement du modèle opérationnel

Ce package de services d'investissement est complété par une banque mobile transparente et facile à utiliser avec des capacités multidevises. MeDirect a l'intention de lancer ses produits de carte virtuelle et physique plus tard dans l'année 2022. Dans l'ensemble, au sein d'une plateforme attrayante et facile à utiliser, MeDirect offre à ses clients le choix de la façon dont ils souhaitent investir et accroître leurs revenus, tout en leur donnant la possibilité d'utiliser l'application de

manière transparente pour leurs besoins bancaires quotidiens. Nous avons doublé notre équipe basée à Bruxelles depuis la mi-2020, attirant des collègues de grande qualité, diversifiés et ayant l'expérience du marché belge et intégrant entièrement un protocole de travail hybride flexible, conçu pour répondre au besoin d'une plus grande adaptabilité et flexibilité parmi nos collègues, garantissant un lieu de travail sûr pour ceux qui choisissent de travailler depuis les bureaux de la Banque.



Nous sommes fiers de notre association avec l'organisation « Women in Finance » qui nous a guidés dans la promotion de l'égalité des sexes au sein de notre équipe de Direction et qui a encouragé les collègues féminines à viser

des postes de Direction. 50 % de nos chefs de service sont des femmes et nous encourageons tous les collaborateurs à réaliser leur plein potentiel au sein de la Banque, sans obstacles.

## ESG et responsabilité sociale

MeDirect a renforcé son accent sur les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »), en recrutant un directeur du groupe – développement durable et en créant un comité ESG, sous la présidence conjointe de notre directeur des risques.

MeDirect continue d'intégrer les principes ESG dans les activités du groupe et de sensibiliser les membres de l'organisation aux critères ESG. Nous proposons de nombreux produits

de placement durables et avons récemment développé des produits hypothécaires qui récompensent les caractéristiques écologiques.

Notre engagement envers la communauté locale se traduit par des collectes de fonds caritatifs de notre personnel accompagnées de contributions de la Banque. En 2021, MeDirect a pu continuer à soutenir la campagne Ruban Rose pour lutter contre le cancer du sein, ainsi que d'autres initiatives caritatives locales.

## Conclusion

Pour MeDirect Bank, l'année 2021 a été une année de reprise après la pandémie de Covid-19 et de transformation de notre modèle commercial pour poser les bases d'une future croissance équilibrée. Nous sommes extrêmement reconnaissants du

soutien de nos collaborateurs et de nos clients, qui apprécient notre engagement à remettre en question le modèle bancaire belge traditionnel grâce à nos solutions numériques et à rendre aux clients le contrôle de leurs finances personnelles.

# À propos

## Vision, mission et valeurs fondamentales

Notre vision est très simple : Permettre aux gens de gérer leur argent, en toute confiance.

Pour ce faire, nous souhaitons démocratiser l'investissement en créant une application de gestion de patrimoine, Wealth SuperApp, basée sur une logique d'intégration verticale dans le domaine de l'investissement digital pour les particuliers. Notre vision incarne notre stratégie de base et le « segment idéal » du marché que nous visons : celui de la clientèle fortunée et mal servie par les acteurs traditionnels.

Ce segment couvre une clientèle très diverse, du débutant à l'investisseur aguerrri active qui cherche un large choix de produits d'investissement et une plateforme très pratique.

Cela inclut :

- la clientèle insatisfaite du parcours hors ligne avec son conseiller en investissement traditionnel ;
- la clientèle qui n'a pas le temps ou la volonté de gérer son argent et qui cherche à déléguer ou à être accompagnée ;
- la clientèle "technophile" qui souhaite être accompagnée dans son processus d'investissement ;

**Notre vision est très simple :**

**Permettre aux gens de gérer leur argent, en toute confiance.**

- la clientèle "technophile" qui gère son argent elle-même et qui a juste besoin de la bonne plateforme pour le faire ; et
- la clientèle qui n'est pas acceptée par les banques privées s'adressant généralement aux patrimoines "financiers" très importants.

S'appuyant sur cette vision, MeDirect a pour ambition de se développer comme une plateforme pan-européenne, en se renforçant dans ses marchés historiques que sont Malte et la Belgique, et potentiellement en se lançant dans d'autres pays.

## Notre mission est la suivante :

« Être un guichet unique pour les investissements et l'épargne, un endroit où gérer son argent, à son gré. Nous voulons fournir à notre clientèle une application claire et navigable qui inspire confiance. Cela signifie également que notre clientèle se sent incluse. L'écouter, parler sa langue et la guider, afin qu'elle fasse des choix qui correspondent à ses valeurs et à ses besoins. »

Pour y parvenir, nous proposerons, sur une plateforme unique à architecture ouverte, une large gamme de solutions d'investissement en ligne combinées à une expérience d'utilisation fluide, et ce, à des prix attractifs. Destinée au segment mal desservi des profils d'investissement fortunés, notre application a pour objectif de répondre à un large éventail de besoins en matière de trading, de conseil et de gestion discrétionnaire, associés à des opérations bancaires quotidiennes. La technologie est la colonne vertébrale de notre réussite. Nous avons développé en interne des composants critiques de la chaîne de valeur qui font partie de notre écosystème cognitif, ce qui nous a permis de déployer des capacités d'agrégation de services transparentes. Notre architecture technologique est à la pointe de la technologie, l'évolutivité et la modularité étant au cœur de ses préoccupations, et elle est élaborée par une équipe talentueuse recrutée dans des secteurs technologiques de pointe. Nos priorités stratégiques sont fortement influencées par nos **valeurs fondamentales** :

### **Autonomie :**

Nous donnons à notre clientèle les moyens de naviguer dans la finance et le choix de gérer son argent. Nous encourageons nos équipes à s'investir professionnellement et à développer leurs compétences.

### **Innovation :**

Nous ne nous reposons pas sur nos lauriers. Nous gardons le cap sur les résultats et nous examinons constamment la manière dont nous concrétisons notre vision et améliorons notre proposition de valeur.

### **Transparence :**

La finance n'est pas un domaine simple, mais l'application MeDirect l'est. Nous allons à l'essentiel lorsque nous communiquons avec notre clientèle et entre nous.

### **Responsabilité :**

Nous prônons l'égalité, la diversité et l'inclusion et nous nous soucions de notre environnement dans tout ce que nous faisons.

## Comment notre objectif s'inscrit dans notre stratégie de base

Notre stratégie de base repose sur quatre piliers principaux :

### 1. Offrir des solutions d'investissement numériques révolutionnaires pour la clientèle fortunée

Plus de 30 millions d'euros investis depuis 2018 dans notre plateforme technologique

MeDirect se concentre sur le segment de clientèle patrimoniale (dont le patrimoine financier s'élève généralement entre 30 000 et 300 000 €) qui accorde de l'importance au confort, à la transparence et à une large sélection de produits d'investissement. MeDirect vise à fournir une gamme complète de services d'investissement,

allant du courtage au conseil

en investissement en passant par la gestion discrétionnaire de portefeuilles d'investissement, combinés à une fonction de banque au quotidien de qualité supérieure. Notre plateforme combine à la fois des services agrégés et des produits innovants propriétaires.

La plateforme de prêt hypothécaire s'appuie sur des partenaires de premier plan et des capacités internes en matière de technologie et de produits pour construire une plateforme de premier plan

### 2. Plateforme de crédit hypothécaire B2B2C à faible risque et à faible capital

Grâce aux offres hypothécaires actuellement disponibles en Belgique et aux Pays-Bas, nous avons développé une plateforme de crédit évolutive et compétitive. MeDirect applique une approche B2B2C, en s'associant à des partenaires de premier plan en matière de services et d'origination, en se concentrant sur des segments de niche sur ce marché, tout en maintenant un équilibre risque-rentabilité approprié. La plateforme de prêt hypothécaire s'appuie sur nos capacités en matière de technologie, de produits et d'expérience utilisateur pour construire une plateforme de premier plan. Plus important encore, ce secteur d'activité est complémentaire de l'offre d'investissement innovante de

MeDirect – MeDirect s'efforce d'extraire tout le potentiel des synergies entre les deux secteurs d'activité, y compris la vente croisée d'hypothèques au secteur de l'investissement ou l'inverse.

### 3. Technologie avancée alliant évolutivité et mise sur le marché rapide

Ces dernières années, MeDirect a développé les bases technologiques pour conserver un avantage notable sur la concurrence. Notre plateforme technologique s'est dotée d'une solide équipe interne de développement de logiciels, avec une expérience dans le développement de solutions primées dans des entreprises internationales de jeu en ligne. Grâce à son architecture technologique cloud-agnostique, MeDirect a la capacité d'agréger des services en s'intégrant de manière transparente à des fournisseurs tiers sélectionnés stratégiquement qui soutiennent son offre digitale. Cet écosystème modulaire de partenaires est sélectionné en fonction de son contenu<sup>1</sup> et élaboré pour favoriser la flexibilité. Un élément important de notre stratégie technologique est la capacité à ajouter du contenu à la plateforme, en s'éloignant d'une configuration monolithique. Cela nous permet d'augmenter les volumes tout en maintenant des coûts inférieurs. Fonctionnant avec une architecture de microservices modulaire, MeDirect continue d'innover et de répondre aux besoins de l'entreprise, tous les points de contact avec la clientèle étant proposés par le biais d'une livraison omnicanale. Notre transformation nous a également permis de surveiller en temps réel et de fournir une vue unifiée et de bout en bout de l'environnement technique, avec une cartographie automatique des transactions commerciales au niveau des codes des applications logicielles sous-jacentes.

Un élément important de notre stratégie technologique est la capacité à ajouter du contenu à la plateforme, en s'éloignant d'une configuration monolithique

### 4. Modèle opérationnel efficace

MeDirect exploite un centre de services de qualité à Malte, composé d'équipes de technologie, de canaux digitaux, d'opérations et d'autres équipes d'assistance. Ces équipes sont le moteur qui pousse MeDirect à simplifier, améliorer et accélérer notre banque pour notre clientèle et nos équipes. Le rôle de ces équipes comprend :

- le développement de logiciels et d'applications pour améliorer l'expérience client ;
- la gestion des systèmes informatiques, de l'infrastructure et du support ;
- la gestion des opérations de la clientèle et des modifications au sein de MeDirect ; et
- la fourniture de services professionnels dans divers domaines tels que la finance, le risque et la trésorerie, entre autres.

Des équipes marketing et produits dédiées, ainsi que des postes de contrôle, se trouvent dans chaque pays. Cette configuration internationale permet à MeDirect de s'adapter efficacement tout en restant flexible et proche des exigences du marché local, en particulier du point de vue de la clientèle et de la réglementation.

<sup>1</sup> Afin de rassembler le code logiciel (et ses dépendances) pour qu'il fonctionne de manière uniforme et cohérente sur n'importe quelle infrastructure, avec la capacité de s'adapter à la demande

# MeDirect Belgium en bref

MeDirect a poursuivi sa croissance rapide en 2021

**75 000**

**clients et clientes**  
augmentation de 45 %  
par rapport à 2020

**+172%**

**d'afflux net de clientèle**  
(25 000 nouveaux clients en 2021)

**41%**

**Augmentation de 41 %  
des avoirs des clients**

La clientèle qui explore notre univers d'investissement ne cesse d'augmenter, et son activité également.

**€3 milliards**  
d'actifs financiers clientèle

**14%**

**Augmentation de  
14 % des dépôts**

Fournir de la valeur grâce à nos secteurs d'activité de crédit et réduire les risques conformément au plan.

**50%**

**Growth**

Croissance de 50 % des crédits hypothécaires néerlandais, de 1,1 milliard d'euros en décembre 2020 à 1,6 milliard d'euros en décembre 2021

Efforts accrus sur le suivi de l'expérience clientèle par la mise en place d'une équipe Voice of Customer.

**24**

Net Promoter Score de 24 (déc. 2021)

**79%**

79 % de clientèle satisfaits dans les enquêtes mensuelles internes (décembre 2021)



Note moyenne de l'application mobile de 4.1

**Top 5**

Classée dans le Top 5 par la clientèle en Belgique dans les catégories Digital, Investing et Savings (enquête spaargids.be, déc. 2021)

Ratios de solvabilité et de liquidité sûrs

**28,9%**

**Ratio de capital total**

Liquidité bien supérieure aux exigences légales minimales :

**253%**

**Ratio de couverture de liquidité**

**165%**

**Ratio de financement stable**

# Notre histoire

2009  
-2014

- Acquisition par AnaCap Financial Partners II L.P.
- Lancement de dépôts en ligne et de l'activité wealth en Belgique et à Malte

2015  
-2018

- Nominatation d'une nouvelle équipe de Direction en septembre, avec une nouvelle stratégie axée sur la WealthTech et un programme de transformation
- Lancement des prêts hypothécaires néerlandais NHG aux Pays-Bas
- La succursale belge obtient une licence bancaire et devient une filiale de la banque maltaise
- MDB Group rejoint la supervision de la Banque centrale européenne

2019

- Nominatation d'un nouveau CEO pour MeDirect Belgium
- Lancement du programme de transformation
- Lancement de l'application mobile pour les particuliers
- Classée dans le Top 5 des applications mobiles, produits de placement et épargne sur spaargids.be
- Le portefeuille hypothécaire de NHG dépasse 1 milliard d'euros
  - Première émission de RMBS\* réussie

2020

- Une étape décisive de 75 000 clients dépassée
- Développement d'une nouvelle plateforme de courtage en ligne
- Une fois de plus classée parmi les 5 meilleures applications mobiles, produits d'investissement et épargne de spaargids.be
- Fonctionne comme une société de logiciels avec 20 millions de lignes de code déployées
- Le portefeuille hypothécaire de NHG dépasse 1,6 milliard d'euros
- Lancement de produits hypothécaires en Belgique et à Malte
  - Émission de 11 millions d'euros de capital de niveau 2 sur les marchés internationaux
  - Émission du deuxième RMBS

2021

\* Titre adossé à des créances hypothécaires résidentielles

# Rapport des administrateurs

# Rapport des administrateurs

Nous vous présentons le rapport annuel de MeDirect Bank SA/NV (la « Banque » ou « MeDirect »)<sup>2</sup> qui fait partie du groupe MBD (le « Groupe » ou le « groupe MDB ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.<sup>3</sup>

## Mettre en œuvre une proposition de valeur WealthTech révolutionnaire

Le souhait de MeDirect de « démocratiser l'investissement » a atteint une étape critique en 2021, lorsque MeDirect a repensé sa plateforme de négociation de courtage. La plateforme complète a été lancée en Belgique début 2022. Elle offre aux utilisateurs une conception plus intuitive et un accès plus facile à plus de 4 000 instruments financiers.

La plateforme à architecture ouverte de MeDirect offre aux clients la possibilité de choisir leur investissement préféré parmi une large gamme d'instruments financiers. MeDirect propose plus de 1 100 fonds communs de placement gérés par des sociétés de fonds internationales de premier plan, plus de 300 ETF, ainsi que plus de 2 700 actions cotées sur 17 bourses à travers

le monde, et enfin une sélection d'obligations locales et internationales. La mise à niveau vers la plateforme de courtage comprend l'introduction d'une tarification en temps réel pour les actions et les ETF. Cela permet aux clients qui utilisent MeDirect pour leurs transactions de bénéficier des dernières informations et des prix les plus récents, ce qui facilite l'exploitation des opportunités d'investissement. En outre, la nouvelle interface utilisateur offre des possibilités de recherche améliorées, y compris des recherches guidées, ainsi que différentes options pour la présentation des informations sur des tableaux de bord personnalisés et d'autres écrans. Les équipes de développement de MeDirect travaillent en permanence à l'amélioration de la plateforme dans le but de créer une expérience utilisateur supérieure.

<sup>2</sup> Y compris toutes les entités dans lesquelles MeDirect a conservé tous les risques et avantages sous-jacents, à savoir Bastion 2020-1 NHG B.V., Bastion 2021-1 NHG B.V. et Cavalier 2020 B.V., des entités à vocation spéciale contrôlées établies aux Pays-Bas, qui ont été créées dans le cadre de la stratégie de financement de MeDirect et MeHomeLoans B.V. qui peuvent être éventuellement utilisées pour de nouvelles activités aux Pays-Bas.

<sup>3</sup> Le présent rapport est rédigé conformément à l'art. 3:6, 1er paragraphe, point 7° du code belge des sociétés et des associations du 23 mars 2019.



La plateforme de trading est accessible sur l'application mobile MeDirect, ce qui permet aux clients d'investir en temps réel, où qu'ils se trouvent. L'application mobile MeDirect permet aux clients d'avoir une solution bancaire et patrimoniale tout-en-un tout en conservant le contrôle total de leurs finances (épargne, patrimoine et investissement) à partir d'une plateforme unique.

L'investissement continu dans la plateforme WealthTech de MeDirect a généré une augmentation de 41 % des actifs détenus par la clientèle par rapport à 2020.

Ce chiffre devrait croître qu'avec la mise en œuvre réussie du parcours de transformation en WealthTech de MeDirect.

Les réalisations de MeDirect au cours de l'année écoulée ne sont que le début de la mise à disposition de la Wealth SuperApp. MeDirect continuera à fournir des solutions d'investissement passionnantes et innovantes qui permettront aux clients de naviguer dans le monde financier complexe, en particulier pour répondre aux besoins du segment des clients fortunés mal desservis.

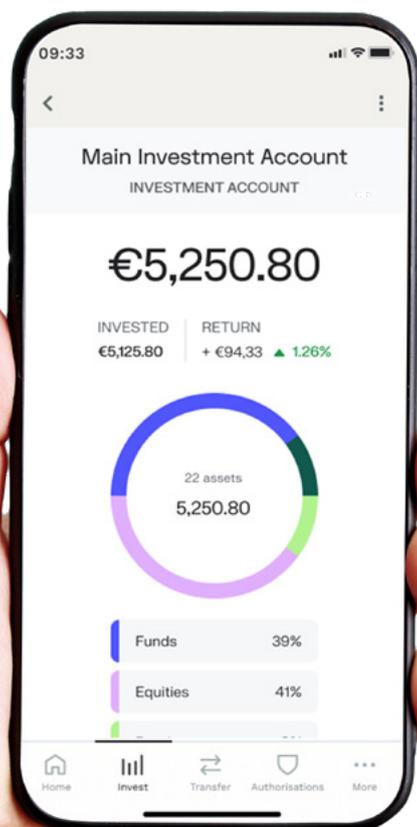
## Une équipe technologique interne qui transforme notre ambition digitale en réalité

La technologie est au cœur de l'avantage concurrentiel de MeDirect et agit comme un catalyseur pour construire notre proposition de valeur. Sur une période de deux ans, MeDirect a constitué une équipe de développement de logiciels couvrant trois zones géographiques et classée au même niveau que les principales fintechs mondiales. Cela a permis à MeDirect de revitaliser les points de contact numériques

en offrant un parcours omnicanal sur Internet et appareil mobile dans l'univers de l'investissement et en enrichissant l'offre de banque au quotidien. L'écosystème est construit en interne, ce qui offre à MeDirect la flexibilité de maintenir une plateforme aussi intuitive que possible, tout en apportant davantage de fonctionnalités orientées client pour enrichir cette plateforme constituée de 20 millions de lignes de code dans les référentiels sources de MeDirect. Cette architecture permet une évolutivité et une agilité au niveau des versions, ce qui nous permet d'offrir à nos clients une expérience d'investissement inégalée.

À l'avenir, nous continuerons à développer et à déployer des initiatives qui répondent aux besoins de notre marché cible. Grâce à l'architecture technologique cloud-agnostique, MeDirect a la capacité de cumuler les services en s'associant par le biais d'une intégration transparente avec des fournisseurs tiers sélectionnés stratégiquement qui soutiennent notre offre numérique. Cet écosystème modulaire de partenaires est sélectionné en fonction de son contenu<sup>4</sup> et élaboré pour favoriser la flexibilité.

Les efforts inlassables des équipes Tech, Channels et User Experience de MeDirect améliorent le parcours client sur l'ensemble de la plateforme, et la Banque s'est engagée et continue d'investir de manière significative afin de s'assurer que l'expérience client MeDirect soit la meilleure de sa catégorie. Un exemple du travail des équipes de développement est la plateforme d'intégration numérique de la Banque, grâce à laquelle les clients peuvent devenir clients de MeDirect en quelques minutes. Il en résulte un taux de



<sup>4</sup> Afin de rassembler le code logiciel (et ses dépendances) pour qu'il fonctionne de manière uniforme et cohérente sur n'importe quelle infrastructure, avec la capacité de s'adapter à la demande

conversion de 80 % pour les clients potentiels qui commencent le processus d'intégration.

En 2021, le nombre d'acquisitions de clients de la Banque a augmenté de 138 % par rapport à 2020, le portefeuille atteignant le cap des 75 000 clients. Cette forte augmentation a été obtenue grâce à l'accroissement des investissements et à de solides

initiatives marketing, y compris le lancement réussi d'une plateforme Member-Get-Member développée en interne. Grâce à cette plateforme, un système de récompense a été mis en place pour nos clients existants qui recommandent MeDirect à leurs amis et leur famille. D'autres améliorations de ce programme devraient être déployées courant 2022.

## Diversification saine par le biais de différentes classes d'actifs de crédit

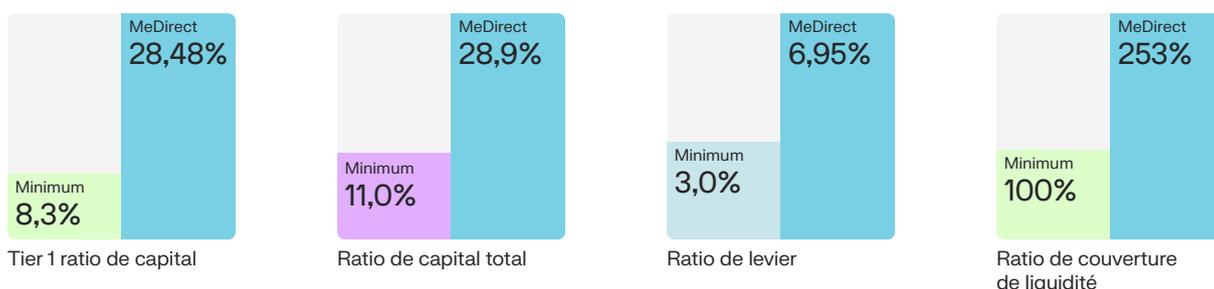
MeDirect a continué à construire son portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels. Le portefeuille de prêts hypothécaires garantis par le gouvernement néerlandais (« NHG ») de MeDirect Belgium a augmenté d'environ 50 % en 2021. MeDirect Belgium a clôturé sa deuxième titrisation de prêts hypothécaires NHG néerlandais, lui fournissant un financement à long terme très efficace pour le portefeuille. La titrisation hypothécaire NHG néerlandaise de MeDirect Belgium en mai 2020 a reçu le Dutch Securitisation Award 2021 organisé par l'Institute for International Research et la

Dutch Securitisation Association. En décembre 2021, MeDirect Belgium a lancé un produit de crédit hypothécaire résidentiel belge en partenariat avec Allianz Benelux S.A. L'offre est étayée par un cadre de risque de crédit solide et continuera à diversifier la base d'actifs de la Banque dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels. Le support opérationnel du back-office du portefeuille hypothécaire belge est assuré par Stater Belgium S.A., l'un des principaux prestataires de services en Belgique, garantissant un traitement efficace et opportun des prêts hypothécaires.

## Accent accru mis sur les initiatives ESG et les risques liés au changement climatique

MeDirect continue d'intégrer les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), y compris en mettant un accent spécifique sur les risques liés au climat et à l'environnement dans le fonctionnement quotidien de la banque. La Banque a renforcé son cadre organisationnel en désignant un Responsable Groupe – Durabilité et en créant un comité ESG. L'objectif principal de ce comité est de fournir des conseils et un soutien au Conseil d'administration et à la Direction exécutive de la Banque en ce qui concerne les sujets ESG, y compris la mise en œuvre d'initiatives liées aux critères ESG, l'engagement de la responsabilité

sociale des entreprises et le suivi des risques et opportunités liés aux critères ESG. Le comité comprend les principaux gestionnaires de la Banque représentant les principaux domaines critiques pour gérer correctement les thèmes ESG et les risques liés au climat et à l'environnement. Le président du comité est le directeur financier du Groupe et le co-président du comité est le directeur des risques de MeDirect Belgium. L'objectif de la Banque est de s'assurer qu'il s'agit d'un lieu de travail attrayant et convivial pour les employés ainsi que d'une main-d'œuvre diversifiée en termes de nationalités, compétences et genres.



## Informations importantes en matière de résultats financiers

La solidité du bilan est essentielle à la capacité de MeDirect à servir ses clients et à atteindre ses ambitions financières. La qualité du bilan de la Banque lui permet de continuer à soutenir ses clients et à apporter de la valeur à ses actionnaires.

La taille du bilan a augmenté de plus de 356 millions d'euros, avec une diversification en cours. La croissance du portefeuille NHG a été facilitée par une deuxième titrisation achevée en janvier 2021.

Les indicateurs de capital, de liquidité et de financement de MeDirect sont restés solides tout au long de l'année, bien au-dessus des exigences minimales réglementaires.

- MeDirect dispose d'une solide position en capital avec un ratio de capital total de 28,9 % au 31 décembre 2021, bien supérieur à la référence TSCR<sup>5</sup> de 11 %.

- Les réserves de liquidité de la Banque sont restées élevées à 535 millions d'euros au 31 décembre 2021, le ratio de couverture de liquidité (« LCR ») s'établissant à 253 % (exigence minimale de 100 %).
- Au 31 décembre 2021, le ratio de financement stable net (« NSFR ») de la Banque était de 165 % (exigence minimale de 100 %).
- Le ratio de levier de la Banque s'élevait à 6,95 % au 31 décembre 2021 (exigence minimale de 3 %).

Le ratio de créance douteuse (« NPL ») de MeDirect est passé de 2,15 % au 31 décembre 2020 à 0,12 % au 31 décembre 2021. La Banque s'est efforcée de réduire son ratio NPL par le biais de stratégies individuelles d'emprunteurs visant à maximiser les recouvrements ainsi que par le biais de stratégies de vente de dettes et de mise en non-valeur suite à une restructuration effective de la dette.

Les résultats financiers de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 se sont améliorés par rapport à l'exercice précédent, passant d'une perte avant impôt de 27 millions d'euros en 2020 à une perte avant impôt de 21 millions d'euros en 2021, en raison de l'amélioration des

<sup>5</sup> Le TSCR fait référence aux exigences de capital minimum de la procédure d'évaluation et d'examen de surveillance totale de 8 % (dont 6 % de capital de niveau 1) plus une exigence du pilier 2 (P2R) de 3 %.

conditions économiques entraînant une réduction de la charge nette de dépréciation des prêts, qui est passée de 15 millions d'euros en 2020 à 2 millions d'euros en 2021. La Banque a continué à investir dans le renforcement de ses effectifs, car une nouvelle amélioration de la performance financière est envisagée à mesure que la stratégie de l'entreprise fournit des résultats.

En 2020, la Banque a déployé une approche globale, conservatrice et prospective des pertes de crédit attendues en réponse à l'impact de la COVID-19. Des événements ont démontré que l'approche prudente de MeDirect en matière de provisionnement était appropriée pour couvrir les pertes futures attendues. L'impact total de la

pandémie est désormais plus clair et les marchés reflètent l'impact positif des programmes de vaccination et la levée des restrictions liées à la pandémie. La baisse de la charge de la Banque par le coût du risque de 2 millions d'euros pour l'exercice était principalement due à une augmentation des expositions de type International Corporate Lending, partiellement compensée par l'amélioration des perspectives macroéconomiques et une réduction des expositions aux créances douteuses.

Le bilan solide et la bonne santé du capital de MeDirect lui donnent la flexibilité nécessaire pour continuer à mettre en œuvre sa transformation commerciale et à tirer parti des réalisations de 2021.

## Confirmation de l'évaluation de la continuité d'exploitation de MeDirect

MeDirect reste bien positionnée pour réaliser une forte croissance de l'activité tout en restant fortement capitalisée, le ratio de capital total, au 31 décembre 2021, étant très largement supérieur de 18 % à l'exigence de capital du SREP<sup>6</sup> total et bien financé avec un accès aux niveaux de liquidité requis, le ratio de couverture de liquidité étant presque quatre fois supérieur à l'exigence minimale.

Après avoir dûment pris en compte les activités, les prévisions de rentabilité, les financements et les plans d'investissement de MeDirect et compte tenu des perspectives macroéconomiques plus larges, les administrateurs déclarent que MeDirect est en mesure de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible.<sup>7</sup> Le Conseil estime que

MeDirect disposera de suffisamment de capital pour répondre non seulement à ses exigences réglementaires en matière de capital et de liquidité, mais aussi à toute marge de sécurité en cas de risque interne et à toute marge de sécurité recommandée par ses régulateurs.

Étant donné que les administrateurs ont confirmé la capacité de la Banque à poursuivre ses activités, cette adoption d'un principe de continuité des activités permet à la Banque d'appliquer des règles d'évaluation cohérentes avec celles appliquées au cours de l'exercice précédent.

<sup>6</sup> Processus d'évaluation et d'examen de la supervision (Supervisory Review and Evaluation Process)

<sup>7</sup> Déclaration en application de l'article 3:6, 1er paragraphe, point 6 du code belge des sociétés et des associations.

### Informations à fournir en lien avec le pilier 3

MeDirect est tenue de publier les exigences quantitatives et qualitatives en lien avec les informations à fournir conformément au pilier 3.<sup>8</sup> MeDirect publie chaque année ses informations conformément au pilier 3 sous la forme d'un document distinct disponible sur le site Internet de MeDirect.

### Cession de garantie Grand Harbour I

Le 23 décembre 2021, MeDirect Belgium et MeDirect Malta ont accepté d'ordonner à Grand Harbour 1 B.V. et au gestionnaire de garantie de céder toutes les garanties sous la forme de prêts d'entreprise internationaux. La décision a été approuvée et un conflit d'intérêts a été déclaré conformément à l'extrait ci-dessous du procès-verbal du Conseil :

*« Avant cette réunion, John Zarb et Mike Bussey ont déclaré un conflit d'intérêts lors de la dissolution de GH I, car ils sont également directeurs du Groupe. Ils n'ont donc pas participé aux discussions ni à la décision à ce sujet.*

*Le conflit d'intérêts a été communiqué au commissaire de la Banque et au directeur de la conformité et enregistré dans le registre des conflits d'intérêts. Le rapport de gestion sera également publié conformément à l'article 7:96 du code des sociétés belge.*

*Le statut et les avantages de la liquidation de GH I ont été résumés et le comité belge de risque de crédit a émis une recommandation positive au Conseil d'administration pour exécuter la transaction. Ceci sous réserve que la Banque obtienne une partie de l'économie de coûts pour les dépenses supplémentaires du portefeuille pour les trois prochaines années (entre 150 000 et 200 000 euros).*

*Après discussion sur la nature de pleine concurrence de l'opération, les membres du Conseil d'administration qui ne sont pas en conflit ont estimé que la Banque devait être indemnisée pour les risques supplémentaires dans ses registres. Francois Ducuroir (en tant que CRO de la Banque) a indiqué que l'opération était déjà évaluée dans des conditions de pleine concurrence, car l'aspect prix prévalait sur d'autres considérations lors de l'évaluation de la transaction. Il a également proposé à l'équipe de Londres de travailler partiellement sous sa supervision lors du suivi des prêts transférés. Marcel Berkhout a souligné les concessions du Groupe en allouant des actifs à la Banque et en améliorant ainsi l'équilibre de la transaction sur ce terrain.*

*Le Conseil d'administration a finalement décidé de poursuivre la transaction, à condition qu'une partie des 600 000 euros (150 000 à 200 000 euros) d'économies soit partagée avec la Banque ou qu'il existe une bonne raison de ne pas le faire. »*

<sup>8</sup> Conformément aux exigences de divulgation de la directive 2013/36/UE (CRD) et du règlement UE 575/2013 (CRR) du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013.

## Informations supplémentaires<sup>9</sup>

### Augmentations de capital – rapport

Les actionnaires de MeDirect n'ont pas augmenté le capital social au cours de la période examinée.

### Actions propres

MeDirect ne détient ni actions ni certificats d'actions de la banque elle-même.

### Conflit d'intérêts avec un administrateur de la banque

Il n'y a eu aucun autre conflit d'intérêts au cours de l'exercice comptable avec un administrateur de MeDirect autre que celui signalé dans la section précédente.

### Intérêt d'un administrateur de la banque lié au droit immobilier (« vermogensrechtelijke »)

Aucun intérêt direct ou indirect d'un administrateur n'a été communiqué aux autres administrateurs de MeDirect.

### Décisions concernant les sociétés liées

MeDirect n'est pas une société cotée. Par conséquent, l'article 7:97 du code belge des sociétés et des associations ne s'applique pas aux décisions relatives aux sociétés liées.

## Conseil d'administration

Les administrateurs de la Société qui ont occupé un poste au cours de l'exercice 2021 étaient :

Mme Marcia de Wachter – Présidente	Nommée le 23 septembre 2020, son mandat expirant le 23 septembre 2026
M. Tim Rooney – Président-directeur général	Nommé le 20 juillet 2020, son mandat expirant le 20 juillet 2026
M. Marcel Berkhout – Directeur financier	Nommé le 27 mai 2021, son mandat expirant le 27 mai 2027
M. Francois Ducuroir – Chief Risk Officer	Nommé le 13 août 2021, son mandat expirant le 27 mai 2027
M. Hasan Dajani – Chief Risk Officer	Nommé le 30 avril 2020, qui a démissionné le 12 mars 2021
M. Michael Bussey – Administrateur non exécutif indépendant	Nommé le 10 juillet 2017, son mandat expirant le 10 juillet 2023
M. John Zarb - Administrateur non exécutif indépendant	Nommé le 9 janvier 2019, son mandat expirant le 9 janvier 2025
Mme Franca Vossen – Administratrice non exécutive indépendante	Nommée le 20 juillet 2020 et ayant démissionné le 7 avril 2022
M. Bart Bronselaer – Administrateur non exécutif indépendant	Nommé le 12 janvier 2021, son mandat expirant le 12 janvier 2027

<sup>9</sup> Conformément au code belge des sociétés et des associations, art. 3:6, 1er paragraphe, point 7

MeDirect communique publiquement les fonctions externes exercées par ses administrateurs (à l'exclusion des fonctions exercées dans des sociétés du groupe, dans des sociétés de gestion

de patrimoine/de gestion de biens personnels et dans des associations à but non lucratif)<sup>10</sup> au 31 décembre 2021 dans le tableau suivant :

Administrateurs de MeDirect	Société	Fonction	Secteur	Pays de constitution	Cotée sur un marché réglementé	Actions détenues par MeDirect Bank
BERKHOUT Marcel – Administrateur exécutif (CFO)	CREAFIN NV <sup>11</sup>	Administrateur non exécutif	Prêteur/intermédiaire de crédit	Belgique	Non	Aucune
BRONSELAER Bart – Administrateur non exécutif indépendant	UNITED PENSIONS OFF	Administrateur non exécutif	Régime de retraite	Belgique	Non	Aucune
	DEXIA CREDIT LOCAL NV	Administrateur non exécutif	Établissement de crédit	France	Non	Aucune
	DEXIA NV	Administrateur non exécutif	Établissement de crédit	Belgique	Non	Aucune
BUSSEY Mike – Administrateur non exécutif indépendant	DEUTSCHE BANK (UK) LTD <sup>12</sup>	Administrateur non exécutif	Établissement de crédit	Royaume-Uni	Non	Aucune
	DEUTSCHE BANK INVESTMENT LTD	Administrateur non exécutif	Holding financière	Royaume-Uni	Non	Aucune
DE WACHTER Marcia – Présidente non exécutive indépendante du Conseil d'administration	NEXTENSA NV	Administratrice non exécutive	Immobilier	Belgique	Non	Aucune
DUCUROIR Francois - Administrateur exécutif (CRO)	-	-	-	-	-	-
ROONEY Tim – Administrateur exécutif (CEO)	-	-	-	-	-	-
VOSEN Franca – Administratrice non exécutive indépendante	COÖPERATIE VGZ	Administratrice non exécutive	Soins de santé	Pays-Bas	Non	Aucune
	TRIODOS BANK (PAYS-BAS) SA	Administratrice exécutive	Établissement de crédit	Pays-Bas	Non	Aucune
ZARB John – Administrateur non exécutif indépendant	PG PLC	Président non exécutif	Commerce de détail	Malte	Oui	Aucune
	TUMAS INVESTMENTS PLC	Administrateur non exécutif	Entité ad hoc	Malte	Oui	Aucune
	FOSTER CLARK PRODUCTS LIMITED	Administrateur non exécutif	Agroalimentaire	Malte	Non	Aucune

<sup>10</sup> Conformément à l'article 6 du règlement de la BNB du 6 décembre 2011 concernant l'exercice de fonctions externes par les administrateurs et les dirigeants effectifs des sociétés réglementées.

<sup>11</sup> La nomination était soumise à l'approbation d'aptitude et d'honorabilité de la FSMA qui a été accordée le 19 octobre 2021

<sup>12</sup> Poste d'administrateur approuvé par la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni.

## Expertise du comité d'audit

Au 31 décembre 2021 et à la date de publication du présent rapport annuel, les membres du comité d'audit sont trois administrateurs non exécutifs de la banque, tous étant des administrateurs indépendants (y compris la présidente). Tous les membres possèdent une

grande expérience dans le secteur bancaire, que ce soit auprès de MeDirect Bank ou d'autres institutions financières. Bart Bronselaer est actuellement président du comité d'audit. Bart Bronselaer a plus de 20 ans d'expérience dans les services financiers institutionnels européens.

## Divulgations supplémentaires loi bancaire belge art. 75 §1

Le rendement de l'actif de la banque, calculé en divisant le résultat financier net par le total du bilan, s'élève à -0,7 %.

### Améliorer la gouvernance des risques

MeDirect comprend l'importance d'adopter des principes solides de gestion des risques. L'objectif principal de MeDirect dans la gestion du risque est de protéger ses clients et ses contreparties et d'assurer sa capacité de croissance durable.

La gestion efficace, effective et durable du risque fait partie intégrante de la stratégie commerciale de la Banque.<sup>13</sup> La gestion des risques de MeDirect vise à assurer la solidité financière continue et à préserver les intérêts de ses parties prenantes, tout en conservant la capacité à saisir les opportunités commerciales créatrices de valeur dans un environnement en évolution rapide. MeDirect s'engage à maintenir des normes élevées de gouvernance d'entreprise et des principes solides de gestion des risques.

La Banque a établi un cadre de gestion des risques complet, robuste et adapté à l'usage prévu. Le cadre définit les étapes nécessaires pour identifier,

gérer, surveiller et signaler les risques présents et futurs, et cherche continuellement à améliorer et à faire évoluer ses pratiques de gestion des risques. MeDirect améliore continuellement son cadre de gestion des risques pour s'assurer qu'il est intégré dans toutes les décisions de planification stratégique tout en soutenant et en facilitant sa stratégie de transformation. Ce cadre de gestion des risques permet de garantir que les nouveaux produits et services, les domaines de croissance, les changements technologiques et les décisions de gestion sont bien gérés et durables.

MeDirect dispose d'équipes spécialisées en matière de risques dédiées à la gestion proactive des risques financiers et non financiers. Les risques sont contrôlés par le biais d'une communication régulière et opportune des principaux indicateurs de risque, ce qui permet une identification et une gestion proactive des risques dans le but de réduire ou d'éviter une exposition indue à différents types de risques spécifiques. Les limites de la propension au risque établies par le Conseil d'administration définissent le montant et les types de risque que MeDirect est prête à accepter ou à tolérer lors de la réalisation de sa stratégie. Ces limites de propension au risque sont intégrées dans

<sup>13</sup> La note annexe 2 des états financiers présente un examen détaillé de l'utilisation d'instruments financiers par MeDirect, de son exposition au risque de liquidité, au risque de crédit et de marché et au risque non financier, ainsi que du cadre et des politiques de gestion des risques afférents.

les politiques et les opérations quotidiennes de la Banque, et elles définissent les paramètres de prise de risque dans le contexte de la stratégie et du modèle commercial. Un suivi fréquent et étroit de toutes les limites de propension au risque, combiné à une communication exhaustive avec la Direction et le Conseil d'administration, garantit le maintien du risque à des niveaux acceptables conformément à la propension au risque de la Banque.

En outre, la Banque effectue des tests de résistance grâce à une série de scénarios idiosyncratiques et à l'échelle du marché avec différents niveaux de gravité pour s'assurer qu'elle reste financièrement saine pendant et après des événements de risque graves. Les tests de résistance et leurs résultats sont intégrés dans le cadre de gestion des risques de la Banque, dans ses opérations quotidiennes et dans ses activités clés de prise de décision. Les tests de résistance sont également utilisés lorsque la Banque applique une nouvelle stratégie commerciale importante pour identifier les inconvénients potentiels et les risques imprévus. Les résultats des tests de résistance permettent à la Direction générale d'évaluer l'impact d'un scénario donné sur la Banque et d'identifier les vulnérabilités de la Banque face aux changements de l'environnement macroéconomique. Les tests de résistance permettent à MeDirect d'évaluer son adéquation en matière de capital et de liquidité, car ils garantissent que la Banque est capable de supporter ses risques, d'absorber les pertes et de suivre une stratégie durable, même pendant une période prolongée d'évolutions défavorables. Cela permet à la Banque d'identifier et d'élaborer les mesures d'atténuation des risques, les contrôles et les plans d'urgence appropriés et d'évaluer leur faisabilité et leur impact afin de pouvoir faire face à un événement.

## Événements postérieurs à la date de communication

### Conflit Russie et Ukraine

Après la date de clôture, un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine a commencé, entraînant des sanctions économiques imposées par l'UE, les États-Unis et d'autres pays à la Russie et au Bélarus ainsi qu'à un certain nombre d'individus russes et bélarusses. La guerre et les sanctions qui y sont liées devraient contribuer au ralentissement économique mondiale, y compris potentiellement la perturbation de l'approvisionnement énergétique, une inflation plus élevée et des risques de crédit et de marché supplémentaires.

La Banque a procédé à une première évaluation des effets que la situation actuelle peut avoir sur son activité. Celle-ci a pris en compte les impacts sur la valorisation de ses investissements considérés comme non significatifs, ainsi que l'impact sur les processus de la Banque et sur l'environnement commercial et les chaînes d'approvisionnement de ses emprunteurs. La Banque n'a pratiquement pas d'exposition directe aux actifs en Russie, au Bélarus ou en Ukraine et a conclu qu'il ne devrait pas y avoir d'effets significatifs sur la Banque ou ses activités. La Banque veillera au respect de toutes les sanctions applicables et continuera à suivre de près l'évolution de la situation et tout effet potentiel sur ses activités, ses clients et ses opérations.

### Règlement de prêts

Au cours des premiers mois de 2022, des prêts internationaux aux entreprises avec deux contreparties dans le cadre de l'accord de liquidation GH 1 avec MeDirect Bank NV ont été remboursés pour un montant de 19 millions EUR.

Aucun autre événement postérieur à la date de clôture qui aurait eu une conséquence importante sur les états financiers de la Banque ne s'est produit.

# Conseil d'administration



## Marcia De Wachter

Independent Non-Executive Director and Chair

Marcia De Wachter a occupé plusieurs postes à la Banque Nationale de Belgique où elle est devenue la première femme vice-gouverneur. Elle a été conseillère économique auprès du cabinet du Premier ministre. Elle a enseigné l'économie dans différentes universités.

Elle est administratrice non exécutive indépendante chez LeaseInvest (groupe Ackermans & van Haaren). Marcia est la fondatrice de Brain-at-Trust, un cabinet de conseil qui accompagne les cadres-dirigeants. Elle est membre fondatrice du Forum international des femmes pour l'économie et la société et de Women in Finance.

Elle a reçu le prix de la «Femme exceptionnelle de l'année» décerné par le gouvernement belge et le titre «Ancienne de l'année» de l'Université d'Anvers. Elle donne régulièrement des conférences dans des forums nationaux et internationaux.



## Bart Bronselaer

Independent Non-Executive Director

Bart Bronselaer a débuté sa carrière chez Merrill Lynch International à Londres, où il a occupé divers postes, le plus récemment en tant que responsable des marchés de la dette. En 2003, il devient expert indépendant en services financiers. Il a été président du conseil d'administration de Royal Park Investments, une « bad bank » créée après la faillite de Fortis en 2008. En 2012, il rejoint le conseil d'administration de Dexia NV et de Dexia Crédit Local où il est président du Risk Comité et membre du comité d'audit. De novembre 2019 à mai 2020, il a été directeur général et président du directoire par intérim de Dexia et administrateur et directeur général par intérim de Dexia Crédit Local. Bart Bronselaer est également membre du conseil d'administration de United Pensions.



## Michael Adrian Bussey

Independent Non-Executive Director

Michael Bussey a rejoint HSBC en 1980 en tant que cadre international et a passé plus de vingt ans en tant qu'expatrié en Europe, en Amérique du Nord, en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. Son dernier poste chez HSBC était CEO HSBC Private Banking EMEA. À partir de 2001, Michael a décidé de se spécialiser dans la banque privée et la gestion de patrimoine et il a dirigé ces activités chez Schroders plc et NM Rothschild. Son dernier poste de Direction était celui de PDG d'Arbuthnot Latham & Co.

En 2011, sa carrière "de portefeuille" a débuté en tant que président du UK Wealth Management Group et de Credit Suisse (U.K.) Limited. En plus de présider le groupe MeDirect, il est désormais également président de DB UK Bank Limited à Londres, une filiale à 100 % de Deutsche Bank AG.



## John Zarb

Independent Non-Executive Director

John Zarb a cessé en 2014 son activité de partenaire auprès de PwC après y avoir assuré pendant plus de 40 ans les procédures d'audit et les activités de conseil. Ex-président du Malta Institute of Accountants, il a officié plusieurs années durant pour l'Accountancy Board et endossé la fonction de représentant de Malte auprès du Comité de Réglementation Comptable de l'UE (CRC). Aujourd'hui, John est président de PG plc, administrateur et président du comité d'audit de Tumas Investments plc et l'un des directeurs de Foster Clark Products Limited. Il a rejoint la Direction de MeDirect en qualité de Directeur non exécutif indépendant.

# Conseil d'administration

## Comité de Direction



### Tim Rooney

Chief Executive Officer

Entre juin 2018 et février 2020, Tim Rooney a occupé le poste de Directeur Général (CEO) et de membre du conseil d'administration chez Bank Nagelmackers et Anbang Belgium Holding, toutes deux localisées en Belgique. Auparavant, il était Directeur des Opérations (COO) chez Anbang Belgium Holding et il a également occupé plusieurs postes à responsabilité dans les domaines des prêts hypothécaires et de gestion des risques et des produits bancaires chez Genworth Mortgage Insurance, Deutsche Bank PBC, General Electric Europe et Citifinancial UK. Tim est titulaire d'un diplôme (avec distinction) en Sciences Politiques et Économiques de l'Université de Huddersfield (Royaume-Uni).



### Marcel Berkhout

Chief Financial Officer

Marcel Berkhout a commencé sa carrière lorsqu'il a rejoint Royal Dutch Shell en 1994. Il y a occupé divers postes d'ingénierie et de finance au Royaume-Uni. En 2000, il rejoint la division Corporate Finance de Kempen & Co, une banque d'investissement Néerlandaise. Suite à l'acquisition de Kempen & Co par Dexia Banque, Marcel a poursuivi sa carrière au sein Dexia Banque (maintenant : Belfius) à Bruxelles dans plusieurs postes de Direction, principalement au sein du pôle Corporate Banking. Durant la période 2011-2014, il fut le directeur financier d'Optima Bank.

Marcel est actuellement le directeur financier de MeDirect Bank. Il a rejoint la banque en 2015. Marcel est titulaire d'une maîtrise en génie chimique (cum laude) de l'Université de Twente, aux Pays-Bas.



### Francois Ducuroir

Chief Risk Officer

De 2010 à 2021, François Ducuroir a été administrateur et partenaire-gérant de Reacfin, la société belge de conseil en gestion des risques et sciences actuarielles. Auparavant, il fut responsable des équipes de Group Credit Portfolio Management et de Capital Solutions au sein de BNP Paribas Fortis. Précédemment dans sa carrière, François a dans différentes salles de marché à Bruxelles, Londres et aux Pays-Bas. Il a également été consultant en gestion au sein du cabinet McKinsey & Company. François est titulaire de diplômes en mathématiques appliquées et en sciences économiques appliquées. Il enseigne la finance au sein des universités de Louvain et de Namur en Belgique.

# L'Équipe Management



**Ramin Fleury**  
Chief Growth Officer



**Thomas De Boe**  
Head of Belgian Mortgages



**Michal Kwasniak**  
Head of Treasury and ALM



**Kim Van de Velden**  
Head of Legal



**Bruno Ceysens**  
Head of Compliance

# Rapport du commissaire au comptes



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE MEDIRECT BANK SA SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

---

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de MeDirect Bank SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 juillet 2019, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant 2 exercices consécutifs.

### **Rapport sur les comptes consolidés**

#### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et un tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière qui s'élève à EUR '000' 3.036.916 d'un état du résultat global qui se solde par une perte de l'exercice de EUR '000' 21.195.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

#### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



### ***Point clé de l'audit***

Le point clé de l'audit est le point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

#### Réduction de valeur sur les prêts et créances sur clients du portefeuille International Corporate Lending ('ICL')

##### *Description du point clé de l'audit*

La pertinence des réductions de valeur sur les prêts et créances sur clients requiert un jugement important de la part de la direction. L'évaluation des réductions de valeur sur prêts et créances selon IFRS 9 nécessite une évaluation du risque des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir ou sur la durée de vie, ainsi que l'évaluation d'une hausse significative du risque de crédit ou de défaut des prêts et des créances.

Au 31 décembre 2021, les informations relatives aux réductions de valeur sur prêts et créances sont reprises dans les notes 2.2, 3, 7 et 26 aux comptes consolidés, en application des règles d'évaluation décrites dans la note 1.5.

Des informations concernant l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les pertes de crédit attendues sont reprises dans la note 2.2 des comptes consolidés.

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable brute des prêts et créances sur clients s'élèvent à EUR '000' 1.823.513, et le total des pertes de crédit attendues à cette date s'élève à EUR '000' 2.697. Au 31 décembre 2021, le portefeuille brut d'ICL s'élève à EUR '000' 217.499, et le total des pertes de crédit attendues liées au portefeuille d'ICL à cette date s'élève à EUR '000' 2.548.

L'identification des hausses significatives du risque de crédit, de défaut des prêts et créances valorisés au coût amorti ainsi que l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir ou sur la durée de vie font partie du processus d'évaluation du Groupe et se basent, entre autres, sur des scénarios macroéconomiques, des techniques de modélisation du risque de crédit, d'éléments indiquant des hausses significatives de risque de crédit et défaut, la situation financière de la contrepartie et les flux futurs de trésorerie prévus.

L'utilisation de différentes techniques de modélisation, scénarios et hypothèses pourrait conduire à différentes estimations des réductions de valeur sur les prêts. Étant donné que les prêts et créances constituent la part la plus importante du bilan du Groupe, et compte tenu de l'incertitude liée à l'estimation des coûts des réductions de valeur, nous considérons cela comme un point clé de l'audit.

##### *Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit*

Nos procédures d'audit comprennent une évaluation de la gestion générale relative aux processus de crédit et de réduction de valeur du Groupe, y inclus les processus de modélisation des pertes de crédit attendues. Nous avons testé la conception des contrôles dans le processus de gestion des risques et le processus d'estimation pour la détermination des réductions de valeur. Nous avons évalué le caractère approprié des hypothèses prises par la direction, testé les mises à jour des paramètres clés et des améliorations apportées au calcul de l'ECL, et évalué le caractère approprié du modèle ECL et de la méthodologie utilisée pour estimer les provisions pour pertes de crédit attribuables aux expositions pas en défaut afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences de la norme IFRS 9.



Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle de certaines activités de contrôle relatives au processus de calcul de l'ECL. Nous avons effectué les procédures substantives suivantes afin d'obtenir du confort sur les provisions pour pertes de crédit des expositions de stades 1 et 2 au sein du portefeuille ICL:

- Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des entrées de données du modèle par rapport aux données sources;
- Nous avons effectué un test rétroactif sur les paramètres clés: les échéances attendues, PD et LGD;
- Nous avons évalué la pertinence de la calibration du modèle des PD;
- Nous avons évalué le caractère approprié des critères SICR, y inclus les critères quantitatifs des différents stades SICR utilisés dans le modèle; et
- Nous avons évalué le caractère raisonnable des multiples scénarios et variables macroéconomiques.

En ce qui concerne la classification par stade des expositions au sein du portefeuille ICL, principalement en ce qui concerne la catégorisation en stade 2 et en stade 3, nous avons effectué un examen des dossiers de crédit pour un échantillon d'expositions en stade 2 afin de nous assurer que celles-ci sont classées de manière appropriée comme des expositions pas en défaut. Nous avons également procédé à un examen du dossier de crédit d'un échantillon d'expositions classées au stade 1, en fonction du risque, afin de nous assurer qu'elles sont correctement classées comme expositions au stade 1.

Pour les expositions de stade 3 au sein du portefeuille ICL, nous avons examiné et contesté l'estimation faite par le Groupe des provisions pour pertes de crédit, à la lumière des derniers développements au niveau de l'emprunteur, ainsi que le caractère approprié des paramètres clés utilisés. Nous avons fait appel à nos experts en évaluation pour examiner les WACC appliqués par la direction.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, ainsi que la conformité des notes explicatives aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

A notre avis, en tenant compte des prêts et créances dans leur ensemble et des incertitudes y afférentes décrites dans les comptes consolidés, les réductions de valeur, comptabilisées par la direction se situent dans une fourchette de résultats raisonnable.

#### ***Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés***

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;



- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités du conseil d'administration***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.



### ***Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### ***Mention relative à l'indépendance***

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

### ***Autres mentions***

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 23 mai 2022

Le commissaire  
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL  
Représenté par

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Bockaert'.

Jeroen Bockaert  
Réviseur d'Entreprises



# États financiers

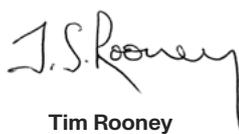
## État de la situation financière

	Notes annexes	2021 K €	2020 K €
<b>ACTIFS</b>			
Soldes auprès de banques centrales	4	187 005	311 672
Instruments financiers dérivés	5	36 397	344
Prêts et avances à des institutions financières	6	87 406	111 121
Prêts et avances aux clients	7	1 820 816	1 170 468
Investissements			
- Portefeuille Treasury (Trésorerie)	8	492 193	513 070
- Portefeuille Securitisation	8	347 972	125 952
Immobilisations corporelles	9	2 305	2 445
Immobilisations incorporelles	10	4 466	5 776
Actifs d'impôts exigibles		80	223
Actifs d'impôt différé	11	7 876	7 602
Comptes de régularisation	12	5 389	5 288
Autres actifs	13	45 011	426 313
<b>Total des actifs</b>		<b>3 036 916</b>	<b>2 680 274</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social émis et appelé	14	225 000	225 000
Réserve à la juste valeur	14	(672)	1 201
Autres réserves	14	224	224
Pertes cumulées		(35 646)	(14 451)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>188 906</b>	<b>211 974</b>
<b>PASSIFS</b>			
Instruments financiers dérivés	5	988	13 356
Montants dus à des institutions financières	15	8 519	330
Montants dus à des clients	16	2 146 241	1 881 960
Titres de créance en circulation	17	658 293	553 849
Passifs d'impôts exigibles		2	39
Passifs d'impôt différé	11	-	329
Provisions pour créances et autres charges	18	53	137
Comptes de régularisation	19	9 640	9 084
Autres engagements	20	24 274	9 216
<b>Total du passif</b>		<b>2 848 010</b>	<b>2 468 300</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>3 036 916</b>	<b>2 680 274</b>
<b>Postes pour mémoire</b>			
Engagements d'achat d'actifs financiers	29	10 000	-
Engagements d'extension de crédit et autres engagements	29	191 064	534 655

Les notes annexes figurant aux pages 40 à 193 font partie intégrante de ces états financiers. Les états financiers des pages 35 à 193 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 3 mai 2022, et ils ont été signés en son nom par :



**Marcia de Wachter**  
Présidente



**Tim Rooney**  
CEO

## État du résultat global

	Notes annexes	2021 K €	2020 K €
Produits d'intérêts <sup>14</sup>		33 201	30 781
Frais d'intérêts		(16 179)	(16 274)
<b>Produits d'intérêts nets</b>	21	<b>17 022</b>	14 507
Revenus liés aux honoraires et commissions		4 142	3 149
Frais d'honoraires et commissions		(1 185)	(1 095)
<b>Revenus nets liés aux honoraires et commissions</b>	22	<b>2 957</b>	2 054
Résultat net des opérations de négociation	23,1	270	691
Autres produits d'exploitation			
- Plus-values réalisées sur la cession d'autres investissements	23,2	-	210
- Moins-values réalisées sur cessions de crédits et avances		-	(112)
- Autres (charges)/revenus		(8)	108
<b>Produits d'exploitation totaux</b>		<b>20 241</b>	17 458
Frais de personnel	24	(9 240)	(6 388)
Amortissements	9 -10	(2 052)	(2 524)
Autres frais administratifs	25	(27 979)	(19 879)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(39 271)</b>	(28 791)
<b>Perte d'exploitation nette avant variations des pertes de crédit attendues</b>		<b>(19 030)</b>	(11 333)
Variation des pertes de crédit attendues et autres frais sur dépréciation de crédit	26	(2 027)	(15 456)
<b>Perte avant impôts</b>		<b>(21 057)</b>	(26 789)
Fiscalité	27	(138)	4 464
<b>Perte de l'exercice</b>		<b>(21 195)</b>	(22 325)
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<i>Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement en résultat</i>			
Juste évaluation des investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :			
- Variation nette de la juste valeur avant impôts		(2 476)	3 780
- Montant net reclassé en résultat avant impôts		-	(207)
Impôt sur le revenu relatif à ces éléments		603	(731)
<b>Autres éléments du résultat global, nets d'impôts</b>		<b>(1 873)</b>	2 842
<b>Résultat global total, net d'impôts</b>		<b>(23 068)</b>	(19 483)

Les notes annexes figurant aux pages 40 à 193 font partie intégrante de ces états financiers.

<sup>14</sup> Tous les produits d'intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (EIR).

## État des variations des capitaux propres

	Capital social K €	Réserve à la juste valeur K €	Autres réserves K €	Bénéfices non distribués/ (Pertes cumulées) K €	Total K €
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	225 000	(1 641)	224	7 874	231 457
<b>Résultat global total</b>					
Perte de l'exercice	-	-	-	(22 325)	(22 325)
<b>Autres éléments du résultat global, nets d'impôts :</b>					
Juste évaluation des investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :					
- Variation nette de la juste valeur survenant au cours de l'exercice, nette d'impôts	-	2 997	-	-	2 997
- Régularisations : montant net reclassé en résultat, net d'impôts	-	(155)	-	-	(155)
<b>Résultat global total, net d'impôts</b>	-	2 842	-	(22 325)	(19 483)
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	225 000	1 201	224	(14 451)	211 974
<b>Solde au 1er janvier 2021</b>	225 000	1 201	224	(14 451)	211 974
<b>Résultat global total</b>					
Perte de l'exercice	-	-	-	(21 195)	(21 195)
<b>Autres éléments du résultat global, nets d'impôts :</b>					
Juste évaluation des investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :					
- Variation nette de la juste valeur survenant au cours de l'exercice, nette d'impôts	-	(1 873)	-	-	(1 873)
- Régularisations : montant net reclassé en résultat, net d'impôts	-	-	-	-	-
<b>Résultat global total, net d'impôts</b>	-	(1 873)	-	(21 195)	(23 068)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	225 000	(672)	224	(35 646)	188 906

Les notes annexes figurant aux pages 40 à 193 font partie intégrante de ces états financiers.

## Tableau des flux de trésorerie<sup>15</sup>

	Notes annexes	2021 K €	2020 K €
<b>Flux de trésorerie (utilisés dans)/provenant des activités opérationnelles</b>			
Intérêts et commissions perçus		40 796	38 795
Paiements d'intérêts et de commissions		(17 550)	(15 922)
Paiements aux employés et aux fournisseurs		(36 029)	(25 474)
<b>Flux de trésorerie opérationnels avant variations des actifs/passifs opérationnels</b>		<b>(12 783)</b>	<b>(2 601)</b>
(Augmentation)/diminution des actifs d'exploitation :			
- Dépôt de réserve auprès des banques centrales		(2 524)	(2 267)
- Prêts et avances à des institutions financières et des clients		(711 982)	(923 439)
Augmentation/(diminution) des passifs d'exploitation :			
- Dettes envers des institutions financières et des clients		632 831	575 141
- Autres dettes		14 232	(5 382)
Impôts payés		(175)	(312)
<b>Trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation</b>		<b>(80 401)</b>	<b>(358 860)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(389)	12
Acquisition et développement d'immobilisations incorporelles		(209)	1 228
Acquisition d'investissements évalués au coût amorti		-	(216)
Acquisition d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(413 203)	(259 807)
Cession/rachat d'investissements évalués au coût amorti		19 999	-
Cession/rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		184 263	163 038
<b>Trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement</b>		<b>(209 539)</b>	<b>(95 745)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Émission de titres de créance	17	497 527	558 295
Rachat de titres de créance	17	(393 082)	(5 003)
Élément principal des paiements au titre de la location		(1 387)	(1 466)
Avances nettes de la société mère immédiate		1 612	3 020
Avances nettes (vers)/depuis d'autres sociétés du groupe		(12 181)	29 432
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b>92,489</b>	<b>584 278</b>
<b>(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(197 451)</b>	<b>129 673</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		388 375	258 702
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	28	<b>190 924</b>	<b>388 375</b>

Les notes annexes figurant aux pages 40 à 193 font partie intégrante de ces états financiers.

<sup>15</sup> En référence à la note 37 pour les changements dans les informations financières comparative

# Notes annexes aux états financiers

# Notes annexes aux états financiers

## 1. Synthèse des principales méthodes comptables

### 1.1 Entité présentant les états financiers

MeDirect Bank SA/NV (la « Banque » ou la « Société » ou « MeDirect Belgium ») est une société anonyme de droit belge dont le siège est situé en Belgique, au 66 Boulevard de l'Impératrice, 1000 Bruxelles, titulaire d'une licence d'établissement de crédit et établie pour une durée indéterminée.

Les états financiers de la Banque en date du et pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 comprennent les résultats financiers de MeDirect Bank SA/NV (« MeDirect Belgium »), Bastion 2020-1 NHG B.V. (« Bastion 2020-1 »), Bastion 2021-1 NHG B.V. (« Bastion 2021-1 ») et Cavalier BV 2020 (« Cavalier 2020 »), trois entités contrôlées à vocation spécifique utilisées dans le cadre de la stratégie de financement de la Banque en ce qui concerne les activités Dutch Mortgage et MeHomeLoans B.V. qui peuvent éventuellement être utilisées pour développer de nouvelles activités aux Pays-Bas.

Les principales activités liées aux clients de MeDirect Belgium comprennent une plateforme patrimoniale facile à utiliser avec accès aux fonds de pension et aux fonds communs de placement, une suite de produits patrimoniaux disponibles numériquement, par le biais de canaux numériques, des produits d'épargne attrayants et innovants en Belgique et des prêts seniors garantis ainsi que des facilités de crédit renouvelables pour

financer les activités des entreprises européennes. MeDirect Belgium investit dans des hypothèques résidentielles néerlandaises via un ingtermédiaire de prêts hypothécaires établi aux Pays-Bas.

La Banque a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés aux activités de Bastion 2020-1, Bastion 2021-1 et Cavalier 2020, et donc aux actifs, passifs et produits et charges connexes attribuables à ces entités, et à ce titre, tous les actifs, passifs et produits et charges connexes ont été repris dans les états financiers de la Banque.

Grand Harbour I B.V. (« GH1 ») est un véhicule de titrisation néerlandais à vocation spécifique qui est hors d'atteinte en cas de faillite et a été utilisé dans le cadre de la stratégie de financement du groupe MDB. GH I détenait des prêts aux entreprises libellés en euros et en livres sterling et était financé par le biais d'une tranche achetée par MeDirect Belgium (le « Prêt Senior ») ayant un rang supérieur par rapport à la tranche acquise par MeDirect Malta (le « Prêt Junior »).

En 2020, le groupe MDB a mis en œuvre une vaste restructuration de ces accords de financement intragroupe entre MeDirect Belgium et MeDirect Malta, principalement associés au véhicule de financement GH I du groupe. Ces modifications ont été mises en œuvre afin de stabiliser l'adéquation des fonds propres et des liquidités du groupe MDB, de maximiser les recouvrements sur les garanties, d'améliorer la protection contre les pertes et de préserver les droits du prêteur privilégié, tout en

préservant la stabilité du financement du prêteur junior. Conformément à l'article 77 du livre premier de la loi belge du 25 avril 2014, les modifications ont été soumises à l'autorisation de la Banque nationale de Belgique (« BNB ») et de la Banque centrale européenne (« BCE »). À la suite de cette restructuration, le groupe MDB a convenu qu'aucun nouvel actif ne sera acheté par GH I et que les remboursements du principal sur la réserve de garanties seront appliqués en premier lieu au remboursement du prêt senior accordé par MeDirect Belgium et en second lieu au remboursement du prêt junior accordé par MeDirect Malta. Au 31 décembre 2020, MeDirect Belgium et MeDirect Malta ont investi dans GH I sur une base respective de 56 % à 44 %, le Prêt Senior s'élevant à 327,2 millions d'euros et le Prêt Junior à 176,3 millions d'euros.

Le 23 décembre 2021, MeDirect Belgium et MeDirect Malta ont accepté d'ordonner à GH I et au Gestionnaire de garantie de céder toutes les garanties sous la forme de prêts d'entreprise internationaux. MeDirect Belgium a acquis des prêts collatéraux contre une contrepartie de 142,5 millions d'euros et 11,8 millions de livres sterling et MeDirect Malta a acquis des prêts collatéraux auprès de GH I contre une contrepartie de 156,1 millions d'euros et 77,5 millions de livres sterling. Suite au produit de cette vente de prêts, les prix de transfert étant dans des conditions de pleine concurrence, GH I a remboursé le Prêt Senior de MeDirect Belgium qui, à cette date, était équivalent à 103,3 millions d'euros et 44,1 millions de livres sterling, les fonds restants disponibles, après règlement des dépenses, étant attribués à MeDirect Malta au titre de son Prêt Junior. En vertu d'un accord entre MeDirect Belgium et GH I, les parties ont convenu d'un mécanisme de compensation régi par le droit civil belge résultant en la compensation des montants ci-dessus dus par MeDirect Belgium à GH I en relation avec l'acquisition de prêts internationaux aux entreprises et des montants dus par GH I à MeDirect Belgium en relation avec le remboursement du Prêt privilégié (à l'exception des 11 millions de livres sterling).

En mai 2020, la Banque a titrisé avec succès une partie de son portefeuille Dutch Mortgage (Prêts hypothécaires néerlandais), levant 350 millions d'euros par le biais d'un titre adossé à des crédits hypothécaires résidentiels (Residential Mortgage-Backed Security ou « RMBS »). Dans le cadre de la transaction, un sous-portefeuille du portefeuille Dutch Mortgage d'un montant de 375,5 millions d'euros a été vendu à Bastion 2020-1, un véhicule de titrisation à vocation spécifique établi aux Pays-Bas, contrôlé par MeDirect Belgium.

En septembre 2020, MeDirect Belgium a mis en place une facilité de financement d'entrepôt de 350 millions d'euros fournie par une grande banque néerlandaise via Cavalier 2020 B.V., un véhicule à vocation spécifique basé aux Pays-Bas qui est contrôlé par MeDirect Belgium. Le financement d'entrepôt assure un financement relais permettant à MeDirect Belgium de constituer un portefeuille Dutch Mortgage suffisamment important pour être titrisé par le biais d'une transaction RMBS. Cette facilité a été utilisée pour constituer un portefeuille Dutch Mortgage équivalent à 154 millions d'euros, qui a ensuite été titrisé.

Plus spécifiquement, en janvier 2021, MeDirect Belgium a titrisé une partie supplémentaire de son portefeuille Dutch Mortgage de détail par le biais d'une transaction RMBS par laquelle un montant principal de 414 millions d'euros a été vendu à une entité ad hoc de titrisation, appelée Bastion 2021-1 NHG B.V., établie aux Pays-Bas et contrôlée par MeDirect Belgium. À la clôture, le portefeuille néerlandais de prêts hypothécaires de détail acquis par Bastion 2021-1 NHG B.V. comprenait le portefeuille de 154 millions d'euros de prêts hypothécaires néerlandais qui a été financé par la facilité de financement de l'entrepôt obtenue via Cavalier 2020 B.V. Ce portefeuille, qui a été créé par MeDirect Belgium et ensuite transféré à Cavalier 2020 B.V., a été racheté par MeDirect Belgium et, avec un autre portefeuille de 260 millions d'euros de prêts hypothèques néerlandais, a été transféré à Bastion 2021-1 NHG avant la clôture.

Conformément à l'article 6 du règlement sur la titrisation (UE) n° 2017/2402 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017, MeDirect Belgium s'est engagée à conserver en permanence un intérêt économique net important dans les opérations de titrisation. Cela implique que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés aux activités de ces structures de titrisation et, par conséquent, aux actifs, passifs et produits et dépenses connexes imputables à ces structures et, à ce titre, tous les actifs, passifs et produits et dépenses connexes de l'entité ad hoc de titrisation seront reflétés dans les états financiers de la Banque.

La facilité de crédit gagé fournie par Cavalier 2020 a été suspendue en mai 2021 et la transaction et les accords de Cavalier 2020 ont été résiliés le 23 décembre 2021. À la fin de 2021, le processus de liquidation était toujours en cours, la clôture des comptes bancaires et le paiement des factures finales devant être réglés au cours de l'année 2022.

## 1.2 Base de préparation

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément aux exigences des « International Financial Reporting Standards » (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux exigences légales et réglementaires applicables en Belgique.

Ces états financiers ont été établis en respectant le principe du coût historique, sauf :

- les investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le résultat ;
- les instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur ; et
- les actifs financiers comptabilisés désignés en tant qu'éléments couverts dans des relations de couverture à la juste valeur éligibles, qui sont évalués au coût amorti ajusté des variations de juste valeur attribuables au risque couvert.

Les principales méthodes comptables adoptées lors de l'établissement de ces états financiers sont présentées ci-après. Sauf mention contraire, ces politiques ont été appliquées de manière cohérente à tous les exercices présentés.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'UE nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables. Elle exige également que les administrateurs exercent leur jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Banque (cf. note annexe 3.1 – Estimations et jugements comptables critiques pour l'application des méthodes comptables de la Banque).

### Pertinence de l'hypothèse de continuité de l'exploitation dans la préparation des états financiers

La COVID-19 a éprouvé la durabilité et la résilience des entreprises dans tous les secteurs, et la contraction de l'activité économique a eu un impact sur les provisions pour pertes sur prêts enregistrées par les banques européennes. Alors que la COVID-19 a eu une incidence significative sur les résultats financiers de la Banque en 2020 et que cela a par conséquent aussi eu un impact sur les résultats financiers de 2021, cette dernière reste bien positionnée pour atteindre la croissance des activités grâce à la diversification ; elle est solidement capitalisée et sainement financée et a accès aux niveaux de liquidité requis.

Les activités, les prévisions de rentabilité, les plans de financement et de capital de la Banque, ainsi que toute une série d'autres facteurs tels que les perspectives économiques et l'évolution continue des pays de l'UE indiquent que la Banque disposera de suffisamment de capital pour répondre non

seulement aux exigences réglementaires en matière de capital, mais aussi afin de satisfaire aux garanties contre les risques internes et à toutes autres garanties recommandées par les régulateurs tout au long de la période financière à venir. Les projections ont confirmé que la Banque disposera d'un niveau de financement et de liquidité sain qui permettra de répondre confortablement aux exigences réglementaires minimales correspondantes.

Les états financiers sont donc préparés sur la base de la continuité d'exploitation, car les Administrateurs estiment que la Banque dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible et qu'il n'existe par conséquent aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et qui pourrait nécessiter une déclaration en vertu de la norme IAS 1. Lors de cette évaluation, les Administrateurs ont pris en considération un large éventail d'informations relatives aux conditions actuelles et futures, y compris les projections futures de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital de la Banque.

### Normes, interprétations et amendements aux normes publiées en vigueur en 2021

Au cours de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2021, la Banque a adopté les amendements aux normes existantes relatifs à la « Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 », qui modifient les normes IFRS 9, IAS 39 « Instruments financiers », IFRS 7 « Instruments financiers », IFRS 4 « Contrats d'assurance » et IFRS 16 « Contrats de location », et qui sont obligatoires pour la période comptable de la Banque débutant le 1er janvier 2021. Tel que cela est détaillé ci-après, l'adoption de ces révisions des exigences des normes IFRS telles qu'adoptées par l'UE n'a pas entraîné de changements significatifs dans les méthodes comptables de la Banque ayant un impact sur les performances et la position financières de la Banque.

### Réforme des taux d'intérêt de référence

La « réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 : modifications des normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 » publiée en août 2020 représente la deuxième phase du projet de l'IASB sur les conséquences de la réforme des taux d'intérêt de référence, traitant des questions affectant les états financiers lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels et des relations de couverture à la suite de la réforme.

En vertu de ces modifications, les changements apportés à un instrument financier évalué autrement qu'à la juste valeur par le biais du compte de résultat qui sont équivalents sur le plan économique et requis par la réforme des taux d'intérêt de référence ne donnent pas lieu à une décomptabilisation ou une variation de la valeur comptable de l'instrument financier, mais exigent plutôt que le taux d'intérêt effectif soit mis à jour pour refléter la variation du taux d'intérêt de référence. En outre, la comptabilité de couverture n'est pas interrompue uniquement en raison du remplacement de l'indice de référence des taux d'intérêt si la couverture répond à d'autres critères de comptabilité de couverture.

Les taux interbancaires offerts (« Ibors ») sont utilisés pour fixer des taux d'intérêt sur des centaines de milliards de différents types d'opérations financières et sont largement utilisés à des fins d'évaluation, de mesure des risques et de benchmarking de la performance.

Le règlement de l'UE sur les indices de référence de 2016, qui vise à garantir l'exactitude, la robustesse et l'intégrité des indices de référence des taux d'intérêt, a conduit divers groupes de travail nationaux à discuter activement des mécanismes d'une transition ordonnée de cinq devises Libor (dollar américain, euro, livre sterling, yen japonais et franc suisse) et de l'Euro Overnight Index Average (« EONIA ») vers le taux quasi sans risque (« TSR ») de remplacement choisi.

Depuis le 31 décembre 2021, les taux Libor représentatifs ne sont plus disponibles pour tous les taux en livres sterling, en euros, en francs suisses et en yens japonais, et les taux en dollars américains à 1 semaine et 2 mois. Entretemps, l'indice de référence pour les autres taux en devises américaines (un, trois, six et douze mois) cessera le 30 juin 2023. En outre, l'indice de référence Eonia a cessé le 3 janvier 2022.

En conséquence, la Banque s'est engagée dans un programme de transition IBOR, sous la gouvernance du Chief Financial Officer, afin de faciliter une transition ordonnée des Libor vers les TSR. Au cours de l'année écoulée, la Banque a réussi à transférer ses expositions au Libor GBP et à l'indice Eonia vers les taux SONIA et ESTR, respectivement, et est sur la bonne voie pour achever sa transition de toutes les expositions restantes dépendant du Libor USD d'ici juin 2023. La seule exposition au Libor en USD de MeDirect Bank SA au 31 décembre 2021 consiste en une facilité de crédit revolving non financée.

À cet égard, au 31 décembre 2021, les prêts à effet de levier aux clients avec une valeur comptable brute de 34,9 millions d'euros ont été transférés des taux de référence Libor GBP sous-jacents vers les taux SONIA. Les modifications apportées à tous ces contrats ont été jugées nécessaires en conséquence directe de la réforme de l'IBOR. En outre, la nouvelle base de chaque contrat a également été considérée comme économiquement équivalente à la base précédente, qui a été établie en intégrant les ajustements des écarts de crédit à chaque contrat.

Parallèlement, au cours de l'exercice, des changements de modèle ont également été apportés à la valorisation des instruments dérivés de taux d'intérêt d'une valeur notionnelle de 1 345 milliards d'euros en remplaçant le taux Eonia par la courbe d'actualisation ESTR. Ce changement a entraîné un ajustement de la valeur comptable des dérivés s'élevant à 0,34

million d'euros qui a été comptabilisé dans le compte de résultat au cours de l'exercice.

Par conséquent, au 31 décembre 2021, tous les instruments financiers ayant une date d'échéance contractuelle postérieure au 31 décembre 2021 et pour lesquels l'indice de référence avait cessé, ont été transférés aux TSR en conséquence.

L'administrateur de l'Euribor a exercé ses prérogatives pour renforcer la gouvernance de l'Euribor et la méthodologie de calcul afin de se conformer aux exigences de la réforme des indices de référence. Cet indice de référence peut donc continuer à être utilisé sans limite de temps sauf s'il cesse d'être publié et est remplacé par une alternative ou n'est plus représentatif. À cet effet, le groupe de travail de la Banque continuera à examiner et à surveiller le paysage réglementaire, car comme n'importe quel indice de référence, à terme, l'Euribor pourrait passer à un taux alternatif.

### *Normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur*

Plusieurs nouvelles normes comptables et interprétations ont été publiées, mais ne sont pas obligatoires pour les exercices clôturés au 31 décembre 2021 et n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Banque. Ces normes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la Banque au cours de cet exercice ou des exercices suivants ni sur les transactions futures prévisibles.

## **1.3 Consolidation**

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles la Banque a un contrôle. La Banque contrôle une entité par l'intermédiaire de laquelle elle est exposée à des rendements variables ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et a la capacité de répartir ces rendements du fait de son pouvoir de Direction des activités de l'entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui peuvent actuellement être

exercés ou convertibles sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle par la Banque d'une autre entité. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré à la Banque. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse.

La Banque utilise la méthode d'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale est la juste valeur des actifs transférés, des passifs encourus et des participations émises par la Banque. La contrepartie transférée inclut la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels pris en charge dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition. Sur une base d'acquisition au cas par cas, la Banque comptabilise toute participation minoritaire dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la participation minoritaire dans l'actif net de l'entreprise acquise.

L'excédent de la contrepartie transférée, le montant de toute participation minoritaire dans l'entreprise acquise et la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation antérieure dans l'entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis sont comptabilisés en écart d'acquisition. Si ce cumul est inférieur à la juste valeur des actifs nets identifiables de la filiale acquise dans le cas d'une acquisition à des conditions avantageuses, la différence est comptabilisée dans le compte de résultat.

Les transactions interentreprises, les soldes et les gains latents sur les transactions entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées à moins que la transaction ne fournisse la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Des méthodes comptables cohérentes

sont appliquées dans l'ensemble de la Banque à des fins de consolidation.

## 1.4 Transactions et soldes en devises

### a) Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce (la devise fonctionnelle). La devise fonctionnelle de la Banque est l'euro. Les états financiers sont présentés en euro, qui est également la devise de présentation de la Banque.

### b) Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions ou de l'évaluation où les éléments sont remesurés. Les plus et moins-values de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change de fin d'année des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisées en résultat.

## 1.5 Actifs financiers

### Comptabilisation initiale et décomptabilisation

La Banque comptabilise un actif financier dans son état de la situation financière lorsqu'elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Banque comptabilise initialement les prêts et avances aux clients à la date du transfert de la propriété effective ou lorsque les liquidités sont avancées aux emprunteurs. Les investissements et transactions dans tous les autres instruments financiers consistant

en des achats et ventes normalisés sont comptabilisés à la date de règlement.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et que la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété ou que la Banque n'a pas conservé le contrôle de l'actif.

Lors de la vente d'actifs à un tiers avec un swap global de rendement simultané sur les actifs transférés, la transaction est comptabilisée comme une opération de financement garantie, en conservant l'actif dans l'état de la situation financière, car la Banque conserve la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces actifs.

De même, lors de la vente d'actifs à une structure par laquelle la Banque est considérée comme ayant conservé la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

Dans les transactions où la Banque ne conserve pas, mais ne transfère pas non plus la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier et conserve le contrôle de cet actif, la Banque continue à comptabiliser cet actif à hauteur de son implication continue, déterminée par la mesure dans laquelle elle est exposée aux variations de la valeur de l'actif transféré.

Dans le cadre de certaines opérations, la Banque conserve l'obligation de gérer l'actif financier transféré moyennant honoraires. L'actif transféré est décomptabilisé s'il satisfait aux critères de décomptabilisation. Un actif ou un passif est comptabilisé pour le mandat de gestion si les honoraires de gestion rémunèrent de manière plus qu'adéquate (actif) ou moins qu'adéquate (passif) pour l'exécution du mandat.

#### **Modification des conditions**

Si les conditions d'un actif financier sont renégociées ou modifiées ou si un actif financier

existant est remplacé par un nouvel actif en raison de difficultés financières de l'emprunteur, une évaluation est réalisée pour déterminer si l'actif financier doit être décomptabilisé. Si les flux de trésorerie de l'actif renégocié sont substantiellement différents, les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier initial sont considérés comme arrivés à expiration. Dans ce cas, l'actif financier initial est décomptabilisé et le nouvel actif financier est comptabilisé à la juste valeur.

Lorsqu'un prêt est restructuré dans le cadre d'une stratégie de renégociation et que la restructuration entraîne la décomptabilisation du prêt existant, le nouveau prêt est présenté comme étant renégocié.

Le traitement comptable relatif à la modification des conditions des actifs financiers, y compris les considérations sur lesquelles on se base pour déterminer si les conditions de l'actif renégocié sont substantiellement différentes, est décrit plus en détail dans la sous-section « Actifs financiers modifiés ».

#### **Classification et évaluation**

Les critères de classification et d'évaluation prévus par la norme IFRS 9 sont dictés par le modèle économique de l'entité pour la gestion des instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, la Banque classe et évalue tous les actifs financiers dans l'une des trois catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; ou
- à la juste valeur par le résultat.

La Banque détermine la base de classification et d'évaluation des actifs financiers sur la base d'une évaluation du modèle économique dans le cadre duquel les actifs financiers sont détenus et d'un examen des conditions contractuelles de chaque actif financier afin de déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Pour les actifs financiers dont l'intention du modèle économique est de détenir les actifs financiers pour encaisser les flux de trésorerie contractuels ou pour encaisser et en vue de la vente, la Banque évalue si les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs répondent aux exigences de remboursement de principal et de versement d'intérêts prévues par la norme IFRS 9. À cet égard, les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont considérées comme des remboursements de principal et des versements d'intérêts si les conditions concordent avec un contrat de prêt de base.

Les flux de trésorerie contractuels sont évalués sur la base des conditions à la date de la comptabilisation initiale de l'instrument. Toutefois, en cas de modification du prêt entraînant la décomptabilisation du prêt existant et la comptabilisation d'un nouveau prêt, l'actif modifié est considéré comme un nouveau prêt selon la norme IFRS 9 et est donc pris en compte pour l'évaluation du critère de remboursement de principal et de versements d'intérêts. Dans ce cas, la date de la modification est considérée comme la date de la comptabilisation initiale du nouvel actif financier. Toutefois, si le prêt existant a été renégocié ou modifié mais n'a pas été décomptabilisé, les flux de trésorerie contractuels du prêt modifié ne sont pas pris en compte pour

l'évaluation du critère de remboursement de principal et de versements d'intérêts.

Le « principal » d'un actif financier fait référence à la juste valeur de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale plutôt qu'au montant dû en vertu des conditions contractuelles de l'instrument. Les « intérêts » consistent quant à eux en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit ; ils peuvent comprendre une contrepartie pour d'autres risques qui se rattachent à un prêt de base (par exemple, le risque de liquidité), pour les frais associés à la détention des actifs financiers pour une certaine durée (par exemple, des frais d'administration) et/ou une marge bénéficiaire.

Lors de l'évaluation du critère de remboursement du principal et de versements d'intérêts, la Banque tient entre autres compte des conditions contractuelles suivantes pour déterminer si elles introduisent une variabilité des flux de trésorerie contractuels incompatible avec un contrat de prêt de base :

- (i) taux d'intérêt variables, qui tiennent généralement compte de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit et d'autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base ;
- (ii) l'effet de levier, qui est une caractéristique des flux de trésorerie contractuels augmentant la variabilité des flux de trésorerie contractuels ;
- (iii) les variations de la valeur temps de l'argent ; et
- (iv) les modalités contractuelles susceptibles de modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels d'un actif financier, telles que des événements contingents, les options de remboursement anticipé ou de prolongation.

Un modèle économique fait référence à la façon dont les actifs financiers sont gérés afin d'atteindre un objectif économique donné, que ce soit en collectant uniquement des flux de trésorerie contractuels, en vendant des instruments financiers ou les deux. Le modèle économique est déterminé au niveau des portefeuilles par les « principaux dirigeants » (tels que définis dans la note annexe 30 de ces états financiers) et l'évaluation est basée sur des faits reflétant l'objectif stratégique et l'intention concernant le portefeuille et la manière dont la performance du portefeuille est évaluée.

Dans ce but, un portefeuille est déterminé à un niveau qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Par conséquent, l'évaluation du modèle commercial n'implique pas une analyse instrument par instrument, mais est déterminée à un niveau de cumul plus élevé.

Le modèle économique de la Banque pour la gestion des actifs financiers est observable au travers des activités entreprises par la Direction pour atteindre l'objectif du modèle économique. Les aspects suivants sont pris en compte pour déterminer la classification comptable en vertu de la norme IFRS 9 :

- (i) les politiques et objectifs énoncés pour le portefeuille et leur application dans la pratique ;
- (ii) la façon dont la performance du modèle économique et des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans ce modèle économique est évaluée et présentée aux principaux dirigeants ;
- (iii) la prise en compte des risques ayant une incidence sur la performance et la façon dont ces risques sont gérés ; et

- (iv) la façon dont les dirigeants sont rémunérés pour la performance de l'entreprise (par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus).

Cela signifie que la Banque n'est pas tenue de détenir la totalité des instruments financiers dans un portefeuille d'actifs « détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels » jusqu'à leur échéance. Au contraire, le modèle économique peut consister à détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels même si l'entité procède à des ventes d'actifs financiers ou s'attend à procéder à de telles ventes dans l'avenir.

À cet égard, la Banque procède à une évaluation pour déterminer si la vente d'instruments financiers d'un portefeuille implique que la classification des expositions dans un modèle économique ayant pour objectif de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels est inappropriée. Cette évaluation se fonde sur les informations relatives aux ventes passées et sur les attentes quant aux ventes futures, et pour déterminer le modèle économique, la Banque prend en considération les éléments suivants :

- (i) la fréquence, la valeur et la répartition dans le temps des ventes au cours des périodes antérieures ;
- (ii) les raisons qui ont motivé ces ventes (comme la détérioration du crédit) ; et
- (iii) les attentes quant à l'activité commerciale future.

Une distinction essentielle entre les modèles économiques consiste à savoir si la « vente » d'instruments financiers fait partie intégrante de la réalisation des objectifs économiques souhaités. Pour qu'une vente d'instruments financiers justifie la classification de l'ensemble du portefeuille non dans un modèle économique ayant pour objectif de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux

de trésorerie contractuels mais dans un modèle économique ayant pour objectif de détenir des actifs pour en collecter les flux de trésorerie contractuels et en vue de les vendre, la vente d'actifs financiers doit être essentielle, et non simplement accessoire, à l'atteinte de l'objectif du modèle économique.

À cet égard, après la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués :

- (i) au coût amorti si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ;
- (ii) à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts ; ou
- (iii) à la juste valeur par le biais du résultat si l'actif financier ne satisfait pas à l'évaluation du modèle économique mentionnée ci-dessus et aux critères de remboursement de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû.

La Banque a identifié quatre portefeuilles distincts qui nécessitent des évaluations de modèle économique distinctes en raison du fait qu'ils sont gérés séparément et par des unités opérationnelles/équipes de gestion différentes,

à savoir (i) le portefeuille International Corporate Lending (Prêts internationaux) ; (ii) le portefeuille Dutch Mortgage (Prêts hypothécaires néerlandais) ; (iii) le portefeuille Treasury Investment (Placement de trésorerie) ; et (iv) le portefeuille Securitisation Investment (Investissement par titrisation).

#### ***Actifs financiers évalués au coût amorti***

Les actifs financiers détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui contiennent des conditions contractuelles donnant lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont évalués au coût amorti. Ces actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, qui est généralement la contrepartie en espèces pour l'achat ou la création de l'actif, y compris les frais de transaction directs et marginaux, lors de la comptabilisation. Les actifs financiers de la Banque évalués au coût amorti comprennent principalement des prêts et avances à des banques, des prêts et avances à des clients, comprenant les portefeuilles International Corporate Lending et Dutch Mortgage, et un portefeuille de titres et créance classés dans le portefeuille Treasury et Securitisation Investment.

Le coût amorti est la valeur à laquelle l'actif financier est évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance (voir note annexe 1.14) et ajustée au titre des provisions pour pertes sur créances.

#### ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global***

Les actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par l'encaissement de flux de trésorerie contractuels et la vente et qui contiennent des conditions contractuelles donnant lieu, à des

dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, qui est généralement la contrepartie en espèces pour l'achat ou la création de l'actif, y compris les frais de transaction directs et marginaux, lors de la comptabilisation.

Les actifs financiers de la Banque évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent principalement un portefeuille de titres de créance, détenus à des fins de liquidité et classés dans les portefeuilles Treasury et Securitisation Investment.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont ensuite réévalués à leur juste valeur et leurs variations (à l'exception de celles qui ont trait à la dépréciation, aux produits d'intérêt et aux gains et pertes de change) sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente des actifs. Lors de la cession, les gains ou pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sur ces investissements sont comptabilisés en résultat. Ces investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont inclus dans les calculs des pertes de crédit attendues présentés ci-après et les pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat.

#### ***Instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat***

Lorsque les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier ne répondent pas au critère de remboursement du principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû, l'instrument en question est automatiquement classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat, quel que soit le résultat de l'évaluation du modèle économique.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont principalement détenus en

vue d'une vente à court terme ou font partie d'un portefeuille d'instruments financiers qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profits à court terme. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées en résultat.

La Banque ne détenait aucun instrument financier obligatoirement évalué à la juste valeur par le biais du résultat au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

#### ***Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat***

Les instruments financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont classés dans cette catégorie s'ils répondent à un ou plusieurs des critères énoncés ci-après et sont désignés ainsi irrévocablement lors de la comptabilisation initiale :

- l'utilisation de la désignation supprime ou réduit de manière significative un décalage comptable ;
- un groupe d'actifs et de passifs financiers ou un groupe de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement ; et
- le passif financier contient un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées en résultat.

#### ***Actifs acquis en échange de prêts***

Lorsque des actifs non financiers acquis en échange de prêts dans le cadre d'une liquidation sont détenus en vue de la vente, ces actifs sont enregistrés comme « Actifs détenus en vue de la

vente » et présentés comme « Actifs non courants détenus en vue de la vente ».

### Dépréciation des actifs évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La norme IFRS 9 impose d'évaluer les provisions pour pertes sur créances sur des instruments financiers en utilisant le modèle de dépréciation des pertes de crédit attendues appliquant une approche prospective qui souligne les variations du risque de crédit afférent à un instrument financier, et par conséquent la probabilité de pertes de crédit futures, même si aucune perte ne s'est encore produite.

Étant donné que les variations de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont comptabilisées directement en compte de résultat, aucune provision pour pertes sur créances n'est jugée nécessaire pour ces instruments financiers.

En revanche, les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des dispositions de dépréciation en utilisant le modèle de dépréciation général stipulé par la norme IFRS 9. Ceci est dû au fait que, comme la perception de flux de trésorerie contractuels est essentielle dans les deux modèles économiques, les effets des variations du risque de crédit sont plus pertinents pour la compréhension d'un utilisateur que les effets d'autres variations, telles que les variations des taux d'intérêt du marché.

Les dispositions de dépréciation imposées par la norme IFRS 9 s'appliquent également aux engagements de prêt qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat (si les conditions générales de l'accord donnent lieu à un contrat d'extension de crédit exécutoire), aux contrats de garantie financière et aux créances de location reconnues auxquelles s'applique la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Aucun d'entre eux ne

relève du champ d'application de la norme IFRS 9, mais tous restent soumis à des dispositions de dépréciation conformément à la norme IFRS 9.

Des pertes de crédit attendues peuvent être comptabilisées pour des prêts et avances à des banques et des clients, d'autres actifs financiers évalués au coût amorti, des instruments de dette évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que certains engagements de prêt et contrats de garantie financière. La Banque peut s'engager à souscrire des prêts à des conditions contractuelles fixes pour des périodes déterminées. Lorsque la Banque a l'intention de détenir le prêt, l'engagement de prêt est inclus dans les calculs des dépréciations présentés ci-après.

### Approche des pertes de crédit attendues à trois niveaux

La norme IFRS 9 présente un modèle de dépréciation « à trois niveaux » fondé sur les changements de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Le principal moteur de l'évaluation des pertes de crédit attendues concerne donc le niveau de risque de crédit pour chaque exposition et, par conséquent, une évaluation de la variation du risque de crédit sur la durée de vie attendue d'un actif est un élément clé dans la détermination des critères de classement de l'exposition dans les niveaux prévus par la norme IFRS 9. Ces trois niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 – Les instruments financiers qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou qui présentent un « risque de crédit faible » à la date de clôture sont classés au niveau 1. Les pertes de crédit attendues sur 12 mois sont comptabilisées pour évaluer les pertes attendues résultant d'événements de défaut qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture ;

- Niveau 2 – Les instruments financiers ayant connu une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont classés au niveau 2. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont comptabilisées pour évaluer les pertes attendues qui résultent de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ; et
- Niveau 3 – Les instruments financiers qui présentent des indications objectives de dépréciation et qui sont considérés comme étant en défaut ou dépréciés sont classés au niveau 3, et nécessitent également l'évaluation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie

### Sans dépréciation et sans augmentation significative du risque de crédit (niveau 1)

Les pertes de crédit attendues résultant d'événements de défaut possibles dans les 12 prochains mois sont comptabilisées pour les instruments financiers qui restent au niveau 1.

Les instruments financiers sont tous classés au niveau 1 lors de leur comptabilisation initiale, sauf s'ils sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, auquel cas l'exposition est classée comme instrument financier déprécié dès son acquisition ou sa création lors de la comptabilisation initiale et restera classée de la sorte jusqu'à sa décomptabilisation. Par conséquent, la Banque calcule une provision pour pertes sur créances sur la base des pertes de crédit attendues sur 12 mois. Les variations ultérieures du risque de crédit se refléteront dans le classement dans l'un ou l'autre niveau de l'exposition, le transfert de l'exposition au niveau 2 ou 3 étant conditionné respectivement par l'identification d'une augmentation significative du risque de crédit ou une dépréciation.

Les dispositions de la norme IFRS 9 incluent une méthode simplifiée pour évaluer les provisions pour pertes sur créances à l'aide des pertes de crédit attendues sur 12 mois pour les instruments

financiers présentant un risque de crédit faible à la date de clôture. Concrètement, cela signifie que, dans les cas où un instrument financier est considéré comme présentant un risque de crédit faible, la Direction n'est pas tenue d'effectuer une évaluation pour déterminer si une augmentation significative du risque de crédit a eu lieu. La Banque considère qu'il existe un « risque de crédit faible » dans le cas de certains instruments financiers, par exemple les obligations cotées assorties d'une notation de crédit investment grade par au moins une grande agence de notation.

Pour tous les actifs financiers classés en niveaux 1 et 2, des produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur brute comptable, avant déduction des provisions pour pertes sur créances.

### Augmentation significative du risque de crédit ou niveau 2

Le concept de risque de défaillance joue un rôle essentiel dans la norme IFRS 9. Par conséquent, dans ses activités de gestion du risque de crédit, la Banque utilise un paramètre essentiel pour déterminer le risque : la probabilité que le débiteur soit en défaut, soit dans la période de 12 mois suivante (en cas d'expositions classées au niveau 1), soit pendant la durée de vie de l'exposition (en cas d'expositions classées au niveau 2).

Une évaluation visant à déterminer si le risque de crédit a augmenté depuis la comptabilisation initiale est effectuée au moins à chaque date de clôture en tenant compte de la variation du risque de défaillance sur la durée de vie restante de l'instrument financier. L'évaluation compare explicitement ou implicitement le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance lors de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et documentées, incluant des informations sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir.

Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de façon significative, la Banque prend en compte à la fois des informations réelles et prospectives relatives à des indicateurs externes de marché, des facteurs internes et des informations propres à l'emprunteur. L'évaluation est impartiale et, dans la mesure où c'est pertinent, utilise des informations prospectives correspondant à celles utilisées pour évaluer les pertes de crédit attendues. L'analyse du risque de crédit repose sur plusieurs facteurs, dont la pertinence dépend du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et du débiteur. Il est par conséquent impossible de fournir un ensemble de critères universel pour déterminer ce qui est considéré comme une augmentation significative du risque de crédit, et ces critères varient en fonction du type de prêt. Le cadre interne de gestion du risque de crédit comprend l'utilisation d'informations qualitatives et quantitatives sur les déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit.

Les processus de notation du risque de crédit de la Banque sont conçus pour mettre en évidence les expositions qui nécessitent une attention particulière de la part de la Direction en raison de leur probabilité accrue de défaut et de perte potentielle.

À cet égard, la Banque adopte un système de classification de la qualité de crédit de cinq points afin d'évaluer la qualité de crédit de ses principaux actifs financiers. De plus amples détails sur la gestion interne du risque de crédit sont fournis à la section 2 (Gestion du risque financier, Risque de crédit). En règle générale, un niveau de risque interne est attribué à chaque débiteur par l'entreprise et est ensuite examiné à la fois par l'équipe Credit Risk et par le comité de gestion des crédits responsable de la supervision des portefeuilles respectifs de la Banque. Les classes de risque internes sont les suivantes :

- Regular (Normal) – Aucun problème de crédit important.
- Focus (Prioritaire) – Aucune perspective immédiate de subir une perte de crédit en fin de compte, mais requiert une surveillance plus étroite du crédit.
- Under surveillance (Sous surveillance) – Augmentation significative du risque de crédit avec identification des points inquiétants et possibilité de subir une perte de crédit en fin de compte.
- Doubtful (Douteux) – Probabilité que les conditions contractuelles de la dette ne soient pas remplies et qu'une perte de crédit soit subie (déprécié).
- Write-off (Réduction de valeur) - Dépréciation totale ou partielle des expositions avec faible perspective de recouvrement.

Vous trouverez ci-après un aperçu des informations qualitatives utilisées par la Banque pour l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit. Cependant, l'évaluation quantitative effectuée par la Banque pour identifier une augmentation significative du risque de crédit varie selon les portefeuilles d'instruments financiers de la Banque et est présentée dans les sous-sections pertinentes ci-après.

Il est possible que plusieurs instruments destinés au même client soient classés selon des niveaux différents. Cela peut se produire lorsque la Banque détient des expositions créées à des moments différents, ce qui peut donner lieu à un risque de défaillance différent lors de la comptabilisation initiale, et entraîner une variation de l'augmentation relative du risque de crédit depuis la création entre les différents instruments.

En dehors du cas du déclencheur de dépassement de l'échéance, la Banque ne prévoit pas d'observer de déclencheur qualitatif de l'augmentation significative du risque de crédit pour indiquer un événement d'augmentation significative du risque de crédit dans des circonstances normales, sauf si l'événement est important. Par conséquent, la

Banque a défini des déclencheurs probables de l'augmentation significative du risque de crédit qui sont considérés comme les plus pertinents dans la politique en matière de risque de crédit de la Banque. Toutefois, les facteurs déclencheurs ne sont pas considérés comme exhaustifs et font l'objet d'évaluations poussées de la gestion du risque de crédit. Des évaluations des informations qualitatives sur les déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit sont entreprises au moins une fois par trimestre pour chaque instrument et tous les événements déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit identifiés sont présentés au comité de gestion des crédits approprié.

*Portefeuille International Corporate Lending:*

Les instruments financiers du portefeuille International Lending de la Banque sont gérés individuellement à des fins de crédit, et les analystes de crédit de la Banque ont accès à des informations sur les débiteurs et à des informations financières, ces dernières comprenant à la fois des informations financières historiques et prévisionnelles.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit du portefeuille International Corporate Lending comprend les éléments suivants :

- L'utilisation des déclencheurs qualitatifs de l'augmentation significative du risque de crédit, y compris les déclencheurs qualitatifs suivants qui sont pris en compte par la Banque dans les évaluations trimestrielles des déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit :

- **Informations qualitatives sur les thèmes liés à l'augmentation significative du risque de crédit**
- **Indications sur des retards de paiement**
- **Performance économique générale**
- **Perte d'un contrat ou locataire important**

- **Retards ou dépassements des coûts dans des projets**
- **Conditions macroéconomiques**
- **Tarification de la dette et des capitaux propres (par rapport au marché)**
- **Renégociation**
- **Menace majeure pour le modèle économique**
- **Préoccupations sectorielles, industrielles ou territoriales**
- **Parrainages**
- **Renonciation à des engagements ou non-respect prévu de certains engagements**
- **Augmentation significative du risque de crédit observée pour des instruments financiers connexes**

- Utilisation d'une évaluation quantitative de l'augmentation significative du risque de crédit fondée sur une approche basée sur des notations utilisant les probabilités de défaut « ponctuel » sur la durée de vie (probabilité de défaut dans les conditions économiques actuelles)
- Déclencheur important (classification de crédit interne) - l'actif financier qui est assorti d'une classification de la qualité de crédit « sous surveillance » est classé en niveau 2, celui qui est assorti d'une classification « déprécié » est classé en niveau 3.

Aux fins de l'évaluation quantitative de l'augmentation significative du risque de crédit, la Banque a adopté une approche basée sur des notations (c'est-à-dire basée sur la détérioration du niveau en nombre de crans) pour son évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit.

En raison de l'absence d'un historique interne des défauts, la Banque utilise une solution de modélisation du risque de crédit développée par un fournisseur externe pour estimer les probabilités inconditionnelles de défaut ponctuel :

## Notes annexes aux états financiers

(i) en comparant les états financiers du débiteur à ceux de l'ensemble de données du modèle sous-jacent ; et (ii) en appliquant une fiche d'évaluation qualitative pour ajuster les probabilités inconditionnelles quantitatives de défaut ponctuel afin de mieux refléter les particularités spécifiques du débiteur.

Une probabilité de défaut ponctuel prospective pondérée selon la probabilité estimée par le modèle se voit attribuer une notation de défaut dérivée, qui adopte la terminologie de l'agence de notation publique Moody's allant de C à Aaa. Lors de l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, la Banque compare la notation dérivée à la création avec la notation dérivée à la date de clôture et détermine la différence de crans entre les deux. Les critères de classement de la Banque sont donc considérés comme fondés sur une approche

basée sur des notations/la détérioration du niveau en nombre de crans.

La décision de classer l'augmentation significative du risque de crédit dans un certain niveau sur la base d'informations quantitatives utilise une approche fondée à la fois sur un seuil relatif et sur un seuil absolu. L'approche fondée sur un seuil relatif consiste à calculer l'amplitude de la différence entre la notation à la date de clôture et la notation à la date de création sur la base de la détérioration du nombre de crans entre les deux notations. Le niveau approprié est déterminé en fonction de l'amplitude de cette différence. Le seuil absolu détermine le niveau en fonction de la notation de l'instrument à la date de clôture. Le tableau suivant présente les seuils relatifs et absolus appliqués par la Banque dans l'évaluation quantitative de l'augmentation significative du risque de crédit.

Notation dérivée	Seuil relatif (déclencheur de la détérioration de l'augmentation significative du risque de crédit)	Seuil absolu (plancher de déclenchement de l'augmentation significative du risque de crédit)
Aaa	-10 crans	-
Aa1	-8 crans	-
Aa2	-7 crans	-
Aa3	-6 crans	-
A1	-5 crans	-
A2	-5 crans	-
A3	-5 crans	-
Baa1	-5 crans	-
Baa2	-5 crans	-
Baa3	-4 crans	-
Ba1	-4 crans	-
Ba2	-4 crans	-
Ba3	-4 crans	-
B1	-3 crans	-
B2	-3 crans	-
B3	-2 crans	-
Caa1	-1 cran	-
Caa2	-0 cran	Plancher de déclenchement de l'augmentation significative du risque de crédit niveau 2
Caa3	-0 cran	Plancher de déclenchement de l'augmentation significative du risque de crédit niveau 2
Ca	-0 cran	Plancher de déclenchement de l'augmentation significative du risque de crédit niveau 2
C	-0 cran	Plancher de déclenchement de l'augmentation significative du risque de crédit niveau 3

Bien que la Banque ait adopté une approche basée sur des notations (c'est-à-dire basée sur une détérioration du nombre de crans) pour son évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, chaque notation dérivée est représentée par une probabilité de défaut sous-jacente.

Les probabilités de défaut sur la durée de vie sont déterminées en estimant la probabilité de défaut marginale pour chaque année sur la durée de vie de l'instrument financier. Par exemple, pour un prêt de cinq ans, les probabilités de défaut sont calculées pour chacune des cinq années. La probabilité de défaut de la première année est calculée comme la probabilité de défaut du prêt au cours de la première année suivant son émission, tandis que la probabilité de défaut de la deuxième année est calculée comme la probabilité que le prêt survive à la première année mais soit en défaut durant la deuxième année. Le même principe de survie s'applique aux probabilités de défaut pour les années restantes. La somme des probabilités de défaut marginales donne la dérivée de la structure cumulative des échéances de probabilité de défaut sur la durée de vie. Les probabilités de défaut cumulées sur la durée de vie augmentent à un rythme décroissant à mesure que la durée de vie résiduelle du prêt diminue.

Les probabilités de défaut « inconditionnelles » se réfèrent à la structure des échéances de la probabilité de défaut sur la base d'informations historiques et avant l'application de scénarios macroéconomiques prévisionnels. Plusieurs scénarios macroéconomiques prévisionnels sont appliqués à la structure des échéances de la probabilité de défaut ponctuel inconditionnelle afin d'estimer une probabilité de défaut ponctuel « conditionnelle » prospective pondérée en fonction de la probabilité au niveau du débiteur.

Les probabilités de défaut sont déterminées à la date de création et à chaque date de clôture ultérieure au niveau du débiteur plutôt qu'au niveau de la facilité de crédit. Par conséquent, à une date donnée, plusieurs facilités attribuables au même

débiteur se voient adjoindre la même probabilité de défaut, reflétant la situation financière de l'emprunteur à la date de l'évaluation. À cet égard, différentes facilités ayant le même débiteur et créées au même moment devraient avoir une probabilité de défaut identique à la fois à la date de création et aux dates de déclaration ultérieures. Toutefois, les facilités ayant le même débiteur mais créées à des intervalles de temps différents peuvent avoir des probabilités de défaut différentes à la création, reflétant la situation financière de l'emprunteur et le risque de crédit à chaque date de création respective, tandis que des probabilités de défaut identiques sont déterminées à chaque date de clôture ultérieure pour toutes ces facilités.

À cet égard, une comparaison simple ou absolue des probabilités de défaut lors de la comptabilisation initiale et à la date de clôture n'est pas appropriée pour déterminer le niveau d'une exposition. Toutes autres choses restant constantes, la probabilité de défaut d'un instrument financier diminue en principe au fil du temps. Ainsi, pour tenir compte de ce paramètre, la Banque estime la probabilité de défaut annualisée sur la durée de vie restante de l'actif financier à la date de création et la probabilité de défaut annualisée sur la durée de vie restante de l'actif financier à la date de clôture. La mesure de la probabilité de défaut annualisée est la probabilité de défaut cumulée pour une période donnée, indiquée sur une base annuelle. Celles-ci se voient ensuite attribuer une notation dérivée qui est utilisée pour déterminer les augmentations potentielles significatives du risque de crédit et, par conséquent, le niveau de crédit d'un instrument financier à travers une combinaison de seuils relatifs et absolus en utilisant les notations de crédit dérivées.

#### ***Déclencheur important sur la base des classifications des risques internes***

L'évaluation quantitative par le biais des critères de classement de la notation de crédit dérivée de la Banque est prise en compte conjointement avec des informations qualitatives sur les déclencheurs

de l'augmentation significative du risque de crédit et fait partie de l'évaluation globale des déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit. À cet égard, lorsque des déclencheurs qualitatifs de l'augmentation significative du risque de crédit sont observés par des analystes de crédit, la Banque applique un déclencheur important sur la base de la classification de crédit interne (niveau 2 pour tous les emprunteurs classés comme « sous surveillance » et niveau 3 pour tous les emprunteurs classés comme « douteux »).

#### *Portefeuille Dutch Mortgage*

En ce qui concerne les actifs hypothécaires résidentiels garantis par le gouvernement néerlandais (dont les pertes sont plafonnées à 10 % des pertes attendues par le biais de la « Nationale Hypotheek Garantie » ou NHG) classés dans le portefeuille Dutch Mortgage de la Banque, le principal facteur déterminant de l'augmentation significative du risque de crédit est une règle quantitative basée sur la variation de la probabilité de défaut entre la date de création et la date de clôture, d'une part, et sur des seuils de probabilité de défaut absolus, d'autre part. L'augmentation significative du risque de crédit est déterminée au niveau de la « partie prêt », c'est-à-dire que chaque facilité (même lorsque la source de remboursement est la même) est évaluée en termes d'augmentation significative du risque de crédit.

Le déclencheur quantitatif de l'augmentation significative du risque de crédit compare la probabilité de défaut sur la durée de vie résiduelle à la date de clôture à la probabilité de défaut sur la durée de vie résiduelle à la création. Pour déterminer si un compte a connu une augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, un seuil de probabilité de défaut sur la durée de vie est utilisé.

À cet égard, les déclencheurs et antidéclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit suivants sont appliqués et entraîneraient un déplacement de ces expositions vers la phase 2 :

*Variation de la probabilité de défaut* : la probabilité de défaut sur la durée de vie de l'exposition à la date de clôture dépasse la probabilité de défaut sur la durée de vie lors de la comptabilisation initiale de plus de 200 % ; ou

*Niveau absolu* : La probabilité de défaut à 12 mois de l'exposition à la date de clôture est supérieure à 20 %.

Sont également considérés comme donnant lieu à une augmentation significative du risque de crédit :

1. Événements de renégociation où les expositions ne sont pas à 30 jours de probabilité de défaut,
2. Lorsque les paiements relatifs à l'exposition sont à 30 jours de probabilité de défaut ou plus.

Les déclencheurs quantitatifs d'augmentation significative du risque de crédit ne s'appliquent pas aux prêts hypothécaires/parties de prêts avec une probabilité de défaut de 0,03 % ou moins à la date de clôture. De telles expositions sont considérées comme éligibles à l'exemption pour risque de crédit faible (étape 1 sans évaluation supplémentaire du scénario) dans la norme IFRS 9. Le caractère approprié de l'application de cette exemption est régulièrement testé pour les portefeuilles auxquels elle s'applique.

#### **Portefeuille Treasury Investment**

Afin de contrôler l'augmentation significative du risque de crédit par rapport à son portefeuille Treasury Investment, la Banque se réfère à des notations de crédit externes d'au moins une des agences de notation suivantes : Moody's, Fitch ou Standard & Poor's. À cet égard, une exposition est considérée comme présentant un risque de crédit faible si elle se voit attribuer un statut investment grade par l'une de ces trois agences de notation de crédit externes.

Si la notation de crédit d'un instrument financier tombe en dessous du seuil investment grade, c'est-à-dire BBB (ou équivalent), il convient de considérer

que l'instrument financier a subi une augmentation significative du risque de crédit. Par conséquent, l'instrument financier sera reclassé comme une exposition de niveau 2, ce qui aura une incidence sur la mesure des charges des pertes de crédit attendues, passant d'un calcul des pertes de crédit attendues à 12 mois à un calcul des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

#### Portefeuille Securitisation Investment

Investissement en tranches au sein d'une entité structurée de CLO (Collateralised Loan Obligation ou obligation structurée adossée à des emprunts) créée et gérée par la Banque : La Banque évalue le classement de la tranche plutôt que des facilités de crédit au sein du portefeuille d'actifs financiers sous-jacent. La Banque détermine une notation dérivée (qui est une mesure indicative du risque de crédit) pour chaque tranche à des moments différents. Les pertes attendues et la durée de vie moyenne sont utilisées pour attribuer une notation dérivée à chaque tranche sur la base de la méthodologie d'un fournisseur externe et des défauts observés dans les secteurs des actifs sous-jacents. La notation dérivée à la date de clôture est comparée à la notation dérivée à la date de création de la tranche afin de déterminer si une augmentation significative du risque de crédit a eu lieu depuis sa comptabilisation initiale.

Conformément à l'approche adoptée par la Banque pour l'identification des événements d'augmentation significative du risque de crédit et la détermination du niveau de risque pour les portefeuilles International Corporate Lending et Treasury Investment, une approche quantitative basée sur des notations est utilisée pour évaluer l'évolution du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'investissement de la Banque dans les tranches de la CLO.

En ce qui concerne les tranches des CLO auxquelles une notation dérivée de catégorie investment grade est attribuée, la Banque utilise l'exemption pour risque de crédit faible. Par

conséquent, la Banque part du principe qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'a eu lieu depuis la comptabilisation initiale tant que la tranche conserve une notation dérivée de catégorie investment grade. Ainsi, la Banque part du principe que le risque de crédit attribuable aux tranches auxquelles l'exemption pour risque de crédit faible est appliquée n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, et n'effectue donc pas d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit pour ces tranches à moins que leur notation dérivée ne devienne inférieure à la qualité investment grade.

Investissement en tranches au sein d'une entité structurée de CLO bénéficiant d'une notation publique, créée et gérée par une entité tierce, assortie d'une notation investment grade publique attribuée par une agence réputée : comme pour les critères du portefeuille Treasury Investment, la notation investment grade est un exemple d'instrument financier qui peut être considéré comme présentant un risque de crédit faible. Par conséquent, la Banque mesure les pertes de crédit attendues à 12 mois pour les tranches des CLO notées investment grade par une agence de notation publique. Cela s'appliquait également aux billets de premier rang de GH1, qui sont considérés comme une tranche notée A.

#### Déprécié (niveau 3)

La Banque définit un actif financier comme étant déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier se sont produits.

Afin d'évaluer s'il y a eu une augmentation du risque de crédit d'un instrument financier depuis sa comptabilisation initiale, les variations du risque de défaut sont prises en compte sur la durée de vie restante de l'instrument financier. La définition du défaut est donc essentielle pour l'application des exigences de la norme IFRS 9. Toutefois, la norme IFRS 9 ne définit pas spécifiquement le défaut, mais impose à la

Banque d'appliquer une définition cohérente avec la définition utilisée à des fins de gestion interne du risque de crédit, ce qui nécessite la prise en compte d'indicateurs qualitatifs, le cas échéant.

La norme IFRS 9 introduit une présomption réfutable selon laquelle le moment où la défaillance survient ne peut se situer 91 jours après celui où l'actif financier devient en souffrance, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et documentées pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage. Cette présomption n'a pas été réfutée par la Banque pour ses portefeuilles de prêts, ce qui signifie que le défaut est considéré comme ne pas être survenu plus tard que 90 jours après l'échéance d'un actif financier. Bien que cette présomption s'applique à tous les portefeuilles de prêts gérés par la Banque, elle est beaucoup plus pertinente pour identifier les expositions en défaut au sein du portefeuille Dutch Mortgage.

La définition du défaut est traitée plus en détail par les lignes directrices publiées par l'Autorité bancaire européenne (ABE) et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ces lignes directrices fournissent des définitions détaillées de ce qui doit être pris en compte dans la détermination des expositions en défaut à des fins réglementaires. Par conséquent, la Banque a aligné la définition de défaut de la norme IFRS 9, utilisée à des fins comptables, sur les définitions fournies dans les lignes directrices de l'ABE et du CBCB, ce qui garantit l'application d'une vision cohérente du risque de crédit pour la gestion du risque interne, le capital réglementaire et l'évaluation des pertes de crédit attendues.

À cet égard, les expositions en défaut sont celles qui satisfont à au moins un des critères suivants :

- (i) expositions importantes présentant un retard supérieur à 90 jours ;
  - (ii) suite à une évaluation, il est considéré comme peu probable que le débiteur soit capable de s'acquitter de l'intégralité de ses obligations de crédit sans la réalisation d'une garantie, indépendamment de l'existence d'un montant en souffrance ou du nombre de jours de retard.
- Par conséquent, comme les critères de dépréciation prévus par la norme IFRS 9 peuvent être interprétés de manière cohérente avec la définition du défaut à des fins réglementaires, tous les défauts au sens de la réglementation sont considérés comme ayant une incidence sur la dépréciation, et vice versa. Les expositions en défaut sont donc classées au niveau 3 aux fins de la norme IFRS 9.
- Afin de définir quels événements déclenchent une « probabilité de non-paiement », la Banque prend en compte les situations et événements énumérés dans la définition de défaut du règlement sur les exigences de fonds propres et dans la définition des dispositions de dépréciation des IFRS.
- La norme IFRS 9 fournit une liste d'événements qui peuvent indiquer qu'un actif financier est déprécié. Les critères utilisés par la Banque pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation incluent :
- la difficulté financière significative de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
  - une violation du contrat, telle qu'un défaut ou un retard de paiement ;
  - le(s) prêteur(s) de l'emprunteur ayant accordé une/des concession(s) à l'emprunteur pour des raisons économiques ou contractuelles liées à la difficulté financière de l'emprunteur (ce critère n'aurait pas été pris en compte autrement) ;
  - il est de plus en plus probable que l'emprunteur se retrouve en faillite ou fasse l'objet d'une autre réorganisation financière ;
  - la disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières ; ou

- l'achat ou la comptabilisation d'un actif financier assorti d'une décote importante qui reflète les pertes de crédit encourues.

En outre, en ce qui concerne les expositions au sein du portefeuille International Corporate Lending, la Banque a déterminé des facteurs déclencheurs

qui devraient conduire à la reconnaissance d'une exposition non performante ou en défaut, ou à une évaluation approfondie pour savoir si un événement d'incapacité de paiement est survenu. Les événements d'incapacité de paiement et leurs facteurs déclencheurs sont énumérés ci-dessous, mais cette liste n'est pas exhaustive :

Événements d'incapacité de paiement	Facteurs déclencheurs indicatifs
1) La Banque estime que le débiteur ne pourra probablement pas s'acquitter de ses obligations de crédit envers elle sans recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le prêt est accéléré ou son remboursement est exigé</li> <li>● La Banque a demandé le remboursement d'une garantie</li> <li>● Poursuite judiciaire, exécution ou exécution forcée en vue de recouvrer la dette</li> <li>● L'emprunteur est un co-débiteur lorsque le débiteur principal est en défaut</li> <li>● On s'attend à ce qu'un prêt à remboursement in fine ne puisse pas être refinancé à des conditions de marché normales avec une échéance contractuelle inférieure à 6 mois</li> </ul>
2) La Banque cesse de comptabiliser les intérêts courus non encaissés	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La Banque cesse de facturer des intérêts (aussi partiellement ou sous condition)</li> <li>● Toute réduction de valeur directe</li> </ul>
3) La Banque procède à un ajustement pour risque de crédit spécifique justifié par la perception d'une détérioration significative de la qualité de crédit depuis le moment où elle s'est exposée au risque.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Toutes provisions spécifiques pour pertes sur prêts comptabilisées</li> <li>● Toute réduction de valeur contre provisions</li> </ul>
4) La Banque vend l'obligation de crédit avec une perte économique significative en raison du crédit.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Un actif est vendu ou partiellement vendu avec une perte importante (&gt;15 % de perte sur la valeur comptable) en raison de préoccupations liées au crédit (c.-à-d. pas en raison du risque de marché)</li> </ul>
5) La Banque consent à une restructuration en urgence de l'obligation de crédit, qui aboutira vraisemblablement à sa réduction, du fait de l'annulation ou du report d'une fraction significative du principal, des intérêts ou des commissions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Restructuration avec annulation d'une partie significative donnant lieu à une perte de valeur actuelle nette (VAN)</li> <li>● Restructuration lors de laquelle l'établissement estime également que le débiteur ne pourra probablement pas s'acquitter de ses obligations de crédit sans recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie</li> </ul>

Événements d'incapacité de paiement	Facteurs déclencheurs indicatifs
<p>6) La Banque a demandé la mise en faillite du débiteur ou l'application d'une mesure similaire concernant l'obligation de crédit que ce dernier a envers elle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Il est de plus en plus probable que l'emprunteur fasse faillite ou fasse l'objet d'une autre réorganisation financière.</li> <li>● L'établissement de crédit ou l'entité à la tête du consortium entame une procédure de faillite/d'insolvabilité</li> <li>● Événement de crédit déclaré au sens de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA, Association internationale des swaps et dérivés)</li> <li>● Négociations à l'amiable en vue du règlement ou du remboursement (par ex. accords moratoires)</li> </ul>
<p>7) Le débiteur a demandé ou a fait l'objet d'une mise en faillite ou d'une protection similaire, évitant ou retardant le remboursement d'une obligation de crédit envers la Banque.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le débiteur a déposé une demande de faillite ou d'insolvabilité</li> <li>● Un tiers a entamé une procédure de faillite ou d'insolvabilité</li> </ul>

Dans certains cas, il peut s'avérer impossible d'identifier un seul événement isolé qui a conduit à la classification d'une exposition comme dépréciée. Toutefois, la Banque adopte une vision globale de la performance de l'exposition, dans laquelle l'effet combiné de plusieurs événements peut être considéré comme ayant entraîné la dépréciation d'actifs financiers. En règle générale, la Banque s'attend à ce qu'une augmentation significative du risque de crédit soit identifiée avant qu'un actif financier ne soit déprécié ou qu'un défaut réel ne se produise. Par conséquent, les expositions traitées comme ayant subi une dépréciation sont dans la plupart des cas transférées du niveau 2 au niveau 3.

En ce qui concerne le portefeuille Dutch Mortgage, le principal indicateur de dépréciation apparaît lorsque les expositions affichent un arriéré de plus de 90 jours, en tenant compte du seuil de matérialité pour les expositions sur la clientèle de détail conformément à la définition réglementaire de défaut de l'ABE, d'autres signes d'une probable absence de paiement, tels que la prolongation de mesures de renégociation, étant également pris en considération.

Pour le portefeuille Securitisation Investment, la présomption de l'arriéré de 90 jours a été réfutée par la Banque aux fins de l'investissement en tranches dans une entité structurée de CLO évalué au coût amorti. Toutes les tranches des investissements de titrisation de la Banque sont réputées en défaut dans le cas où la CLO n'est pas en mesure de rembourser partiellement ou intégralement les obligations de premier rang et/ou les intérêts y afférents, c.-à-d. si le paiement a un arriéré de 1 jour. Cela peut être dû à un niveau significatif de défauts survenant dans le portefeuille sous-jacent, qui peut engendrer un niveau insuffisant de flux de trésorerie pour honorer les engagements de paiement liés à chaque tranche au sein de la structure de financement. De même, la présomption de l'arriéré de 90 jours a également été réfutée par la Banque en ce qui concerne les expositions au sein du portefeuille Treasury Investment. À cet égard, une exposition est réputée en défaut si le débiteur n'est pas en mesure de rembourser tout ou partie du montant dû.

Pour tous les actifs financiers de niveau 3, des produits d'intérêt sont comptabilisés en appliquant

le taux d'intérêt effectif au montant évalué au coût amorti ou à la valeur comptable de l'instrument financier, c'est-à-dire la valeur brute comptable moins les provisions pour pertes sur créances.

### Réductions de valeur

Les actifs financiers et les provisions pour pertes sur créances associées sont normalement annulés, en tout ou en partie, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. Dans le cas des prêts aux entreprises internationales, la détermination est effectuée après avoir examiné les faits et les circonstances liés à la situation financière de l'emprunteur, généralement une restructuration en difficulté. Lorsque les prêts sont garantis, cela se fait généralement après réception de tout produit de la réalisation de la sûreté. Lorsque la valeur de réalisation nette d'une garantie a été déterminée et qu'il n'y a pas d'attente raisonnable d'un recouvrement ultérieur, la mise en non-valeur peut survenir plus tôt (voir note annexe 2.2.5). Sur ce point, la Banque annule les actifs financiers lorsque le comité de gestion des crédits concerné de MeDirect Belgium détermine que le solde est irrécouvrable.

### Actifs financiers modifiés

Conformément à la norme IFRS 9, la modification des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier pourrait entraîner deux résultats possibles :

- (i) Si la modification n'est pas considérée comme significative, les flux de trésorerie modifiés sont considérés comme se rapportant à l'actif financier d'origine ; ou
- (ii) Si la modification est considérée comme significative, l'actif d'origine est considéré comme étant annulé et, par conséquent, l'actif d'origine est décomptabilisé et remplacé par un nouvel actif financier.

Il est dès lors essentiel d'évaluer si une modification est considérée comme significative pour déterminer les implications comptables des modifications des flux de trésorerie contractuels d'un actif. La Banque applique son jugement pour évaluer si une modification des conditions contractuelles (telle qu'une variation des taux d'intérêt, de la devise ou de la durée restante du crédit) est suffisamment importante pour représenter l'expiration de l'instrument initial.

À cet égard, lorsqu'elle envisage une modification des conditions contractuelles, la Banque évalue la manière dont les flux de trésorerie en vertu des conditions révisées se comparent aux flux de trésorerie en vertu des conditions initiales du prêt ; elle tient également compte de facteurs qualitatifs. Les considérations qualitatives incluent la prolongation des échéances, l'insertion de rehaussements de crédit, les variations des taux d'intérêt, etc. Si la modification est jugée importante, la décomptabilisation de l'instrument financier est garantie.

Lorsque la modification n'est pas suffisamment importante pour engendrer la décomptabilisation de cet actif financier, la Banque recalcule la valeur brute comptable de l'actif financier comme étant la valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (ou taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création). La différence est comptabilisée en résultat en tant que gain ou perte résultant d'une modification.

En présence d'une modification importante des conditions d'un actif financier entraînant la décomptabilisation de l'actif financier existant suivie par la comptabilisation de l'actif financier modifié, l'actif modifié est considéré comme un « nouvel » actif financier. Tout nouvel actif financier qui apparaît à la suite d'événements de décomptabilisation résultant d'une modification importante des termes de l'instrument est classé en tant qu'actif de niveau 1, sauf si le

nouvel actif financier est déprécié lors de sa comptabilisation initiale, auquel cas il sera classé en tant qu'actif financier déprécié dès son acquisition ou sa création. Une perte est comptabilisée en résultat (normalement en tant que réduction de valeur) car le nouvel instrument est comptabilisé à la juste valeur.

Lorsque la modification n'est pas suffisamment importante pour entraîner la décomptabilisation de l'actif financier, les prêts renégociés au sein du portefeuille International Corporate Lending sont considérés comme étant dépréciés et sont par conséquent classés en tant qu'actifs de niveau 3, à moins qu'aucun événement entraînant une probabilité de non-paiement ne soit considéré comme ayant eu lieu. Les actifs qui sont dépréciés au moment de la renégociation restent classés au niveau 3 après la renégociation. Lorsque des indications suggèrent que le prêt renégocié n'est plus déprécié, l'actif est transféré hors du niveau 3. Cette évaluation se base sur des informations historiques et prospectives et sur une évaluation du risque de crédit sur la durée de vie prévue de l'actif, y compris des informations sur les circonstances qui ont conduit à la renégociation. Une évaluation complète par le comité de gestion des crédits approprié est requise pour approuver que l'exposition n'est plus considérée comme dépréciée.

En ce qui concerne les prêts au sein du portefeuille Dutch Mortgage, lorsque la modification n'est pas suffisamment importante pour entraîner une décomptabilisation, les prêts renégociés sont classés comme ayant subi une dépréciation de crédit, et par conséquent comme actifs de niveau 3, lorsque l'exposition est un arriéré de 90 jours. Dans tous les autres cas, les prêts renégociés au sein de ces portefeuilles sont initialement classés en tant qu'actifs de niveau 2.

À l'exception des prêts dépréciés à la création, tous les autres prêts modifiés pourraient être transférés hors du niveau 3 s'ils ne présentent plus aucune indication de dépréciation et, dans le cas de prêts renégociés, s'il existe des indications suffisantes

pour démontrer une réduction significative du risque de non-paiement de flux de trésorerie futurs au cours de la période d'observation minimale, et s'il n'existe pas d'autre signe de dépréciation. Ces prêts pourraient être transférés en niveau 1 ou 2 sur la base du mécanisme décrit ci-après en comparant le risque qu'un défaut se produise à la date de clôture (sur la base des conditions contractuelles modifiées) et le risque qu'un défaut se produise lors de la comptabilisation initiale (sur la base des conditions contractuelles initiales, non modifiées). Tout montant annulé suite à la modification des conditions contractuelles ne sera pas repris.

### *Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création*

Les actifs financiers dépréciés dès leur création sont les actifs qui sont dépréciés lors de la comptabilisation initiale. La Banque ne devrait en principe pas acheter d'actifs financiers dépréciés. Toutefois, dans de rares cas, la Banque peut créer de nouveaux actifs à la suite d'une renégociation ou d'une restructuration pour des raisons liées à la situation financière critique d'un emprunteur qui, autrement, n'auraient pas été prises en compte, ce qui pourrait entraîner que les nouveaux actifs soient considérés comme des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création. Le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie est comptabilisé en résultat en tant que gain ou perte de valeur jusqu'à ce que l'actif déprécié dès son acquisition ou sa création soit décomptabilisé, même si les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues incluses dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

### *Mouvement entre les niveaux*

Les instruments financiers sont transférés hors du niveau 2 si l'on ne considère plus que leur risque de crédit a « sensiblement augmenté » depuis la comptabilisation initiale. La classification en niveaux selon la norme IFRS 9 est différente des exigences

réglementaires relatives à la classification des statuts. Autrement dit, il ne faut pas partir du principe qu'il faut utiliser une période de « probation » réglementaire et les prérequis de l'ABE comme critères nécessaires pour passer du niveau 2 au niveau 1 aux fins de la norme IFRS 9.

Aux fins de la norme IFRS 9, la Banque a déterminé l'approche suivante fondée sur des lignes directrices pour déterminer si le passage du niveau 2 au niveau 1 est approprié :

- Lorsque des déclencheurs qualitatifs ont été utilisés pour déterminer l'augmentation significative du risque de crédit : Le passage du niveau 2 au niveau 1 est subjectif. Lorsque les événements déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit de la notation dérivée ne se sont pas avérés déterminants pour la reclassification dans un premier temps, il est prévu que tout déclencheur qualitatif de l'augmentation significative du risque de crédit observé qui soit dérivé de l'événement d'augmentation significative du risque de crédit soit entièrement résolu et démontré pendant une période de 90 jours avant toute reclassification.
- Lorsque des déclencheurs quantitatifs ont été utilisés pour déterminer l'augmentation significative du risque de crédit, l'actif financier doit montrer des signes d'amélioration et revenir à la notation de risque de défaillance externe ou dérivée au moment de la création (l'instrument doit prouver une notation de défaut dérivée conforme ou supérieure à la notation d'origine lors de la création afin de déclencher une reclassification du niveau 2 au niveau 1).
- Tout instrument qui n'est pas en retard de plus de 30 jours ne peut être reclassé en niveau 1 que si : (i) tous les retards contractuels ont été corrigés (zéro jour d'arriéré) ; et (ii) aucun autre non-paiement n'a été observé depuis au moins 90 jours. Ces critères sont soumis à des seuils de paiement réglementaires définis dans la politique de risque de crédit de la Banque.

De plus, pour les expositions au sein du portefeuille International Corporate Lending, le traitement des expositions de niveau 2 est régi par le processus d'examen trimestriel du portefeuille du comité de gestion des crédits, lequel examine et approuve les indications d'amélioration des performances et, partant, le transfert entre les niveaux.

De la même manière, pour que des actifs d'entreprise de niveau 3 puissent passer au niveau 2 ou au niveau 1, le comité de gestion des crédits approprié doit procéder à une évaluation complète pour confirmer que les critères de probabilité de non-paiement ne sont plus présents, que l'exposition n'est plus considérée comme dépréciée et qu'il n'y a plus d'arriéré au niveau de l'exposition (via le règlement de montants de façon régulière).

Le transfert progressif des expositions aux entreprises est également soumis à une période de probation de 12 mois au cours de laquelle les expositions en défaut (niveau 3) sont classées en tant que NPE (expositions non performantes) avant de pouvoir passer au niveau 2. Parallèlement, le transfert progressif des expositions de détail en défaut est soumis à une période de probation de 3 mois, sauf si la classification défaut/NPE résulte de mesures de renégociation pour lesquelles une période de probation de 12 mois s'applique.

Pour les prêts dont la dépréciation est évaluée sur la base du portefeuille, les indications pour appuyer l'évaluation du transfert entre les niveaux comprennent généralement un historique des performances de paiement par rapport aux conditions initiales ou révisées, selon les circonstances. Pour les prêts dont la dépréciation est évaluée sur une base individuelle, toutes les indications sont déterminées au cas par cas.

Le mouvement entre les niveaux est aligné sur la politique de risque de crédit de la Banque, et toute exception est régie par le comité de gestion des crédits.

### Évaluation des pertes de crédit attendues

La Banque détermine d'abord s'il existe une indication objective de dépréciation, significative ou non, pour un actif financier évalué individuellement, puis évalue les provisions pour pertes sur créances à l'aide de différents modèles pour les actifs financiers non dépréciés et dépréciés, de la manière suivante :

- S'il n'existe aucune indication de dépréciation (actifs de niveaux 1 et 2), la Banque utilise des modèles statistiques développés par un fournisseur externe pour mesurer les pertes de crédit attendues pour les expositions au sein du portefeuille International Corporate Lending au niveau de la facilité de crédit.
- Pour les expositions dépréciées (actifs de niveau 3), la Banque modélise généralement les pertes de crédit attendues sur la base d'une méthodologie développée en interne pour estimer les flux de trésorerie attendus en fonction des valeurs d'entreprise des emprunteurs et des prévisions de flux de trésorerie opérationnels pour les expositions au sein du portefeuille International Corporate Lending.

En ce qui concerne les portefeuilles Dutch Mortgage, Securitisation Investment et Treasury Investment, les pertes de crédit attendues sur tous les actifs (indépendamment du niveau dans lequel ils sont classés) sont modélisées à l'aide de modèles statistiques développés par un fournisseur externe.

Les pertes de crédit attendues sont définies comme l'estimation pondérée en fonction de la probabilité des pertes de crédit sur la durée de vie prévue d'un instrument financier. Les pertes de crédit sont à leur tour définies comme la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie attendus entre les flux de trésorerie contractuels et attendus, actualisés à l'aide du taux d'intérêt effectif initial.

Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie désignent les pertes de crédit attendues qui résultent de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie prévue d'un instrument financier, tandis que les pertes de crédit attendues à 12 mois constituent une partie des pertes de crédit attendues sur la durée de vie et représentent les déficits de trésorerie sur la durée de vie qui résultent d'un défaut survenant dans les 12 mois suivant la date de clôture, pondérés par la probabilité que le défaut se produise.

Pour chaque portefeuille, la Banque calcule les pertes de crédit attendues sur ses instruments financiers sur la base de trois données clés, à savoir : la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (loss given default, ou « LGD ») et l'exposition en cas de défaut (exposure at default, ou « EAD »). Les pertes de crédit attendues à 12 mois sont calculées en multipliant la probabilité de défaut à 12 mois, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont calculées sur une base similaire pour toute la durée de vie résiduelle de l'exposition.

Les pertes de crédit attendues pour les investissements dans des billets de premier rang notés A, y compris les billets de premier rang de GH1, sont considérées comme présentant un faible risque de crédit et sont évaluées individuellement à l'aide des flux de trésorerie attendus résultant de la probabilité de défaut ponctuelle et des taux de recouvrement du portefeuille d'actifs sous-jacent en utilisant des scénarios pondérés par la probabilité de conditions économiques futures. Les pertes de crédit attendues sont considérées comme négligeables à un horizon de 12 mois pour ces actifs car le prêt de rang inférieur GH1 et les tranches de rang inférieur absorbent toutes les pertes de crédit attendues.

## Actifs financiers non dépréciés (niveaux 1 et 2)

Cette section fournit une description détaillée de la méthodologie utilisée par la Banque pour évaluer les provisions pour pertes sur créances relatives aux expositions classées comme actifs de niveaux 1 et 2 à l'aide de modèles statistiques développés par un fournisseur externe.

### Probabilité de défaut

Comme expliqué précédemment, le concept de risque de défaillance joue un rôle essentiel dans la norme IFRS 9. Par conséquent, l'un des principaux paramètres de risque utilisés par la Banque pour calculer les pertes de crédit attendues est la probabilité que le débiteur ne soit en défaut soit dans les 12 mois suivants (en cas d'expositions de niveau 1) soit pendant la durée de vie de l'exposition (en cas d'expositions de niveau 2 ou 3).

Les probabilités de défaut à 12 mois et sur la durée de vie représentent donc la probabilité qu'un événement de défaut survienne au cours des 12 prochains mois et pendant la durée de vie résiduelle de l'instrument, respectivement. Puisque la probabilité de défaut est une mesure de probabilité utilisée pour intégrer la probabilité qu'un client soit en défaut sur une période de temps définie, elle est estimée au niveau du client.

Les probabilités de défaut des portefeuilles de la Banque sont estimées sur la base de modèles statistiques développés par des fournisseurs externes. En particulier, les modèles utilisés pour les portefeuilles International Corporate Lending, Securitisation Investment et Treasury Investment utilisent une échelle de notation pour les matrices de probabilité de défaut calibrées sur la base des données historiques sur les défauts observés sur le marché, compilées par le fournisseur externe. En ce qui concerne le portefeuille International Corporate Lending, les probabilités de défaut et les notations dérivées sont modélisées par comparaison des caractéristiques spécifiques

à l'emprunteur, en ce compris la performance financière et les caractéristiques qualitatives intégrées par le biais d'une fiche d'évaluation, avec l'ensemble de données sous-jacentes. En ce qui concerne les expositions au sein des portefeuilles Treasury Investment et Securitisation Investment, les probabilités de défaut sont généralement estimées en utilisant des notations publiques par le biais d'une échelle de notation pour les matrices de probabilité de défaut. En ce qui concerne le portefeuille Dutch Mortgage, les probabilités de défaut sont générées en utilisant des modèles se basant sur les taux de défaut historiques observés aux Pays-Bas pour des actifs similaires.

### Perte en cas de défaut

Le deuxième paramètre de risque clé utilisé par la Banque se rapporte à l'estimation du taux de recouvrement attendu en cas de « défaut ». À cet égard, la Banque utilise la perte en cas de défaut pour intégrer cet élément dans le calcul des pertes de crédit attendues.

La perte en cas de défaut d'une exposition mesure l'ampleur de la perte estimée (en tant que proportion de l'exposition totale en cas de défaut) qui devrait se matérialiser en cas de défaut. Elle est basée sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir, qu'ils proviennent de flux de trésorerie ou d'une quelconque garantie. Elle tient compte de l'effet d'atténuation de la valeur de la sûreté au moment où elle devrait être réalisée et de la valeur temps de l'argent. La perte en cas de défaut pour l'évaluation des pertes de crédit attendues inclut l'impact attendu de conditions économiques futures et l'actualisation de la durée estimée de défaut à la date clôture en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.

Contrairement aux probabilités de défaut, les pertes en cas de défaut sont estimées au niveau de la facilité de crédit. Bien que liés au risque de crédit général du débiteur, les taux de recouvrement sont également affectés

par le classement relatif d'une facilité donnée dans la structure de la dette du débiteur.

Pour les actifs du portefeuille International Corporate Lending de la Banque, les taux de recouvrement estimés sont évalués à l'aide de modèles statistiques développés par des fournisseurs externes en comparant les caractéristiques spécifiques de l'exposition à l'ensemble de données sous-jacent.

Le portefeuille Treasury Investment de la Banque se compose d'obligations garanties, d'obligations émises par des organisations supranationales, d'obligations souveraines et d'obligations d'entreprises. Pour ses expositions supranationales et souveraines, la Banque utilise les valeurs de pertes en cas de défaut obtenues à partir du modèle statistique développé par un fournisseur externe, tandis que pour les obligations garanties, la perte en cas de défaut est alignée sur les normes réglementaires. La perte en cas de défaut des obligations d'entreprises est modélisée selon la même méthodologie que pour le portefeuille International Corporate Lending.

La perte en cas de défaut du portefeuille Dutch Mortgage est modélisée à l'aide du rapport prêt-valeur des parties individuelles du prêt. Les recouvrements attendus sont utilisés pour déterminer la perte attendue et sont modélisés par référence à des hypothèses relatives à l'évaluation de différents types de biens immobiliers, à la décote à la vente et à la valeur temps de l'argent. La perte en cas de défaut est ensuite estimée à 10 % des pertes attendues, puisque la NHG absorbe 90 % des pertes, ajustée pour tenir compte des hypothèses sur les paiements attendus de la NHG et les taux de rejet de réclamation.

Pour le portefeuille Securitisation Investment, comme pour les probabilités de défaut, les pertes en cas de défaut sont obtenues par le biais de modèles statistiques développés par un fournisseur externe utilisant des estimations de taux de recouvrement.

## Exposition en cas de défaut

L'exposition en cas de défaut est utilisée pour estimer l'exposition attendue de la Banque au moment du défaut d'un débiteur, en tenant compte des changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et les versements d'intérêts, et tout prélèvement prévu sur les facilités confirmées.

La période maximale sur laquelle sont évaluées les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit.

## Portefeuille International Corporate Lending

Pour le portefeuille International Corporate Lending de la Banque, cette dernière utilise une échéance comportementale plutôt que contractuelle, reflétant ainsi les attentes quant à l'exercice d'options de remboursement anticipé ou de prolongation. À cet égard, pour les facilités de crédit renouvelables et les prêts à terme contenant une option de remboursement anticipé qui devrait être exercée par le débiteur, la Banque ajuste la date d'échéance contractuelle pour refléter la date d'échéance attendue, reflétant ainsi le profil de paiement attendu. Les échéances attendues sont évaluées chaque trimestre au cas par cas, afin de déterminer toute modification de l'échéance attendue.

Pour mesurer l'exposition en cas de défaut des expositions hors bilan, y compris les engagements de prêts, la Banque aligne le prélèvement attendu sur les facilités confirmées avec les facteurs de conversion du crédit tels que définis dans l'approche normalisée du risque de crédit dans le cadre du règlement sur les exigences de fonds propres.

## Portefeuille Dutch Mortgage

L'exposition en cas de défaut pour le portefeuille Dutch Mortgage est basée sur l'amortissement selon les profils de paiement contractuels, en tenant compte des remboursements anticipés

modélisés. La date d'échéance est considérée comme étant égale à l'échéance contractuelle de l'hypothèque. Pour mesurer l'exposition en cas de défaut des actifs hors bilan, la Banque applique un facteur de conversion du crédit de 75 %.

#### **Portefeuille Treasury Investment**

Pour le portefeuille Treasury Investment de la Banque, la date d'échéance est considérée comme étant égale à l'échéance contractuelle de l'exposition, et l'on peut présumer que l'exposition en cas de défaut correspond à l'exposition confirmée dans son intégralité.

#### **Portefeuille Securitisation Investment**

Pour le portefeuille Securitisation Investment de la Banque, le fournisseur externe analyse les actifs sous-jacents de la CLO, en intégrant le risque inhérent à chaque tranche (sur la base du rang relatif et des conditions contractuelles), en simulant les pertes qui seraient encourues par chaque tranche dans plusieurs scénarios et en calculant la durée de vie moyenne de la tranche. La durée de vie moyenne de la tranche est équivalente à la durée de vie prévue.

#### **Actifs financiers dépréciés (niveau 3)**

Pour les actifs de niveau 3 du portefeuille International Corporate Lending, la Banque estime les pertes de crédit attendues sur une base individuelle. Lors de l'évaluation de la dépréciation de ces actifs, la valeur recouvrable correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés.

Pour les expositions du portefeuille International Corporate Lending, la Banque considère que ces actifs sont très rarement garantis par des actifs dont la valeur est facilement observable. Par conséquent, les valeurs recouvrables sont généralement calculées en projetant les flux de trésorerie attendus à l'aide de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer la valeur d'entreprise (VE) dans plusieurs scénarios. La valeur

recouvrable dans chaque scénario est estimée comme étant la VE, augmentée de la trésorerie disponible, diminuée des frais de sortie, actualisée à l'aide du coût moyen pondéré du capital estimé au niveau de l'emprunteur. Ce dernier est déterminé en utilisant plusieurs hypothèses concernant le coût de la dette et le coût des capitaux propres. La valeur recouvrable est ensuite comparée à l'exposition en cas de défaut afin de déterminer les éventuels déficits/pertes de crédit attendus.

Par conséquent, pour les expositions de niveau 3, la provision pour dépréciation individuelle est évaluée comme étant la différence entre l'exposition qui subsiste de l'actif, évaluée comme étant la somme de la valeur comptable et du prélèvement futur attendu sur les engagements hors bilan estimés par référence aux facteurs de conversion du crédit et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la moyenne pondérée du cas de base et du scénario le plus pessimiste, les recouvrements, dans chaque cas, étant plafonnés chacun à 100 %. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé en résultat.

Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et que la diminution peut être liée objectivement à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur (par exemple une amélioration de la notation de crédit du débiteur), la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise en ajustant le compte de provision. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat.

Pour le portefeuille Treasury Investment, les valeurs recouvrables sont évaluées à la valeur de marché, en utilisant des prix observables sur le marché pour les instruments détenus.

Pour les portefeuilles Dutch Mortgage et Securitisation Investment, les pertes de crédit attendues sur les expositions de niveau 3 sont équivalentes au paramètre LGD multiplié par le montant de l'exposition, avec des probabilités de défaut équivalentes à 100 %.

### Informations prospectives

La comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues nécessitent l'intégration d'informations prospectives dans les estimations des pertes de crédit attendues pour atteindre l'objectif d'évaluation de la norme IFRS 9. Un aspect particulièrement complexe est la nécessité de tenir compte d'un éventail de scénarios économiques prospectifs possibles lors du calcul des pertes de crédit attendues, compte tenu de l'effet potentiel des non-linéarités sur les pertes de crédit attendues. Sur la base du principe de non-linéarité, l'augmentation modélisée des pertes de crédit si l'on s'attend à une détérioration des conditions dépasse la diminution des pertes de crédit si les conditions s'améliorent. La Banque prend en considération des informations raisonnables et documentées relatives aux prévisions de conditions macroéconomiques futures afin de déterminer le niveau attendu et l'évolution du risque de crédit pour des débiteurs spécifiques.

La Banque identifie d'abord les variables macroéconomiques qui présentent la plus forte corrélation avec les facteurs de risque de crédit systémiques pour ses débiteurs à l'aide de méthodes statistiques développées par des fournisseurs externes. Ces variables macroéconomiques comprennent des variables au niveau des pays qui sont considérées comme ayant la plus forte corrélation avec les portefeuilles de la Banque. Les variables macroéconomiques appliquées aux calculs des pertes de crédit attendues pour chaque portefeuille peuvent différer. Les variables macroéconomiques qui présentent le niveau de corrélation le plus élevé pour les expositions classées dans les portefeuilles International Corporate Lending et Treasury Investment comprennent principalement le produit intérieur brut (« PIB »), les niveaux de chômage et la performance des indices boursiers spécifiques au pays. En outre, l'Indice des prix des logements et les taux de chômage nationaux sont essentiels pour les expositions au sein du portefeuille Dutch Mortgage, tandis que les taux

d'intérêt sont utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues pour les expositions au sein du portefeuille Securitisation Investment.

La norme IFRS 9 ne requiert pas l'identification de tous les scénarios possibles. Elle impose toutefois à la Banque d'estimer les pertes de crédit attendues en tenant compte de plusieurs scénarios macroéconomiques prospectifs, car l'utilisation d'un seul scénario « le plus probable » n'est pas jugée suffisante. Par conséquent, l'évaluation des pertes de crédit attendues conformément à la norme IFRS 9 requiert beaucoup de discernement pour le développement d'autres scénarios macroéconomiques et/ou l'ajustement de la gestion. À cet égard, la Banque utilise la solution d'un fournisseur externe pour déterminer plusieurs prévisions concernant les conditions macroéconomiques (reflétant les évolutions futures des principales variables macroéconomiques sélectionnées). La Banque estime ensuite des pertes de crédit attendues objectives, prospectives et pondérées en fonction de la probabilité en attribuant des pondérations de probabilité aux pertes attendues dans chacun des scénarios macroéconomiques.

La norme IFRS 9 n'exige pas que les prévisions de conditions futures couvrent toute la durée de vie prévue de l'instrument financier en question. La Banque utilise les prévisions macroéconomiques du fournisseur externe allant jusqu'à 20 trimestres pour estimer les pertes de crédit attendues prospectives. Pour les échéances au-delà de cette période de 5 ans, la Banque extrapole les projections à partir des données disponibles.

### Scénarios prospectifs multiples pour les expositions dépréciées de niveau 3

En ce qui concerne les expositions de niveau 3 au sein du portefeuille International Corporate Lending de la Banque, les pertes de crédit attendues sont basées sur la méthode d'actualisation des flux de trésorerie qui tente d'évaluer précisément le niveau de risque de crédit et d'estimer la valeur recouvrable

de l'instrument. Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, ces expositions nécessitent toujours la prise en compte de scénarios prospectifs multiples. Les scénarios sont spécifiquement conçus pour chaque débiteur en question en prenant en compte les différents flux de trésorerie qui peuvent être générés au profit de la Banque en vertu du contrat, y compris ceux résultant d'une éventuelle restructuration, qui peuvent inclure des caractéristiques dérivées, y compris des paiements si certains objectifs sont atteints à une date future. Ces scénarios sont conçus par référence à des estimations de flux de trésorerie opérationnels hors endettement, généralement sur une période prévisionnelle de trois ans, avec une valeur terminale estimée à l'aide de flux de trésorerie stables présumés dans chaque scénario.

Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, la Banque attribue une pondération de probabilité, fondée sur le jugement de la Direction, à chacun des scénarios pris en compte dans l'estimation des pertes de crédit attendues. En raison du niveau élevé de subjectivité qu'elles impliquent, les décisions relatives à la sélection de scénarios, de probabilités et de flux de trésorerie prévisionnels présumés sont soumises à un examen concentré sur le risque de crédit par la structure de gouvernance de la Banque.

En ce qui concerne les expositions au sein des portefeuilles Dutch Mortgage et Investment, les pertes de crédit attendues sur les expositions de niveau 3 sont modélisées sur la base d'une méthodologie identique à celle utilisée pour les expositions de niveaux 1 et 2.

#### **Présentation des pertes de crédit attendues dans l'état de la situation financière**

Les provisions pour pertes sur créances sont présentées dans l'état de la situation financière comme suit :

- Actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur brute comptable des actifs ;
- Engagements de prêts et contrats de garantie financière : en tant que provision ;
- Lorsqu'un instrument financier comprend à la fois une composante prélevée et une composante non prélevée, et que la Banque ne peut pas identifier les pertes de crédit attendues sur la composante d'engagement de prêt séparément des pertes attendues sur la composante prélevée : la Banque présente une provision pour pertes sur créances combinée pour les deux composantes. Le montant combiné est présenté en déduction de la valeur brute comptable de la composante prélevée. Tout excédent de la provision pour pertes sur créances sur le montant brut de la composante prélevée est présenté comme une provision ; et
- Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée dans l'état de la situation financière car la valeur comptable de ces actifs est leur juste valeur. Toutefois, la provision pour pertes sur créances est présentée et comptabilisée dans la réserve de juste valeur.

## **1.6 Compensation des instruments financiers**

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il est prévu de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

## 1.7 Immobilisations incorporelles

### Logiciel informatique

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie, telles que les logiciels informatiques achetés et développés en interne, sont amorties, sur une base linéaire, sur leur durée d'utilité estimée. La durée d'utilité estimée est généralement la durée la plus courte entre la durée légale, le cas échéant, et la durée d'utilité attendue. La durée d'utilité estimée des logiciels informatiques achetés et développés varie entre 3 et 5 ans. Les frais encourus dans le cadre de la maintenance continue du logiciel sont passés en charges immédiatement lorsqu'ils sont engagés.

Les frais de développement directement imputables à la conception et aux essais d'éléments logiciels identifiables et uniques contrôlés par la Banque sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- il est techniquement réalisable de terminer le logiciel afin qu'il puisse être utilisé ;
- la Direction a l'intention de terminer et d'utiliser le logiciel ;
- l'entité dispose des compétences nécessaires pour utiliser le logiciel ;
- il est possible de démontrer que le logiciel générera des avantages économiques futurs probables ;
- l'entité dispose des ressources techniques, financières et autres appropriées pour mener à bonne fin le développement du logiciel et l'utiliser ; et
- les dépenses imputables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de manière fiable.

Les frais directement imputables qui sont capitalisés dans le cadre du logiciel comprennent

les frais de personnel nécessaires au développement du logiciel et une proportion appropriée des frais généraux pertinents.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Les autres dépenses de développement qui ne satisfont pas à ces critères sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les frais de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs au cours d'un exercice ultérieur.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont révisées et ajustées, le cas échéant, à la fin de chaque période considérée.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement réduite à sa valeur recouvrable si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

## 1.8 Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles utilisées par la Banque sont initialement enregistrées au coût historique, y compris les frais de transaction et les frais d'emprunt. Le coût historique comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition des éléments.

Toutes les immobilisations corporelles sont ensuite indiquées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les frais d'emprunt encourus dans le but d'acquérir ou de construire un actif qualifié sont capitalisés comme un élément de coût de cet actif. Les frais d'emprunt sont capitalisés pendant l'acquisition ou la construction. La capitalisation des frais d'emprunt se termine lorsque l'actif est substantiellement terminé et est suspendue si le développement de l'actif est interrompu.

Les frais ultérieurs ne sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, selon le cas, que s'il est probable

que des avantages économiques futurs associés à l'élément reviendront à la Banque et que le coût de l'élément puisse être évalué de manière fiable. La valeur comptable de toute pièce comptabilisée séparément est décomptabilisée lors de son remplacement. Toutes les autres opérations de réparation et de maintenance sont imputées au compte de résultat au cours de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les amortissements sur actifs, comptabilisés en résultat, sont calculés selon la méthode linéaire pour affecter leur coût à leurs valeurs résiduelles sur leur durée d'utilité estimée, comme suit :

● améliorations des locaux	4 – 10 ans
● matériel informatique	3 – 5 ans
● autres équipements	4 ans
● agencements et installations	10 ans
● véhicules à moteur	5 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont révisées et ajustées, le cas échéant, à la fin de chaque période considérée.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement réduite à sa valeur recouvrable si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les gains et pertes comptabilisés lors de cessions sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable et sont comptabilisés en résultat.

## 1.9 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs qui ont une durée d'utilité indéterminée, par exemple certaines immobilisations incorporelles, ne font pas l'objet d'un amortissement et sont soumis à des tests de dépréciation annuels. Un test de dépréciation est réalisé pour les actifs qui font l'objet d'un amortissement chaque fois que des

événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de la valeur dont la valeur comptable de l'actif dépasse sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément (unités génératrices de trésorerie). Le test de dépréciation peut également être effectué sur un seul actif lorsque la juste valeur diminuée des coûts de vente ou la valeur d'utilité peuvent être déterminées de manière fiable. Les actifs non financiers autres que l'écart d'acquisition ayant subi une dépréciation sont examinés pour une éventuelle reprise de la dépréciation à chaque date de clôture.

## 1.10 Impôts exigibles et différés

La charge ou le crédit d'impôt pour l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce dernier cas, l'impôt est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement.

La charge d'impôt sur le revenu courante est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasiment adoptées à la fin de la période considérée.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles entre les assiettes fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. L'impôt sur le résultat différé est déterminé en utilisant les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasiment

adoptés à la fin de la période considérée et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt sur le résultat différé lié est réalisé, ou lorsque le passif d'impôt sur le résultat différé est réglé.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sur lequel les différences temporelles pourront être utilisées sera disponible.

L'impôt sur le résultat différé est fourni sur les différences temporelles survenant sur les investissements dans des filiales, à l'exception du passif d'impôt sur le résultat différé lorsque le moment de la reprise de la différence temporelle est contrôlé par la Banque et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé se rapportent à des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur différentes entités imposables lorsqu'il est prévu de régler les soldes sur une base nette.

### 1.11 Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les frais marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ordinaires sont inscrits en capitaux propres en déduction, nette d'impôt, du produit.

### 1.12 Passifs financiers

La Banque comptabilise un passif financier dans son état de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les passifs financiers de la Banque, autres que les passifs financiers dérivés (voir note

annexe 1.12), sont classés comme passifs financiers évalués au coût amorti.

Les passifs financiers évalués au coût amorti, c'est-à-dire pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, c'est-à-dire à la juste valeur de la contrepartie reçue, nette des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission du passif financier. Ces passifs sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir la différence entre le produit reçu, net des coûts de transaction directement attribuables encourus, et le montant du rachat sur la durée de vie prévue de l'instrument.

La Banque décomptabilise un passif financier de son état de la situation financière lorsqu'il est clôturé, c'est-à-dire lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat ou l'arrangement est remplie, est annulée ou expire. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent principalement les montants dus à des institutions financières, les montants dus à des clients, les autres dettes et les autres passifs.

### 1.13 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, y compris les contrats de change à terme, les swaps de taux d'intérêt et les autres contrats dérivés, sont classés comme détenus à des fins de transaction sur instruments dérivés, sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat dérivé et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir de techniques d'évaluation des instruments dérivés de gré à gré, y compris les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Tous les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative. Les justes valeurs des contrats de change à terme et

des swaps sont déterminées en utilisant les taux de change à terme à la fin de la période considérée. Des techniques d'actualisation, qui reflètent le fait que l'échange ou le règlement respectif n'aura pas lieu avant une date future, sont utilisées lorsque la valeur temps de l'argent a un effet significatif sur la juste évaluation de ces instruments.

Les variations de la juste valeur de tout instrument dérivé qui n'entre pas en ligne de compte pour la comptabilité de couverture sont comptabilisées immédiatement en résultat. Si un dérivé n'est pas désigné dans une relation de couverture éligible, toutes les variations de sa juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat en tant que composante du résultat net des opérations de négociation.

La Banque désigne certains instruments dérivés comme instruments de couverture dans le cadre de relations de couverture éligibles. Lors de la désignation initiale de la couverture, la Banque documente formellement la relation entre l'instrument ou les instruments de couverture et l'élément ou les éléments couverts, y compris l'objectif et la stratégie de gestion des risques dans le cadre de la couverture, ainsi que la méthode qui sera utilisée pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La Banque évalue, tant au début de la relation de couverture que sur une base continue, si l'instrument ou les instruments de couverture est ou devraient être « hautement efficace(s) » dans la compensation des variations de la juste valeur de l'élément/ des éléments couvert(s) respectif(s) pendant la période pour laquelle la couverture est désignée, et si les résultats réels de chaque couverture se situent dans une fourchette de 80 à 125 %.

### 1.13.1 Couvertures à la juste valeur

Lorsqu'un dérivé est désigné comme un instrument de couverture pour couvrir la variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme qui pourrait affecter le bénéfice ou la perte, les variations de la juste valeur

du dérivé sont immédiatement comptabilisées en résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Si le dérivé de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture de la juste valeur, ou si la désignation de la couverture est révoquée, la comptabilité de couverture est interrompue de manière prospective.

Tout ajustement jusqu'au moment de l'interruption d'un élément couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée est amorti en résultat dans le cadre du taux d'intérêt effectif recalculé de l'élément sur sa durée de vie restante.

La Banque applique la comptabilité de couverture de la juste valeur aux couvertures de portefeuille du risque de taux d'intérêt (macro-couverture) selon la version de la norme IAS 39 modifiée de l'UE. Les règles de macro-couverture modifiées de l'UE permettent de combiner un groupe de dérivés (ou proportions) et de les désigner conjointement comme instrument de couverture dans le modèle de macro-couverture de la juste valeur de la Banque, et de supprimer certaines limites de la comptabilité de couverture de la juste valeur relatives aux dépôts de base et aux stratégies de sous-couverture. Dans le cadre de la modification de l'UE, la comptabilité de couverture peut être appliquée aux dépôts de base et l'inefficacité ne se manifeste que lorsque l'estimation révisée du montant des flux de trésorerie dans les périodes de temps programmées tombe en dessous du montant désigné de ces périodes. La Banque applique la comptabilité de couverture de la juste valeur pour les couvertures de portefeuille du risque de taux d'intérêt (macro-couverture) dans le cadre de la carve-out de l'UE concernant ses opérations de détail après avoir pris en compte l'écart de durée entre les hypothèques néerlandaises et les dépôts de base. Les activités de couverture sont désignées comme une couverture de la juste valeur du portefeuille par rapport au portefeuille de prêts hypothécaires, qui sont les éléments couverts. Les

variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans le compte de résultat, ainsi que l'ajustement de base relatif aux crédits hypothécaires (éléments couverts) dans la mesure où ils sont attribuables au risque de taux d'intérêt (risque couvert).

La Banque définit le ratio de couverture en faisant correspondre le notionnel des dérivés avec le principal du portefeuille couvert. Les sources possibles d'inefficacité sont les suivantes :

- Différences entre le volume attendu et le volume réel des paiements anticipés, car la Banque couvre jusqu'à la date de remboursement prévue en tenant compte des paiements anticipés attendus sur la base de l'expérience passée
- Différence d'actualisation entre l'élément couvert et les instruments de couverture, car les swaps de taux d'intérêt garantis en espèces sont actualisés à l'aide de courbes d'actualisation Overnight Indexed Swaps (OIS), qui ne sont pas appliquées aux hypothèques à taux fixe
- Dérivés de couverture avec une juste valeur non nulle à la date de la désignation initiale comme instrument de couverture
- Risque de crédit de contrepartie qui a un impact sur la juste valeur des swaps de taux d'intérêt non garantis, mais pas sur les éléments couverts.

La Banque applique une micro-couverture de la juste valeur pour couvrir des positions couvertes distinctes sur la base des actifs individuels, généralement des titres à revenu fixe, en utilisant des swaps de taux d'intérêt comme instruments de couverture.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignées en tant que et répondent aux critères de couvertures à la juste valeur sont enregistrées en résultat, ainsi que toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert. Le profit ou la perte lié(e) à la partie

effective des swaps de taux d'intérêt couvrant les prêts et titres à taux fixe est comptabilisé(e) dans le compte de résultat dans les produits d'intérêt, ainsi que les variations de la juste valeur des prêts et titres à taux fixe couverts attribuables au risque de taux d'intérêt.

Le profit ou la perte lié(e) à la partie non effective est également comptabilisé(e) dans le compte de résultat dans les produits d'intérêts et indiqué(e) séparément. Si la couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, l'ajustement de la valeur comptable d'un élément couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée est amorti dans le compte de résultat sur la période allant jusqu'à l'échéance en utilisant un taux d'intérêt effectif recalculé.

## 1.14 Provisions

Des provisions pour sinistres juridiques et autres sont comptabilisées lorsque : la Banque a une obligation légale ou implicite actuelle résultant d'événements passés ; il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ; et le montant a été estimé de manière fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour les pertes opérationnelles futures.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses qui devraient être nécessaires pour régler l'obligation en utilisant un taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée en charges d'intérêts.

## 1.15 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts de tous les instruments financiers porteurs d'intérêts sont comptabilisés en « produits d'intérêts » et en « charges d'intérêts » dans le compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits ou charges d'intérêts sur la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui escompte exactement les paiements ou recettes de trésorerie futurs estimés tout au long de la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte par rapport à la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, la Banque estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures. Le calcul comprend l'ensemble des commissions et points de pourcentage payés ou reçus par les parties contractantes qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des frais de transaction et de toutes les autres primes ou réductions.

Les produits et charges d'intérêts présentés dans le compte de résultat comprennent :

- les intérêts sur les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les intérêts sur les investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ; et
- la proportion effective des variations de juste valeur attribuable aux instruments dérivés de couverture éligibles désignés dans les couvertures de la juste valeur du risque de taux d'intérêt, ainsi que les variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables au risque de taux d'intérêt.

Les variations de juste valeur attribuables à d'autres dérivés dans les relations de couverture qui sont interrompues sont présentées dans le « résultat net des opérations de négoce »

à compter de la dernière date à laquelle la couverture s'est avérée efficace.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés en utilisant le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs afin d'évaluer la provision pour pertes sur créances.

## 1.16 Frais et commissions

Les produits et charges au titre des frais et des commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif sur un actif ou passif financier sont inclus dans le calcul du taux d'intérêt effectif et traités comme faisant partie des produits ou charges d'intérêt.

Les autres produits au titre des frais et des commissions, comprenant les commissions de tenue de compte, les frais de souscription, les frais de gestion des investissements, les frais de change et les frais de syndication, sont comptabilisés en résultat lors de l'exécution des services associés.

Les commissions d'engagement de prêt pour les prêts susceptibles d'être prélevés sont reportées (ainsi que les coûts directs y afférents) et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif du prêt.

Lorsqu'un engagement de prêt ne devrait pas entraîner le prélèvement d'un prêt, les commissions d'engagement de prêt y afférentes sont comptabilisées en résultat sur une base linéaire sur la période d'engagement.

Les frais et commissions, principalement liés aux frais de transaction et de service, sont passés en charges au fur et à mesure de la réception des services.

Les contreparties dues aux clients, comprenant les frais marginaux sous forme de montants en espèces que la Banque verse aux clients de la gestion de patrimoine, sont encourues pour l'acquisition de nouveaux contrats clients. Ces coûts sont reportés dans « Autres

actifs » et comptabilisés par la suite comme une compensation dans les produits de commissions, comme suit :

- Pour les contrats clients à durée contractuelle déterminée, ces coûts sont amortis sur la durée contractuelle.
- Pour les contrats clients sans durée contractuelle déterminée, ces coûts sont amortis sur la durée de vie estimée des contrats, revue régulièrement en fonction de l'expérience de la Banque en matière des taux d'attrition des clients de la gestion de patrimoine.

### 1.17 Résultat net des opérations de négociation

Le résultat net des opérations de négociation comprend toutes les différences de change réalisées et latentes ainsi que toutes les variations de juste valeur découlant de dérivés détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture et les dérivés qui ne satisfont plus aux critères de comptabilité de couverture.

### 1.18 Résultat net des autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le résultat net des autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend toutes les variations de juste valeur réalisées et latentes, les produits d'intérêt, les dividendes et les écarts de change imputables aux actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

### 1.19 Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué peut être utilisé par la Banque. Les actifs et passifs résultant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de la valeur actuelle. Les passifs de location comprennent la valeur actuelle nette des futurs paiements au titre de la location. Les loyers à payer en vertu d'options de prolongation raisonnablement certaines d'être exercées sont également inclus dans l'évaluation du passif.

Les loyers sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, ce qui est généralement le cas pour les baux au sein de la Banque, le taux d'emprunt marginal du preneur est utilisé, étant le taux que le preneur individuel devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires pour obtenir un actif de valeur similaire à l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire avec des conditions, une sûreté et des durées similaires.

Les loyers sont répartis entre le principal et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location afin de produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant du passif pour chaque période.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation comprennent généralement le montant de l'évaluation initiale du passif de location et sont généralement amortis sur la plus courte durée entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat de location sur une base linéaire. Pour déterminer la durée du contrat de location, la Direction prend en considération tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de prolongation, ou à ne pas exercer d'option de résiliation. Les options de prolongation (ou périodes suivant les options de résiliation) ne sont incluses dans la

durée du bail que si le bail est raisonnablement certain d'être prolongé (ou non résilié).

## 1.20 Engagements de prêt

Les engagements de prêt sont les engagements de la Banque à fournir un crédit selon des modalités et conditions prédéterminées et sont évalués au montant de la provision pour pertes sur créances (calculée comme décrit à la note annexe 1.4).

Pour les engagements de prêt, la provision pour pertes sur créances est comptabilisée en provision. Toutefois, pour les contrats qui comprennent à la fois un prêt et un engagement non utilisé et où la Banque ne peut pas identifier séparément les pertes de crédit attendues sur l'engagement non utilisé de celles sur l'emprunt, les pertes de crédit attendues sur l'engagement non utilisé sont comptabilisées avec la provision pour pertes sur créances pour le prêt. Dans la mesure où les pertes de crédit attendues combinées dépassent la valeur brute comptable du prêt, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées en provision.

## 1.21 Rémunération basée sur des actions

La Banque applique un plan de primes différées sous la forme d'un plan de rémunération basé sur des actions dans le cadre duquel des dirigeants ou des collaborateurs sélectionnés reçoivent des primes de rendement lorsqu'ils remplissent des conditions de performance spécifiques, ou des primes de rétention ..

Avec les montants en espèces initiaux, les primes peuvent comprendre des attributions initiales liées à des actions et des attributions différées liées à des actions. Les attributions liées à des actions Ces primes consistent en des instruments liés à des actions en des instruments liés à des actions sous la forme d'un nombre d'actions ordinaires notionnelles de MDB Group Limited

calculé en divisant la part correspondante du montant de la prime par la valeur de marché de ces actions ordinaires à la date d'attribution. Les primes d'attribution liées à des actions sont finalement réglées en espèces à la date de règlement (l'expiration de la période de rétention ou d'attente) sur la base de la valeur de marché des actions ordinaires de MDB Group Limited déterminée à la date de règlement, multipliée par le nombre d'actions notionnelles calculées à la date d'attribution. Les primes différées liées à des actions imputables à des primes de rétention sont soumises à une période d'acquisition pendant laquelle l'agent ou l'employé spécifique doit rester en emploi pour que l'acquisition ait lieu. Pendant ce temps, les primes de performance sont acquises immédiatement, mais sont également soumises à une période de report. Par conséquent, les attributions initiales et différées liées à des actions sont soumises à une période de rétention ou d'attente, à des fins de règlement, après acquisition. Ces opérations de paiement basées sur des actions sont considérées comme des opérations au comptant, car la Banque verse des montants au comptant basés sur la juste valeur des instruments de capitaux propres d'une entité du groupe.

La rémunération basée sur des actions est comptabilisée en tant que charge au titre des avantages du personnel à compter de la date d'attribution sur la période d'acquisition concernée, c'est-à-dire la période au cours de laquelle toutes les conditions d'acquisition spécifiées doivent être remplies, ce qui, dans le cas des primes de rétention, se produit par l'acquisition progressive. Le montant total à imputer à compter de la date d'attribution sur la période d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur des attributions à la date d'attribution, reflétant la juste évaluation des actions ordinaires de MDB Group Limited à la date d'attribution. Par conséquent, la Banque amortit sur une base linéaire le coût de compensation découlant de l'octroi de telles attributions sur la période d'acquisition nominale pour les employés sur la base de l'acquisition

échelonnée du régime. Le passif qui en résulte est réévalué à la fin de chaque exercice comptable et à la date de règlement, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat.

## 1.22 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la valeur nominale diminuée des pertes de crédit attendues. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, y compris les liquidités en caisse, les soldes non limités détenus auprès des banques centrales, les dépôts détenus auprès d'institutions financières et les autres investissements à court terme hautement liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois. Les « dettes envers des institutions financières » remboursables sur demande ou dont l'échéance contractuelle est inférieure ou égale à trois mois et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie de la Banque sont incluses en tant que composantes de la

trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins de l'état des flux de trésorerie.

## 1.23 Actifs de clients

Des actifs de clients sont détenus auprès de la Banque à titre fiduciaire et sont séparés des actifs de la Banque conformément aux règles et réglementations applicables en matière de protection des actifs des clients, sauf lorsque ces actifs de clients sont détenus par la Banque pour couvrir une marge requise ou lorsqu'ils sont utilisés pour garantir une obligation envers la Banque.

Les actifs de clients ne sont pas présentés dans l'état de la situation financière de la Banque.

## 1.24 Distribution de dividendes

La distribution de dividendes aux actionnaires de la Banque est comptabilisée en tant que passif dans les états financiers de la Banque au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Banque.

# 2. Gestion du risque financier

## 2.1 Introduction et présentation

Les activités principales de la Banque comprennent :

- un service de dépôt ;
- la fourniture de services de gestion de patrimoine et d'investissement ;
- l'octroi de prêts à des entreprises internationales ; et
- l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels sur le marché néerlandais et la titrisation relative de sous-portefeuilles de ces prêts néerlandais par le biais de transactions RMBS.

La Banque fournit également des services de détail de base tels que le transfert d'argent et le change au comptant. Des swaps de devises, des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt sont également conclus à des fins de gestion des risques.

En ce qui concerne le financement, la Banque continue d'accéder aux marchés internationaux du financement de gros par le biais de lignes de mise en pension bilatérales et de la plateforme de mise en pension Eurex.

Les principales composantes de la base d'actifs de la Banque sont les suivantes : le portefeuille International Corporate Lending (Prêts internationaux), composé de prêts à des

entreprises internationales ; le portefeuille Dutch Mortgage (Prêts hypothécaires néerlandais), composé de prêts hypothécaires résidentiels à des clients néerlandais ; le portefeuille Treasury Investment (Placement de trésorerie) comprenant principalement des titres de créance de qualité investment grade ; et le portefeuille Securitisation Investment (Investissement par titrisation), composé de positions acquises dans des opérations CLO (collateralised loan obligations ou prêts garantis) gérées par des entités tierces.

La Banque a poursuivi la diversification et la réduction des risques de son portefeuille d'actifs en mettant un accent permanent sur le marché hypothécaire national néerlandais garanti (en s'appuyant sur des partenaires solides pour la création et le service) et en continuant à mettre moins l'accent sur les investissements dans les marchés internationaux des prêts aux entreprises. L'ancienne activité de prêt représente des prêts hypothécaires néerlandais de premier ordre bénéficiant de la garantie d'un fonds privé à but non lucratif et indirectement d'une garantie gouvernementale (la « Nationale Hypotheek Garantie » ou « NHG »). L'activité Dutch Mortgage a continué à croître à un rythme positif au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021, passant d'une exposition brute totale de 1 078,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 à 1 605,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Une autre évolution clé au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 comprenait la deuxième titrisation d'un sous-portefeuille du portefeuille Dutch Mortgage (prêts hypothécaires néerlandais), vendu à Bastion 2021-1, un véhicule de titrisation à vocation particulière basé aux Pays-Bas, et levant 350 millions d'euros supplémentaires de financement par le biais d'un RMBS en janvier 2021.

Les principaux risques encourus par la Banque sont : (a) le risque de crédit de contrepartie découlant principalement de prêts et d'avances à la clientèle, mais aussi d'autres instruments financiers ; (b) le risque de liquidité découlant d'écarts

d'échéance et de facilités de crédit renouvelables engagées mais non utilisées ; (c) le risque de marché, y compris le risque de taux d'intérêt ; et (d) le risque opérationnel, y compris les menaces en lien avec la cybersécurité.

La présente note annexe fournit des informations sur l'exposition de la Banque à chacun des risques précités, ses objectifs, politiques et processus de mesure et de gestion de ces risques ainsi que sur la gestion du capital de la Banque.

Ces risques sont principalement liés aux activités bancaires de la Banque et sont gérés par le Conseil d'administration de MeDirect Belgium. Par conséquent, cette note présente des informations sur la gestion des risques financiers de la Banque.

### 2.1.1 Cadre de gestion des risques

La Banque reconnaît la nécessité d'avoir une fonction de gestion des risques efficace et effective et a donc adopté un processus complet de gestion des risques qui offre un équilibre entre croissance et maximisation de la rentabilité tout en gérant les risques associés. La fonction Gestion du risque est activement impliquée dans toutes les décisions importantes en matière de gestion des risques et est structurée de manière adéquate pour offrir un aperçu général de l'ensemble des risques auxquels la Banque est confrontée dans sa prise de décision stratégique.

Le cadre de gestion des risques (ci-après « RMF » pour « Risk Management Framework ») vise à décrire et à définir les processus de gestion des risques de la Banque afin de permettre une prise de décision éclairée sur la base des risques. Ce cadre décrit le processus d'identification, de gestion et de suivi des risques importants par la Banque. Il fait référence aux processus de gestion des risques qui comprennent des politiques, des procédures, des limites de risque et des contrôles des risques garantissant une identification, une mesure ou une évaluation adéquate, opportune et continue, un suivi, une gestion, une atténuation et une

Figure 1: Modèle des trois lignes de défense



\* Dans certains cas, l'équipe juridique exécute également des tâches au sein de la première ligne de défense

communication des risques au niveau du secteur d'activité ou de l'établissement.

L'objectif de la Banque est le déploiement d'une approche intégrée de gestion des risques garantissant une sensibilisation aux risques pris dans l'ensemble de la Banque et une responsabilisation face à ceux-ci ainsi que le développement d'outils nécessaires dans ce but.

Une gestion des risques solide et des contrôles internes sont des éléments clés de la stratégie de la Banque. La Banque a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle interne, appelée les « trois lignes de défense » (figure 1), pour s'assurer qu'elle atteint ses objectifs stratégiques tout en répondant aux exigences réglementaires et légales et en assumant ses responsabilités envers les actionnaires, les clients et le personnel.

Dans le modèle des trois lignes de défense, la Direction du secteur d'activité est la première ligne de défense (y compris les fonctions chargées des opérations quotidiennes et la fonction Trésorerie), les différentes fonctions de contrôle des risques et de surveillance de la conformité définies par

la Direction représentent la deuxième ligne de défense, et l'audit interne est la troisième.

Chacune de ces trois « lignes » joue un rôle distinct dans le cadre plus large de la gouvernance de la Banque. Bien que la Banque adopte un modèle de « trois lignes de défense », il convient de mentionner que l'interaction supplémentaire entre la Banque et ses auditeurs externes et organismes de réglementation ajoute d'autres « lignes de défense », même si la Banque ne dépend pas de celles-ci en interne pour agir sur ces points.

## 2.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte pour l'activité de la Banque ou de changement défavorable de sa situation financière, résultant de fluctuations de la solvabilité des émetteurs de titres, des clients, des contreparties et de tout débiteur sous la forme d'un défaut de paiement ou d'un autre événement important de perte de crédit (par exemple, une dégradation ou un élargissement des spreads).

### 2.2.1 Gestion du risque de crédit

La Banque a mis en place des normes, des politiques et des procédures pour le contrôle et le suivi du risque de crédit. La politique de crédit de la Banque a pour objectif de définir les normes de crédit, les contrôles internes, les exigences en matière de communication et les processus d'approbation qui régissent la sélection et la gestion continue des actifs financiers de la Banque.

Le Conseil d'administration de la Banque a établi des limites de propension au risque pour les expositions à des crédits individuels sur la base des exigences réglementaires du règlement sur les exigences de fonds propres (« CRR ») qui régissent les expositions importantes des établissements de crédit ainsi que les exigences prudentielles. Les limites d'exposition sont suivies en permanence par les équipes Risk (Risque), Corporate Credit (Crédit aux entreprises) et Treasury (Trésorerie). La politique de crédit définit entre autres les limites d'exposition et de négociation spécifiques suivantes :

- Limites de concentration ;
- Limites par pays ;
- Limites du portefeuille ; et
- Qualité de crédit minimale au sein de chaque classe d'actifs.

Les limites d'exposition des contreparties sont fixées par le comité de gestion des risques (« CGR ») de la Banque en lien avec le cadre de crédit. Ces limites concernent l'exposition nette, après application de garanties en espèces (et quasi-liquidités), telles que prévues dans la documentation standard du secteur, et sont définies pour gérer le risque de crédit pour les banques et autres établissements financiers dans le cadre des opérations de d'instruments dérivés de gré à gré (« OTC ») et des opérations de mise en pension de la Banque. Le risque de règlement et de livraison est réduit grâce à l'utilisation de

documents standard du secteur tels que les accords de la Loan Management Association (« LMA ») et de l'International Swaps et Derivative Association (« ISDA »), ainsi que des documents juridiques associés à la Credit Support Annex (« CSA »). Toute opération de financement bilatérale garantie est réalisée conformément à une convention Global Master Repurchase Agreement (« GMRA ») signée ou une convention ISDA.

L'objectif de la Banque est de maximiser ses rendements tout en conservant un profil de risque de crédit sain et prudent. Pour atteindre cet objectif plus facilement, la Banque investit dans un portefeuille diversifié d'actifs financiers, comprenant à la fois des titres de haute qualité bénéficiant d'une bonne stabilité de notation et dans un portefeuille diversifié de prêts aux entreprises, dont les rendements plus élevés sont considérés comme justifiant un niveau de risque plus élevé. Conformément à sa stratégie commerciale, la Banque diversifie encore son activité par le biais de la croissance d'un portefeuille de prêts hypothécaires nationaux néerlandais, qui bénéficie d'un traitement favorable de la pondération du risque de crédit en raison de la NHG fournie dans le cadre du programme hypothécaire national garanti néerlandais, et d'investissements dans des billets CLO notés AAA gérés par des tiers. En ce qui concerne ces derniers, la seule exposition de la Banque aux billets CLO notés en dessous de AAA concerne les tranches de CLO émanant de la Banque, qui sont détenues spécifiquement pour répondre aux règles de rétention des risques requises en vertu du Règlement sur les exigences de fonds propres (CRR).

Les actifs financiers de la Banque sont gérés sur la base du portefeuille, en tenant compte des corrélations entre les classes d'actifs et en diversifiant ses expositions afin d'éviter une concentration excessive dans des pays, secteurs ou types d'institutions financières particuliers.

Par conséquent, les activités de prise de risque de crédit de la Banque comprennent principalement

des prêts à des entreprises clientes internationales, classées dans le portefeuille International Corporate Lending ; des prêts hypothécaires résidentiels classés dans le portefeuille Dutch Mortgage ; des investissements dans des titres de créance classés dans le portefeuille Treasury Investment ; et des investissements dans des structures CLO classés dans le portefeuille Securitisation Investment, qui sont décrites ci-dessous.

Toutes les expositions classées dans les portefeuilles International Corporate Lending et Securitisation Investment sont soumises à un processus d'analyse approfondi, non seulement du point de vue du crédit interne, mais aussi du point de vue juridique, financier et des notations de crédit.

Les équipes Corporate Credit et Risk de la Banque, qui gèrent l'analyse crédit et le processus de recherche, sont composées de personnes hautement qualifiées possédant des compétences spécialisées et des années d'expérience sur les marchés des prêts syndiqués aux entreprises. L'analyse de crédit et le processus de recherche soumettent les investissements potentiels à une analyse de scénario afin de déterminer s'ils peuvent résister à des événements de crédit, des événements singuliers et des événements de marché défavorables majeurs. En outre, le portefeuille fait l'objet d'un suivi et d'une surveillance continue et approfondis afin d'identifier tout instrument financier nécessitant un suivi accru de la performance. De plus amples détails sur les processus d'approbation et de suivi du crédit sont fournis dans les Informations du Pilier III du groupe MDB disponibles sur la page Internet suivante : <https://www.medirect.com.mt/about-us/investor-relations> et dans le rapport des Informations du Pilier 3 de la Banque disponible sur la page Internet suivante : <https://www.medirect.be/about-medirect/facts-and-figures>.

Tel que cela a été indiqué précédemment, la Banque a aussi une activité d'hypothèque nationale garantie néerlandaise, pour laquelle le risque de crédit est jugé faible sur la base

du fait que ces hypothèques néerlandaises de premier ordre bénéficient d'une garantie d'un fonds privé à but non lucratif et indirectement d'une garantie d'État. Le risque de crédit résiduel qui en découle est géré par les équipes Crédit et Risque de MeDirect Belgique. Un examen régulier des dossiers est effectué par les équipes Activité et Crédit, les équipes Risque et Conformité encadrant la procédure. Un certain nombre de prêts hypothécaires qui auraient été créés au cours des mois précédents sont sélectionnés, certains étant soumis à un examen détaillé et complet du dossier, le reste étant soumis à un examen de haut niveau. L'accent est mis en particulier sur le respect du système NHG, la situation professionnelle et les revenus de l'emprunteur ainsi que sur la véracité de l'évaluation des garanties de crédit. En outre, des réunions sont régulièrement organisées au cours desquelles l'économie néerlandaise, le marché hypothécaire néerlandais, les évolutions du système NHG et l'instantané du profil de risque de crédit du portefeuille sont examinés, en référence aux limites de la propension au risque, à la classification interne du crédit du portefeuille actuel ainsi qu'à l'évolution du scénario et des pertes de crédit attendues du portefeuille.

Concernant son portefeuille Treasury Investment, géré par les équipes Treasury et Risk de la Banque, la Banque se concentre sur l'acquisition de titres de créance répondant aux critères des liquidités de haute qualité (« HQLA »). Les actifs autorisés dans ce portefeuille comprennent des obligations garanties émises par des États (y compris des gouvernements régionaux), des agences et des institutions supranationales, ainsi que des titres émis par des institutions financières (dont certaines peuvent être assorties d'une garantie d'État).

En raison de l'épidémie de COVID-19 en 2020 et des niveaux accrus d'incertitude économique observés sur les marchés mondiaux, la Banque a continué à améliorer ses processus de gestion du risque de crédit afin d'identifier la détérioration du risque de crédit au sein de ses portefeuilles de prêts le plus tôt possible et de mesurer les

provisions pour pertes sur créances en utilisant toutes les informations à la disposition de la Banque. Au cours de l'année 2020, la Banque a mis l'accent sur la qualité et l'actualité des données utilisées pour éclairer les décisions de gestion. Elle a notamment amélioré le suivi du risque de crédit au sein du portefeuille International Corporate Loan et examiné de façon plus opportune les emprunteurs qui sont plus vulnérables aux impacts de l'épidémie de COVID-19. Cette gestion active accrue des risques réalisée tant au niveau de la Direction que du conseil d'administration, en particulier dans le cas des recouvrements de prêts, s'est poursuivie en 2021.

Depuis le début de la pandémie, la Banque a continué à adopter une approche de flux de trésorerie actualisés (« DCF ») pour déterminer les pertes de crédit attendues spécifiques relatives aux expositions non performantes au sein du portefeuille ICL, dans laquelle la valeur d'entreprise (« VE ») des emprunteurs est déterminée avec prudence en fonction des flux de trésorerie futurs attendus dans différents scénarios au cours de la période de trois ans à venir. Les flux de trésorerie prévisionnels ont utilisé les informations de gestion récentes pour chaque emprunteur comme point de départ. Une évaluation par des experts est ensuite utilisée pour déterminer les flux de trésorerie dans plusieurs scénarios en tenant compte de l'impact de la pandémie, y compris les mesures d'aide gouvernementale et leur réduction potentielle sur la performance financière de chaque emprunteur en

difficulté. Cette méthodologie permet à la Banque d'appréhender les flux de trésorerie réguliers des emprunteurs à court et moyen terme, après quoi une valeur finale est estimée. La valeur recouvrable de chaque scénario est donc estimée en référence à la VE, augmentée des liquidités disponibles, diminuée des frais de sortie, actualisée à l'aide du coût moyen pondéré du capital (« WACC ») estimé individuellement par les emprunteurs, déterminé en utilisant plusieurs hypothèses à la fois en ce qui concerne le coût de la dette et le coût des capitaux propres. Un élément de prudence est également intégré dans le calcul du WACC (coût moyen pondéré du capital) pour chaque emprunteur.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant prise en compte de toute garantie détenue ou autre amélioration de crédit. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les garanties financières accordées, il s'agit du montant maximum que la Banque devra payer si les garanties sont exercées. Pour les engagements de prêts et autres engagements de crédit, il s'agit généralement du montant total des facilités engagées.

Aux fins de la note annexe 2.2 - Risque de crédit, les montants liés aux « Investissements évalués au coût amorti » comprennent les ajustements de base imputables au risque couvert.

## Notes annexes aux états financiers

	2021 K €	2020 K €
<b>Exposition nette :</b>		
<b>Actifs financiers évalués au coût amorti</b>		
Soldes auprès de banques centrales	187 005	311 672
Prêts et avances à des institutions financières	87 406	111 121
Prêts et avances aux clients	1 820 816	1 170 468
Portefeuille Dutch Mortgage	1 643 014	1 067 866
Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Dutch Mortgage	(37 149)	10 542
Portefeuille International Corporate Lending	214 951	92 060
Investissements évalués au coût amorti - Portefeuille Treasury	55 670	75 946
Revenu accumulé	5 287	5 252
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	33 020	392 173
Autres créances (incluses dans autres actifs)	11 164	33 442
	<b>2 200 368</b>	<b>2 100 074</b>
<b>Instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>784 495</b>	<b>563 076</b>
Investissements : Portefeuille Treasury	436 523	437 124
Investissements : Portefeuille Securitisation	347 972	125 952
<b>Instruments obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>36 397</b>	<b>344</b>
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	36 397	344
	<b>3 021 260</b>	<b>2 663 494</b>
<b>Hors bilan au montant nominal :</b>		
Engagements d'achat d'actifs financiers	10 000	-
Engagements d'extension de crédit, garanties et autres engagements	191 064	534 654

## Notes annexes aux états financiers

**Récapitulatif des instruments financiers auxquels les dispositions de dépréciation de la norme IFRS 9 sont appliquées**

Les informations suivantes présentent la valeur brute comptable/nominale des instruments financiers évalués au coût amorti auxquels les dispositions de dépréciation de la norme

IFRS 9 sont appliquées et les provisions pour pertes sur créances associées, ainsi que la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) et les provisions pour pertes sur créances associées.

	2021		2020	
	Valeur brute comptable/montant nominal K €	Provision pour pertes sur créances K €	Valeur brute comptable/montant nominal K €	Provision pour pertes sur créances K €
<b>Actifs financiers évalués au coût amorti</b>				
Soldes auprès de banques centrales	187 006	(1)	311 673	(1)
Prêts et avances à des institutions financières	87 406	-	111 121	-
Prêts et avances aux clients	1 823 513	(2 697)	1 179 309	(8 841)
Portefeuille Dutch Mortgage	1 643 163	(149)	1 068 013	(147)
Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Dutch Mortgage	(37 149)	-	10 542	-
Portefeuille International Corporate Lending	217 499	(2 548)	100 754	(8 694)
Investissements évalués au coût amorti - Portefeuille Treasury	55 671	(1)	75 962	(16)
Revenu accumulé	5 316	(29)	5 265	(13)
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	33 020	-	392 173	-
Autres créances (incluses dans autres actifs)	11 164	-	33 442	-
	2 203 096	(2 728)	2 108 945	(8 871)
<b>Hors bilan au montant nominal</b>				
Engagements d'achat d'actifs financiers	10 000	-	-	-
Engagements d'extension de crédit, garanties et autres engagements	191 117	(53)	534 791	(137)
	201 117	(53)	534 791	(137)
<b>Total</b>	<b>2 404 213</b>	<b>(2 781)</b>	<b>2 643 736</b>	<b>(9 008)</b>
	Juste valeur K €	Provision pour pertes sur créances K €	Juste valeur K €	Provision pour pertes sur créances K €
<b>Instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
	784 542	(47)	563 209	(133)
Investissements : Portefeuille Treasury	436 535	(12)	437 244	(120)
Investissements : Portefeuille Securitisation	348 007	(35)	125 965	(13)

Le tableau suivant contient une analyse de l'exposition maximale au risque de crédit des actifs financiers non sujets à dépréciation.

	2021 K €	2020 K €
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	36 397	344

### 2.2.2 Résumé de la qualité de crédit des actifs financiers auxquels les dispositions de dépréciation de la norme IFRS 9 sont appliquées

Les processus de notation du risque de crédit de la Banque sont conçus pour mettre en évidence les expositions qui nécessitent une attention particulière de la part de la Direction en raison de leur probabilité accrue de défaut et de perte potentielle.

Comme expliqué précédemment dans la politique de comptabilité (voir note annexe 1.5), la Banque adopte une échelle de notation de crédit interne en cinq points afin d'évaluer la qualité de crédit relative des expositions au sein de ses portefeuilles d'instruments financiers. À cet égard, les membres des comités de gestion des crédits respectifs examinent le classement proposé par l'équipe Business et les équipes Risk de la Banque. Chacune des cinq notations de classification de crédit internes de l'échelle est alignée sur l'approche de la Banque afin de déterminer les niveaux des actifs financiers conformément aux exigences découlant de la norme IFRS 9, comme suit :

#### **Niveau 1 (Performant)**

1. Normal - aucun problème de crédit important.
2. Prioritaire - aucune perspective immédiate de perte sur créances mais une surveillance étroite du crédit est utile.

#### **Niveau 2 (Peu performant)**

3. Sous surveillance - augmentation significative du risque de crédit, des points inquiétants étant identifiés et éventualité d'une perte sur créances.

#### **Niveau 3 (Non performant)**

4. Douteux - il est probable que les conditions contractuelles de la dette ne soient pas remplies et qu'une perte sur créances se produise.

5. Réduction de valeur - dépréciation totale ou partielle des expositions avec peu de perspective de recouvrement.

Les actifs financiers enregistrés à chaque niveau présentent les caractéristiques suivantes :

- Niveau 1 : non dépréciés et sans augmentation significative du risque de crédit sur lequel des ECL à 12 mois sont reconnues (classifications internes Normal et Prioritaire).
- Niveau 2 : une augmentation significative du risque de crédit a été constatée depuis la comptabilisation initiale pour laquelle des ECL d'une durée indéterminée sont reconnues (classification interne Sous surveillance).
- Niveau 3 : preuves objectives de dépréciation et sont donc considérés comme étant en défaut ou autrement irrécouvrables avec des ECL spécifiques à durée indéterminée (classifications internes en Douteux et en Réduction de valeur).

#### **Crédits en voie de détérioration**

La Banque détermine qu'un instrument financier est déprécié et au niveau 3 en examinant les preuves objectives pertinentes, principalement si :

- les paiements contractuels en principal ou en intérêts sont en souffrance de plus de 90 jours ;
- il existe d'autres indices que l'emprunteur est susceptible de ne pas payer, comme lorsqu'une concession a été accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou juridiques liées à la situation financière de l'emprunteur ; et
- le crédit est par ailleurs considéré comme en défaut.

Les prêts et avances dépréciés sont ceux classés dans « Douteux » ou « Réduction de valeur ». Ces notes sont attribuées lorsque la Banque estime que soit le client n'est pas susceptible de payer l'intégralité de ses obligations de crédit, sans

recours à une garantie, soit lorsque le client accuse un retard de plus de 90 jours sur une obligation de crédit importante à l'égard de la Banque. Si la probabilité de non-paiement n'est pas identifiée à un stade précoce, elle est réputée se produire lorsqu'une exposition est en souffrance depuis plus de 90 jours.

La Banque est tenue d'identifier les expositions non performantes (« NPE ») et d'évaluer dans quelle mesure les expositions reconnues sont recouvrables.

Les principales orientations relatives à la définition des NPE, telles que mentionnées dans le règlement d'application (UE) n° 680/2014 de la Commission (appelé « Norme technique internationale sur la déclaration de surveillance de l'ABE »), visent à assurer la mise en œuvre cohérente des principaux facteurs de définition des NPE, à savoir les critères « en retard » et « susceptible ne pas payer ».

Selon les normes techniques internationales de l'ABE sur la déclaration de surveillance, les « expositions non performantes » sont celles qui répondent à l'un ou l'autre des critères suivants :

- a) expositions importantes qui sont en souffrance de plus de 90 jours ; et
- b) débiteur évalué comme étant peu susceptible de payer l'intégralité de ses obligations de crédit sans recours à une garantie, indépendamment de l'existence d'un montant en souffrance ou du nombre de jours de retard.

L'évaluation est effectuée au niveau du débiteur (plutôt qu'au niveau de la facilité de crédit). Cela implique que, dans les cas où un débiteur particulier dispose de plusieurs facilités auprès de la Banque, la Banque examine s'il existe des indices de probabilité de non-paiement au niveau du débiteur, indépendamment des différents niveaux de pertes qui peuvent être encourues en ce qui concerne les différentes facilités en fonction des différents niveaux d'ancienneté.

Par conséquent, les définitions de « déprécié » sont alignées dans la mesure du possible sur la définition réglementaire de « non performant » de sorte que le niveau 3 représente tous les prêts considérés comme en défaut ou dépréciés. Pour plus de clarté, les expositions pour lesquelles un « défaut » est constaté et les expositions qui ont été jugées « dépréciées » conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'UE seront toujours considérées comme des « expositions non performantes ».

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, l'épidémie de COVID-19 a entraîné un niveau élevé d'incertitude économique, ce qui a engendré une complexité supplémentaire pour identifier une augmentation significative du risque de crédit (« SICR ») ou des événements de probabilité de non-paiement (« UTP »). À cet égard, un niveau accru de jugement spécialisé était nécessaire compte tenu de la subjectivité dans l'appréciation et l'évaluation de l'impact de la pandémie sur la situation financière à court et moyen terme et la performance financière des emprunteurs au sein des portefeuilles de prêts de la Banque.

Au cours de l'année précédente, cela a été particulièrement pertinent pour la détermination des niveaux des expositions classées dans le portefeuille International Corporate Lending qui, comme décrit précédemment, sont particulièrement exposées à l'augmentation du risque systémique résultant des conditions économiques sans précédent éprouvées suite à l'épidémie de COVID-19 en raison de leur taille, de leur nature, des pays dans lesquels elles exercent leurs activités et de leur structure de dette à effet de levier typique.

Tel que cela est décrit plus en détail à la note annexe 1.5 des états financiers, l'évaluation par niveaux de la Banque en ce qui concerne les expositions classées dans le portefeuille International Corporate Lending prend en considération à la fois des critères qualitatifs et quantitatifs. En réponse à l'épidémie, l'évaluation qualitative de la Banque a été renforcée pour inclure une évaluation :

- de la gravité de l'impact de la pandémie sur la situation financière des emprunteurs sur la base des informations sur les emprunteurs obtenues au cours de l'année, y compris en se référant aux prévisions révisées reflétant l'impact de la pandémie sur les niveaux de revenu et les flux de trésorerie opérationnels attendus ;
- des informations relatives à l'impact de la pandémie sur le secteur et le pays dans lesquels l'emprunteur exerce ses activités ; et
- de l'efficacité des programmes d'aide gouvernementaux et des mesures réglementaires visant à éviter une détérioration permanente de la situation financière de l'emprunteur.

L'impact de la réduction progressive des mesures de soutien des pouvoirs publics sur la situation financière des emprunteurs est pris en compte dans l'évaluation quantitative déterminée dans le modèle IFRS 9 de la Banque, puisqu'il est pris en compte dans les scénarios macroéconomiques utilisés pour déterminer les pertes de crédit attendues pondérées selon la probabilité, ainsi que dans les probabilités de défaut (PD) ponctuelles sur la durée de vie à la date de clôture utilisées pour déterminer les augmentations significatives du risque de crédit (SICR) en comparant l'ampleur de la différence entre la notation implicite à la date de clôture correspondante et la notation implicite à la date de création.

Au cours de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2020, la Banque a accordé une plus grande confiance à ses critères qualitatifs d'échelonnement, par rapport à ses critères quantitatifs d'échelonnement, car l'échelonnement quantitatif est motivé par les évolutions des probabilités de défaut/notations implicites, qui sont principalement déterminées en référence à des informations historiques, généralement des informations financières auditées spécifiques à l'emprunteur et à des scénarios prévisionnels prospectifs spécifiques au secteur et au pays dans

lequel les emprunteurs opèrent. Nous recevons les états financiers audités des emprunteurs une fois par an et, au cours de l'année 2020, ils ont principalement reflété la performance de l'emprunteur au cours des exercices précédant l'épidémie. Par conséquent, les probabilités de défaut/notations dérivées à la date de rédaction des rapports de 2020 n'auraient pas été entièrement représentatives des observations dans les conditions économiques actuelles.

Au cours de l'année 2021, la Banque a obtenu des informations financières vérifiées spécifiques à l'emprunteur relatives à ses activités habituelles, reflétant la performance de l'emprunteur respectif après le début de l'épidémie. Par conséquent, l'examen nécessaire a été moindre afin de déterminer dans quelle mesure les emprunteurs ont été touchés par la pandémie et, par conséquent, un niveau accru de confiance a été placé sur des critères quantitatifs d'échelonnement. Cependant, la Banque a continué de faire preuve d'une certaine prudence pour déterminer si une augmentation significative du risque de crédit s'est produite depuis le début. À cet égard, la Direction a introduit certaines dégradations de seuil/de cran des notations implicites attribuées aux emprunteurs au sein du portefeuille International Corporate Lending qui ont fait l'objet d'une restructuration significative pour refléter un niveau accru de risque de crédit depuis leur création. Des déclassements de notation ont également été appliqués aux expositions qui ont été qualitativement considérées comme « sous surveillance » en raison des craintes de la Direction d'éventuelles pertes de crédit à l'avenir.

Tel que cela est décrit plus en détail à la note annexe 1.5 des états financiers, les critères de définition par niveaux appliqués aux expositions classées dans le portefeuille Dutch Mortgage sont basés sur des indicateurs de détérioration du crédit tels que les niveaux d'incidents de paiement, l'activité de renégociation et les variations des probabilités de défaut modélisés par un fournisseur externe sur la base de scénarios

macroéconomiques prévisionnels qui sont révisés afin de refléter le niveau élevé d'incertitude économique découlant de l'épidémie, tel que cela est expliqué plus en détail à la note annexe 2.2.7 - « Conditions actuelles et informations prospectives intégrées dans le modèle ECL ». À cet égard, les critères de définition par niveaux sont toujours jugés appropriés, l'impact de la pandémie sur le profil de risque de crédit du portefeuille Dutch Mortgage étant pris en compte dans la modélisation des probabilités de défaut. Par comparaison, le portefeuille Dutch Mortgage

n'a pas fait l'objet de mesures d'aide liées à la COVID-19 sous la forme d'un moratoire.

Les expositions au sein des portefeuilles Treasury Investment et Securitisation Investment sont généralement notées. Les expositions notées publiquement répondent principalement à la définition de notation investment grade et, à cet égard, sont considérées comme présentant un risque de crédit faible. Une évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit (SICR) n'est effectuée que pour les expositions auxquelles une note de solvabilité sub-investment grade a été attribuée.

Le tableau suivant présente des informations sur la qualité de crédit des actifs financiers détenus par la Banque auxquels les dispositions de dépréciation de la norme IFRS 9 s'appliquent :

	Performant		Sous performant	Pas performant	Total K €
	Normal K €	Prioritaire K €	Sous surveillance K €	Douteux K €	
<b>Au 31 décembre 2021</b>					
<b>Inscrit au bilan au coût amorti :</b>					
Soldes auprès de banques centrales	187 005	-	-	-	187 005
Bruts	187 006	-	-	-	187 006
Provisions pour pertes sur créances	(1)	-	-	-	(1)
Prêts et avances à des institutions financières	87 406	-	-	-	87 406
Bruts	87 406	-	-	-	87 406
Provisions pour pertes sur créances	-	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients	1 719 534	57 934	41 390	1 958	1 820 816
- Portefeuille Dutch Mortgage	1 600 848	1 168	3 441	408	1 605 865
Bruts	1 638 068	1 168	3 503	424	1 643 163
Provisions pour pertes sur créances	(71)	-	(62)	(16)	(149)
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Dutch Mortgage	(37 149)	-	-	-	(37 149)
- Portefeuille International Corporate Lending	118 686	56 766	37 949	1 550	214 951
Bruts	119 155	57 198	39 365	1 781	217 499
Provisions pour pertes sur créances	(469)	(432)	(1 416)	(231)	(2 548)
Investissements évalués au coût amorti	55 670	-	-	-	55 670
- Portefeuille Treasury	55 670	-	-	-	55 670
Bruts	55 671	-	-	-	55 671
Provisions pour pertes sur créances	(1)	-	-	-	(1)
Revenu accumulé	4 544	14	703	26	5 287
Bruts	4 547	15	724	30	5 316
Provisions pour pertes sur créances	(3)	(1)	(21)	(4)	(29)
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	33 020	-	-	-	33 020
Autres créances (incluses dans autres actifs)	11 164	-	-	-	11 164
	<b>2 098 343</b>	<b>57 948</b>	<b>42 093</b>	<b>1 984</b>	<b>2 200 368</b>
<b>Hors bilan au montant nominal :</b>					
Engagements d'achat d'actifs financiers					
Montant nominal	10 000	-	-	-	10 000
Provisions pour pertes sur créances	-	-	-	-	-
Engagements d'extension de crédit, garanties et autres engagements					
Montant nominal	175 162	14 138	1 817	-	191 117
Provisions pour pertes sur créances	(9)	(32)	(12)	-	(53)
	<b>185 153</b>	<b>14 106</b>	<b>1 805</b>	<b>-</b>	<b>201 064</b>
<b>Instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>					
- Investissements : Portefeuille Treasury					
Juste valeur	436 535	-	-	-	436 535
Provisions pour pertes sur créances	(12)	-	-	-	(12)
- Investissements : Portefeuille Securitisation					
Juste valeur	348 007	-	-	-	348 007
Provisions pour pertes sur créances	(35)	-	-	-	(35)

## Notes annexes aux états financiers

	Performant		Sous performant	Pas performant	Total K €
	Normal K €	Prioritaire K €	Sous surveillance K €	Douteux K €	
<b>Au 31 décembre 2020</b>					
<b>Inscrit au bilan au coût amorti :</b>					
Soldes auprès de banques centrales	311 672	-	-	-	311 672
Bruts	311 673	-	-	-	311 673
Provisions pour pertes sur créances	(1)	-	-	-	(1)
Prêts et avances à des institutions financières	111 121	-	-	-	111 121
Bruts	111 121	-	-	-	111 121
Provisions pour pertes sur créances	-	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients	1 087 333	42 993	22 003	18 139	1 170 468
- Portefeuille Dutch Mortgage	1 074 542	487	3 151	228	1 078 408
Bruts	1 064 097	487	3 183	246	1 068 013
Provisions pour pertes sur créances	(97)	-	(32)	(18)	(147)
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Dutch Mortgage	10 542	-	-	-	10 542
- Portefeuille International Corporate Lending	12 791	42 506	18 852	17 911	92 060
Bruts	12 944	43 444	19 255	25 111	100 754
Provisions pour pertes sur créances	(153)	(938)	(403)	(7 200)	(8 694)
Investissements évalués au coût amorti	75 946	-	-	-	75 946
- Portefeuille Treasury	75 946	-	-	-	75 946
Bruts	75 962	-	-	-	75 962
Provisions pour pertes sur créances	(16)	-	-	-	(16)
Revenu accumulé	4 702	423	78	49	5 252
Bruts	4 703	432	81	49	5 265
Provisions pour pertes sur créances	(1)	(9)	(3)	-	(13)
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	392 173	-	-	-	392 173
Autres créances (incluses dans autres actifs)	33 442	-	-	-	33 442
	2 016 389	43 416	22 081	18 188	2 100 074
<b>Hors bilan au montant nominal :</b>					
Engagements d'extension de crédit, garanties et autres engagements					
Montant nominal	525 156	9 391	244	-	534 791
Provisions pour pertes sur créances	(33)	(102)	(2)	-	(137)
	525 123	9 289	242	-	534 654
<b>Instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>					
- Investissements : Portefeuille Treasury					
Juste valeur	437 244	-	-	-	437 244
Provisions pour pertes sur créances	(120)	-	-	-	(120)
- Investissements : Portefeuille Securitisation					
Juste valeur	125 965	-	-	-	125 965
Provisions pour pertes sur créances	(13)	-	-	-	(13)

Pour les titres des portefeuilles Treasury Investment et Securitisation Investment, les classifications de qualité de crédit de la Banque comprennent une gamme de notations externes plus granulaires attribuées par des agences externes aux titres de créance. Le tableau suivant illustre ces informations :

	Évalué au coût amorti		Évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
	2021 K €	2020 K €	2021 K €	2020 K €
<b>Portefeuille Treasury (Trésorerie)</b>				
Titres de gouvernements nationaux et régionaux, organismes supranationaux et agences				
AAA	30 475	30 644	-	-
AA+ à AA-	25 195	35 298	52 590	21 190
A- à BBB-	-	-	17 512	22 819
Autres titres				
AAA	-	10 004	265 937	280 180
AA+ à AA-	-	-	100 484	109 433
A- à BBB-	-	-	-	3 502
	<b>55 670</b>	<b>75 946</b>	<b>436 523</b>	<b>437 124</b>
<b>Portefeuille Securitisation Investment</b>				
AAA	-	-	347 972	125 952
	-	-	347 972	125 952
Total	<b>55 670</b>	<b>75 946</b>	<b>784 495</b>	<b>563 076</b>

Ces portefeuilles sont également classés selon les cinq classifications de qualité de crédit utilisées par la Banque (c.-à-d. Normal, Prioritaire, Sous surveillance, Douteux et Réduction de valeur) et ces notations sont déterminées par le comité de gestion des crédits de la Banque.

Tous les investissements dans les portefeuilles Treasury Investment et Securitisation Investment sont classés sous Normal.



## Notes annexes aux états financiers

	Valeur brute comptable/ montant nominal				Provisions pour pertes sur créances				Couverture des ECL en %			
	Niveau 1 K €	Niveau 2 K €	Niveau 3 K €	Total K €	Niveau 1 K €	Niveau 2 K €	Niveau 3 K €	Total K €	Niveau 1 %	Niveau 2 %	Niveau 3 %	Total %
<b>Au 31 décembre 2020</b>												
<b>Inscrit au bilan au coût amorti :</b>												
Soldes auprès de banques centrales	311 673	-	-	311 673	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	111 121	-	-	111 121	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients												
– Portefeuille Dutch Mortgage	1 064 584	3 183	246	1 068 013	(97)	(32)	(18)	(147)	-	1,0	7,3	-
– Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Dutch Mortgage	10 542	-	-	10 542	-	-	-	-	-	-	-	-
– Portefeuille International Corporate Lending	56 388	19 255	25 111	100 754	(1 092)	(402)	(7 200)	(8 694)	1,9	2,1	28,7	8,6
Investissements - Portefeuille Treasury	75 962	-	-	75 962	(16)	-	-	(16)	-	-	-	-
Revenu accumulé	5 135	81	49	5 265	(10)	(3)	-	(13)				
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	392 173	-	-	392 173	-	-	-	-	0,2	3,7	-	0,2
Autres créances (inclus dans autres actifs)	33 442	-	-	33 442	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors bilan au montant nominal :</b>												
Engagements d'extension de crédit, garanties financières et autres engagements	534 547	244	-	534 791	(135)	(2)	-	(137)	-	0,8	-	-
	2 595 567	22 763	25 406	2 643 736	(1 351)	(439)	(7 218)	(9 008)	0,1	1,9	28,4	0,3
	Juste valeur				Provisions pour pertes sur créances				Couverture des ECL en %			
	Niveau 1 K €	Niveau 2 K €	Niveau 3 K €	Total K €	Niveau 1 K €	Niveau 2 K €	Niveau 3 K €	Total K €	Niveau 1 %	Niveau 2 %	Niveau 3 %	Total %
<b>Au 31 décembre 2020</b>												
<b>Investissements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>												
– Portefeuille Securitisation	437 244	-	-	437 244	(120)	-	-	(120)	-	-	-	-
– Portefeuille Treasury (Trésorerie)	125 965	-	-	125 965	(13)	-	-	(13)	-	-	-	-

## Notes annexes aux états financiers

Une exposition est « en souffrance » lorsqu'un montant du principal, des intérêts ou de la commission n'a pas été payé à la date d'échéance. Les prêts en souffrance mais non dépréciés sont les prêts et avances pour lesquels des intérêts contractuels ou des remboursements du principal sont en souffrance mais ne répondent pas aux critères de la Banque permettant de les qualifier de « dépréciés » tel que cela est défini dans l'approche des pertes de crédit attendues (ECL) en trois niveaux.

MeDirect Belgium n'a pas d'exposition faisant partie des portefeuilles International Corporate Lending, Treasury Investment et Securitisation Investment en souffrance et non dépréciée. Les facilités en souffrance mais non dépréciées sont imputables au portefeuille Dutch Mortgage, représentant des expositions hypothécaires résidentielles pour des ménages et des personnes domiciliés aux Pays-Bas.

À moins qu'ils ne soient identifiés à un stade antérieur, tous les actifs financiers sont réputés avoir subi une augmentation significative du risque de crédit lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, aucune exposition

au sein des portefeuilles Treasury Investment et Securitisation Investment n'a été classée en niveau 2. Aucune des expositions de niveau 2 au sein du portefeuille International Corporate Lending n'était en souffrance au 31 décembre 2021, et au 31 décembre 2020.

À cet égard, les informations suivantes ne présentent que l'ancienneté de l'arriéré des actifs financiers de niveau 2 dans le portefeuille Dutch Mortgage. Elles font la distinction entre les actifs classés comme étant de niveau 2 lorsqu'ils ne sont pas en souffrance ou ont jusqu'à 30 jours de retard et ceux classés comme étant de niveau 2 en raison de l'ancienneté de l'arriéré et qui accusent un retard de plus de 30 jours. Les instruments financiers en souffrance sont les prêts dont les clients n'ont pas effectué les remboursements conformément aux conditions contractuelles de leurs facilités. Au 31 décembre 2021, les expositions de niveau 1 d'une valeur comptable brute de 1,2 million d'euros (2020 : 487 000 euros) classées dans le portefeuille Dutch Mortgage étaient classées comme étant en souffrance mais non dépréciées.

	Exposition brute			Provisions pour pertes sur créances		
	Niveau 2	Dont jusqu'à 30 jours de retard	Dont plus de 30 jours de retard	Niveau 2	Dont jusqu'à 30 jours de retard	Dont plus de 30 jours de retard
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
<b>Au 31 décembre 2021</b>						
Portefeuille Dutch Mortgage						
– Prêts et avances aux clients	3 503	782	2 721	(62)	(1)	(61)
<b>Au 31 décembre 2020</b>						
Portefeuille Dutch Mortgage						
– Prêts et avances aux clients	3 183	1 827	1 356	(32)	(13)	(19)

**Répartition des instruments financiers auxquels les dispositions de dépréciation de la norme IFRS 9 sont appliquées, par qualité de crédit et répartition par niveau**

Au 31 décembre 2021	Valeur comptable brute/montant nominal					Provision pour pertes sur créances K €	Net K €
	Normal K €	Prioritaire K €	Sous surveillance K €	Douteux K €	Total K €		
<b>Inscrit au bilan au coût amorti :</b>							
Soldes auprès des banques centrales							
– Niveau 1	187 006	-	-	-	187 006	(1)	187 005
Prêts et avances à des institutions financières							
– Niveau 1	87 406	-	-	-	87 406	-	87 406
Prêts et avances aux clients							
– Portefeuille International Corporate Lending							
– Niveau 1	119 155	57 198	-	-	176 353	(901)	175 452
– Niveau 2	-	-	39 365	-	39 365	(1 416)	37 949
– Niveau 3	-	-	-	1 781	1 781	(231)	1 550
– Portefeuille Dutch Mortgage							
– Niveau 1	1 638 068	1 168	-	-	1 639 236	(71)	1 639 165
– Niveau 2	-	-	3 503	-	3 503	(62)	3 441
– Niveau 3	-	-	-	424	424	(16)	408
– Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Dutch Mortgage	(37 149)	-	-	-	(37 149)	-	(37 149)
Investissements évalués au coût amorti							
– Portefeuille Treasury							
– Niveau 1	55 671	-	-	-	55 671	(1)	55 670
Revenu accumulé							
– Niveau 1	4 547	15	-	-	4 562	(4)	4 558
– Niveau 2	-	-	724	-	724	(21)	703
– Niveau 3	-	-	-	30	30	(4)	26
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)							
– Niveau 1	33 020	-	-	-	33 020	-	33 020
Autres créances (incluses dans autres actifs)							
– Niveau 1	11 164	-	-	-	11 164	-	11 164
<b>Hors bilan au montant nominal :</b>							
Engagements d'achat d'actifs financiers							
– Niveau 1	10 000	-	-	-	10 000	-	10 000
Engagements d'extension de crédit, garanties financières et autres engagements							
– Niveau 1	175 162	14 138	-	-	189 300	(41)	189 259
– Niveau 2	-	-	1 817	-	1 817	(12)	1 805
	<b>2 284 050</b>	<b>72 519</b>	<b>45 409</b>	<b>2 235</b>	<b>2 404 213</b>	<b>(2 781)</b>	<b>2 401 432</b>

## Notes annexes aux états financiers

Au 31 décembre 2021	Juste valeur					Provision pour pertes sur créances K €	Net K €
	Normal K €	Prioritaire K €	Sous surveillance K €	Douteux K €	Total K €		
<b>Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>							
– Portefeuille Treasury							
– Niveau 1	436 535	-	-	-	436 535	(12)	436 523
– Portefeuille Securitisation							
– Niveau 1	348 007	-	-	-	348 007	(35)	347 972

## Notes annexes aux états financiers

Au 31 décembre 2020	Valeur comptable brute/montant nominal					Provision pour pertes sur créances K €	Net K €
	Normal K €	Prioritaire K €	Sous surveillance K €	Douteux K €	Total K €		
<b>Inscrit au bilan au coût amorti :</b>							
Soldes auprès des banques centrales							
– Niveau 1	311 673	-	-	-	311 673	(1)	311 672
Prêts et avances à des institutions financières							
– Niveau 1	111 121	-	-	-	111 121	-	111 121
Prêts et avances aux clients							
– Portefeuille International Corporate Lending							
– Niveau 1	12 944	43 444	-	-	56 388	(1 092)	55 296
– Niveau 2	-	-	19 255	-	19 255	(402)	18 853
– Niveau 3	-	-	-	25 111	25 111	(7 200)	17 911
– Portefeuille Dutch Mortgage							
– Niveau 1	1 064 097	487	-	-	1 064 584	(97)	1 064 487
– Niveau 2	-	-	3 183	-	3 183	(32)	3 151
– Niveau 3	-	-	-	246	246	(18)	228
– Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Dutch Mortgage	10 542	-	-	-	10 542	-	10 542
Investissements évalués au coût amorti							
– Portefeuille Treasury							
– Niveau 1	75 962	-	-	-	75 962	(16)	75 946
Revenu accumulé							
– Niveau 1	4 703	432	-	-	5 135	(10)	5 125
– Niveau 2	-	-	81	-	81	(3)	78
– Niveau 3	-	-	-	49	49	-	49
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)							
– Niveau 1	392 173	-	-	-	392 173	-	392 173
Autres créances (incluses dans autres actifs)							
– Niveau 1	33 442	-	-	-	33 442	-	33 442
<b>Hors bilan au montant nominal :</b>							
Engagements d'extension de crédit, garanties financières et autres engagements							
– Niveau 1	525 156	9 391	-	-	534 547	(135)	534 412
– Niveau 2	-	-	244	-	244	(2)	242
	2 541 813	53 754	22 763	25 406	2 643 736	(9 008)	2 634 728

Au 31 décembre 2020	Juste valeur					Total K €	Provision pour pertes sur créances K €	Net K €
	Normal K €	Prioritaire K €	Sous surveillance K €	Douteux K €				
<b>Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>								
– Portefeuille Treasury								
– Niveau 1	437 244	-	-	-	437 244	(120)	437 124	
– Portefeuille Securitisation								
– Niveau 1	125 965	-	-	-	125 965	(13)	125 952	

### Rapprochement des variations de la valeur brute comptable/montant nominal et des provisions pour pertes sur créances pour prêts et avances aux clients, y compris les revenus cumulés et autres engagements liés au crédit.

Les informations suivantes fournissent un rapprochement par niveau des valeurs brutes comptables/montants nominaux de la Banque et des provisions pour pertes sur créances pour les prêts et avances aux clients pour le portefeuille International Corporate Lending, y compris les engagements liés au crédit. Les expositions inscrites au bilan sont présentées à leur valeur comptable brute tandis que les expositions hors bilan sont présentées à leurs montants nominaux.

Dans les tableaux suivants, les postes « Nouveaux contrats » et « Remboursements et cessions » représentent les mouvements au sein du portefeuille International Corporate Lending de la Banque en ce qui concerne les valeurs comptables brutes/montants nominaux et les provisions pour pertes sur créances associées. Un « nouveau contrat » représente un nouveau prêt approuvé au cours de l'exercice. Pendant ce temps, les « remboursements et cessions » reflètent les remboursements et les cessions de prêts qui ont eu lieu au cours de l'exercice financier, mais qui se rapportent à des prêts qui n'auraient existé que dans le bilan de la Banque à la fin de la période de reporting de l'exercice précédent. Par conséquent, les remboursements et cessions relatifs à des prêts approuvés au cours de l'exercice financier sont compensés par de nouveaux prêts inclus dans les « nouveaux contrats ».

Le poste « Transferts d'instruments financiers » représente l'impact des transferts par niveaux

sur les valeurs brutes comptables/montants nominaux et les provisions pour pertes sur créances associées déterminés à la fin de la période de reporting de l'exercice financier. Le poste « Réévaluation nette des ECL résultant des transferts par niveaux et des modifications des paramètres de risque » représente l'augmentation ou la diminution des provisions pour pertes sur créances due à la modification de la base de mesure passant de 12 mois à indéfinie en lien avec les transferts par niveaux. Il inclut également les conséquences des modifications d'autres facteurs de mesure de la perte de crédit attendue et des paramètres du modèle tels que, sans toutefois s'y limiter, les modifications de durée avant l'échéance des actifs ; les modifications des notations de crédit sous-jacentes ; les modifications de l'évaluation de la perte en cas de défaut et les modifications en fonction des scénarios économiques multiples. Enfin, ce poste comprend également l'augmentation des ECL pour les actifs annulés au cours de l'exercice mesuré par le mouvement entre le 1er janvier et la date d'annulation.

Comme cela est décrit dans les sections précédentes, le portefeuille International Corporate Lending de la Banque a été particulièrement touché par la pandémie de COVID-19, principalement parce que la taille et les niveaux d'endettement au sein de la structure de la dette de ces emprunteurs ont amplifié le niveau de risque de défaut découlant

des conditions macroéconomiques défavorables sans précédent.

À cet égard, la gravité de l'impact économique de la pandémie et le niveau élevé d'incertitude économique qui en a résulté ont entraîné une augmentation substantielle des niveaux de risque de crédit au sein du portefeuille International Corporate Lending au cours de l'exercice financier précédent, comme le montrent les frais importants des ECL comptabilisés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

La diminution des provisions pour pertes sur créances au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 était principalement due à l'amélioration générale de la situation financière des emprunteurs au sein du portefeuille, entraînant des remboursements significatifs, et également une diminution des pertes de crédit attendues (ECL) de 3,0 millions d'euros. En outre, les provisions pour pertes sur créances attendues ont diminué à la suite de la cession des prêts de niveau 3 et de la réalisation des pertes de crédit attendues sur les prêts de niveau 3 par le biais d'une annulation à la suite d'une restructuration s'élevant à 8,3 millions d'euros, comme indiqué dans le poste « Réalisation des pertes de crédit attendues par le biais d'une restructuration et de cessions ».

Conformément au tableau ci-dessous, les expositions nettes s'élevant à 20,6 millions d'euros ont été transférées du niveau 1 vers le niveau 2 ou 3 au cours de l'année (2020 : 57 millions d'euros), avec des transferts nets du niveau 3 vers le niveau 2 s'élevant à 11,3 millions d'euros (2020 : 38 millions d'euros). La réévaluation nette des pertes de crédit attendues reflète la diminution des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut résultant des ajustements économiques ponctuels et des scénarios prospectifs plus optimistes prévus dans la modélisation des pertes de crédit attendues. Tel que cela est expliqué plus en détail dans la note annexe 2.2.7 - « Conditions actuelles et informations prospectives intégrées dans le modèle ECL », la Banque a appliqué des superpositions de gestion (appelées « ajustement d'incertitude » dans les tableaux ci-dessous) à travers l'impact net d'un ajustement dans le modèle pour réduire l'impact de la forte performance récente des marchés d'actions sur les probabilités de défaut ponctuelles, et d'un ajustement post-modèle pour aligner les scénarios des fournisseurs externes sur les projections macroéconomiques du personnel de la BCE pour la zone euro publiées en décembre 2021 (« projections du personnel de la BCE »).

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des mouvements des valeurs comptables brutes/montants nominaux et des provisions pour pertes sur créances, par niveaux, pour le portefeuille International Corporate Lending.

	Non dépréciés				Dépréciés		Total	
	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Valeur comptable brute/montant nominal K €	Provisions pour pertes sur créances K €
	Valeur comptable brute/montant nominal K €	Provisions pour pertes sur créances K €	Valeur comptable brute/montant nominal K €	Provisions pour pertes sur créances K €	Valeur comptable brute/montant nominal K €	Provisions pour pertes sur créances K €		
<b>Portefeuille International Corporate Lending</b>								
<b>Exercice clôturé le 31 décembre 2021</b>								
Au début de l'année	70 298	(1 222)	19 336	(405)	25 160	(7 200)	114 794	(8 827)
Nouveaux contrats	171 104	(622)	230	(2)	-	-	171 334	(624)
Remboursements et cessions	(26 144)	540	(9 605)	249	(3 683)	2 220	(39 432)	3 009
Transferts d'instruments financiers								
– Transferts du niveau 1 vers le niveau 2	(20 621)	433	20 621	(433)	-	-	-	-
– Transferts du niveau 3	-	-	11 325	(4 980)	(11 325)	4 980	-	-
Réévaluation nette des ECL résultant des transferts entre niveaux et des modifications des paramètres de risque	-	181	-	4 658	-	(8 576)	-	(3 737)
Ajustement de l'incertitude	-	(255)	-	(534)	-	-	-	(789)
Réalisation des ECL par restructuration et cessions	-	-	-	-	(8 341)	8 341	(8 341)	8 341
En fin d'exercice	194 637	(945)	41 907	(1 447)	1 811	(235)	238 355	(2 627)
ECL débloquées sur l'exercice								6 200
Réalisation des ECL par restructuration et cessions								(8 341)
Variation des pertes de crédit attendues et autres frais pour dépréciation de crédit pour l'exercice								(2 141)

## Notes annexes aux états financiers

	Au 31 décembre 2021		Exercice clôturé le 31 décembre 2021
	Valeur brute comptable/ montant nominal K €	Provision pour pertes sur créances K €	ECL (frais)/ déblocage K €
Selon le tableau précédent	238 354	(2 627)	(2 141)
Soldes auprès des banques centrales	187 006	(1)	-
Prêts et avances à des institutions financières	87 406	-	-
Prêts et avances aux clients			
- Portefeuille Dutch Mortgage : montants utilisés	1 643 163	(149)	(2)
- Portefeuille Dutch Mortgage : engagements non utilisés	72 079	(2)	15
Investissements évalués au coût amorti			
- Portefeuille Treasury	55 671	(1)	123
Autre revenu accumulé	5 316	(1)	-
Récapitulatif des instruments financiers auxquels les dispositions de dépréciation de la norme IFRS 9 sont appliquées par le biais du compte de résultat	2 288 995	(2 781)	(2 005)
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
- Portefeuille Treasury	436 535	(12)	-
- Portefeuille Securitisation	348 007	(35)	(22)
Total des provisions pour pertes sur créances/total des frais ECL du compte de résultat pour l'année		(2 828)	(2 027)

Le tableau comprend également les provisions pour pertes sur créances imputables au portefeuille Dutch Mortgage adossé au système NHG, les provisions pour pertes sur créances imputables au portefeuille Securitisation Investment, qui comprennent les parties acquises par la Banque dans des transactions sur obligations structurées adossées à des emprunts (CLO) gérées par des entités tierces incluses sous « Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres

éléments du résultat global » ainsi que les provisions pour pertes sur créances imputables au portefeuille Treasury et Securitisation Investment, évaluées à la fois au coût amorti et selon la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI). Les frais des ECL pour la Banque sur ces portefeuilles ne sont pas considérés comme importants en termes absolus et aucune autre information n'a été jugée nécessaire.

## Notes annexes aux états financiers

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des mouvements des valeurs comptables brutes/montants nominaux et des provisions pour pertes sur créances, par niveaux, pour le portefeuille International Corporate Lending pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2020.

	Non dépréciés				Dépréciés		Total	
	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Valeur comptable brute/montant nominal K €	Provisions pour pertes sur créances K €
	Valeur comptable brute/montant nominal K €	Provisions pour pertes sur créances K €	Valeur comptable brute/montant nominal K €	Provisions pour pertes sur créances K €	Valeur comptable brute/montant nominal K €	Provisions pour pertes sur créances K €		
<b>Portefeuille International Corporate Lending</b>								
<b>Exercice clôturé le 31 décembre 2020</b>								
Au début de l'année	133 435	(941)	-	-	5 990	(1 058)	139 425	(1 999)
Nouveaux contrats	33 667	(527)	-	-	-	-	33 667	(527)
Remboursements et cessions	(39 030)	75	-	-	(10 859)	140	(49 889)	215
Transferts d'instruments financiers								
– Transferts du niveau 1 vers le niveau 2	(19 336)	77	19 336	(77)	-	-	-	-
– Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	(38 438)	562	-	-	38 438	(562)	-	-
Réévaluation nette des ECL résultant des transferts entre niveaux et des modifications des paramètres de risque	-	(312)	-	(293)	-	(14 129)	-	(14 734)
Ajustement de l'incertitude liée à la COVID-19	-	(156)	-	(35)	-	-	-	(191)
Réalisation des ECL par restructuration et cessions	-	-	-	-	(8 409)	8 409	(8 409)	8 409
En fin d'exercice	70 298	(1 222)	19 336	(405)	25 160	(7 200)	114 794	(8 827)
Frais des ECL pour l'exercice								(6 828)
Conséquences des variations de change								64
Réalisation des ECL par restructuration et cessions								(8 409)
Variation des pertes de crédit attendues et autres frais pour dépréciation de crédit pour l'exercice								(15 173)

## Notes annexes aux états financiers

	Au 31 décembre 2020		Exercice clôturé le 31 décembre 2020
	Valeur brute comptable/ montant nominal K €	Provision pour pertes sur créances K €	ECL (frais)/ déblocage K €
Selon le tableau précédent	114 794	(8 827)	(15 173)
Soldes auprès des banques centrales	311 673	(1)	(1)
Prêts et avances à des institutions financières	111 121	-	-
Prêts et avances aux clients			
- Portefeuille Dutch Mortgage : montants utilisés	1 068 013	(147)	(139)
- Portefeuille Dutch Mortgage : engagements non utilisés	335 693	(16)	(5)
Investissements évalués au coût amorti			
- Portefeuille Treasury	75 962	(16)	(16)
Autre revenu accumulé	5 265	(1)	-
Récapitulatif des instruments financiers auxquels les dispositions de dépréciation de la norme IFRS 9 sont appliquées par le biais du compte de résultat	2 022 521	(9 008)	(15 334)
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
- Portefeuille Treasury	437 244	(120)	(120)
- Portefeuille Securitisation	125 965	(13)	(2)
Total des provisions pour pertes sur créances/total des frais ECL du compte de résultat pour l'année		(9 141)	(15 456)

### Provisions pour pertes sur créances attribuables aux prêts et avances aux clients

Le tableau suivant présente les provisions pour pertes sur créances sur prêts et avances aux clients comptabilisées au bilan de la Banque au 31 décembre 2021 et 2020, à l'exclusion des provisions pour pertes sur créances sur intérêts courus et autres engagements liés au crédit, analysées selon la distribution par niveaux.

	Niveau 1 K €	Niveau 2 K €	Niveau 3 K €	Total K €
<b>Au 31 décembre 2021</b>				
Portefeuille International Corporate Lending	901	1 416	231	2 548
Portefeuille Dutch Mortgage	71	62	16	149
	<b>972</b>	<b>1 478</b>	<b>247</b>	<b>2 697</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>				
Portefeuille International Corporate Lending	1 092	402	7 200	8 694
Portefeuille Dutch Mortgage	97	32	18	147
	<b>1 189</b>	<b>434</b>	<b>7 218</b>	<b>8 841</b>

Les variations des provisions pour pertes sur créances et des frais des ECL pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2021 et 2020 sont analysées en détail dans les tableaux présentés dans la section précédente.

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021, les produits d'intérêts s'élevant à 0,1 million d'euros (2020 : 1,4 million d'euros) ont été inscrits dans le compte de résultat sous prêts dépréciés.

#### 2.2.4 Prêts et avances aux clients avec des conditions renégociées et politique de renégociation de la Banque

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour un certain nombre de raisons, y compris l'évolution des conditions du marché, la fidélisation de la clientèle et d'autres facteurs non liés à une détérioration actuelle ou potentielle du crédit du client. Un prêt existant dont les conditions ont été modifiées sera décomptabilisé dans certaines circonstances et le prêt renégocié sera comptabilisé comme un nouveau prêt à sa juste valeur.

Les mesures de renégociation visent toujours à restituer l'exposition à une situation de capacité de remboursement durable. Les mesures de renégociation consistent en des concessions à l'égard d'un débiteur confronté ou sur le point de faire face à des difficultés pour respecter ses engagements financiers (« difficultés financières »).

La Banque renégocie les crédits aux clients en difficulté financière (appelés « activités de renégociation ») pour maximiser les possibilités d'encaissement et minimiser le risque de défaut. Dans le cadre de la politique de renégociation de la Banque, la renégociation du prêt est accordée sur une base sélective si le débiteur est actuellement en défaut au titre de sa dette ou s'il existe un risque élevé de défaut, s'il est prouvé que le débiteur a fait tous les efforts raisonnables pour payer selon les conditions contractuelles d'origine et s'il est censé être en mesure de respecter les conditions révisées.

Une concession est définie dans le projet final de l'Autorité bancaire européenne (« ABE ») des normes techniques d'exécution (2014) et exposée plus en détail dans les directives définitives de Management of Non-performing and Forborne

Exposures (gestion des expositions non performantes et tolérées) de l'ABE (2018), qui font référence à l'une des mesures suivantes :

- une modification des conditions générales précédentes d'un contrat considérées comme ne pouvant pas être respectées par le débiteur en raison de ses difficultés financières (« dette de débiteur en difficulté ») pour permettre une capacité suffisante de service de la dette, qui n'aurait pas été accordée si le débiteur n'avait pas été en difficulté financière ; ou
- un refinancement total ou partiel d'un contrat de dette d'un débiteur en difficulté, qui n'aurait pas été accordé si le débiteur n'avait pas été en difficulté financière.

Les conditions révisées habituellement appliquées par la Banque comprennent la prolongation de l'échéance, la modification des clauses de contrat de prêt et les réductions de valeur partielles lorsqu'il existe des preuves financières raisonnables pour démontrer l'incapacité de l'emprunteur à rembourser intégralement le prêt. Le comité de gestion des crédits de la Banque examine régulièrement les rapports sur les activités de renégociation.

Aux fins des présents états financiers, on entend par « prêts à des conditions renégociées » des prêts qui ont été restructurés en raison d'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur, pour lesquels la Banque a fait des concessions en acceptant des conditions plus favorables pour l'emprunteur que celles que la Banque avait initialement prévues et qu'elle n'aurait pas autrement envisagées. Un prêt continue à être présenté dans le cadre des prêts dont les conditions sont renégociées jusqu'à l'échéance, le remboursement anticipé ou l'annulation, sauf si certaines conditions normatives sont remplies.

En règle générale, la Banque qualifie une exposition faisant l'objet d'une renégociation de performante ; ou classe l'exposition comme renégociée non

performante si des indicateurs de probabilité de non-paiement sont mis en évidence, comme indiqué dans la section « Exposition non performante et défaut » de la politique de crédit de la Banque.

Les prêts renégociés peuvent être classés comme non dépréciés lorsque la renégociation résulte d'une préoccupation importante concernant la capacité d'un emprunteur à respecter ses conditions de paiement contractuelles, mais que les conditions renégociées sont basées sur les taux du marché actuels et que les flux de trésorerie contractuels devraient être collectés intégralement après la renégociation.

Les prêts renégociés non dépréciés comprennent également les prêts renégociés précédemment dépréciés qui ont démontré une performance satisfaisante sur une période donnée ou qui ont été évalués sur la base de toutes les preuves disponibles comme ne présentant pas de signe de dépréciation

Lors de la renégociation, lorsque l'accord existant est annulé et qu'un nouvel accord est conclu selon des conditions substantiellement différentes, ou si les conditions d'un accord existant sont modifiées, de sorte que le prêt renégocié est un instrument financier substantiellement différent, le prêt sera décomptabilisé et un nouveau prêt sera comptabilisé pour des besoins de comptabilité. Toutefois, les prêts nouvellement reconnus conservent la classification des prêts « non performants faisant l'objet d'une renégociation » à des fins de communication réglementaire.

Lorsque l'on détermine si un prêt restructuré doit être décomptabilisé et si un nouveau prêt doit être reconnu, la Banque considère dans quelle mesure les modifications apportées aux conditions contractuelles initiales ont eu pour conséquence un prêt renégocié, considéré dans son ensemble, comme un instrument financier sensiblement différent.

Comme indiqué précédemment, les prêts renégociés classés comme des expositions

dépréciées/de niveau 3 à la date de renégociation qui n'ont pas subi de modification substantielle des conditions ne sont pas décomptabilisés et restent présentés comme des expositions dépréciées/ de niveau 3 jusqu'à ce qu'il existe des preuves suffisantes de récupération pour démontrer une réduction significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs observés sur une période d'un an et qu'il n'y a pas d'autres indicateurs de dépréciation. En revanche, lorsqu'une modification substantielle a été apportée aux conditions du prêt renégocié, l'ancien actif financier est décomptabilisé et un nouvel actif financier est comptabilisé, ce dernier étant classé en tant qu'actif de niveau 1 à moins qu'il ne soit déprécié dès la création, auquel cas il est classé en tant qu'actif financier acquis ou déprécié dès son acquisition ou sa création (POCI).

L'épidémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur la performance financière et la situation financière d'un certain nombre d'emprunteurs classés dans le portefeuille International Corporate Lending. Sur ce point, la Banque a participé à un certain nombre de renégociations de crédits en réponse à des difficultés financières rencontrées par ces emprunteurs. Une évaluation de ces expositions a été effectuée afin de déterminer si la restructuration entraînait des conditions contractuelles sensiblement différentes de celles qui existaient avant celle-ci, nécessitant ainsi la décomptabilisation du ou des ancien(s) instrument(s) financier(s) et la comptabilisation du ou des nouveau(x) instrument(s) financier(s).

Au cours de l'exercice 2020, l'Autorité bancaire européenne (ABE) a publié des lignes directrices sur le moratoire législatif et non législatif sur les remboursements de prêts appliquées à la lumière de la crise de la COVID-19 (les « lignes directrices de l'ABE »). Le moratoire répondant aux conditions émanant de la directive n° 18 et des lignes directrices de l'ABE est appelé moratoire général de paiement.

Aucune mesure d'aide similaire en lien avec la COVID-19 n'est applicable en ce qui concerne les expositions classées dans le portefeuille Dutch Mortgage et, à cet égard, le traitement des modifications et renégociations de ces expositions suit les principes habituels établis dans les politiques comptables et de crédit de la Banque.

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, aucune des expositions au sein des portefeuilles Treasury Investment et Securitisation Investment ne faisait l'objet d'une renégociation, reflétant le fait que le portefeuille Securitisation Investment et le portefeuille Treasury Investment étaient principalement composés d'expositions de qualité investment grade. À cet égard, tout montant divulgué dans cette section se rapporte à une activité de renégociation au sein des portefeuilles International Corporate Lending et Dutch Mortgage.

Le tableau suivant indique la valeur comptable des prêts et avances de la Banque aux clients classés dans le portefeuille International Corporate Lending reflétant l'activité de renégociation, par niveau et par statut de retard sur échéance.

Le tableau suivant indique la valeur comptable des prêts et avances de la Banque aux clients classés dans le portefeuille International Corporate Lending reflétant l'activité de renégociation, par niveau et par statut de retard sur échéance.

Portefeuille International Corporate Lending	2021			2020		
	Expositions non renégociées K €	Expositions renégociées K €	Total K €	Expositions non renégociées K €	Expositions renégociées K €	Total K €
<b>Niveau 1</b>						
Ni en souffrance ni dépréciés	174 039	2 313	176 352	31 108	25 264	56 372
<b>Niveau 2</b>						
Ni en souffrance ni dépréciés	10 124	29 242	39 366	-	19 255	19 255
<b>Niveau 3</b>						
Dépréciés, nets de provisions pour pertes sur créances	-	1 550	1 550	3 752	14 175	17 927
<b>Prêts et avances aux clients, nets des provisions pour pertes sur créances de niveau 3</b>	<b>184 163</b>	<b>33 105</b>	<b>217 268</b>	<b>34 860</b>	<b>58 694</b>	<b>93 554</b>
Provisions pour pertes sur créances de niveau 1	883	18	901	408	684	1 092
Provisions pour pertes sur créances de niveau 2	352	1 064	1 416	-	402	402
Provisions pour pertes sur créances de niveau 3	-	231	231	2 220	4 980	7 200

## Notes annexes aux états financiers

Le tableau suivant indique la valeur comptable des prêts et avances de la Banque aux clients classés dans le portefeuille Dutch Mortgage reflétant l'activité de renégociation, par niveau et par statut de retard sur échéance.

	Portefeuille Dutch Mortgage		
	Expositions non renégociées K €	Expositions renégociées K €	Total K €
<b>Au 31 décembre 2021</b>			
<b>Niveau 1</b>			
Ni en souffrance ni dépréciés	1 638 068	-	1 638 068
En retard mais non dépréciés :			
- jusqu'à 30 jours	1 168	-	1 168
<b>Niveau 2</b>			
Ni en souffrance ni dépréciés	-	782	782
En retard mais non dépréciés :			
- de plus de 30 jours et jusqu'à 90 jours	1 842	879	2 721
<b>Niveau 3</b>			
Dépréciés, nets de provisions pour pertes sur créances	408	-	408
<b>Prêts et avances aux clients, nets des provisions pour pertes sur créances de niveau 3</b>	<b>1 641 486</b>	<b>1 661</b>	<b>1 643 147</b>
Provisions pour pertes sur créances de niveau 1	71	-	71
Provisions pour pertes sur créances de niveau 2	33	29	62
Provisions pour pertes sur créances de niveau 3	16	-	16
<b>Au 31 décembre 2020</b>			
<b>Niveau 1</b>			
Ni en souffrance ni dépréciés	1 064 097	-	1 064 097
En retard mais non dépréciés :			
- jusqu'à 30 jours	487	-	487
<b>Niveau 2</b>			
Ni en souffrance ni dépréciés	1 827	-	1 827
En retard mais non dépréciés :			
- de plus de 30 jours et jusqu'à 90 jours	429	927	1 356
<b>Niveau 3</b>			
Dépréciés, nets de provisions pour pertes sur créances	227	-	227
<b>Prêts et avances aux clients, nets des provisions pour pertes sur créances de niveau 3</b>	<b>1 067 067</b>	<b>927</b>	<b>1 067 994</b>
Provisions pour pertes sur créances de niveau 1	97	-	97
Provisions pour pertes sur créances de niveau 2	19	13	32
Provisions pour pertes sur créances de niveau 3	18	-	18

## Notes annexes aux états financiers

Au 31 décembre 2021, le total brut des avances et prêts renégociés aux clients exprimé en pourcentage du total brut des avances et prêts aux clients de la Banque s'élevait à 15 % (2020 : 5 %).

Le produit d'intérêts comptabilisé par la Banque au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021

au titre des expositions renégociées s'élevait à 1,7 million d'euros (2020 : 3,6 millions d'euros).

L'évolution de la valeur comptable brute des prêts et avances renégociés aux clients, avant provisions pour pertes sur créances, est analysée ci-dessous :

	2021 K €	2020 K €
<b>Exercice clôturé le 31 décembre</b>		
Au début de l'année	<b>63 674</b>	20 570
Prêts auxquels des mesures de renégociation ont été prorogées au cours de l'exercice sans décomptabilisation	<b>41</b>	53 293
Intérêts capitalisés	<b>1 100</b>	363
Commissions capitalisées	<b>(13)</b>	(52)
Remboursements ou cessions	<b>(26 298)</b>	(2 235)
Emprunts renégociés décomptabilisés en raison de mesures de renégociation supplémentaires	-	(10 096)
Prêts récemment reconnus suite à des mesures de renégociation	-	10 390
Réductions de valeur	<b>(6 655)</b>	(8 482)
Amortissement de prime ou escompte	<b>143</b>	(23)
Écarts de change	<b>1 344</b>	(54)
En fin d'exercice	<b>33 336</b>	63 674

Les commissions capitalisées incluses dans le tableau ci-dessus reflètent les montants décaissés par les clients en lien avec la création de l'exposition. Ces montants sont comptabilisés selon la valeur comptable brute de l'exposition sous forme de revenu différé et amorti sur la durée de vie de l'instrument.

Au 31 décembre 2021, les provisions pour pertes sur créances au titre des prêts renégociés de la Banque s'élevaient à 1,3 million d'euros (2020 : 6,1 millions d'euros). Les ajouts aux provisions pour pertes sur créances pour des prêts renégociés au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 s'élevaient à 0,9 million d'euros (2020 : 5,7 millions d'euros). Les reprises de provisions pour pertes sur créances sur des prêts renégociés au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 s'élevaient à 5,7 millions d'euros (2020 : 0,1 million d'euros).

Les tableaux suivants présentent les valeurs comptables brutes des avoirs de la Banque en prêts et avances renégociés aux clients analysées par secteur d'activité et par niveau :

	Niveau 1 K €	Niveau 2 K €	Niveau 3 K €	Total K €
<b>Au 31 décembre 2021</b>				
Activités d'hébergement et restauration	-	10 233	-	10 233
Activités financières et d'assurance	2 313	7 664	1 781	11 758
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	-	11 345	-	11 345
	2 313	29 242	1 781	33 336
<b>Au 31 décembre 2020</b>				
Activités d'hébergement et restauration	8 657	-	-	8 657
Services administratifs et d'assistance	-	7 033	17 978	25 011
Activités financières et d'assurance	2 167	12 222	1 177	15 566
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	14 440	-	-	14 440
	25 264	19 255	19 155	63 674

Les prêts renégociés de la Banque classés au sein du portefeuille International Corporate Lending au 31 décembre 2021 se composent d'expositions de sociétés basées en Europe pour un montant de 33,3 millions d'euros (2020 : 86,8 millions d'euros) et zéro aux États-Unis (2020 : 5,3 millions d'euros). Les mesures de renégociation en ce qui concerne les expositions classées dans le portefeuille Dutch Mortgage sont limitées aux modalités de paiement, permettant aux clients de rembourser les montants en souffrance en plus de la mensualité habituelle. Les arriérés sont ainsi régularisés selon un délai en mois convenu. Les prêts renégociés classés dans le portefeuille Dutch Mortgage sont classés comme des expositions aux ménages et aux individus dans les tableaux ci-dessus.

### 2.2.5 Annulations

Les actifs financiers annulés par la Banque au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 s'élevaient à 8,3 millions d'euros (2020 : 8,4 millions d'euros), résultant tous de renégociations d'instruments financiers tel que cela est décrit plus en détail à la note annexe 2.2.4 « Prêts et avances aux clients avec des conditions renégociées et politique de renégociation de la Banque ».

### 2.2.6 Garantie

La Banque détient des garanties sur les prêts et avances à des clients classés dans les portefeuilles Dutch Mortgage sous la forme de droits hypothécaires sur des actifs immobiliers et de droits enregistrés sur des actifs mobiliers et des garanties. Les actifs détenus en garantie se voient attribuer une juste valeur au moment de l'approbation du crédit. La valeur attribuée est régulièrement contrôlée pour identifier les actifs qui ont besoin d'être réévalués.

Selon la position du client et le type de produit, dans certaines circonstances, des facilités peuvent être accordées sur une base non garantie, bien que la Banque ait un intérêt limité pour de tels contrats. Pour la majorité des facilités de prêt, des frais sur la garantie sont obtenus et pris en compte pour déterminer la propension au risque de crédit et le profil risque-rendement de toutes les décisions de prêt. En cas de défaut, la Banque peut utiliser la garantie comme source de remboursement. En fonction de sa forme, la garantie peut avoir une conséquence financière importante pour réduire l'exposition au risque de crédit.

Les garanties reçues par la Banque comprennent des biens immobiliers résidentiels. La garantie immobilière reçue en lien avec les expositions au sein des portefeuilles Dutch Mortgage se situe principalement aux Pays-Bas.

Le tableau suivant indique la valeur comptable brute (avant provisions pour pertes sur créances) des prêts et avances aux clients classés dans le portefeuille Dutch Mortgage selon le niveau de

garantie exprimé par le rapport prêt-valeur (RPV). La garantie mesurée aux fins du tableau ci-dessous se compose de frais d'entrée fixes sur l'immobilier. Étant donné que ces prêts sont déjà garantis, les garanties émises par le gouvernement néerlandais (NHG) concernant ces prêts, qui représentent une garantie supplémentaire, ne sont donc pas prises en compte aux fins du tableau ci-dessous.

	2021 Expositions		2021 Expositions	
	Valeur brute totale K €	Provision pour pertes sur créances K €	Valeur brute comptable K €	Provision pour pertes sur créances K €
<b>Niveau 1</b>				
a) Entièrement garanties				
- Jusqu'à 50 % du RPV	33 290	-	-	-
- de 51 % à 75 % du RPV	238 738	(7)	-	-
- de 76 % à 90 % du RPV	373 003	(16)	-	-
- de 91 % à 100 % du RPV	896 559	(43)	-	-
b) Partiellement garanties				
- supérieur à 100 %	97 646	(5)	-	-
	<b>1 639 236</b>	<b>(71)</b>	-	-
<b>Niveau 2</b>				
a) Entièrement garanties				
- de 51 % à 75 % du RPV	124	(1)	119	(4)
- de 76 % à 90 % du RPV	223	-	133	-
- de 91 % à 100 % du RPV	1 307	(31)	956	(7)
b) Partiellement garanties				
- supérieur à 100 %	188	(1)	453	(18)
	<b>1 842</b>	<b>(33)</b>	<b>1 661</b>	<b>(29)</b>
<b>Niveau 3</b>				
a) Entièrement garanties				
- de 51 % à 75 % du RPV	267	(10)	-	-
- de 76 % à 90 % du RPV	157	(6)	-	-
	<b>424</b>	<b>(16)</b>	-	-

## Notes annexes aux états financiers

	2020 Expositions		2020 Expositions	
	Valeur brute totale K €	Provision pour pertes sur créances K €	Valeur brute comptable K €	Provision pour pertes sur créances K €
<b>Niveau 1</b>				
c) Entièrement garanties				
- Jusqu'à 50 % du RPV	21 095	(1)	-	-
- de 51 % à 75 % du RPV	148 074	(8)	-	-
- de 76 % à 90 % du RPV	238 122	(18)	-	-
- de 91 % à 100 % du RPV	596 364	(63)	-	-
d) Partiellement garanties				
- supérieur à 100 %	60 932	(7)	-	-
	1 064 587	(97)	-	-
<b>Niveau 2</b>				
c) Entièrement garanties				
- de 51 % à 75 % du RPV	-	-	122	(1)
- de 76 % à 90 % du RPV	-	-	137	(1)
- de 91 % à 100 % du RPV	2 256	(19)	668	(11)
	2 256	(19)	927	(13)
<b>Niveau 3</b>				
b) Entièrement garanties				
- de 51 % à 75 % du RPV	91	(11)	-	-
- de 76 % à 90 % du RPV	154	(7)	-	-
	245	(18)	-	-

Au 31 décembre 2021, la Banque détenait des prêts seniors garantis d'emprunteurs internationaux du portefeuille International Corporate Lending qui s'élevaient à 217,5 millions d'euros (2020 : 100,8 millions d'euros). En ce qui concerne ces actifs financiers, la Banque a normalement un droit sur les actifs non grevés de l'emprunteur.

Toutes les expositions de la Banque classées dans le portefeuille Treasury Investment au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 ne sont pas garanties, à l'exception d'un sous-portefeuille d'obligations garanties d'un montant de 98,7 millions d'euros (2020 : 364,2 millions d'euros) qui sont adossées à un groupe d'actifs distinct sous forme de prêts. De même, toutes les expositions classées dans le portefeuille Securitisation Investment aux 31 décembre 2021 et 2020 sont

également garanties par un groupe d'actifs distinct sous forme de prêts.

### 2.2.7 Conditions actuelles et informations prévisionnelles incluses dans le modèle des pertes de crédit attendues (ECL)

#### *Méthodologie de modélisation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (LGD) ponctuelles et de façon prospective*

La méthodologie de modélisation utilisée par la Banque pour évaluer les provisions pour pertes sur créances au titre des expositions de niveau 1 et de niveau 2 exploite les scénarios actuels et multiples des projections futures de données macroéconomiques au-delà de la date de clôture afin de déterminer les probabilités de défaut ponctuelles et d'intégrer des informations

prospectives. Les modèles statistiques utilisés sont développés par un fournisseur externe.

Tel que la note 1.5 des états financiers l'explique plus en détail, pour les portefeuilles International Corporate Lending et Treasury, les modèles utilisent une échelle de notation pour les matrices de probabilité de défaut TTC calibrées sur la base d'un ensemble de données sous-jacentes d'observations de marché afin de déterminer d'abord une probabilité de défaut TTC et, par conséquent, une notation implicite pour chaque emprunteur. La probabilité de défaut TTC/notation implicite est déterminée en étalonnant le profil financier et non financier des emprunteurs avec celui de leurs pairs notés observables. La notation implicite d'une exposition est ensuite convertie en probabilité de défaut ponctuelle inconditionnelle à l'aide d'une méthodologie qui utilise la capitalisation du marché/volatilité des actions et l'effet de levier de sociétés comparables, avec des chocs sur le cours de l'action d'une société se traduisant par des chocs correspondants sur la mesure du risque de crédit imputables à l'actif sous-jacent. Par conséquent, la performance des marchés d'actions est une variable clé pour intégrer les conditions actuelles dans la méthodologie de modélisation ECL de la Banque, en particulier dans la conversion des probabilités de défaut TTC en probabilités de défaut ponctuelles.

Les marchés d'actions se sont nettement redressés en 2021, la performance des principaux indices reflétant des gains significatifs d'une année sur l'autre. Cela a conduit à une diminution significative des probabilités de défaut ponctuelles dans le modèle ECL de la Banque, ce qui, de l'avis de la Direction, ne reflète pas nécessairement la qualité de crédit des entreprises à la fin de l'année. La Direction estime que les prix des actifs pourraient non seulement être influencés par de solides bénéficiaires, mais potentiellement par d'autres facteurs tels que l'excès de liquidités, les mesures de soutien des gouvernements, y compris les programmes d'assouplissement

quantitatif et les faibles rendements des produits d'investissement alternatifs.

En conséquence, la Banque a appliqué une couche de gestion supplémentaire, par le biais d'un ajustement dans le modèle, pour réduire l'effet des variations des valeurs des actions (dérivées des cours quotidiens des actions des entreprises) et de la volatilité (dérivée de la volatilité récente de la valeur des actions du sous-jacent) sur la détermination des probabilités de défaut ponctuelles dans le modèle. Plus précisément, la Banque a affiné un paramètre d'ajustement de la volatilité au sein de son modèle ECL conçu spécifiquement pour réduire la volatilité des probabilités de défaut ponctuelles en diminuant la pondération attribuée aux valeurs des actions, rapprochant ainsi les probabilités de défaut ponctuelles des probabilités de défaut du TTC plus qu'elles ne le sont actuellement. L'effet de cette couche supplémentaire est indiqué dans le cadre de l'« ajustement de l'incertitude » du tableau de la section 2.2.4 qui indique le rapprochement des mouvements des montants bruts comptables/nominaux et des provisions pour pertes sur créances.

La méthodologie utilise ensuite des modèles de corrélation macroéconomique afin de déterminer la corrélation historique de la performance financière d'un emprunteur en tenant compte des conditions macroéconomiques nationales ou régionales, les facteurs de corrélation étant estimés principalement en référence à la taille de l'emprunteur ainsi qu'au secteur dans lesquels l'emprunteur exerce ses activités. Plusieurs prévisions macroéconomiques développées par un fournisseur externe sont ensuite appliquées aux probabilités de défaut ponctuelles pour produire des probabilités de défaut ponctuelles conditionnées prévisionnelles pondérées selon la probabilité, conformément aux exigences de la norme IFRS 9. Le conditionnement des probabilités de défaut en référence à de multiples scénarios macroéconomiques reflète les évolutions prévues d'un trimestre à l'autre des variables macroéconomiques (comme le PIB, le

chômage et l'indice de prix des logements) sur la structure d'échéance des probabilités de défaut de l'exposition. La méthodologie de modélisation de la Banque estime donc une mesure ponctuelle et prospective du risque de défaut. La même méthodologie est également utilisée pour estimer les pertes en cas de défaut ponctuelles.

Pour les prêts hypothécaires résidentiels néerlandais, les probabilités de défaut ponctuelles et les pertes en cas de défaut (LGD) sont déterminées à l'aide de caractéristiques de prêt et d'emprunteur telles que le ratio prêt-valeur (LTV) et le ratio prêt-revenu (LTI), calibrées sur la base des données historiques des prêts NHG par procuration provenant des transactions RMBS qui sont ajustées pour intégrer des variables macroéconomiques actuelles et prospectives et des données telles que le PIB, les taux de chômage et les indices de prix des logements.

En ce qui concerne les expositions en défaut/ de niveau 3 classées dans le portefeuille International Corporate Lending, la Banque utilise une méthodologie de flux de trésorerie actualisés développée en interne afin d'estimer la valeur actuelle nette des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels dans plusieurs scénarios prévisionnels actualisés à l'aide du coût moyen pondéré du capital (« WACC ») spécifique à l'emprunteur. À cet égard, les prévisions prospectives basées sur l'impact de l'évolution des conditions macroéconomiques sur l'emprunteur sont reprises dans de multiples scénarios de flux de trésorerie opérationnels développés par la Direction, qui sont actualisés et pondérés selon la probabilité conformément aux exigences de la norme IFRS 9.

Le modèle utilisé pour évaluer les provisions pour pertes sur créances en ce qui concerne toutes les expositions classées dans le portefeuille Dutch Mortgage estime les probabilités de défaut et les pertes en cas de défaut en référence aux informations historiques observées aux Pays-Bas pour des actifs similaires ainsi que de multiples prévisions macroéconomiques prospectives

pour l'économie néerlandaise développées par le fournisseur externe.

Au 31 décembre 2021, un certain degré d'incertitude subsiste à mesure que les pays sortent de la pandémie à des vitesses différentes, que les mesures de soutien du gouvernement se déploient et que de nouvelles souches de virus éprouvent l'efficacité des programmes de vaccination. À cet égard, l'aspect de la modélisation macroéconomique au sein de l'estimation des pertes de crédit attendues a été particulièrement affecté par l'épidémie. Bien que la prévision relative aux conditions économiques soit soumise à un niveau de risque inhérent, les incertitudes économiques et socio-politiques découlant de la pandémie ont renforcé la subjectivité à l'égard de la modélisation de l'impact des conditions économiques sévères constatées en termes de niveaux de défaut et de gravité des pertes.

Cela a nécessité un niveau élevé d'examen et de jugement d'expert pour s'assurer que la méthodologie macroéconomique utilisée par la Banque aboutisse à des scénarios plausibles qui capturent de manière adéquate les risques résultant de la pandémie dans la meilleure mesure possible.

Une évaluation importante est donc toujours nécessaire pour déterminer les prévisions macroéconomiques traduisant les conditions économiques futures potentielles sous forme de différents scénarios et de leur impact sur les probabilités de défaut et les pertes en cas de défaut.

#### ***Prévisions des conditions économiques futures***

La Banque applique cinq scénarios macroéconomiques provenant d'un fournisseur externe aux structurations selon les conditions des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut afin d'estimer les provisions pour pertes sur créances des expositions des niveaux 1 et 2 du portefeuille International Corporate Lending, ainsi que de toutes les expositions des portefeuilles Dutch Mortgage, Treasury Investment

et Securitisation Investment. Les scénarios macroéconomiques représentent le point de vue de la Banque sur la gamme de résultats potentiels, et l'application de ces scénarios capture la non-linéarité des pertes de crédit attendues dans différents scénarios pour tous les portefeuilles.

Les scénarios générés incluaient un scénario central, ou de référence, et des scénarios « alternatifs » pour refléter des scénarios à la hausse et à la baisse. Les scénarios sont construits par le fournisseur externe sur la base d'une gravité cible pour chacun des scénarios. Alors que le scénario de base se situe du fait de sa conception dans une position intermédiaire par rapport aux résultats économiques futurs possibles, les scénarios alternatifs saisissent d'autres conditions économiques qui sont à une distance égale de la référence en termes de gravité conformément aux suppositions du fournisseur externe. Une fois définis, les scénarios se voient attribuer des probabilités pondérées en fonction de la répartition de la gravité du fournisseur externe et de son degré d'approximation avec les évolutions économiques futures (simulées). Les scénarios sont générés/actualisés tous les trimestres.

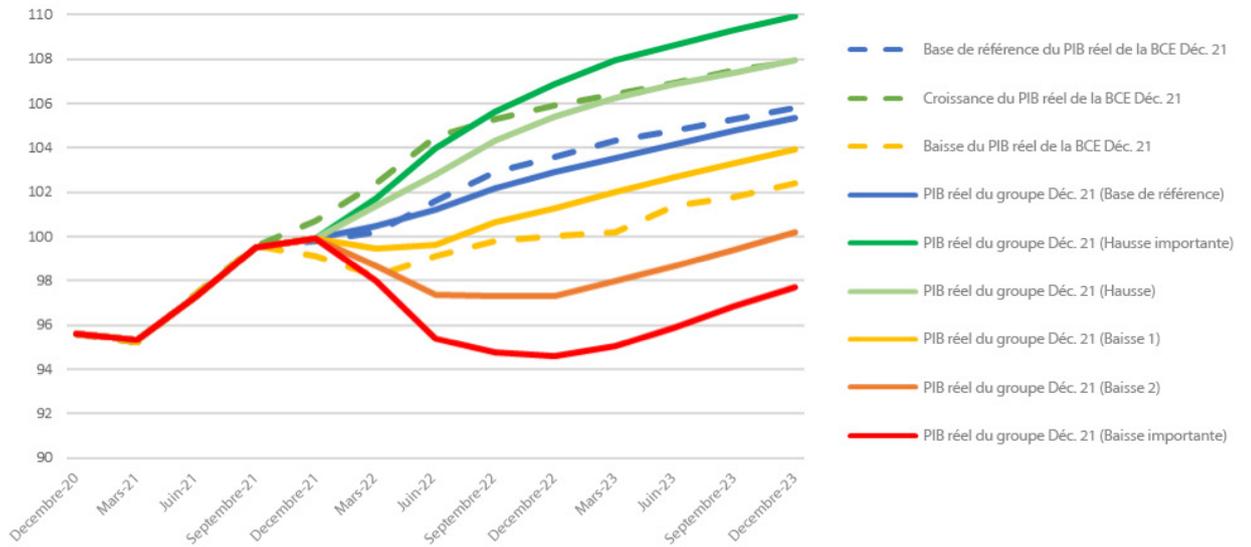
Les scénarios macroéconomiques utilisés dans la modélisation des provisions pour pertes sur créances par la Banque traduisent les possibilités de trajectoires macroéconomiques en tenant compte d'un éventail d'impacts économiques potentiels tirés d'hypothèses épidémiologiques concernant la pandémie, la mise en place progressive des programmes de vaccination, l'efficacité des vaccins et des restrictions imposées au niveau national par divers gouvernements, ainsi que des programmes d'aide gouvernementaux et des mesures d'aide réglementaire. Par conséquent, les prévisions économiques restent sujettes à un degré élevé d'incertitude dans l'environnement actuel.

Suite à l'épidémie de COVID-19, la Banque a procédé à un suivi plus rigoureux des prévisions

macroéconomiques développées par le fournisseur externe afin de remettre en cause l'adéquation et le caractère raisonnable des scénarios développés. Sur ce point, les scénarios macroéconomiques ont été examinés sur une base trimestrielle, en tenant pleinement compte des orientations publiées par la BCE destinées aux institutions importantes le 1er avril 2020 (« la norme IFRS 9 dans le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19) »).

Les scénarios ont été comparés et évalués par rapport aux prévisions macroéconomiques pour la zone euro publiées par la BCE, conformément aux orientations de la BCE, la dernière publication disponible étant celle publiée en décembre 2021. Malgré des scénarios macroéconomiques modélisés par le fournisseur externe comprenant des hypothèses raisonnables de risque épidémiologique, économique et géopolitique, la Direction a conclu que, compte tenu de la diminution de l'incertitude prévalant dans l'environnement macroéconomique et de la voie de la reprise économique, les scénarios devraient être cohérents et alignés avec ceux des projections du personnel de la BCE de décembre 2021. Par conséquent, les ajustements nécessaires ont été apportés au nombre, à la sélection et aux pondérations de probabilité des prévisions macroéconomiques à partir de scénarios modélisés provenant de sources externes.

Le graphique suivant présente les différentes possibilités pour le PIB de la zone euro dans le scénario de base des projections macroéconomiques du personnel de la BCE de décembre 2021 pour la zone euro et les deux scénarios alternatifs connexes fournis dans le cadre des projections du personnel de la BCE, ainsi que les possibilités pour le PIB de la zone euro dans le cadre de six scénarios fournis à la Banque par le fournisseur externe et utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues avant tout ajustement/superposition de la gestion (indexé à partir de décembre 2019).



Pour aligner le résultat des prévisions provenant du fournisseur externe sur les projections du personnel de la BCE de décembre 2021, la Direction a sélectionné les quatre (2020 : cinq) scénarios, parmi les six scénarios développés par le fournisseur externe dans lesquels les trajectoires du PIB de la zone euro sont les plus alignées sur les trajectoires du PIB publiées au sein des projections du personnel de la BCE de décembre 2021. Concrètement, au 31 décembre 2021, la

Direction a choisi d'utiliser les scénarios Baseline (Base de référence), Upside (Hausse), Downside 1 (Baisse 1) et Downside 2 (Baisse 2). Au cours de l'année précédente, la Direction avait sélectionné les scénarios Baseline (Base de référence), Upside (Hausse), Severe Upside (Hausse importante), Downside 2 (Baisse 2) et Severe Downside (Baisse importante).

Les scénarios utilisés pour déterminer les pertes de crédit attendues au 31 décembre 2021 sont décrits ci-dessous.

Référence	Hausse
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les vaccins existants protègent contre le variant Omicron et l'économie résiste à l'épidémie hivernale.</li> <li>Les mesures de santé se concentrent sur les boosters et les non-vaccinés.</li> <li>Un certain niveau de distanciation sociale imposé par le gouvernement a été déployé dans tous les pays, mais l'effet sur l'activité globale est plus faible que lors des épidémies précédentes.</li> <li>De meilleurs traitements, médicaments et vaccins contribuent à modérer l'impact.</li> <li>La BCE maintient ses taux directeurs inchangés pendant plusieurs années et poursuit ses achats d'actifs à grande échelle.</li> <li>Le sentiment des marchés des actions, monétaires et obligataires ne se détériore pas.</li> <li>Les évolutions politiques n'entraînent pas de sentiment anti-UE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les vaccins s'avèrent au moins partiellement efficaces, de sorte que les infections diminuent d'ici la fin de l'hiver.</li> <li>Les consommateurs reprennent leurs dépenses normales plus rapidement et utilisent une part substantielle de leurs économies excédentaires.</li> <li>Le sentiment des entreprises s'améliore rapidement, entraînant un rebond des investissements et des embauches.</li> <li>Rebond rapide et soutien continu du gouvernement, presque aucune conséquence à long terme, faillites et licenciements minimes.</li> <li>Le fonds NextGenerationEU s'avère efficace pour stimuler et transformer les économies de l'UE.</li> <li>La BCE maintient les taux directeurs inchangés et soutient la reprise avec d'importants achats d'actifs et de nouveaux LTRO.</li> </ul>
Baisse 1	Baisse 2
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'efficacité du vaccin ne s'avère que partiellement efficace contre la nouvelle souche, ce qui nécessite des restrictions prolongées et une distanciation sociale tout au long de l'hiver.</li> <li>La poursuite de la pandémie empêche l'économie de revenir complètement à la normale, la production de certains secteurs de l'économie restant inférieure à sa capacité.</li> <li>Les consommateurs et les entreprises restent prudents et la demande moins soutenue que dans le scénario de référence.</li> <li>La BCE maintient les taux directeurs inchangés et n'apporte aucun soutien supplémentaire à l'économie.</li> <li>Les problèmes économiques persistants entraînent davantage de faillites et de licenciements, entraînant des chocs de demande un peu plus importants qu'au départ, ainsi qu'un PIB potentiellement plus faible à long terme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La pandémie persiste en 2022 avec des vaccins actuels moins efficaces contre le variant Omicron. Les nouveaux vaccins préviennent les séquelles plus graves mais le choc initial est grave.</li> <li>Des restrictions sont à nouveau imposées cet hiver et restent en place pendant de longues périodes.</li> <li>Les consommateurs ont recours à la distanciation sociale volontaire et réduisent les dépenses non essentielles.</li> <li>Ventes massives sur les marchés financiers, y compris les marchés des obligations d'État.</li> <li>La BCE maintient les taux directeurs inchangés et soutient l'économie.</li> <li>Vague de faillites et de licenciements, causant des chocs sur la demande.</li> <li>Un faible investissement durable érode le potentiel de l'économie.</li> </ul>

Les prévisions sur un an de 2021 à 2024 pour les variables macroéconomiques essentielles (VME) dans chacun des scénarios décrits ci-dessus ainsi que les VME pour les scénarios de hausse et de baisse importantes sont indiquées ci-dessous.

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, la Direction s'est écartée de la manière dont elle a historiquement calibré ses pondérations de probabilité avec la gravité des scénarios. À cet égard, l'approche de la Banque en matière d'allocation des pondérations est que les pondérations représentent la part des résultats la mieux estimée par un scénario (et non la probabilité qu'un scénario spécifique se produise). Au cours des années précédentes, des pondérations de probabilité ont toujours été attribuées par la Banque à chaque scénario en utilisant l'approche du point médian par laquelle la pondération

de probabilité attribuée à chaque scénario dépendrait des points médians entre les percentiles (représentant la gravité du scénario) que chaque scénario représente le long de la courbe de distribution. Cependant, afin d'aligner le résultat perçu des prévisions provenant du fournisseur externe au 31 décembre 2021 sur les projections du personnel de la BCE de décembre 2021, la Direction a appliqué des changements à la méthode d'attribution des pondérations de probabilité sur la base d'un jugement professionnel.

Les scénarios sélectionnés par rapport à ceux sélectionnés au cours de l'année précédente, ainsi que les pondérations de probabilité relatives concernant la distribution de gravité fournie par le fournisseur externe pour chaque scénario, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Scénarios de fournisseurs externes	Hausse importante	Hausse	Référence	Baisse 1	Baisse 2	Baisse importante
Gravité fournisseur externe	96 %	90 %	50 %	25 %	10 %	4 %
Pondération de la probabilité 2020	7 %	23 %	40 %		23 %	7 %
Pondération de la probabilité 2021		25 %	50 %	20 %	5 %	

En appliquant un jugement professionnel, la Direction a considéré les pertes découlant des scénarios baissiers comme représentatives des pertes découlant du portefeuille de la Banque dans tous les scénarios entre les percentiles 0 et 25, et a donc attribué une pondération de probabilité, collectivement de 25 %. De la même façon, la Direction a considéré les pertes survenant dans les scénarios de hausse comme représentatives des pertes survenant dans le portefeuille de la Banque dans tous les scénarios entre le 75<sup>e</sup> et le 100<sup>e</sup> percentiles et a donc attribué une pondération de probabilité de 25 % au scénario de hausse. Les jugements de la Direction ont été déterminés en fonction de l'expérience de la Banque en matière de pertes dans des conditions macroéconomiques similaires à celles sous-tendant ces scénarios.

L'effet du changement mentionné ci-dessus est inclus dans « Ajustement d'incertitude » du tableau 2.2.4 indiquant le rapprochement des mouvements des montants bruts comptables/nominaux et des provisions pour pertes sur créances.

Les tableaux suivants présentent les taux de croissance d'une année sur l'autre pour les variables macroéconomiques clés fournies par le fournisseur externe en vertu de la base de référence et des cinq scénarios alternatifs mentionnés ci-dessus pour la mesure des pertes de crédit attendues (ECL) pour tous les portefeuilles aux 31 décembre 2021 et 2020.

Pour les portefeuilles International Corporate Lending et Treasury, les VME sont déterminées pour chaque pays, les données VME prévisionnelles relatives aux pays auxquels la Banque est

principalement exposée étant présentées dans les tableaux ci-dessous. Les VME de la zone euro sont utilisées dans certains cas plutôt que les VME au niveau national, car les premières sont censées avoir une corrélation plus élevée avec les actifs du portefeuille spécifique au pays. Les principales VME utilisées pour l'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) pour les expositions classées dans les portefeuilles Corporate et Treasury comprennent la croissance réelle du PIB, la performance des indices boursiers et les taux de chômage.

En ce qui concerne le portefeuille Dutch Mortgage, la Banque utilise des VME au niveau régional ainsi qu'au niveau national, le cas échéant, afin de capturer les particularités au niveau régional. Les principales VME utilisées pour l'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) en ce qui concerne les expositions

classées dans le portefeuille Dutch Mortgage comprennent l'indice des prix des logements, les taux de chômage et les taux de trésorerie à 10 ans, les prévisions nationales utilisées dans le calcul des pertes de crédit attendues (ECL) étant indiquées dans le tableau ci-dessous.

Le modèle des pertes de crédit attendues (ECL) pour évaluer les provisions pour pertes sur créances des expositions classées dans le portefeuille Securitisation Investment utilise les taux Euribor et Libor GBP à 3 mois et à 1 mois ainsi que les mêmes VME utilisées dans le cadre du portefeuille International Corporate Lending, car la réserve d'actifs sous-jacents garantissant l'investissement de la Banque dans des tranches structurées d'obligations structurées adossées à des emprunts (CLO) est similaire aux expositions classées dans le portefeuille International Corporate Lending.

## Scénarios économiques : Prévisions annuelles (2021 - 2024) pour les principales VME

Facteurs clés	Scénario ECL	International Lending and Treasury												Dutch Mortgage			
		Royaume-Uni				États-Unis				zone euro				Pays-Bas			
		2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
<b>PIB réel - croissance en %</b>	Hausse importante	6.6%	5.8%	2.1%	1.3%	5.4%	5.7%	2.2%	1.6%	4.5%	6.1%	2.9%	1.6%	-	-	-	-
	Hausse	6.6%	5.1%	1.7%	1.2%	5.4%	4.1%	1.5%	2.0%	4.5%	4.8%	2.4%	1.6%	-	-	-	-
	Référence	6.6%	3.7%	3.1%	1.4%	5.4%	3.0%	2.9%	2.7%	4.5%	3.1%	2.4%	1.9%	-	-	-	-
	Baisse 1	6.6%	2.0%	4.4%	1.8%	5.4%	1.4%	2.8%	2.9%	4.5%	2.5%	2.6%	2.1%	-	-	-	-
	Baisse 2	6.6%	0.2%	5.7%	2.4%	5.4%	-1.0%	2.8%	3.6%	4.5%	-0.7%	2.9%	2.8%	-	-	-	-
	Baisse importante	6.6%	-0.9%	5.4%	2.2%	5.4%	-2.9%	0.3%	3.7%	4.5%	-3.0%	3.3%	2.8%	-	-	-	-
<b>Taux de chômage - moyen en %</b>	Hausse importante	4.6%	3.9%	2.7%	3.6%	5.4%	2.7%	2.5%	4.3%	8.3%	7.2%	6.6%	7.4%	3.2%	3.4%	3.3%	3.4%
	Hausse	4.6%	4.4%	3.4%	4.0%	5.4%	3.3%	3.0%	4.6%	8.3%	7.5%	7.1%	7.7%	3.2%	3.4%	3.6%	3.6%
	Référence	4.6%	4.8%	4.5%	4.6%	5.4%	3.6%	3.5%	4.8%	8.3%	8.0%	7.7%	8.0%	3.2%	3.6%	3.8%	3.7%
	Baisse 1	4.6%	5.5%	5.6%	5.1%	5.4%	5.9%	4.3%	5.6%	8.3%	8.4%	8.4%	8.3%	3.2%	3.7%	4.1%	3.8%
	Baisse 2	4.6%	5.7%	6.6%	5.6%	5.4%	7.7%	8.2%	7.1%	8.3%	9.3%	10.1%	9.2%	3.2%	3.9%	5.3%	4.3%
	Baisse importante	4.6%	6.2%	7.6%	6.0%	5.4%	7.9%	10.0%	8.2%	8.3%	10.0%	11.3%	9.9%	3.2%	4.1%	5.8%	4.7%
<b>Indice boursier - croissance en %</b>	Hausse importante	17.1%	4.5%	-2.7%	-0.3%	28.6%	3.2%	1.4%	3.6%	25.0%	11.8%	0.1%	-1.3%	-	-	-	-
	Hausse	17.1%	3.7%	-2.4%	-0.1%	28.6%	0.5%	1.2%	2.9%	25.0%	8.6%	0.1%	-1.2%	-	-	-	-
	Référence	17.1%	-2.6%	0.2%	2.6%	28.6%	-11.2%	-1.9%	4.2%	25.0%	0.4%	0.9%	2.0%	-	-	-	-
	Baisse 1	17.1%	-5.2%	0.1%	2.9%	28.6%	-12.6%	-2.3%	2.7%	25.0%	-2.8%	3.2%	2.7%	-	-	-	-
	Baisse 2	17.1%	-8.2%	9.2%	8.3%	28.6%	-19.4%	8.9%	5.2%	25.0%	-5.0%	12.2%	6.8%	-	-	-	-
	Baisse importante	17.1%	-18.5%	5.7%	12.2%	28.6%	-28.2%	0.6%	4.7%	25.0%	-13.2%	15.5%	11.8%	-	-	-	-
<b>Taux du Trésor à 10 ans - moyen en %</b>	Hausse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0.3%	0.4%	1.3%	0.7%
	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0.3%	0.1%	0.8%	0.4%
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0.3%	-0.1%	0.2%	0.0%
	Baisse 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0.3%	-0.4%	-0.3%	-0.2%
	Baisse 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0.3%	-0.6%	-0.5%	-0.4%
	Baisse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0.3%	-0.7%	-0.6%	-0.5%
<b>Indice des prix du logement en %</b>	Hausse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10.8%	5.0%	2.8%	-0.8%
	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10.8%	2.1%	0.9%	-1.5%
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10.8%	0.3%	-0.7%	-1.4%
	Baisse 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10.8%	-0.8%	-2.0%	-2.0%
	Baisse 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10.8%	-7.1%	-7.2%	-3.5%
	Baisse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10.8%	-10.2%	-12.2%	-6.6%

## Scénarios économiques : Prévisions annuelles (2020 - 2023) pour les principales VME

Facteurs clés	Scénario ECL	International Lending and Treasury												Dutch Mortgage			
		Royaume-Uni				États-Unis				zone euro				Pays-Bas			
		2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
<b>PIB réel - croissance en %</b>	Hausse importante	-10.5%	12.1%	4.7%	3.1%	-2.8%	10.0%	4.0%	1.3%	-6.0%	8.9%	3.4%	2.6%	-	-	-	-
	Hausse	-10.5%	10.7%	4.4%	2.9%	-2.8%	7.6%	3.4%	1.6%	-6.0%	7.0%	3.6%	2.7%	-	-	-	-
	Référence	-10.5%	6.8%	5.9%	3.2%	-2.8%	4.1%	4.5%	2.9%	-6.0%	4.2%	3.9%	2.9%	-	-	-	-
	Baisse 2	-10.5%	1.8%	7.5%	3.5%	-2.8%	-1.5%	3.9%	4.4%	-6.0%	-0.5%	4.5%	3.1%	-	-	-	-
	Baisse importante	-10.5%	0.4%	7.1%	3.3%	-2.8%	-3.6%	1.0%	4.0%	-6.0%	-3.5%	4.4%	3.0%	-	-	-	-
<b>Taux de chômage - moyen en %</b>	Hausse importante	4.5%	6.6%	5.9%	5.0%	8.2%	5.3%	3.7%	3.5%	8.7%	9.2%	8.2%	7.7%	4.1%	6.0%	5.7%	4.9%
	Hausse	4.5%	7.2%	6.7%	5.8%	8.2%	6.3%	4.4%	3.9%	8.7%	9.5%	8.6%	8.0%	4.1%	6.1%	5.9%	5.1%
	Référence	4.5%	7.7%	7.8%	6.9%	8.2%	7.4%	6.2%	4.8%	8.7%	10.1%	9.2%	8.5%	4.1%	6.5%	6.3%	5.6%
	Baisse 2	4.5%	8.7%	10.2%	9.4%	8.2%	9.5%	9.4%	7.3%	8.7%	11.7%	11.8%	10.9%	4.1%	8.0%	8.5%	7.7%
	Baisse importante	4.5%	9.0%	11.0%	8.9%	8.2%	9.9%	11.5%	9.7%	8.7%	12.5%	13.0%	11.5%	4.1%	8.8%	9.6%	7.7%
<b>Indice boursier - croissance en %</b>	Hausse importante	-17.1%	15.0%	-2.2%	-1.3%	9.8%	17.1%	4.0%	3.0%	-9.0%	23.4%	0.1%	-3.1%	-	-	-	-
	Hausse	-17.1%	12.0%	-2.0%	-1.0%	9.8%	11.9%	3.7%	2.3%	-9.0%	17.7%	0.6%	-2.0%	-	-	-	-
	Référence	-17.1%	1.5%	0.7%	1.6%	9.8%	-1.6%	0.9%	2.2%	-9.0%	2.0%	3.6%	1.9%	-	-	-	-
	Baisse 2	-17.1%	-17.4%	9.7%	7.3%	9.8%	-32.6%	13.3%	6.2%	-9.0%	-26.8%	17.1%	11.2%	-	-	-	-
	Baisse importante	-17.1%	-30.9%	6.1%	11.2%	9.8%	-47.3%	0.3%	5.8%	-9.0%	-43.0%	11.0%	18.1%	-	-	-	-
<b>Taux du Trésor à 10 ans - moyen en %</b>	Hausse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0.4%	0.0%	1.0%	2.0%
	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0.4%	-0.3%	0.5%	1.3%
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0.4%	-0.4%	0.1%	0.5%
	Baisse 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0.4%	-0.6%	-0.6%	-0.6%
	Baisse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0.4%	-0.7%	-0.7%	-0.7%
<b>Indice des prix du logement en %</b>	Hausse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.4%	-1.4%	3.4%	1.7%
	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.4%	-3.1%	1.9%	1.3%
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.4%	-3.5%	-0.2%	1.2%
	Baisse 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.4%	-9.1%	-7.6%	0.0%
	Baisse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.4%	-11.3%	-12.1%	-3.9%

\* Taux de chômage présenté ici comme le taux moyen au cours de l'année

### ***Ajustements du modèle et couches de gestion supplémentaires***

Les orientations de la BCE indiquent que des données subjectives des modèles et les ajustements (couches supplémentaires) après les modèles essentiels peuvent être utilisées compte tenu du niveau actuel des incertitudes. Celles-ci doivent être cohérentes en termes de Direction avec des preuves objectives et vérifiables telles que des variables macroéconomiques observables et des prévisions prospectives. Les couches supplémentaires doivent être étayées par des processus correctement documentés et soumises à une supervision stricte de la gouvernance.

Conformément au suivi et à l'examen continus dans le cadre des processus de gouvernance des modèles internes de la Banque, la Direction générale et le Conseil ont discuté, examiné et approuvé la mise en œuvre d'ajustements des modèles d'expositions au sein du portefeuille International Corporate Lending pour s'assurer que le niveau des provisions pour pertes sur créances comptabilisées à la date de clôture reste approprié.

Pour s'assurer que la Banque saisisse de manière adéquate le niveau de risque de crédit dans son portefeuille International Corporate Lending, la Banque a introduit, au cours de l'année 2020, des ajustements aux notations internes implicites (et indirectement aux probabilités de défaut sous-jacentes) sous la forme de rétrogradations par cran, conçues pour saisir les augmentations potentielles du risque de crédit qui n'auraient pas été saisies par le modèle ECL étant donné la dépendance significative du modèle aux informations des états financiers audités spécifiques de l'emprunteur pour déterminer les notations implicites. Au 31 décembre 2020, les états financiers audités des emprunteurs n'auraient pas reflété leur performance au cours des périodes postérieures à l'épidémie. En conséquence, la Banque a introduit des dégradations de notation implicites, basées sur des informations financières spécifiques à l'emprunteur, ainsi que sur le pays

et le secteur dans lesquels les emprunteurs opèrent pour refléter en temps opportun les risques découlant de la pandémie de COVID-19.

Au cours de l'année 2021, les ajustements des notations internes implicites (et indirectement aux probabilités de défaut sous-jacentes) sous la forme de dégradations de notation sectorielles conçues pour saisir les augmentations potentielles du risque de crédit en raison de l'impact de la pandémie de COVID qui n'auraient pas été saisies par les modèles de notation interne ont été supprimés et, au lieu de cela, la Banque a introduit des plafonds des notations implicites des emprunteurs qui ont subi une restructuration en difficulté et, le cas échéant, a appliqué des dégradations de notations par crans aux expositions classées comme « sous surveillance » par le biais de facteurs qualitatifs non saisis par les modèles pour refléter l'augmentation du risque de crédit depuis l'origine.

Compte tenu de la sensibilité des modèles utilisés par la Banque aux valeurs des actions d'entreprises comparables pour déterminer les probabilités de défaut ponctuelles, la forte performance des marchés des actions en 2021 a conduit à une diminution significative des probabilités de défaut ponctuelles au sein du modèle ECL pour les entreprises. Par conséquent, les paramètres du modèle IFRS 9 et les résultats du modèle ECL ont été examinés par la Direction, car il existe un risque que les résultats du modèle ne reflètent pas de manière appropriée les conditions actuelles des vulnérabilités persistantes dans la qualité des actifs ou de prix excessif des actifs en raison de la performance des marchés d'actions.

Parallèlement, malgré des scénarios macroéconomiques modélisés par le fournisseur externe comprenant des hypothèses raisonnables de risque épidémiologique, économique et géopolitique, comme expliqué plus en détail dans la section précédente « Prévisions des conditions économiques futures », la Direction a conclu que, compte tenu de l'incertitude du déroulement de la reprise économique, les scénarios devraient être

cohérents et alignés avec ceux des projections du personnel de la BCE de décembre 2021. Par conséquent, les ajustements nécessaires ont été apportés au nombre, à la sélection et aux pondérations de probabilité des prévisions macroéconomiques à partir de scénarios modélisés provenant de sources externes. L'effet combiné des couches supplémentaires de gestion pour traiter les probabilités de défaut potentiellement trop optimistes et le mauvais alignement entre les prévisions macroéconomiques modélisées par les vendeurs et les projections de la BCE sont inclus comme « Ajustement d'incertitude » dans le tableau de la section 2.2.4 divulguant le rapprochement des mouvements des montants bruts comptables/nominaux et des provisions pour pertes sur créances.

À cet égard, au 31 décembre 2021, une couche supplémentaire nette s'élevant à 0,8 million d'euros (2020 : 0,2 million d'euros) a été appliquée aux provisions pour pertes sur créances au titre des expositions de niveau 1 et de niveau 2 classées dans le portefeuille International Corporate Lending, calculée comme la différence entre les pertes de crédit attendues modélisées sans ajustements et les pertes de crédit attendues modélisées après ajustements effectués pour tenir compte de la volatilité des paramètres de risque de crédit et pour s'aligner davantage sur les prévisions publiées par la BCE.

L'effet combiné de ces couches supplémentaires est inclus dans l'« Ajustement d'incertitude » du tableau 2.2.4 qui indique le rapprochement des mouvements des montants bruts comptables/nominaux et des provisions pour pertes sur créances.

#### ***Analyse de sensibilité aux pertes de crédit attendues (ECL) selon les scénarios macroéconomiques***

Nonobstant le nombre significatif d'hypothèses et les différents aspects entrant en jeu dans la méthodologie de la Banque pour modéliser les provisions pour pertes sur créances des expositions classées dans les portefeuilles d'instruments financiers, l'évaluation des pertes de crédit attendues (ECL) est considérée comme la plus sensible au niveau inhérent d'incertitude d'estimation en ce qui concerne la modélisation des prévisions macroéconomiques. Ceci est particulièrement vrai en raison du niveau élevé d'incertitude découlant de l'épidémie de COVID-19.

Comme expliqué plus en détail dans la section « Prévisions des conditions économiques futures », par rapport à 2020, des ajustements ont été apportés au nombre, à la sélection et aux pondérations de probabilité des prévisions macroéconomiques à partir de scénarios modélisés provenant de sources externes. Compte tenu de cela, la Banque présente l'analyse de sensibilité en ce qui concerne les provisions pour pertes sur créances imputables aux expositions des niveaux 1 et 2 classées dans le portefeuille International Corporate Lending aux 31 décembre 2021 et 2020, estimées en déterminant la fourchette des provisions pour pertes sur créances qui auraient été évaluées à chaque date en attribuant une pondération de 100 % à chacun des cinq scénarios macroéconomiques élaborés par le fournisseur externe, tel que cela est présenté dans le tableau ci-dessous.

Scenario sensitivity	Severe Upside	Upside	Baseline	Downside 1	Downside 2	Severe Downside
<b>2021</b>						
Pondération de la probabilité 2021		25 %	50 %	20 %	5 %	
ECL au 31 décembre 2021	-	1 491 942 €	2 101 255 €	3 275 799 €	6 793 661 €	-
<b>2020</b>						
Pondération de la probabilité 2020	7 %	23 %	40 %	-	23 %	7 %
ECL au 31 décembre 2020	5 267 103 €	6 417 938 €	9 728 778 €	-	28 114 643 €	39 824 079 €

Il convient de noter que les pertes de crédit attendues (ECL) moyennes pondérées ne peuvent pas être rapprochées en appliquant les pondérations de probabilité relatives aux résultats des pertes de crédit attendues (ECL) dans chaque scénario, car le niveau peut changer d'un scénario à l'autre, lorsque l'on utilise une pondération de 100 % (par exemple, une exposition peut être classée en niveau 2 dans l'un des cinq scénarios individuels et en niveau 1 dans les scénarios moyens pondérés).

Les pertes de crédit attendues (ECL) moyennes pondérées estimées pour chaque scénario au 31 décembre 2021, présentées dans le tableau ci-dessus, ne sont pas directement comparables aux pertes de crédit attendues (ECL) moyennes pondérées estimées pour chaque scénario au 31 décembre 2020, puisque la taille du portefeuille International Corporate Lending a diminué de manière significative par rapport à la période précédente.

Compte tenu des pratiques de risque de crédit appropriées de la Banque, proportionnelles à la taille, à la nature et à la complexité de ses expositions à des prêts, la Direction est convaincue de maintenir les provisions pour pertes sur créances attendues à un niveau approprié, en tenant compte de l'ajustement dans le modèle appliqué. Cependant, la Banque a également tenu compte de la sensibilité du résultat des pertes de crédit attendues (ECL) en fonction du nombre et des pondérations de probabilité attribuées aux scénarios au 31 décembre 2021. À cet égard, si le résultat des pertes de crédit attendues (ECL)

avait été estimé sur la base des pondérations des scénarios et des probabilités utilisées en 2020, la provision pour pertes de crédit attendues (ECL) pour le portefeuille International Corporate Lending aurait été de 1,6 million d'euros, sans ajustement dans le modèle pour la valorisation des actions et sans modification de la sélection et de la pondération de la gravité du scénario, et de 3,3 millions d'euros avec ajustement dans le modèle pour la volatilité des actions et sans modification de la sélection et de la pondération de la gravité du scénario. Elles sont comparées aux pertes de crédit attendues moyennes pondérées de 2,4 millions d'euros comptabilisées dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2021.

Bien qu'il ait été correctement pris en compte, l'impact des scénarios macroéconomiques sur l'évaluation des provisions pour pertes sur créances des expositions dépréciées/de niveau 3 classées dans le portefeuille International Corporate Lending est moins prononcé que d'autres facteurs spécifiques aux emprunteurs utilisés pour prévoir les flux de trésorerie opérationnels selon les différents scénarios. Par conséquent, l'impact de la sensibilité n'a pas été considéré comme significatif.

L'impact de la sensibilité des scénarios macroéconomiques sur le résultat des pertes de crédit attendues (ECL) mesuré pour les expositions classées dans les portefeuilles Dutch Mortgage, Treasury Investment et Securitisation Investment n'est pas considéré comme significatif compte tenu du niveau de provisions pour pertes sur créances estimé aux 31 décembre 2021 et 2020.

## 2.2.8 Concentration des expositions au risque de crédit

### 2.2.8.1 Concentration des titres de placement

#### Portefeuille Treasury Investment

L'exposition de la Banque aux obligations d'État de la zone euro au 31 décembre 2021 représentant 18,55 % (2020 : 6,76 %) du total des titres de placement du portefeuille Treasury Investment.

Les provisions pour pertes sur créance s'élevant à 8 500 euros ont été comptabilisées au titre de ces expositions au 31 décembre 2021 (2020 : 16 000 euros).

La Banque surveille les concentrations de titres de placement en ce qui concerne le risque de crédit par type d'exposition. Une analyse des concentrations de risque de crédit à la date de clôture pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2021 et l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2020 est présentée ci-dessous.

	Évalué au coût amorti		Évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
	2021 K €	2020 K €	2021 K €	2020 K €
<b>Au 31 décembre</b>				
<b>Concentration par type</b>				
<b>Valeur comptable :</b>				
Obligations garanties	-	10 004	366 421	354 176
Gouvernement national et régional	25 196	35 297	66 083	78 914
Organismes supranationaux et agences	30 474	30 645	4 019	4 034
<b>Total</b>	<b>55 670</b>	<b>75 946</b>	<b>436 523</b>	<b>437 124</b>

#### Portefeuille Securitisation Investment

Le portefeuille Securitisation Investment de la Banque se compose des opérations sur obligations structurées adossées à des emprunts (CLO) gérées par des entités tierces pour un montant de 348,0 millions d'euros (2020 : 126,0 millions d'euros).

L'investissement de la Banque dans des opérations de CLO gérées par des entités tierces comprend des positions dans la tranche la plus élevée de 15 CLO différentes (2020 : 3), toutes garanties par un pool de prêts à effet de levier.

Au 31 décembre 2021, les provisions pour pertes sur créances des expositions classées dans ce portefeuille évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'élevaient à 35 000 euros (2020: 13 000 euros).

### 2.2.8.2 Concentration des crédits et avances aux clients

Une analyse de la concentration des crédits et avances à la clientèle par secteur d'activité et par zone géographique est présentée dans les tableaux suivants.

Au 31 décembre 2021, les expositions aux contreparties britanniques classées dans le portefeuille International Corporate Lending et classées « Autres pays européens » dans les tableaux ci-dessous s'élevaient à 48,3 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, les expositions aux contreparties britanniques étaient classées comme des expositions de l'UE et s'élevaient à 35,7 millions d'euros.

Les expositions classées dans le portefeuille Dutch Mortgage sont classées comme des expositions de l'UE dans les tableaux suivants et sont classées dans le secteur des « ménages et particuliers ».



### 2.2.9 Compensation des actifs et passifs financiers

La Banque est habilitée à présenter certains actifs et passifs financiers sur une base nette dans l'état de la situation financière conformément à la politique de la Banque décrite à la note annexe 1.6 « Compensation des instruments financiers ».

Les tableaux suivants présentent :

- l'impact de la compensation des actifs et passifs financiers sur l'état consolidé de la situation financière ;
- l'impact financier de la compensation pour les instruments faisant l'objet d'un contrat-cadre exécutoire de compensation ou d'un accord similaire ; et
- la garantie financière disponible reçue ou mise en gage par rapport aux montants totaux des actifs et passifs qui n'ont pas été compensés.

La Banque conclut des opérations sur instruments dérivés dans le cadre de contrats-cadres de compensation de l'International Swap and Derivatives Association (ISDA). En règle générale, en vertu de ces contrats, les montants dus par chaque contrepartie un jour donné au titre de toutes les transactions en cours dans la même devise sont regroupés en un montant net unique qui est payable par une partie à l'autre. Dans certaines circonstances, par exemple en cas de défaut, toutes les transactions en cours en vertu du contrat sont résiliées et réglées en un seul montant net par devise.

Les contrats ISDA ne répondent pas aux critères de compensation des valeurs positives et négatives dans l'état de la situation financière. Ceci est imputable au fait que la Banque et ses contreparties n'ont pas de droit juridiquement exécutoire de régler sur une base nette ou de vendre les actifs et régler les passifs de façon simultanée parce que le droit de compensation n'est exécutoire que lors de la survenance d'événements de crédit futurs.

La Banque met également en gage et reçoit des garanties sous forme d'espèces et de titres négociables principalement à des fins de vente et de mise en pension et à des fins de marge sur des transactions sur instruments dérivés de gré à gré. Les gages sont généralement réalisés dans des conditions habituelles et normales pour les contrats et transactions standard de cette nature. Les droits de compensation relatifs à cette garantie sont conditionnés par le défaut de la contrepartie. Les instruments financiers faisant l'objet de tels contrats de garantie sont repris dans le tableau ci-dessous sous « Garanties financières mises en gage/(reçues) ».

Le montant net des instruments financiers qui ne répondent pas aux critères de compensation d'inscription au bilan, y compris les garanties mises en gage et reçues, présenté dans les tableaux suivants est égal au montant présenté dans l'état de la situation financière de cet instrument.

## Notes annexes aux états financiers

Vous trouverez ci-dessous un tableau reprenant les instruments financiers faisant l'objet de contrats-cadres exécutoires de compensation et d'accords similaires.

	Montants bruts des instruments financiers reconnus K €	Montants bruts des instruments financiers reconnus compensés dans l'état de la situation financière K €	Montants nets des instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière K €	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net K €
				Montants faisant l'objet de contrats-cadres de compensation K €	Garantie financière mise en gage / (reçue) (y compris) K €	
<b>Au 31 décembre 2021</b>						
<b>Actifs financiers</b>						
Instruments financiers dérivés	36 397	-	36 397	(1)	-	36 396
Prêts et avances à des institutions financières	87 406	-	87 406	-	(985)	86 421
Investissements - Portefeuille Treasury	492 193	-	492 193	-	-	492 193
Investissements - Portefeuille Securitisation	347 972	-	347 972	-	-	347 972
Créances sur les sociétés liées (incluses dans autres actifs)	177 224	(144 204)	33 020	-	-	33 020
	1 141 192	(144 204)	996 988	(1)	(985)	996 002
<b>Passifs financiers</b>						
Instruments financiers dérivés	(988)	-	(988)	1	985	(2)
Montants dus à des institutions financières	(8 519)	-	(8 519)	-	-	(8 519)
Dettes envers la société mère (incluses dans Autres passifs)	(148 200)	144 204	(3 996)	-	-	(3 996)
	(157 707)	144 204	(13 503)	1	985	(12 517)
<b>Au 31 décembre 2020</b>						
<b>Actifs financiers</b>						
Instruments financiers dérivés	344	-	344	(344)	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	111 121	-	111 121	-	(6 232)	104 889
Investissements - Portefeuille Treasury	513 070	-	513 070	-	-	513 070
Investissements - Portefeuille Securitisation	125 952	-	125 952	-	-	125 952
	750 487	-	750 487	(344)	(6 232)	743 911
<b>Passifs financiers</b>						
Instruments financiers dérivés	(13 356)	-	(13 356)	344	6 232	(6 780)
Montants dus à des institutions financières	(330)	-	(330)	-	-	(330)
	(13 686)	-	(13 686)	344	6 232	(7 110)

Au 31 décembre 2021, les passifs financiers dérivés de la Banque faisant l'objet de contrats-cadres de compensation ont une juste valeur de 0,9 million d'euros (2020 : 1,1 million d'euros). Dans le tableau ci-dessus, ceux-ci ont été plafonnés à la juste valeur des actifs dérivés à hauteur de 1 000 euros (2020 : 0,3 million d'euros).

Le 23 décembre 2021, MeDirect Belgium et MeDirect Malta ont accepté d'ordonner à GH I et au Gestionnaire de garantie de céder toutes les garanties sous la forme de prêts d'entreprise internationaux. MeDirect Belgium a acquis des prêts collatéraux contre une contrepartie de 142,5 millions d'euros et 11,8 millions de livres sterling et MeDirect Malta a acquis des prêts collatéraux auprès de GH I contre une contrepartie de 156,1 millions d'euros

et 77,5 millions de livres sterling. Suite aux recettes de cette vente de prêts, les prix de transfert étant dans des conditions de pleine concurrence, GH I a remboursé le Prêt Senior de MeDirect Belgium qui, à cette date, était équivalent à 103,3 millions d'euros et 44,1 millions de livres sterling, les fonds restants disponibles, après règlement des frais, étant libérés au profit de MeDirect Malta au titre de son Prêt Junior. En vertu d'un accord entre MeDirect Belgium et GH I, les parties ont convenu d'un mécanisme de compensation régi par le droit civil belge résultant en la compensation entre les montants payables à la société mère immédiate qui représentait les montants dus par MeDirect Belgium à GH I en relation avec l'acquisition de prêts internationaux aux entreprises et les montants dus à la société mère immédiate qui représentaient les montants dus par GH I à MeDirect Belgium en relation avec le remboursement du Prêt Senior (à l'exception des 11 millions de livres sterling). L'équivalent en euros des montants compensés au 31 décembre 2021 s'élevait à 144,2 millions d'euros.

## 2.3 Risque de liquidité

### 2.3.1 Gestion du risque de liquidité

Conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la Banque, la gestion de la position de liquidité de la Banque relève de la responsabilité de son équipe Treasury (trésorerie), sous la supervision du comité actifs-passifs (« ALCO »), du comité de gestion des risques (« MRC ») et du comité de gestion des risques du Conseil. L'équipe Treasury est principalement chargée de la gestion et de la communication de la position de liquidité prévisionnelle (le « cas de référence »).

L'équipe Risk de la Banque veille à ce que tous les risques de liquidité soient identifiés, mesurés, supervisés et signalés de manière appropriée. En particulier, l'équipe Risk a la responsabilité principale de contrôler le risque de liquidité, y compris de définir des scénarios de liquidité

défavorables potentiels (« cas critiques ») qui sont pris en compte pour évaluer l'exposition de la Banque à ces scénarios et afin d'évaluer l'efficacité des mesures de financement du plan d'urgence.

Les risques de liquidité de la Banque sont principalement liés à ses activités bancaires et le Conseil d'administration de la Banque fixe, approuve et supervise la mise en œuvre des objectifs de gestion des liquidités de la Banque. L'analyse du risque de liquidité relève de la responsabilité conjointe des fonctions Treasury et Risk sous la supervision de l'ALCO et du comité des risques du Conseil.

#### *Comité actifs-passifs de la Direction*

La Banque a mis en place un comité actifs-passifs (« ALCO ») pour s'assurer que la Banque a mis en place et utilise de manière efficace des stratégies et des politiques appropriées et solides pour gérer et optimiser le mix actifs-passifs de la Banque et superviser le capital, la liquidité, le financement, le risque de taux d'intérêt et la position de risque de change (« FX ») de la Banque. L'ALCO de la Banque transmet les stratégies de la Banque à tous les services et entités juridiques et pour tous les types de risques et produits. L'ALCO de la Banque supervise et, le cas échéant, approuve les politiques et objectifs de la Banque en matière de gestion des actifs et des passifs, de gestion et répartition du capital et du financement, de position en matière de risque de marché et d'activité de couverture, de suivi de la liquidité, d'utilisation et d'efficacité du capital, de tarification des produits, de tarification des transferts de fonds, des activités de négociation et d'échange conformément à la déclaration de propension au risque établie par le Conseil d'administration de la Banque. L'ALCO de la Banque assure la supervision et veille à ce que les décisions prises au sein de l'ALCO Belgique soient alignées sur les intérêts de l'ALCO du groupe qui est un sous-comité de l'EXCO du groupe.

### **Comité des risques du Conseil**

Le Conseil délègue au comité des risques du Conseil les responsabilités de supervision du service des risques. Par conséquent, le comité des risques du Conseil représente le principal acteur de la supervision du risque de liquidité et de financement de la Banque. En outre, il est chargé de recommander au Conseil une propension appropriée au risque de liquidité et de financement et d'approuver les politiques et recommandations liées au risque de liquidité. Le comité des risques du Conseil est également chargé de s'assurer que tous les contrôles des risques de liquidité sont conformes aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques et de conseiller le Conseil sur la coordination et la définition de la priorité des questions de gestion des risques de liquidité dans l'ensemble de la Banque.

Le comité des risques du Conseil examine régulièrement les rapports sur la position de liquidité de la Banque, y compris l'examen des scénarios de simulation de crise afin d'évaluer la résilience de ses réserves de liquidité par rapport aux exigences réglementaires minimales comprenant le rapport de couverture de liquidité (« RCL ») et le rapport de financement stable net (« RFSN »). Il est immédiatement informé des nouveaux problèmes de liquidité émergents et veille à ce que la Direction générale prenne les mesures correctives appropriées pour y remédier, y compris la viabilité des options de financement d'urgence.

### **Rôles et responsabilités**

L'équipe Treasury de la Banque, sous la Direction du Head of Treasury (directeur du service de trésorerie), a pour principale responsabilité la gestion et la communication de la position de liquidité prévisionnelle de la Banque (le « cas de référence »). À des fins de liquidité, le bilan de la Banque, comprenant à la fois les actifs et les passifs, est géré sur une base intrajournalière et journalière, et comprend le contrôle du respect des mesures de liquidité

actuelles. Le service est également chargé de la prévision du profil de trésorerie futur de la Banque, ainsi que de l'analyse et de la gestion des activités de dépôts de la Banque. Celle-ci se fait sous la Direction du Head of Treasury.

L'équipe Risk de la Banque, sous la Direction du Chief Risk Officer (« CRO » ou directeur du service de gestion des risques), est principalement chargée du suivi des performances de liquidité actuelles ainsi que de la définition de scénarios de liquidité défavorables potentiels qui devront être pris en compte et du signalement de l'exposition à ces scénarios (le « cas à la baisse »). Sous la Direction du CRO, elle est chargée de s'assurer que tous les risques significatifs liés à la liquidité sont correctement identifiés et clairement intégrés dans le cadre de gestion des risques et de la communication de la Banque. Elle est également chargée de rédiger des rapports qui montrent et analysent la sensibilité de la Banque aux événements externes liés à la liquidité, y compris la définition d'événements graves mais plausibles qui pourraient constituer des scénarios de crise.

### **Stratégie de financement**

Les banques jouent traditionnellement un rôle de transformation de la liquidité, qui leur permet de financer grâce à des passifs liquides à court et moyen terme des investissements dans des actifs à plus long terme et moins liquides. Ce décalage entre les passifs liquides et les actifs moins liquides est une caractéristique quasi-universelle des bilans bancaires et entraîne clairement un risque si les passifs ne peuvent pas être reportés à l'échéance (ce qui peut être tous les jours dans le cas d'argent détenu sur des comptes à vue ou d'épargne).

La stratégie de la Banque pour atténuer ce risque comporte quatre composantes principales :

- Limiter son exposition au retrait de dépôts des clients grâce à l'utilisation de comptes à terme et de préavis plutôt que de dépôts à vue

comme principal instrument de financement des clients, en se concentrant sur le marché de détail pour maximiser la granularité ;

- Limiter son exposition au retrait massif pour financement en verrouillant le financement selon ses conditions plutôt qu'à court terme par rapport à des actifs illiquides (lorsque cette méthode est utilisée : les actifs illiquides sont principalement financés par des dépôts) et en diversifiant ses sources de financement en général ou en veillant à ne pas dépendre d'un financement à la discrétion des contreparties du marché ;
- Conservation d'une source de financement d'urgence en veillant à ce que la quasi-totalité de son portefeuille HQLA Treasury Investment soit éligible au financement auprès de la BCE ou d'Eurex, et s'assurer que d'autres instruments de dette notés AAA répondent aux conditions d'utilisation en tant que garantie de plusieurs lignes de crédit REPO si d'autres sources ne sont pas disponibles ; et
- Détention d'une proportion beaucoup plus élevée que la proportion typique d'actifs qui pourraient être liquidés au fil du temps sur le marché secondaire.

L'objectif de la Banque est de maintenir une structure de financement prudente grâce à diverses sources de financement à court, moyen et long terme. Les sources de financement potentielles peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter :

- Dépôts de particuliers ;
- Émission d'obligations, soit garanties (par exemple des structures de CLO ou par l'émission de titres RMBS, ces derniers représentant l'une des principales sources de financement du portefeuille Dutch Mortgage ;
- Émission d'instruments de capitaux ;
- Financement interbancaire (garanti, par exemple, par des contrats de rachat, des lignes de crédit d'entrepôt obtenues pour le portefeuille Dutch Mortgage, des swaps sur rendement total ou non garantis) ; et
- Financement de la Banque centrale (bien que la stratégie de la Banque ne repose pas sur le financement de la Banque centrale habituellement, mais serve uniquement de source secondaire de financement).

Afin de s'assurer que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses obligations à court terme, l'équipe Treasury conserve des réserves de liquidités importantes et fait une prévision de la position de liquidité attendue de la Banque pour chaque jour de la semaine suivante, ainsi que le solde de trésorerie « résiduel » qui prend en compte les entrées et sorties connues (par exemple les règlements d'achats ou de ventes d'actifs) au-delà de cette période.

La Banque respecte le Liquidity Coverage Ratio (« LCR ») en matière de liquidité à court terme et suit le Net Stable Funding Ratio (« NSFR ») afin d'évaluer la liquidité à long terme :

- Le Liquidity Coverage Ratio (« LCR ») : Le ratio vise à garantir que les établissements sont en mesure de résister à une période de stress de 30 jours grâce à la présence d'actifs liquides de haute qualité (« HQLA ») en nombre suffisant. Les HQLA se composent de liquidités ou d'actifs qui peuvent être convertis en espèces avec peu ou pas de perte de valeur sur les marchés. La mesure LCR est conçue pour promouvoir la résilience à court terme du profil de liquidité de la Banque.

Le tableau ci-dessous présente le LCR de la Banque aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 :

	2021 %	2020 %
LCR réel	252,7	280,3

Au cours des exercices se terminant les 31 décembre 2021 et 2020, le LCR était à la fois dans les limites du minimum réglementaire et de la propension au risque fixées par la Banque. Aux 31 décembre 2021 et 2020, le LCR dépassait largement 100 % en permanence, car la Banque avait de forts niveaux de liquidité pour résister aux défis de liquidité causés par le fort ralentissement économique de la COVID-19.

- Le Net Stable Funding Ratio (« NSFR ») : Ce ratio examine la relation entre les actifs à long terme et le financement à long terme. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un financement stable suffisant par rapport au financement stable requis et traduit le profil de financement à long terme d'une banque (financement d'une durée supérieure à un an). Il est conçu pour compléter le LCR. L'exigence NSFR de 100 % est entrée en vigueur avec la mise en œuvre du CRR II à partir de juin 2021.

Le tableau ci-dessous présente le NSFR de la Banque aux 31 décembre 2021 et 2020 :

	2021 %	2020 %
NSFR réel	164,6	142,1

Le NSFR de la Banque est resté supérieur à l'exigence légale minimale de 100 % en permanence au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

### 2.3.2 Communication du risque de liquidité

Des rapports de gestion fiables fournissent au comité exécutif et au Conseil des informations opportunes et prospectives sur sa position de liquidité. La communication des mesures du risque est régulière et compare les expositions actuelles aux liquidités aux limites établies afin d'identifier toute pression émergente et toute violation des limites.

L'équipe Risk de la Banque effectue régulièrement des tests de résistance de son profil de liquidité, ainsi que de la disponibilité d'options de financement d'urgence par le biais de son rapport ILAAP et de son rapport mensuel Maximum Cumulative Outflow (« MCO »). Le MCO analyse les

risques probables pour la position de liquidité de la Banque et quantifie sa capacité à résister aux chocs associés grâce au déploiement d'options de plan de financement d'urgence de gestion. Les résultats résumés de toutes les analyses sont utilisés comme données de base pour le MCO, les impacts de liquidité de différents niveaux de gravité des scénarios idiosyncratiques et de marché étant modélisés sur un horizon de prévision à 12 mois. En outre, le Liquidity Contingency Plan (« LCP ») de la Banque analyse la disponibilité et la faisabilité de ses mesures de financement d'urgence en ce qui concerne les scénarios de crise idiosyncratiques et à l'échelle du marché.

La communication du risque de liquidité de la Banque renforce sa surveillance de ce risque, non

seulement en axant sa communication du risque sur l'état « actuel », mais en fournissant également une communication régulière et opportune du profil de liquidité potentiellement en « crise » de la Banque.

L'équipe Risk surveille également la concentration des dépôts dans son rapport mensuel sur la gestion des risques où les dix principaux déposants de la Banque sont contrôlés en tenant compte également du secteur d'activité et de l'échelle d'échéance des produits.

### 2.3.3 Échelle d'échéance contractuelle

Voici une analyse des actifs et passifs financiers par échéances contractuelles restantes à la date de clôture, à l'exception de l'analyse des prêts et avances aux clients classés dans les portefeuilles International Corporate Lending et Dutch Mortgage, des titres de créance en circulation qui sont basés sur les échéances attendues en fonction de la date à laquelle les instruments doivent être entièrement remboursés, puisque c'est ainsi que la liquidité de la Banque est contrôlée régulièrement. Reportez-vous également à la note annexe 2.3.5 qui fournit une analyse des investissements grevés.

Au 31 décembre 2021	Pas plus de 1 mois K €	Entre 1 et 3 mois K €	Entre 3 mois et 1 an K €	Entre 1 et 5 ans K €	Plus de 5 ans K €	Aucune date d'échéance K €	Total K €
<b>Actifs</b>							
Soldes auprès de banques centrales	167 414	-	-	-	-	19 591	187 005
Instruments financiers dérivés	1	-	-	2 923	33 473	-	36 397
Prêts et avances à des institutions financières	87 406	-	-	-	-	-	87 406
Prêts et avances aux clients	3 567	7 546	124 807	317 267	1 404 778	(37 149)	1 820 816
- Portefeuille International Corporate Lending	-	-	88 995	125 956	-	-	214 951
- Portefeuille Dutch Mortgage	3 567	7 546	35 812	191 311	1 404 778	-	1 643 014
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Dutch Mortgage	-	-	-	-	-	(37 149)	(37 149)
Investissements	6 183	36 944	204 213	244 853	347 972	-	840 165
- Portefeuille Treasury (Trésorerie)	6 183	36 944	204 213	244 853	-	-	492 193
- Portefeuille Securitisation	-	-	-	-	347 972	-	347 972
Revenu accumulé	1 654	2 173	1 460	-	-	-	5 287
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	-	11 333	-	-	-	21 687	33 020
Autres créances (incluses dans autres actifs)	9 631	-	-	-	-	1 533	11 164
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>275 856</b>	<b>57 996</b>	<b>330 480</b>	<b>565 043</b>	<b>1 786 223</b>	<b>5 662</b>	<b>3 021 260</b>
<b>Passifs</b>							
Instruments financiers dérivés	832	-	43	76	37	-	988
Montants dus à des institutions financières	8 519	-	-	-	-	-	8 519
Montants dus à des clients	1 598 924	16 778	318 550	201 823	10 166	-	2 146 241
Titres de créance en circulation	7 268	5 883	32 185	612 957	-	-	658 293
Cumul des frais d'intérêts (inclus sous comptes de régularisation)	113	260	3 926	-	895	-	5 194
Passifs locatifs (inclus sous autres passifs)	95	182	846	1 904	159	-	3 186
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	-	-	-	-	-	4 090	4 090
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>1 615 751</b>	<b>23 103</b>	<b>355 550</b>	<b>816 760</b>	<b>11 257</b>	<b>4 090</b>	<b>2 826 511</b>
Écart de liquidité	(1 339 895)	34 893	(25 070)	(251 717)	1 774 966	-	-
Écart de liquidité cumulé	(1 339 895)	(1 305 002)	(1 330 072)	(1 581 789)	193 177	-	-

Au 31 décembre 2020	Pas plus de 1 mois K €	Entre 1 et 3 mois K €	Entre 3 mois et 1 an K €	Entre 1 et 5 ans K €	Plus de 5 ans K €	Aucune date d'échéance K €	Total K €
<b>Actifs</b>							
Soldes auprès de banques centrales	294 604	-	-	-	-	17 068	311 672
Instruments financiers dérivés	62	107	-	8	167	-	344
Prêts et avances à des institutions financières	111 121	-	-	-	-	-	111 121
Prêts et avances aux clients	2 100	4 604	34 374	193 233	925 615	10 542	1 170 468
- Portefeuille International Corporate Lending	-	-	12 998	79 062	-	-	92 060
- Portefeuille Dutch Mortgage	2 100	4 604	21 376	114 171	925 615	-	1 067 866
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Dutch Mortgage	-	-	-	-	-	10 542	10 542
Investissements	12 183	18 783	88 849	329 286	189 921	-	639 022
- Portefeuille Treasury (Trésorerie)	12 183	18 783	88 849	329 286	63 969	-	513 070
- Portefeuille Securitisation	-	-	-	-	125 952	-	125 952
Revenu accumulé	2 231	591	-	2 353	77	-	5 252
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	-	-	-	-	-	392 173	392 173
Autres créances (incluses dans autres actifs)	107	-	-	-	-	33 335	33 442
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>422 408</b>	<b>24 085</b>	<b>123 223</b>	<b>524 880</b>	<b>1 115 780</b>	<b>453 118</b>	<b>2 663 494</b>
<b>Passifs</b>							
Instruments financiers dérivés	349	755	33	930	11 289	-	13 356
Montants dus à des institutions financières	330	-	-	-	-	-	330
Montants dus à des clients	1 251 104	31 163	379 646	219 856	191	-	1 881 960
Titres de créance en circulation	109 740	-	122 195	321 914	-	-	553 849
Cumul des frais d'intérêts (inclus sous comptes de régularisation)	406	356	4 487	1	-	-	5 250
Passifs locatifs (inclus sous autres passifs)	218	201	1 131	2 586	328	-	4 464
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	-	-	-	-	-	1 994	1 994
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>1 362 147</b>	<b>32 475</b>	<b>507 492</b>	<b>545 287</b>	<b>11 808</b>	<b>1 994</b>	<b>2 461 203</b>
Écart de liquidité	(939 739)	(8 390)	(384 269)	(20 407)	1 103 972		
Écart de liquidité cumulé	(939 739)	(948 129)	(1 332 398)	(1 352 805)	(248 833)		

Les comptes courants et les dépôts d'épargne payables sur demande ou à court terme s'élevaient à 1 590 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 1 224 millions d'euros). Ce montant est communiqué dans le cadre du groupement d'échéances « Pas plus de 1 mois ». Au 31 décembre 2021, les dépôts d'épargne avec préavis de retrait d'un mois s'élevaient à 2,3 millions d'euros (2020 : 3,6 millions d'euros) sont déclarés au sein du groupement d'échéances « Entre 1 et 3 mois ». En outre, au 31 décembre 2021, les dépôts d'épargne avec un préavis de

retrait de trois à six mois s'élevant à 317 millions d'euros (2020 : 376 millions d'euros) sont déclarés dans le groupe d'échéances « Entre 3 mois et 1 an ». Par ailleurs, au 31 décembre 2021, les dépôts d'épargne avec préavis de retrait d'un an s'élevaient à 135 millions d'euros (2020 : 161 millions d'euros) sont déclarés au sein du groupement d'échéances « Entre 1 et 5 ans ». Toutefois, dans la pratique, ces dépôts sont conservés plus longtemps auprès de la Banque, d'où une date de remboursement effective postérieure à la date contractuelle.

Au 31 décembre 2021, les actifs financiers non détenus classés comme des investissements de trésorerie évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global d'une valeur comptable de 339,0 millions d'euros (2020 : 109,8 millions d'euros) et les investissements de trésorerie évalués au coût amorti d'une valeur comptable de 55,4 millions d'euros (2020 : 40,3 millions d'euros) font partie du portefeuille d'actifs liquides de haute qualité aux fins du LCR. Par conséquent, ils peuvent être liquidés dans un délai d'un mois.

Les liquidités de la Banque provenant des soldes de marge s'élevant à 50,3 millions d'euros (2020 : 57,3 millions d'euros) peuvent être disponibles à l'échéance du contrat, en

raison de l'évolution favorable de la valeur de marché/de l'évolution des taux de change ou de la réduction des marges initiales.

### 2.3.4 Échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers

Ci-après figure une analyse des flux de trésorerie non actualisés payables au titre des principaux passifs financiers non dérivés par les échéances contractuelles restantes à la date de clôture, à l'exception des titres de créance en circulation pour lesquels les flux de trésorerie non actualisés payables sont présentés en fonction des échéances attendues conformément à l'échelle des échéances contractuelles présentée à la note annexe 2.3.3.

	Valeur comptable K €	Total sorties K €	Moins de 1 mois K €	Entre 1 et 3 mois K €	Entre 3 mois et 1 an K €	Entre 1 et 5 ans K €	Plus de 5 ans K €
<b>Au 31 décembre 2021</b>							
<i>Passifs non dérivés</i>							
Montants dus à des institutions financières							
- Dus à d'autres banques	8 519	8 519	8 519	-	-	-	-
Montants dus à des clients	2 146 241	2 152 261	1 598 925	16 778	318 754	207 180	10 624
Titres de créance en circulation	658 293	661 447	7 310	6 018	32 716	615 403	-
Passifs de location (inclus dans autres passifs)	3 186	4 457	211	294	1 228	2 506	218
	<b>2 816 239</b>	<b>2 826 684</b>	<b>1 614 965</b>	<b>23 090</b>	<b>352 698</b>	<b>825 089</b>	<b>10 842</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>							
<i>Passifs non dérivés</i>							
Montants dus à des institutions financières							
- Dus à d'autres banques	330	330	330	-	-	-	-
Montants dus à des clients	1 881 960	1 886 622	1 267 241	47 665	371 452	200 066	198
Titres de créance en circulation	553 849	555 382	109 837	-	122 458	323 087	-
Passifs de location (inclus dans autres passifs)	4 464	5 124	223	216	1 224	3 026	435
	<b>2 440 603</b>	<b>2 447 458</b>	<b>1 377 631</b>	<b>47 881</b>	<b>495 134</b>	<b>526 179</b>	<b>633</b>

## Notes annexes aux états financiers

Voici une analyse des flux de trésorerie non actualisés liés aux principaux instruments financiers dérivés de la Banque par échéances contractuelles restantes à la date de clôture :

	Valeur comptable K €	Entrées/ Sorties K €	Moins de 1 mois K €	Entre 1 et 3 mois K €	Entre 3 mois et 1 an K €	Entre 1 et 5 ans K €	Plus de 5 ans K €
<b>31 décembre 2021</b>							
<i>Actifs dérivés</i>							
Instruments financiers dérivés							
- Swaps de taux d'intérêt	36 396	37 999	(105)	(865)	(3 343)	9 634	32 678
- Swaps de change	1	1	1	-	-	-	-
Entrées		101	101	-	-	-	-
Sorties		(100)	(100)	-	-	-	-
	36 397	38 000	(104)	(865)	(3 343)	9 634	32 678
<i>Passifs dérivés</i>							
Instruments financiers dérivés							
- Swaps de taux d'intérêt	158	(428)	19	22	139	(332)	(274)
- Swaps de change	830	844	844	-	-	-	-
Entrées		83 873	74 944	8 929	-	-	-
Sorties		(84 717)	(75 788)	(8 929)	-	-	-
	988	416	863	22	139	(332)	(274)
<b>31 décembre 2020</b>							
<i>Actifs dérivés</i>							
Instruments financiers dérivés							
- Swaps de taux d'intérêt	175	3 648	-	-	389	1 806	1 453
- Swaps de change	169	149	58	91	-	-	-
Entrées		26 484	8 603	17 881	-	-	-
Sorties		(26 335)	(8 545)	(17 790)	-	-	-
	344	3 797	58	91	389	1 806	1 453
<i>Passifs dérivés</i>							
Instruments financiers dérivés							
- Swaps de taux d'intérêt	12 219	40 188	483	1 019	4 748	19 304	14 634
- Swaps de change	1 137	(1 239)	(181)	(1 017)	(41)	-	-
Entrées		116 351	21 234	89 599	5 518	-	-
Sorties		(117 590)	(21 415)	(90 616)	(5 559)	-	-
	13 356	38 949	302	2	4 707	19 304	14 634

### 2.3.5 Actifs grevés

Les tableaux suivants présentent la disponibilité des actifs financiers de la Banque pour assurer les financements futurs.

	Grevés		Non grevés		Total K €
	Donnés en garantie K €	Autres* K €	Disponibles en garantie K €	Autres** K €	
<b>31 décembre 2021</b>					
Soldes auprès de banques centrales	-	19 591	167 414	-	187 005
Instruments financiers dérivés	-	-	-	36 397	36 397
Prêts et avances à des institutions financières	55 376	-	-	32 030	87 406
Prêts et avances aux clients	-	-	-	1 820 816	1 820 816
- Portefeuille International Corporate Lending	-	-	-	214 951	214 951
- Portefeuille Dutch Mortgage	-	-	-	1 605 865	1 605 865
Investissements	98 237	-	393 956	347 972	840 165
- Portefeuille Treasury (Trésorerie)	98 237	-	393 956	-	492 193
- Portefeuille Securitisation	-	-	-	347 972	347 972
Revenu accumulé	-	-	-	5 287	5 287
Prêts et avances à des parties liées (inclus dans autres actifs)	-	-	-	33 020	33 020
Autres créances (incluses dans autres actifs)	-	-	-	11 164	11 164
	153 613	19 591	561 370	2 286 686	3 021 260
<b>31 décembre 2020</b>					
Soldes auprès de banques centrales	-	17 067	294 605	-	311 672
Instruments financiers dérivés	-	-	-	344	344
Prêts et avances à des institutions financières	20 176	53 342	-	37 603	111 121
Prêts et avances aux clients	-	-	-	1 170 468	1 170 468
- Portefeuille International Corporate Lending	-	-	-	92 060	92 060
- Portefeuille Dutch Mortgage	-	-	-	1 078 408	1 078 408
Investissements	362 999	-	150 071	125 952	639 022
- Portefeuille Treasury (Trésorerie)	362 999	-	150 071	-	513 070
- Portefeuille Securitisation	-	-	-	125 952	125 952
Revenu accumulé	-	-	-	5 252	5 252
Prêts et avances à des parties liées (inclus dans autres actifs)	-	-	-	392 173	392 173
Autres créances (incluses dans autres actifs)	-	-	-	33 442	33 442
	383 175	70 409	444 676	1 765 234	2 663 494

\* Représente des actifs qui ne sont pas mis en gage à des fins de financement, mais qui, selon la Banque, ne peuvent pas être utilisés à des fins de financement sécurisé, pour des raisons légales ou autres.

\*\* Représente des actifs qui ne sont pas limités à une utilisation comme garantie, mais que la Banque ne considérera pas comme facilement disponibles pour garantir un financement dans le cadre des activités habituelles.

## 2.4 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les spreads de crédit (non liées à l'évolution de la solvabilité du débiteur/de l'émetteur) affectent les revenus de la Banque ou la valeur de ses avoirs en instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché selon des paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement du risque.

### 2.4.1 Gestion des risques de marché

La gestion du risque de marché relève de la responsabilité de l'équipe Treasury de la Banque et est supervisée par l'équipe Risk de la Banque, sous la supervision de l'ALCO de la Banque et du comité des risques du Conseil d'administration, tel que cela est défini dans la politique de risque de change (« FX ») et dans le Interest Rate Risk in the Banking

Book (« IRRBB »), qui définit les normes en matière d'encadrement du risque structurel de taux.

### 2.4.2 Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur des positions de la Banque varie en raison des fluctuations des taux de change sous-jacents. La Banque cherche à réduire le risque de change et couvre ainsi toutes les expositions majeures en fonction de sa propension au risque. La Banque est principalement exposée au risque de change sur les variations de change liées au dollar américain et à la livre sterling, provenant des activités bancaires pour les entreprises de la Banque. Dans la majorité des cas, la Banque couvre ce risque en s'assurant que ses passifs libellés en devises étrangères sont équivalents aux actifs correspondants dans la même devise. Les décalages constatés sont surveillés de près. L'équipe Treasury de la Banque est autorisée à utiliser des opérations au comptant (spots) et à terme (forwards) et des swaps afin de couvrir le risque de change de la Banque.

Le tableau suivant présente une analyse des principaux actifs et passifs financiers de la Banque dans des groupes de devises pertinents.

Au 31 décembre 2021	Devise EUR K €	Devise GBP K €	Devise USD K €	Autres K €	Total K €
<b>Actifs financiers</b>					
Soldes auprès de banques centrales	187 005	-	-	-	187 005
Instruments financiers dérivés	36 396	-	-	1	36 397
Prêts et avances à des institutions financières	81 916	2 090	3 008	392	87 406
Prêts et avances aux clients	1 785 887	34 929	-	-	1 820 816
- Portefeuille International Corporate Lending	180 022	34 929	-	-	214 951
- Portefeuille Dutch Mortgage	1 605 865	-	-	-	1 605 865
Investissements	840 165	-	-	-	840 165
- Portefeuille Treasury (Trésorerie)	492 193	-	-	-	492 193
- Portefeuille Securitisation	347 972	-	-	-	347 972
Revenu accumulé	5 289	100	-	-	5 389
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	19 358	13 161	-	501	33 020
Autres créances (incluses dans autres actifs)	11 129	35	-	-	11 164
	2 967 145	50 315	3 008	894	3 021 362
<b>Passifs financiers</b>					
Instruments financiers dérivés	158	801	29	-	988
Montants dus à des institutions financières	8 519	-	-	-	8 519
Montants dus à des clients	2 135 595	2 251	7 628	767	2 146 241
Titres de créance en circulation	658 293	-	-	-	658 293
Cumul des frais d'intérêts (inclus sous comptes de régularisation)	5 181	7	6	-	5 194
Passifs de location (inclus dans autres passifs)	3 186	-	-	-	3 186
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	3 249	34	784	23	4 090
	2 814 181	3 093	8 447	790	2 826 511
Situation financière nette au bilan		47 222	(5 439)	104	
Notionnel d'instruments financiers dérivés		(75 617)	5 496	(58)	
Effet de la compensation au bilan dans différentes devises (voir note ci-dessous)		27 036	-	-	
Exposition résiduelle		(1 359)	57	46	

Le tableau de la Banque précédent au 31 décembre 2021 reflète le mécanisme de compensation découlant d'un accord entre MeDirect Belgium et GH I, régi par le droit civil belge, qui a pour conséquence que les montants dus par MeDirect Belgium à GH I en relation avec l'acquisition de prêts internationaux aux entreprises et les

montants dus par GH I à MeDirect Belgium en relation avec le remboursement du Prêt Senior (à l'exception de 11 millions de livres sterling) sont compensés. Ce tableau reflète l'effet de la compensation au bilan dans différentes devises équivalent à 27 millions d'euros.

## Notes annexes aux états financiers

Au 31 décembre 2020	Devise EUR K €	Devise GBP K €	Devise USD K €	Autres K €	Total K €
<b>Actifs financiers</b>					
Soldes auprès de banques centrales	311 672	-	-	-	311 672
Instruments financiers dérivés	176	168	-	-	344
Prêts et avances à des institutions financières	102 024	3 118	5 366	613	111 121
Prêts et avances aux clients	1 131 392	39 076	-	-	1 170 468
- Portefeuille International Corporate Lending	52 984	39 076	-	-	92 060
- Portefeuille Dutch Mortgage	1 078 408	-	-	-	1 078 408
Investissements	639 022	-	-	-	639 022
- Portefeuille Treasury (Trésorerie)	513 070	-	-	-	513 070
- Portefeuille Securitisation	125 952	-	-	-	125 952
Revenu accumulé	4 872	416	-	-	5 288
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	289 856	101 921	-	396	392 173
Autres créances (incluses dans autres actifs)	33 442	-	-	-	33 442
	2 512 456	144 699	5 366	1 009	2 663 530
<b>Passifs financiers</b>					
Instruments financiers dérivés	12 219	1 137	-	-	13 356
Montants dus à des institutions financières	330	-	-	-	330
Montants dus à des clients	1 873 947	2 111	5 019	883	1 881 960
Titres de créance en circulation	553 849	-	-	-	553 849
Cumul des frais d'intérêts (inclus sous comptes de régularisation)	5 239	9	2	-	5 250
Passifs locatifs (inclus sous autres passifs)	4 464	-	-	-	4 464
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	1 303	64	578	49	1 994
	2 451 351	3 321	5 599	932	2 461 203
Situation financière nette au bilan		141 378	(233)	77	
Notionnel d'instruments financiers dérivés		(143 398)	240	(35)	
Exposition résiduelle		(2 020)	7	42	

La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les variations des taux de change en concluant des contrats dérivés sur des montants notionnels qui traduisent sensiblement l'exposition nette dans chaque devise. Par conséquent, la Banque n'est pas fortement exposée aux variations des taux de change, comme le montrent les tableaux ci-dessus, reflétant la politique visant à éliminer autant que possible le risque de change.

Compte tenu de la politique de la Banque en matière de gestion du risque de change, le Conseil d'administration ne juge pas nécessaire de présenter une analyse de sensibilité indiquant comment le bénéfice ou la perte et les capitaux propres auraient été affectés par les variations des taux de change raisonnablement possibles à la fin de la période examinée.

### 2.4.3 Risque de taux d'intérêt

La position de la Banque selon le Interest Rate Risk in Banking Book (IRRBB) est gérée par les trois lignes de défense : la première ligne de défense comprend le processus de gestion des actifs et des passifs gérés par l'équipe Treasury, la deuxième ligne de défense étant l'équipe Risk et la troisième ligne de défense étant l'audit interne. Elle est gérée conformément à la politique IRRBB de MeDirect Belgium, les limites étant définies par l'équipe Risk et contrôlées par les première et deuxième lignes de défense.

L'activité de suivi/communication est examinée et gérée de manière indépendante par l'ALCO de la Banque pour la première ligne de défense, par le comité des risques pour la deuxième ligne de défense et par le comité d'audit pour la troisième ligne de défense.

Le risque de taux d'intérêt est géré en comparant le profil de risque de taux d'intérêt des actifs au profil des passifs et en couvrant le risque de taux d'intérêt non compensé apparaissant au bilan par l'achat de dérivés de taux d'intérêt, principalement des swaps de taux d'intérêt.

#### *Communication et analyse du risque de taux d'intérêt*

Dans le cadre de ses missions de suivi, l'équipe Risk de la Banque prépare et rend compte mensuellement de la position du risque de taux d'intérêt de la Banque. Les résultats des rapports montrent les conséquences d'un certain nombre de chocs de taux d'intérêt internes et réglementaires sur :

- la marge d'intérêt nette prévue :  $\Delta NII$  ;
- les fonds propres de la banque :  $\Delta EVE$  ; et
- la sensibilité à la période :  $PV01$ .

La Banque mesure son exposition en adoptant à la fois des opinions contractuelles et comportementales (lorsque des éléments sans échéance déterminante se voient attribuer un certain degré de rétention). L'impact des options automatiques intégrées dans la structure du portefeuille d'investissement est évalué sous  $\Delta NII$ ,  $\Delta EVE$  et  $PV01$ .

## Notes annexes aux états financiers

Le tableau ci-dessous indique l'inadéquation des dates auxquelles les taux d'intérêt sur les actifs et passifs financiers seront soit ramenés aux niveaux des taux du marché, soit à la date d'échéance des instruments. Les flux de trésorerie réels aux dates de réajustement peuvent différer

des dates contractuelles en raison de l'exercice éventuel d'options comportementales telles que les paiements anticipés. En outre, les termes contractuels peuvent ne pas être représentatifs du comportement des actifs et passifs financiers.

	Réévaluation de :					
	Valeur comptable K €	Pas plus de 3 mois K €	Entre 3 mois et 1 an K €	Entre 1 et 3 ans K €	Entre 3 et 5 ans K €	Plus de 5 ans K €
<b>Au 31 décembre 2021</b>						
Soldes auprès de banques centrales	187 005	187 005	-	-	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	87 406	87 406	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients	1 820 816	169 829	46 594	79	818	1 603 496
- Portefeuille International Corporate Lending	214 951	168 874	46 077	-	-	-
- Portefeuille Dutch Mortgage	1 643 014	955	517	79	818	1 640 645
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Dutch Mortgage	(37 149)	-	-	-	-	(37 149)
Investissements	840 165	150 625	444 689	162 227	82 624	-
- Portefeuille Treasury	492 193	43 127	204 215	162 227	82 624	-
- Portefeuille Securitisation	347 972	107 498	240 474	-	-	-
Montant dû à une autre partie liée (inclus dans autres actifs)	30 963	10 963	20 000	-	-	-
	<b>2 966 355</b>	<b>605 828</b>	<b>511 283</b>	<b>162 306</b>	<b>83 442</b>	<b>1 603 496</b>
Dettes envers des institutions financières :	8 519	8 519	-	-	-	-
- Dus à d'autres banques	8 519	8 519	-	-	-	-
Montants dus à des clients	2 146 241	1 615 702	318 550	130 339	71 484	10 166
Titres de créance en circulation	658 293	13 151	32 185	-	612 957	-
	<b>2 813 053</b>	<b>1 637 372</b>	<b>350 735</b>	<b>130 339</b>	<b>684 441</b>	<b>10 166</b>
Écart de réévaluation du taux d'intérêt		(1 031 544)	160 548	31 967	(600 999)	1 593 330
Impact de la couverture des produits dérivés sur taux d'intérêt – montants notionnels	36 295	1 334 236	(50 200)	(187 436)	(203 383)	(893 217)
Écart net de réévaluation des taux d'intérêt		<b>302 692</b>	<b>110 348</b>	<b>(155 469)</b>	<b>(804 382)</b>	<b>700 113</b>

## Notes annexes aux états financiers

Au 31 décembre 2020	Réévaluation de :					
	Valeur comptable K €	Pas plus de 3 mois K €	Entre 3 mois et 1 an K €	Entre 1 et 3 ans K €	Entre 3 et 5 ans K €	Plus de 5 ans K €
Soldes auprès de banques centrales	311 672	311 672	-	-	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	111 121	111 121	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients	1 170 468	49 714	44 185	107	426	1 076 036
- Portefeuille International Corporate Lending	92 060	48 630	43 430	-	-	-
- Portefeuille Dutch Mortgage	1 067 866	1 084	755	107	426	1 065 494
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Dutch Mortgage	10 542	-	-	-	-	10 542
Investissements	639 022	156 864	88 849	270 580	58 706	64 023
- Portefeuille Treasury	513 070	30 912	88 849	270 580	58 706	64 023
- Portefeuille Securitisation	125 952	125 952	-	-	-	-
Montant dû à une autre partie liée (inclus dans autres actifs)	327 222	327 222	-	-	-	-
	2 559 505	956 593	133 034	270 687	59 132	1 140 059
Dettes envers des institutions financières :	330	330	-	-	-	-
- Dus à d'autres banques	330	330	-	-	-	-
Montants dus à des clients	1 881 960	1 282 268	379 645	150 269	69 587	191
Titres de créance en circulation	553 849	109 740	122 195	-	321 914	-
	2 436 139	1 392 338	501 840	150 269	391 501	191
Écart de réévaluation du taux d'intérêt		(435 745)	(368 806)	120 418	(332 369)	1 139 868
Impact de la couverture des produits dérivés sur taux d'intérêt – montants notionnels	682	863 036	-	(80 677)	(114 416)	(667 943)
Écart net de réévaluation des taux d'intérêt		427 291	(368 806)	39 741	(446 785)	471 925

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt découle principalement de sa structure actif/passif, en particulier des non-correspondances entre la durée de réévaluation de ses portefeuilles International Corporate Lending et Dutch Mortgage et la structure d'échéance des dépôts des clients, ainsi que des éventuels impacts sur la valeur Mark-to-Market (« MtM ») de ses instruments à taux fixe en cas de hausse des taux d'intérêt du marché.

Les actifs de la Banque comprennent principalement le portefeuille International Corporate Lending de la Banque, qui est réévalué régulièrement (généralement tous les trois mois) et a une durée relativement courte, et le portefeuille Dutch Mortgage, qui a une durée plus longue.

La présence de niveaux de taux d'intérêt intégrés dans la majorité du portefeuille International Corporate Lending permet à la Banque de réduire son risque de réévaluation de la structure actif/passif de la Banque, alors que la Banque couvre généralement le risque de réévaluation de ses actifs financiers, à savoir les titres de trésorerie, et le financement de rachat en gros.

Avec l'introduction de l'activité Dutch Mortgage en septembre 2019, l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt a augmenté en raison de la nature à taux d'intérêt fixe du produit. Le risque est géré par une stratégie de couverture qui utilise une série de swaps de taux d'intérêt « plain vanilla » formant un profil de queue qui correspond au profil queue d'un portefeuille

hypothécaire comportant des hypothèses comportementales de paiements anticipés.

Il existe un écart de sensibilité aux taux d'intérêt positif lorsque les réévaluations des actifs sont plus fréquentes que celle des passifs sur une période donnée. Bien qu'une position d'écart positive tende à bénéficier des produits d'intérêts nets dans un environnement de taux d'intérêt en hausse, la conséquence réelle dépendra d'un certain nombre de facteurs, y compris de la mesure dans laquelle les remboursements sont effectués avant ou après la date contractuelle et des variations des taux d'intérêt pendant les périodes de recalcul et entre les devises. De même, un écart de sensibilité au taux d'intérêt négatif existe lorsque les réévaluations des passifs sont plus fréquentes que celles des actifs au cours d'une période donnée. Une position d'écart négative tend à bénéficier des produits d'intérêt nets dans un environnement de taux d'intérêt en baisse, mais la conséquence réelle dépendra des mêmes facteurs que pour les écarts de taux d'intérêt positifs.

La gestion du risque de taux d'intérêt imputable aux limites d'écart de réévaluation du taux d'intérêt est complétée par le suivi de la sensibilité des actifs et passifs financiers de la Banque à différents scénarios de taux d'intérêt dans le cadre de tests de stress, alors que l'ampleur de la différence entre les facteurs de risque côté actif et passif est contrôlée par l'analyse des écarts de réévaluation.

L'impact estimé sur la marge d'intérêt nette (« MIN ») de la Banque à la suite d'un mouvement de 100 points de base (« bps ») et sur la valeur économique à la suite d'une baisse/hausse parallèle de 100 points de base (« bps ») des courbes de rendement serait le suivant :

### 31 décembre 2021

- La MIN diminuerait de 5,0 millions d'euros/ augmenterait de 6,8 millions d'euros.
- La valeur économique diminuerait de 0,8 million d'euros/augmenterait de 4,4 millions d'euros.

### 31 décembre 2020

- La MIN diminuerait de 5,3 millions d'euros/ augmenterait de 9 millions d'euros.
- La valeur économique diminuerait de 4 millions d'euros/diminuerait de 2,7 millions d'euros.

Ces valeurs sont déterminées en tenant compte de l'impact de la comptabilité de couverture.

Les principales hypothèses utilisées dans le modèle qui sert à mesurer les indices de référence susmentionnés sont :

- Les actifs portant intérêt sont supposés arriver à échéance à leur échéance prévue et ne sont pas remplacés aux fins de  $\Delta EVE$  (hors bilan) ;
- Les actifs portant intérêt sont supposés arriver à échéance à leur échéance prévue et sont remplacés sur une base similaire aux fins de  $\Delta NII$  (bilan constant) ;
- L'indice des taux du Senior Secured Loan book est majoritairement fixé à la valeur plancher de zéro et, par conséquent, en raison de l'environnement de taux négatifs de l'euro, le scénario de baisse des taux n'entraîne pas de perte de produits d'intérêts. D'autre part, le scénario de hausse de 1 % ne rapportera pas 1 % de revenus supplémentaires, l'indice de taux repartant lui-même d'un niveau inférieur à zéro ;
- La Banque ne modifiera pas les taux de dépôt au cours des 12 prochains mois, même en cas d'augmentation ou de diminution du taux de base de la BCE ;
- Il existe une option implicite plancher zéro sur les dépôts des clients particuliers car la Banque ne facturera pas de taux négatifs au segment de détail de sa clientèle ;
- Les indicateurs  $\Delta NII$  et  $\Delta EV$  incluent la conséquence des variations de valeur des options automatiques intégrées dans les actifs du portefeuille d'investissement ; et
- Les dépôts des clients suivent leur programme comportemental.

Les mouvements des taux d'intérêt affectent les capitaux propres déclarés de la manière suivante :

- les résultats non distribués résultant d'augmentations ou de diminutions des produits d'intérêts nets après prise en compte de l'impact net des instruments de couverture des taux d'intérêt ; et
- les réserves à la juste valeur découlant d'augmentations ou de diminutions de la juste valeur des investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres.

## 2.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque potentiel de perte découlant des erreurs ou de l'inadéquation des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements externes. Les risques opérationnels peuvent provenir de toutes les activités et de toutes les opérations réalisées par la Banque. Le fait de ne pas gérer le risque opérationnel peut entraîner une perte financière directe ou indirecte, une atteinte à la réputation, des violations réglementaires ou même avoir un impact négatif sur la gestion d'autres risques tels que le risque de crédit, de liquidité ou de marché. Il existe différents sous-types de risques opérationnels, y compris, mais sans s'y limiter, la fraude (interne/externe), l'interruption des activités due à la réduction ou à la non-disponibilité des systèmes, des accords d'externalisation inadéquats, l'incapacité de la Banque à attirer, conserver, former les bonnes personnes et leur permettre de se perfectionner, les processus commerciaux défectueux ou inadéquats, le risque lié aux données et le risque lié à l'exécution du projet.

La Direction du risque opérationnel (Operational Risk Management) veille à ce que la propension au risque opérationnel de la Banque soit traduite sous une forme qui puisse être mise en œuvre et

gérée dans la pratique. Comme indiqué dans la déclaration de propension au risque, la Banque a une faible tolérance aux événements de risque opérationnel qui pourraient compromettre sa performance financière, les résultats de ses clients ou sa réputation. L'objectif de la Banque est de gérer le risque opérationnel afin de trouver un équilibre entre éviter des pertes financières et des dommages à la réputation de la Banque et à la rentabilité globale et éviter des procédures de contrôle qui limitent l'initiative et la créativité tout en maintenant la prise de risque dans une limite tolérable.

La gouvernance du risque opérationnel suit le modèle des trois lignes de défense (3LoD) de la Banque. La première ligne de défense est chargée de la gestion de ses propres risques, tandis que la gestion des risques opérationnels, qui fait partie de la deuxième ligne de défense, supervise et remet en question les activités de prise de risque et veille à ce que les risques opérationnels soient identifiés et évalués, gérés de manière adéquate, suivis et signalés en conséquence. La troisième ligne de défense (audit interne) fournit une assurance indépendante de la conception et de l'efficacité opérationnelle de la structure de contrôle.

La Banque a également mis en place un cadre de risque opérationnel pour s'assurer que son approche est cohérente et intégrée afin d'identifier et de gérer pleinement les risques opérationnels de manière efficace. Le cadre couvre les sections suivantes : politique de risque opérationnel, sensibilisation au risque opérationnel, risque opérationnel & auto-évaluation de contrôle (RCSA), tests de contrôle du risque opérationnel, communication au sujet du risque opérationnel et gestion des incidents & continuité de l'activité.

Le processus Risque opérationnel & auto-évaluation de contrôle, qui a lieu au minimum une fois par an, est utilisé pour identifier, documenter et évaluer les principaux risques et contrôles au sein de la Banque. Le processus RCSA fournit une approche ascendante de l'identification des risques au niveau

granulaire. Les résultats du RCSA sont exploités pour créer des indicateurs de risque essentiels et rédiger des descriptifs pour l'analyse de scénario. Le processus d'identification des risques est également appuyé par l'utilisation des résultats d'audit et des données des pertes internes. La Direction du risque opérationnel utilise un outil de gestion des risques opérationnels dédié pour gérer le processus RCSA et maintenir un référentiel des données des pertes qui capture et enregistre les événements de pertes opérationnelles et les incidents évités de justesse.

Le risque opérationnel est contrôlé par l'élaboration et l'évolution continue de la procédure de signalement grâce à l'indicateur clé du risque (Key Risk Indicator ou KRI). La Direction du risque opérationnel vise à développer des KRI qui permettent de suivre les facteurs de contrôles internes associés à des risques significatifs. Le risque opérationnel est également contrôlé par : les porteurs du risque & du contrôle qui alertent la Direction du risque opérationnel en cas de faiblesses du contrôle, la Direction du risque opérationnel qui identifie les changements apportés aux profils de risque opérationnel et par l'audit interne par le biais de son évaluation de la Direction du risque opérationnel et indirectement par le biais de son examen des domaines d'activité. Des tests de contrôle sont également réalisés, en utilisant une approche basée sur les risques pour identifier les faiblesses dans l'environnement de contrôle.

La communication du risque opérationnel fournit à la Direction un aperçu opportun du profil de risque opérationnel de la Banque et de toute violation de la déclaration de propension au risque. Les risques importants et les infractions sont communiqués aux organes de Direction de la Banque, tels que le comité exécutif et le Conseil d'administration, qui serviront de support pour s'assurer que des plans de mesures correctives sont mis en place pour atténuer les risques significatifs et éviter la répétition d'événements affectant les opérations de la Banque. Les risques opérationnels sont rapportés

par le biais du rapport mensuel de gestion des risques, du rapport d'incidents, du rapport de contrôle interne et de l'ICAAP annuel.

La Direction du risque opérationnel est également chargée de s'assurer que la Banque a des solutions d'urgence en cas d'interruption de l'activité. La Banque a mis en place un plan de poursuite de l'activité (Business Continuity Plan ou BCP) et un plan de reprise informatique après sinistre (IT Disaster Recovery Plan ou DRP), tous deux respectivement définis dans des documents distincts. Puisque le DRP se concentre sur la disponibilité des services informatiques/technologiques, le document est conservé et testé par le service informatique. Le BCP est destiné à fournir à la Banque un plan de mesures nécessaires pour restaurer les opérations commerciales critiques et garantir la disponibilité des ressources quand et où cela est nécessaire et part de l'hypothèse que la technologie est disponible pour soutenir les efforts de continuité des activités. Le BCP est régulièrement testé pour s'assurer de l'adéquation des réactions en cas d'interruption de l'activité.

Afin de relever les défis de la COVID-19, la Banque a équipé les membres du personnel de la technologie nécessaire pour permettre un accès à distance sécurisé aux systèmes et au réseau de la Banque. Ces mesures ont été prises pour garantir que la Banque puisse continuer à fonctionner comme d'habitude via un environnement de travail à distance.

Une mesure financière de ce risque est calculée par la Banque aux fins de la répartition du capital-risque selon l'approche de l'indicateur de base prévue par le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, également connu sous le nom de CRR. Les actifs pondérés au titre du risque opérationnel selon cette méthode au 31 décembre 2021 ont été calculés à 28,5 millions d'euros (2020 : 34,6 millions d'euros).

## Sécurité TIC

Le risque TIC est le risque de perte financière, d'interruption ou de dommage d'une organisation résultant d'une défaillance de ses systèmes informatiques. L'équipe de sécurité TIC (au sein du service de gestion du risque) gère le cadre de gestion des risques TIC. Tous les collaborateurs de la Banque sont responsables de la gestion et de l'atténuation des risques TIC.

Les risques résiduels liés à la sécurité des TIC sont gérés dans le cadre de la déclaration de propension au risque de la Banque. Les limites critiques et non critiques de propension au risque en matière de sécurité TIC ont été définies par la Banque. Les violations à différents niveaux déclencheront un plan de mesures : les violations de la propension au risque et les seuils de notification sont communiqués au Conseil sur une base mensuelle.

Le programme de sécurité des TIC peut être résumé en deux parties : Identification des risques TIC et contrôles des risques TIC :

- **Identification des risques TIC** : la Banque utilise plusieurs sources pour identifier les risques TIC. Les sources de risque incluent les évaluations de sécurité externes, les tests de contrôle réalisés dans un cadre prédéfini, les RCSA, les risques évalués pendant le cycle de vie du projet TIC, les risques identifiés par la surveillance continue de l'infrastructure TIC et en se tenant au courant du paysage des menaces de cybersécurité.
- **Contrôles des risques TIC** : les catégories de contrôle peuvent être divisées en catégories de prévention, détection et réaction en fonction de leurs fonctionnalités. Un exemple de contrôle de prévention en place est la « restriction d'accès selon le principe du moindre privilège », un exemple de contrôle de détection en place est l'« audit enregistrant l'activité de l'utilisateur sur les applications », et un exemple de contrôle de réaction est la procédure de gestion des incidents de cybersécurité.

## 2.6 Risque environnemental, social et de gouvernance (« ESG »)

La Banque développe un cadre de gouvernance interne global en matière de durabilité, y compris la supervision des risques liés au climat et à l'environnement (« C&E ») qui impliquerait l'attribution de responsabilités au Conseil et au comité ESG. Le comité ESG supervise les risques et opportunités liés aux critères ESG, y compris les risques C&E, tandis que le Conseil exerce une surveillance via des mises à jour fournies régulièrement. Dans le cadre du plan d'action de la Banque en matière de durabilité et d'ESG, la Banque a l'intention de continuer à intégrer les risques C&E dans les trois lignes de défense en mettant à jour le cadre de gestion des risques, les plans de contrôle de la conformité et le plan d'audit interne.

Le plan de formation du Conseil comprenait une session de formation externe axée sur la durabilité et l'ESG. Ce sujet restera à l'ordre du jour du Conseil avec des sessions de formation supplémentaires prévues en 2022. Le Conseil est tenu informé de ce sujet par le biais de points à l'ordre du jour permanents lors des réunions de routine du Conseil qui incluent des mises à jour sur les questionnaires de surveillance sur les risques liés au climat et à l'environnement, le test de surveillance de la résistance face aux risques climatiques et les plans d'action qui seront mis en œuvre par la Banque pour améliorer l'intégration de la durabilité et des critères ESG dans la stratégie et la gestion des risques de la Banque.

La Banque a effectué une analyse de haut niveau dans le cadre de son évaluation de l'importance relative afin de déterminer quels risques sont affectés par le risque climatique, en se concentrant principalement sur le risque de crédit. L'exposition de la Banque à des secteurs contribuant fortement au changement climatique représente environ 16 % de notre portefeuille de prêts aux entreprises et 1,2 % de l'actif total de la Banque. La Banque n'est pas directement exposée à l'extraction du

charbon, à l'approvisionnement en électricité, gaz, vapeur, climatisation et eau en raison de sa faible propension pour le risque dans ces secteurs.

La Banque intègre les risques liés au climat dans les tests de résistance internes, comme décrit dans sa planification de reprise et dans l'ICAAP. En outre, la Banque inclut les risques environnementaux et sociaux dans la déclaration de propension au risque pour les prêts aux entreprises internationales basée sur la méthodologie Moody's. La Banque a travaillé à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de crédit à l'aide d'une carte stratégique de durabilité. La Banque prévoit d'intégrer les risques climatiques dans son analyse de scénarios de risque et met actuellement à jour le cadre de crédit, le cadre de simulation de crise, la déclaration de propension au risque lié au crédit et le cadre de gestion des risques en ce qui concerne les risques en matière de durabilité.

L'un des éléments clés des initiatives ESG de la Banque est d'intégrer les risques climatiques et environnementaux dans les différentes étapes du processus de crédit, l'initiation de prêts, le suivi du portefeuille de prêts, les tests de résistance, l'analyse de scénarios et les rapports. La Banque évalue actuellement l'impact potentiel du changement climatique sur la propension au risque de crédit et les politiques et procédures qui détermineront ensuite le profil de risque de crédit de la Banque. Les données requises sont collectées par le groupe afin de pouvoir évaluer l'exposition de l'emprunteur aux facteurs environnementaux et l'impact sur le changement climatique, tout en utilisant des cartes stratégiques pour identifier les emprunteurs exposés à des risques climatiques et environnementaux accrus.

Pour mieux gérer les risques en matière de durabilité, la Banque prévoit de surveiller régulièrement un ensemble d'ICP tels que, par exemple, les secteurs qui contribuent fortement

au changement climatique, le score EPC des hypothèques et le risque d'inondation.

La Banque a élaboré un plan d'action concernant sa conformité avec le guide de la BCE sur les risques climatiques et environnementaux basé sur huit piliers à mettre en œuvre à l'avenir. Un plan d'action ESG sera mis en place en 2022, dans le cadre duquel la Banque vise à atteindre un certain nombre d'objectifs liés aux risques climatiques et environnementaux à court et moyen terme.

La Banque prévoit d'intégrer le risque climatique dans son analyse de scénario de risque. La Banque a commencé et continue d'intégrer les risques climatiques et environnementaux en tant que moteurs des catégories de risque existantes dans son cadre de gestion des risques, les cadres de gouvernance et de simulation de crise ICAAP et ILAAP en vue de les gérer, de les surveiller et de les atténuer à un horizon suffisamment long. En outre, la Banque a également intégré une série d'indicateurs de risque clés pour les risques climatiques et environnementaux qui orienteront l'évolution des déclarations de propension au risque pour la Banque, par exemple, comme le montre la déclaration de propension au risque de crédit (portefeuille ICL). Les risques climatiques et environnementaux sont inclus dans les processus ICAAP et ILAAP avec une gamme de scénarios appropriés inclus dans les évaluations des risques, à un niveau proportionnel et basé sur les risques.

Le groupe MDB a franchi une étape importante dans son parcours de développement durable en recrutant une responsable du développement durable qui se concentre sur l'intégration du développement durable au cœur de la culture d'entreprise, des objectifs stratégiques et des opérations quotidiennes du groupe MDB, dans toutes les juridictions. Elle collabore avec le conseil d'administration de MeDirect Belgium et interagit avec les fonctions commerciales, d'assistance et de contrôle de la Banque.

## 2.7 Gestion du capital : capital réglementaire

Le régulateur de la Banque, la Joint Supervisory Team (la « JST ») de la BCE, fixe et surveille les exigences de fonds propres pour la Banque sur la base des exigences de fonds propres prescrites par le CRR II et la directive relative aux exigences de fonds propres (« CRD V »).

En conséquence, la Banque est tenue de maintenir un ratio prescrit entre le capital total et le total des actifs pondérés. La Banque ne participe pas à des négociations et est dispensée de disposer d'un portefeuille de négociations. Les actifs pondérés en fonction du risque figurant dans le portefeuille de négociations sont déterminés en fonction d'exigences spécifiques visant à refléter les différents niveaux de risque liés aux actifs, y compris les soldes avec des contreparties et d'autres actifs illiquides.

La Banque respecte les dispositions du CRR (règlement relatif aux exigences de fonds propres) en matière de capital réglementaire et applique l'approche standardisée du risque de crédit. À des fins réglementaires, la base de capital de la Banque est divisée en deux catégories principales, à savoir le capital-actions ordinaires de catégorie 1 et le capital-actions ordinaires de catégorie 2.

- Le capital-actions ordinaires de catégorie 1 comprend le capital en actions ordinaires, la réserve à la juste valeur et d'autres ajustements réglementaires relatifs à des éléments inclus dans les capitaux propres mais traités différemment à des fins d'adéquation des fonds propres, y compris les déductions relatives à ma Réserve au titre du régime d'indemnisation des déposants (« Autres réserves ») et à certains autres éléments réglementaires ; et

- Le capital de catégorie 2 comprend les plus-values latentes incluses dans la réserve à la juste valeur et les passifs subordonnés en circulation, qui sont classés après les réclamations de tous les déposants (y compris les établissements financiers) et de tous les autres créanciers.

La politique de la Banque consiste à conserver une réserve de capital solide afin de garder la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. L'impact du niveau de capital sur le rendement des actionnaires est également enregistré et la Banque reconnaît la nécessité de maintenir un équilibre entre les rendements plus élevés qui pourraient être obtenus avec un effet de levier plus important et les avantages et la sécurité offerts par une position saine en matière de capital.

À cet égard, la Banque s'est conformée à toutes les exigences de capital imposées en externe tout au long de l'année.

La Banque est soumise au même contrôle que celui exercé sur les établissements. Le rapport annuel conformément au pilier 3 de la Banque relatif aux communications présente des informations sur l'exposition de la Banque aux risques ainsi que sur les objectifs, politiques et processus de la Banque en matière de mesure et de gestion des risques et de gestion du capital. En tant que filiale importante de MDB Group Limited, MeDirect Belgium est soumise aux obligations de communication, bien que limitées, du pilier 3 (discipline de marché) par le superviseur réglementaire local, tandis que le pilier 3 est entièrement mis en œuvre au niveau du groupe.

## 2.8 Évaluation à la juste valeur

La « juste valeur » est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif dans une transaction ordonnée entre participants au marché à la date d'évaluation du principal ou, en son absence, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

Lorsqu'elle est disponible, la Banque évalue la juste valeur d'un instrument en utilisant les prix cotés sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme actif si les transactions pour l'actif ou le passif ont lieu avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir des informations sur les prix sur une base continue. Le jugement permettant de définir si un marché est actif peut inclure, sans toutefois s'y limiter, la prise en compte de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence de l'activité de négociation, la disponibilité des prix et la taille des écarts entre les offres et les demandes.

Si aucune cotation n'existe sur un marché actif, la Banque utilise des techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent l'utilisation de données non observables. La technique d'évaluation choisie intègre tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en compte pour évaluer une transaction.

La meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est normalement le prix de transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Si la Banque détermine que la juste valeur lors de la comptabilisation initiale diffère du prix de transaction et que la juste valeur n'est démontrée ni par le cours coté sur un marché actif pour un actif ou un passif identique, ni par une technique d'évaluation qui n'utilise que des données provenant de marchés observables, l'instrument financier est évalué initialement à la juste valeur, ajustée pour tenir compte de la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction. Par la suite, cette différence n'est comptabilisée dans le compte de résultat que dans la mesure où elle résulte du changement d'un facteur (y compris le temps) que les acteurs du

marché envisageraient de prendre en compte pour fixer un prix.

Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un prix d'offre et un prix de demande, la Banque mesure les actifs et les positions longues selon le prix de l'offre et les passifs et les positions courtes selon le prix de la demande.

### 2.8.1 Hiérarchie de la juste valeur

La Banque évalue les justes valeurs en utilisant la hiérarchie de la juste valeur suivante qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations :

- Niveau 1 : données qui correspondent à des cotations du marché (non ajustées) sur des marchés actifs pour des instruments identiques.
- Niveau 2 : données autres que les cotations du marché incluses dans le niveau 1 observables soit directement (c'est-à-dire en tant que prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées des prix). Cette catégorie comprend les instruments évalués en utilisant : les cotations sur des marchés actifs pour des instruments similaires ; les cotations pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins actifs ; ou d'autres techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont directement ou indirectement observables à partir des données de marché. Les instruments financiers qui sont généralement inclus dans cette catégorie comprennent certains prêts et avances aux clients et des dérivés négociés de gré à gré dont la juste valeur est basée sur des données observables.
- Niveau 3 : données non observables. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation inclut des données non fondées sur des données observables et les données non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie inclut les instruments qui sont évalués sur la base des cotations pour des instruments similaires pour lesquels des ajustements ou des hypothèses non observables significatifs sont requis pour refléter les différences entre les instruments.

### 2.8.2 Utilisation des techniques d'évaluation

Dans le cas où le marché d'un instrument financier n'est pas actif, une technique d'évaluation est utilisée. Les techniques d'évaluation peuvent intégrer des hypothèses sur des facteurs que d'autres acteurs du marché utiliseraient dans leurs évaluations, notamment :

- la probabilité et le calendrier prévu des flux de trésorerie futurs de l'instrument ;
- la sélection d'un taux d'actualisation approprié pour l'instrument ; et
- le jugement déterminant le modèle à utiliser pour calculer la juste valeur dans les domaines où le choix du modèle d'évaluation est particulièrement subjectif.

Différentes techniques d'évaluation sont utilisées, en fonction du type d'instrument et des données de marché disponibles. La plupart des techniques d'évaluation sont basées sur des analyses des flux de trésorerie actualisés, dans lesquelles les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés et actualisés selon la valeur actuelle à l'aide d'une courbe d'actualisation. Avant de tenir compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus peuvent être connus, comme ce serait le cas pour la partie fixe d'un swap de taux d'intérêt, ou peuvent être incertains et nécessiter une projection, comme ce serait le cas pour la partie flottante d'un swap de taux d'intérêt. La projection utilise des courbes de marché à terme, le cas échéant.

Les hypothèses et données utilisées dans les techniques d'évaluation comprennent les taux d'intérêt sans risque et de référence, les spreads de crédit et autres primes utilisées pour estimer les taux d'actualisation, les taux de change des obligations et des devises étrangères ainsi que les volatilités et corrélations de prix attendues.

L'objectif des techniques d'évaluation est d'obtenir une évaluation de la juste valeur qui reflète le prix qui serait reçu pour vendre l'actif ou payé pour transférer le passif dans une transaction ordonnée entre les participants au marché à la date d'évaluation.

La Banque utilise des modèles d'évaluation largement reconnus pour déterminer la juste valeur d'instruments financiers courants et simples, tels que les swaps de taux d'intérêt et de devises, qui utilisent uniquement des données de marché observables et nécessitent un jugement et une estimation minimales de la part de la Direction.

Les justes valeurs des titres de placement sur les marchés inactifs sont basées sur :

- des cotations d'instruments similaires, exécutant des procédures numériques telles que l'interpolation lorsque les valeurs saisies ne correspondent pas directement aux paramètres de transaction de marché les plus actifs ; ou
- des cotations de prix pour des transactions ordonnées entre participants au marché fournies par des courtiers réputés.

Des données observables sur les prix et les modèles sont généralement disponibles sur le marché pour les titres de créance et d'actions cotés, les dérivés négociés en bourse et les dérivés simples négociés de gré à gré tels que les swaps de taux d'intérêt. La disponibilité de prix de marché observables et de données de modèle réduit le besoin de jugement et d'estimation de la Direction, ainsi que l'incertitude associée à la détermination des justes valeurs. La disponibilité de prix de marché observables et de données varie en fonction des produits et des marchés et est sujette à des modifications en fonction d'événements spécifiques et de conditions générales sur les marchés financiers.

### 2.8.3 Instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau suivant analyse les instruments financiers évalués à la juste valeur à la fin de la période examinée, en termes de niveaux respectifs dans la hiérarchie de la juste valeur dans laquelle l'évaluation de la juste valeur respective est catégorisée. Les montants de la juste valeur sont basés sur les valeurs comptables reprises dans l'état de la situation financière.

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Niveau 1 K €	Niveau 2 K €	Niveau 3 K €	Total K €	Niveau 1 K €	Niveau 2 K €	Niveau 3 K €	Total K €
<b>Actifs</b>								
Instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
- Portefeuille Treasury (Trésorerie)	436 523	-	-	436 523	437 124	-	-	437 124
- Portefeuille Securitisation	-	-	347 972	347 972	-	-	125 952	125 952
Instruments obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
- Instruments financiers dérivés	-	36 397	-	36 397	-	344	-	344
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>436 523</b>	<b>36 397</b>	<b>347 972</b>	<b>820 892</b>	<b>437 124</b>	<b>344</b>	<b>125 952</b>	<b>563 420</b>
<b>Passifs</b>								
Instruments financiers dérivés	-	988	-	988	-	13 356	-	13 356

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la juste valeur des titres de créance au sein du portefeuille Treasury Investment représente le cours acheteur de clôture coté sur un marché actif, et ces instruments sont donc classés en tant qu'actifs de niveau 1.

Les actifs de niveau 2 comprennent principalement des dérivés détenus à des fins de gestion des risques qui sont évalués à la juste valeur sur la base de modèles d'évaluation, la méthodologie clé utilisée comprenant le calcul de la valeur actuelle nette d'une série de flux de trésorerie attendus, en tenant compte des différentes conditions de chaque contrat/instrument spécifique (approche des flux de trésorerie actualisés). Ces modèles se basent sur des paramètres de marché indépendants, y compris, par exemple, des courbes de taux d'intérêt. Les paramètres de marché sont soit directement observables, soit implicites par rapport aux prix observables des instruments. Le modèle peut appliquer des procédures numériques

en ce qui concerne les prix, telles que l'interpolation, lorsque les valeurs saisies ne correspondent pas directement aux paramètres de transaction de marché les plus actifs.

Les actifs de niveau 3 consistent en des investissements de la Banque en tranches de structures de titrisation, d'une valeur comptable de 348,1 millions d'euros (2020 : 125,6 millions d'euros), principalement notées AAA, et leur juste valeur est déterminée en utilisant des modèles d'évaluation de tiers pour estimer la valeur actuelle nette d'une série de flux de trésorerie attendus, en tenant compte des conditions contractuelles spécifiques à l'instrument (approche des flux de trésorerie actualisés). Ces modèles prennent notamment en compte les caractéristiques du portefeuille sous-jacent d'actifs (y compris la qualité des actifs sous-jacents), la performance historique du portefeuille et la structure du passif de la transaction sur des obligations structurées adossées à des emprunts

(CLO). Ces modèles utilisent également des paramètres de marché provenant de sources indépendantes, y compris, par exemple, les courbes de taux d'intérêt.

Le tableau suivant montre un rapprochement des évaluations de la juste valeur au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur :

	Portefeuille Securitisation Investment Évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
	2021 K €	2020 K €
<b>Exercice clôturé le 31 décembre</b>		
Au début de l'année	125 952	125 738
Ajouts	292 296	-
Ventes	(70 000)	-
Amortissement de prime/réduction	-	1
Variations de la juste valeur	(276)	213
En fin d'exercice	347 972	125 952

Compte tenu de la taille de l'exposition de la Banque aux actifs de niveau 3 et des modèles d'évaluation utilisés pour déterminer la juste valeur, les administrateurs ont déterminé que toute modification des données non observables apportée aux modèles sous-jacents n'entraînera pas une hausse ou une baisse significative de la juste valeur de ces actifs. En conséquence, une analyse de sensibilité de l'évaluation de la juste valeur aux variations des données non observables n'est pas jugée pertinente.

### 2.8.3.1 Transferts entre niveaux

La Banque comptabilise les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la fin de la période de communication au cours de laquelle le transfert a eu lieu.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie de la juste valeur au cours des exercices financiers clôturés les 31 décembre 2021 et 2020.

### 2.8.4 Instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers non évalués à la juste valeur et les analyse en termes de niveau respectif dans la hiérarchie de la juste valeur dans laquelle l'évaluation de la juste valeur respective est catégorisée. Ce tableau ne comprend que les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est estimée comme étant sensiblement différente des valeurs comptables.

Au 31 décembre 2021					
	Niveau 1 K €	Niveau 2 K €	Niveau 3 K €	Total justes K €	Valeur comptable totale K €
<b>Actifs</b>					
Prêts et avances aux clients	-	46 746	1 732 704	1 779 450	1 745 426
- Portefeuille International Corporate Lending	-	46 746	55 268	102 014	101 940
- Portefeuille Dutch Mortgage (hors ajustement sur une base IFRS)	-	-	1 677 436	1 677 436	1 643 014
Investissements - Portefeuille Treasury	55 430	-	-	55 430	55 670
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>55 430</b>	<b>46 746</b>	<b>1 732 704</b>	<b>1 834 880</b>	<b>1 800 624</b>
<b>Passifs</b>					
Titres de créance en circulation	-	-	663 606	663 606	658 293
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>663 606</b>	<b>663 606</b>	<b>658 293</b>
Au 31 décembre 2020					
	Niveau 1 K €	Niveau 2 K €	Niveau 3 K €	Total justes K €	Valeur comptable totale K €
<b>Actifs</b>					
Prêts et avances aux clients	-	21 361	1 118 892	1 140 253	1 119 661
- Portefeuille International Corporate Lending	-	21 361	26 097	47 458	51 795
- Portefeuille Dutch Mortgage (hors ajustement sur une base IFRS)	-	-	1 092 795	1 092 795	1 067 866
Investissements - Portefeuille Treasury	75 813	-	-	75 813	75 946
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>75 813</b>	<b>21 361</b>	<b>1 118 892</b>	<b>1 216 066</b>	<b>1 195 607</b>
<b>Passifs</b>					
Titres de créance en circulation	-	-	558 888	558 888	553 849
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>558 888</b>	<b>558 888</b>	<b>553 849</b>

Les justes valeurs de niveau 1 indiquées dans les tableaux ci-dessus se composent du cours acheteur de clôture coté sur un marché actif en ce qui concerne les titres de créance classés dans le portefeuille Treasury Investment.

Les informations relatives aux justes valeurs de niveau 2 et de niveau 3 du portefeuille International Corporate Lending comprennent principalement des cotations de prix provenant d'une plateforme en ligne concernant des prêts et avances négociés à l'international, consistant en un portefeuille

de prêts internationaux de la Banque auprès d'entreprises étrangères. Les prêts et avances aux clients faisant partie du portefeuille International Corporate Lending s'élevant à 113,0 millions d'euros (31 décembre 2020 : 40,3 millions d'euros), nets des pertes de crédit attendues, n'ont pas été repris dans le tableau précédent étant donné qu'il n'y avait pas de prix observables sur le marché ou d'informations publiques disponibles, mais que les conditions contractuelles de ces instruments, qui sont principalement réévalués dans les trois mois, et la nature des emprunteurs, sont similaires à ceux des instruments du tableau précédent et, par conséquent, leurs caractéristiques d'évaluation de la juste valeur ne différencieraient pas significativement de celles des instruments repris dans le tableau précédent.

Les actifs de niveau 3 comprennent des hypothèques néerlandaises pour un montant de 1 605,9 millions d'euros (2020 : 1 078,4 millions d'euros) incluses dans les prêts et avances à la clientèle. Afin d'en déduire leur juste valeur au 31 décembre 2021 et 2020, la Banque utilise la méthode de bootstrap et fait la moyenne des trois cotations de taux d'intérêt les plus élevées proposées par les prêteurs de prêts hypothécaires garantis par l'État néerlandais aux Pays-Bas pour chaque durée de taux fixe hypothécaire afin de créer une courbe d'actualisation zéro coupon et applique cette courbe pour actualiser les flux de trésorerie futurs projetés. En outre, pour estimer les flux de trésorerie futurs, la Banque prend en compte à la fois les conditions contractuelles spécifiques à l'instrument et les taux de remboursement anticipé conditionnel estimés.

Les instruments financiers de la Banque non évalués à la juste valeur comprennent également les soldes auprès des banques centrales, les prêts et les avances à des institutions financières et les dettes envers les institutions financières et les clients. Les justes valeurs de ces actifs et passifs

financiers ne sont pas divulgués étant donné que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur parce qu'ils sont soit réévalués aux taux actuels du marché fréquemment, soit à court terme.

Toutes les expositions classées dans les prêts et avances à des institutions financières s'élèvent à 87,4 millions d'euros (2020 : 111,1 millions d'euros), et les soldes auprès des banques centrales s'élèvent à 187,0 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 311,7 millions d'euros), réévalués ou arrivant à échéance dans moins d'un an. Par conséquent, leur juste valeur n'est pas considérée comme sensiblement différente de leur valeur comptable à la date de clôture.

Les justes valeurs auxquelles il est fait référence ci-dessus sont estimées en utilisant les flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux du marché. Ces estimations sont considérées comme des estimations de juste valeur de niveau 3.

La majorité des « Dettes envers des institutions financières » au 31 décembre 2021 s'élevant à 8,5 millions d'euros (2020 : 0,3 million d'euros) et des « Dettes envers des clients » s'élevant à 2,2 milliards d'euros (2020 : 1,7 milliard d'euros) provenant du marché belge seront réévaluées ou arriveront à échéance dans moins d'un an. Par conséquent, leur juste valeur n'est pas considérée comme sensiblement différente de leur valeur comptable à la date de clôture. Les justes valeurs de ces passifs sont estimées en utilisant les flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux courants proposés pour les dépôts restants ayant des échéances similaires. Celles-ci sont considérées comme des estimations de juste valeur de niveau 3. La juste valeur d'un dépôt à la demande n'est pas inférieure au montant payable à la demande, actualisé à partir de la première date à laquelle le montant payable doit être payé.

## 3. Estimations et jugements comptables

### 3.1 Estimations et jugements comptables essentiels à l'application des méthodes comptables de la Banque

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et se basent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables vu les circonstances.

La Banque fait des estimations et des hypothèses concernant l'avenir. Les estimations comptables qui en résultent sont, par définition, rarement égales aux résultats réels correspondants. Ces estimations et hypothèses présentent un risque d'ajustement important de la valeur comptable des actifs et passifs au cours du prochain exercice financier. La Direction de la Banque prend également des décisions, en dehors de celles impliquant des estimations, sur le processus d'application des méthodes comptables de l'entité qui peuvent avoir un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées en permanence. Les révisions des estimations sont enregistrées de façon prospective.

Les informations relatives aux hypothèses, estimations et incertitudes qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement important au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 sont présentées ci-dessous pour les flux de trésorerie estimés aux fins de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif et de la dépréciation des instruments financiers.

### 3.2 Flux de trésorerie estimés lors de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif

Dans le cadre du calcul du taux d'intérêt effectif pour les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la Banque prend en compte les flux de trésorerie estimés imputables à l'instrument financier respectif en tenant compte de toutes les conditions contractuelles de l'instrument (par exemple, remboursement anticipé, achat et options similaires), mais à l'exclusion de l'impact des pertes de crédit futures.

Dans le cas où un instrument confère à l'émetteur l'option d'exiger le remboursement anticipé ou l'annulation de l'instrument, et où les conditions de l'instrument sont telles qu'il n'est pas certain que l'option soit exercée, la probabilité que l'option soit exercée est évaluée pour déterminer les flux de trésorerie estimés.

La mesure des produits d'intérêts sur les prêts et avances aux clients selon la méthode du taux d'intérêt effectif exige que la Direction applique son jugement, en particulier dans le cas des prêts privilégiés garantis par la Banque à des emprunteurs internationaux, qui constituent le portefeuille International Corporate Lending. Un modèle est utilisé par la Banque pour calculer l'impact de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la base des prêts individuels, en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés tout au long de la durée de vie prévue de l'instrument par rapport à la valeur comptable nette, y compris tous les frais payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres primes ou réductions. Un jugement essentiel concernant l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif au portefeuille International Corporate

Lending est la durée de vie présumée des prêts, déterminant effectivement la période au cours de laquelle le produit des intérêts est comptabilisé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et en conséquence le schéma de comptabilisation du produit sur différents exercices comptables.

La Direction détermine une durée de vie présumée de chaque prêt individuel au sein de son portefeuille International Corporate Lending. La sensibilité à un changement de la durée de vie prévue présumée peut varier sensiblement d'un emprunt à l'autre, en fonction des caractéristiques, des conditions générales de l'opération de prêt sous-jacente et des paramètres inclus dans le calcul du taux d'intérêt effectif respectif, tels que les revenus de commission et les réductions ou primes identifiés au moment de la création.

La Banque possède une expérience historique en ce qui concerne le portefeuille International Corporate Lending lui permettant d'avancer l'hypothèse de durée de vie attendue appliquée à chaque prêt. Par conséquent, la Banque détermine les hypothèses de durée de vie attendue des crédits sur la base de son processus de prévision, qui tient compte des données historiques mais aussi de l'expertise et de l'expérience de la Banque dans ce secteur de crédit spécialisé. Toute modification des hypothèses de durée de vie prévue des prêts est basée sur l'évaluation par la Direction des tendances de marché émergentes (par exemple, l'évolution des taux d'intérêt du marché et la capacité de l'emprunteur à se refinancer dans ces circonstances) et sur des informations spécifiques à l'emprunteur qui indiquent des changements dans les profils de remboursement et l'ampleur de ces changements.

Le niveau de subjectivité requis pour estimer les échéances attendues en ce qui concerne les expositions classées dans le portefeuille International Corporate Lending a considérablement augmenté en raison de l'épidémie de COVID-19, principalement depuis que l'augmentation du risque de crédit subi par ces emprunteurs diminue

leurs capacités de refinancement à plus court terme. À cet égard, le niveau élevé d'incertitude économique découlant de la pandémie a eu un impact sur la situation financière et la performance financière d'un certain nombre d'emprunteurs au sein du portefeuille International Corporate Lending, ce qui a eu un impact négatif sur leur capacité de remboursement. Par conséquent, la détermination des échéances attendues à la suite de l'épidémie a nécessité un niveau significatif de jugement d'expert et l'évaluation effectuée par la Direction pour déterminer les échéances attendues en ce qui concerne les expositions classées dans le portefeuille International Corporate Lending est soumise à un niveau élevé d'incertitude d'estimation.

C'est pourquoi, suite au suivi des échéances attendues par l'équipe Corporate Credit, au cours du processus QPR du 4e trimestre, les échéances attendues pour les emprunteurs par étapes ont également été examinées par l'équipe Credit Risk, approuvées par le comité de gestion du crédit et ratifiées par le comité des risques du Conseil.

Généralement, la détermination des frais considérés comme faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif et donc inclus dans les calculs de taux d'intérêt effectifs est également un critère de jugement pour le portefeuille International Corporate Lending. Toutefois, durant l'exercice en cours, la création de prêts au sein du portefeuille International Corporate Lending a été minime. En conséquence, le jugement à cet égard a été jugé insignifiant par la Banque pour l'année en cours.

### 3.3 Pertes de crédit attendues sur prêts et avances aux clients

La dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti est évaluée sur la base de la description donnée à la note annexe 1.5 de la politique comptable. Les pertes de crédit attendues (« ECL ») sur les prêts et avances représentent la meilleure estimation par la Direction des pertes

de crédit attendues sur les portefeuilles de prêts soumis aux exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 à la fin de la période examinée. À cet égard, la Direction est tenue d'exercer son jugement en définissant ce qui est considéré comme une augmentation significative du risque de crédit ou une probabilité de non-paiement, en déterminant la durée de vie prévue et le point de comptabilisation initiale des instruments financiers, et en faisant des hypothèses et des estimations pour intégrer des informations pertinentes sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions des conditions économiques lors du calcul des pertes de crédit attendues.

L'évaluation des provisions pour pertes sur créances au titre des prêts et avances aux clients conformément aux principes de la norme IFRS 9 nécessite des analyses statistiques complexes et des hypothèses de modélisation, les modèles ECL étant construits et calibrés principalement en référence à des informations historiques relatives aux niveaux de défaut et aux degrés de gravité des pertes. Toutefois, en raison du niveau inhérent d'incertitude d'estimation dans la modélisation de ces aspects du calcul des pertes de crédit attendues (ECL), une part importante de jugement spécialisé est nécessaire pour garantir que les paramètres du modèle produisent des pertes de crédit attendues (ECL) raisonnables et appropriées compte tenu des conditions existantes. À cet égard, l'épidémie mondiale de COVID-19 au début de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 a augmenté le niveau d'incertitude dans la formulation de ces jugements et, bien que les restrictions à la mobilité aient commencé à se détendre sur différents marchés clés, l'incertitude persiste à mesure que les pays sortent de la pandémie à des vitesses différentes, que les mesures de soutien du gouvernement se déploient et que de nouveaux variants du virus continuent d'éprouver l'efficacité des programmes de vaccination. Un degré accru de jugement spécialisé a donc été requis afin de s'assurer que l'impact de la pandémie a été pris en compte dans tous les aspects du calcul des pertes

de crédit attendues (ECL), en particulier au niveau du portefeuille International Corporate Lending de la Banque.

Pour les prêts au sein du portefeuille International Corporate Lending de la Banque, le jugement est d'abord requis pour déterminer s'il existe des preuves objectives qu'une exposition est dépréciée. Lors de la réalisation de cette évaluation, la Direction applique un niveau de jugement important dans l'évaluation de toutes les informations pertinentes sur les indicateurs de probabilité de non-paiement, y compris la prise en compte des facteurs qui indiquent immédiatement une détérioration de la situation financière des emprunteurs, mais aussi des facteurs qui ont un impact sur les perspectives des emprunteurs affectant leur capacité de paiement, tel que cela est décrit à la note annexe 1.5. Un niveau de jugement plus élevé est requis pour les prêts aux emprunteurs présentant des signes continus de difficulté financière similaires à ceux rencontrés au cours de l'exercice précédent, et pour les emprunteurs qui affichent de meilleures performances par rapport à l'exercice précédent, afin de comprendre si les améliorations sont durables à l'avenir. Ces jugements sont reflétés dans les prévisions de flux de trésorerie prévues dans différents scénarios pour les emprunteurs de niveau 2, en particulier lors de l'évaluation de leur probabilité de non-paiement.

L'évaluation des provisions pour pertes sur créances au titre des expositions faisant l'objet d'un défaut est effectuée par le biais d'un modèle développé en interne basé sur la meilleure estimation par la Direction de la valeur actuelle des flux de trésorerie qui devraient être reçus selon plusieurs scénarios prévisionnels. Comme décrit à la note 2.2.1, la Banque utilise une approche DCF. Lors de l'estimation des flux de trésorerie pour les expositions en défaut au sein du portefeuille International Corporate Lending, la Direction formule des jugements sur la situation financière d'un débiteur et les perspectives de remboursement futures, en tenant compte des plans de la Direction

pour atteindre la croissance dans l'environnement actuel. À cet égard, le jugement est appliqué pour estimer les flux de trésorerie futurs attendus de chaque emprunteur selon les différents scénarios, attribuer des probabilités à ces scénarios et déterminer des taux d'actualisation appropriés reflétant les caractéristiques spécifiques de l'emprunteur. La détermination des flux de trésorerie opérationnels dans plusieurs scénarios nécessite un niveau de jugement important afin de saisir de manière adéquate l'impact global de la pandémie dans une évaluation holistique.

Les estimations des flux de trésorerie recouvrables pour chaque emprunteur défaillant sont examinées de façon indépendante et contestées par la fonction de risque de crédit de la Banque, et approuvées par le comité de gestion des crédits de la Banque.

En 2021 et en 2020, la Banque a étendu les mesures de renégociation de crédit aux emprunteurs rencontrant des difficultés financières en acceptant de modifier les conditions de paiement contractuelles des crédits afin d'améliorer les possibilités d'encaissement ou d'éviter un défaut. Lorsque des activités de renégociation sont présentes, des niveaux plus élevés de jugement et d'incertitude d'estimation sont impliqués dans la détermination de leurs conséquences sur les provisions pour pertes sur créances. Suite à l'épidémie, un certain nombre d'emprunteurs classés dans le portefeuille International Corporate Lending ont rencontré des difficultés financières, conduisant à une restructuration de la dette. Sur ce point, un jugement important a été requis pour déterminer si les conditions contractuelles ont été modifiées de façon importante, ce qui a nécessité la décomptabilisation du ou des instruments financiers liquidés et la comptabilisation du ou des nouveaux instruments financiers. En outre, si une telle restructuration conduit à la comptabilisation de nouveaux instruments financiers ou à la comptabilisation continue de la dette préalablement restructurée, la détermination des niveaux relatifs de la dette post-restructuration et l'évaluation des provisions

pour pertes sur créances associées sont également considérées comme hautement discrétionnaires.

Pour les expositions classées en niveau 1 et en niveau 2 du portefeuille International Corporate et toutes les expositions au sein du portefeuille Dutch Mortgage, la Banque mesure les provisions pour pertes sur créances sur la base de modèles complexes avec un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes. En particulier, en ce qui concerne le portefeuille International Corporate, compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19, le niveau d'incertitude d'estimation a été exacerbé en ce qui concerne :

- (i) la modélisation des probabilités de défaut ponctuelles et des pertes en cas de défaut ;
- (ii) la prévision de scénarios macroéconomiques aux fins de l'estimation des provisions pour pertes sur créances pondérées en fonction de la probabilité ;
- (iii) la détermination des échéances attendues des facilités, en particulier dans le cas des entreprises internationales classées en niveau 2 ; et
- (iv) l'évaluation d'une éventuelle augmentation significative du risque de crédit, qui comprend une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, tels que cela est décrit à la note annexe 1.5.

Les modèles Probabilités de défaut (PD), Pertes en cas de défaut (LGD) et Expositions en cas de défaut (EAD) utilisés pour la mesure des provisions pour pertes sur créances sont développés par un fournisseur externe, ce qui permet d'estimer ces trois paramètres de risque clés au niveau de la facilité à l'aide de modèles statistiques, principalement en comparant les caractéristiques spécifiques de l'exposition par rapport à un ensemble de données sous-jacent. En particulier, les probabilités de défaut (PD) et les pertes en cas de défaut (LGD) sont développées sur la base de leur nom en référence à l'historique des défauts et des pertes d'emprunteurs comparables ayant des

caractéristiques similaires en termes de taille, de secteur et de pays d'exercice.

À cet égard, la méthodologie ainsi que les hypothèses et le paramétrage utilisés pour le calibrage du modèle sont revus régulièrement par la Direction afin de s'assurer que le résultat du modèle reste approprié compte tenu du défaut observé et de l'historique des pertes de crédit. En raison de l'apparition de la pandémie, un niveau important de jugement était nécessaire pour évaluer le caractère approprié et raisonnable continu des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (LGD) ponctuelles déterminées par les modèles statistiques. À cet égard, il convient de mentionner que le modèle IFRS 9 de la Banque pour la détermination des probabilités de défaut ponctuelles est particulièrement sensible aux données du marché des actions. Par conséquent, compte tenu du niveau accru d'incertitude entourant les reprises après la pandémie de COVID-19 et de la possibilité que les cours des actions soient influencés par des facteurs non liés à la solvabilité, un niveau significatif de jugement d'expert est nécessaire pour déterminer le caractère raisonnable des résultats du modèle ECL. À cet égard, la Banque a eu recours à l'application de couches supplémentaires, tel que cela est décrit plus en détail à la note 2.2.7 des états financiers.

De même, un jugement important a également été nécessaire pour la modélisation et la sélection des prévisions macroéconomiques, ainsi que pour le calibrage des gravités et des pondérations de probabilité respectives des scénarios macroéconomiques utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues (ECL). À cet égard, le jugement a été renforcé par le niveau accru d'incertitude déclenché par les conditions économiques et socio-politiques sans précédent actuellement rencontrées dans tous les pays et secteurs. À cet égard, un certain nombre d'hypothèses de modélisation sont nécessaires, se basant sur un jugement spécialisé, afin de se faire une idée de l'horizon temporel prévu

pour que l'économie mondiale revienne à son niveau antérieur à la COVID-19 ; de l'impact de la pandémie sur les variables macroéconomiques dans des pays et des secteurs spécifiques ; de la possibilité de nouvelles vagues d'infections et de l'apparition de variants du virus ; de l'efficacité de la vaccination au niveau national ; et de l'efficacité des programmes d'aide gouvernementaux et des mesures d'assistance réglementaires.

Ainsi, au 31 décembre 2021, l'évolution de plusieurs scénarios macroéconomiques prévisionnels prenant en compte l'ensemble de ces variables constitue un élément clé de l'incertitude d'estimation pour mesurer les provisions pour pertes sur créances. En outre, comme décrit dans la note annexe 2.2.7 des états financiers, la Banque a appliqué un ajustement post-modèle pour aligner les scénarios des fournisseurs externes sur les projections macroéconomiques du personnel de la BCE publiées en décembre 2021, en ajustant le nombre, la sélection et les pondérations de probabilité aux prévisions macroéconomiques modélisées du fournisseur externe qui remet à la Banque les scénarios modélisés applicables aux fins de la modélisation ECL.

Par conséquent, compte tenu de la forte subjectivité des scénarios de prévision et de la sensibilité des pertes de crédit attendues (ECL) aux principales modifications du nombre, de la sélection et des pondérations de probabilité applicables aux différents scénarios, la Banque a recalculé les pertes de crédit attendues (ECL) dans les différents scénarios en appliquant une pondération de 100 % à chaque scénario, ainsi qu'en réévaluant les pondérations de probabilité aux sévérités de scénario déterminées par le fournisseur externe au cours de l'année précédente, c'est-à-dire avant tout ajustement post-modèle. La conséquence de cette incertitude sur le résultat des pertes de crédit attendues (ECL) est indiquée dans l'analyse de sensibilité des provisions pour pertes sur créances mesurées aux 31 décembre 2021 et 2020 présentée à la note annexe 2.2.7 des états financiers.

La détermination des échéances attendues, particulièrement pertinentes pour les expositions en niveau 2, au sein du portefeuille International Corporate Lending, est basée sur l'échéance comportementale, reflétant les attentes de la Direction quant à l'exercice d'options de remboursement anticipé, en fonction de la capacité des emprunteurs à refinancer leur dette sur le marché libre. À cet égard, le niveau de subjectivité dans la détermination des échéances attendues a sensiblement augmenté compte tenu de l'épidémie, principalement parce que l'augmentation du risque de crédit de ces emprunteurs diminue leurs capacités de refinancement à court terme. Dans ce contexte, la Direction continue de surveiller les échéances attendues des emprunteurs au niveau 2 en se référant aux informations spécifiques des emprunteurs ainsi qu'en comparant le calendrier attendu des recouvrements futurs aux résultats réels pour s'assurer qu'ils restent appropriés.

L'identification des événements d'augmentation significative du risque de crédit (SICR), en particulier en ce qui concerne le portefeuille International Corporate Lending, a également été rendue plus complexe suite à l'épidémie, car un jugement important est nécessaire pour évaluer la gravité de l'impact de la pandémie sur la performance financière et la situation financière de ces emprunteurs. À cet égard, en 2021, la Banque

a continué à s'appuyer sur ses critères qualitatifs d'échelonnement, en particulier par l'introduction de plafonnements des notations implicites et de rétrogradations par crans pour s'assurer que les risques spécifiques de l'emprunteur à la fin de la période de reporting financier sont pris en compte aussi rapidement que possible.

### 3.4 Jugements liés à l'impôt différé

La Banque a comptabilisé les actifs d'impôt différés dans la mesure où ils sont recouvrables par le biais des bénéfices imposables futurs attendus. Un jugement important est exercé dans l'évaluation de la probabilité et de l'adéquation des bénéfices imposables futurs et des résorptions futures de différences temporaires existantes. Ceci est basé sur l'appréciation de la Direction selon laquelle il est probable que la Banque aura des bénéfices imposables sur lesquels les pertes fiscales non utilisées et les différences temporaires déductibles peuvent être utilisées. En règle générale, pour déterminer les montants des actifs d'impôt différé à comptabiliser, la Direction utilise les informations historiques sur la rentabilité et, le cas échéant, les résultats d'exploitation prévus, sur la base de plans d'affaires approuvés et d'autres considérations pertinentes.

## 4. Soldes auprès des banques centrales

	2021 K €	2020 K €
Au coût amorti :		
Soldes auprès de banques centrales	<b>187 005</b>	311 672

Au 31 décembre 2021, les soldes détenus auprès des banques centrales comprennent des dépôts de réserve d'un montant de 19,6 millions d'euros (2020 : 17,1 millions d'euros) liés à l'obligation de constitution de réserves obligatoires en vertu du règlement (CE) n° 1745/2003 de la BCE portant un intérêt de 0 % par an. Les autres soldes auprès de la banque centrale à hauteur de 69,4 millions

d'euros (2020 : 209,3 millions d'euros) sont soumis à un taux d'intérêt négatif de 0,5 % (2020 : taux d'intérêt négatif de 0,5 %) par an.

Les soldes auprès des banques centrales figurant dans le tableau précédent s'entendent nets de provisions pour pertes sur créances d'un millier d'euros aux 31 décembre 2021 et 2020.

## 5. Instruments financiers dérivés

Par l'intermédiaire de MeDirect Malta, la Banque a établi des lignes dérivées avec des contreparties pour acheter des swaps de change, des swaps de taux d'intérêt et d'autres instruments appropriés approuvés pour couvrir les risques.

La Banque utilise des swaps de change de gré à gré pour couvrir son exposition aux variations des taux de change. Tous les swaps de change arrivent à échéance dans les 2 mois (2020 : 12 mois) à compter de la date de clôture.

La Banque utilise des swaps de taux d'intérêt de gré à gré pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt émanant d'un portefeuille d'hypothèques à taux fixe (voir note ci-dessous : couverture macroéconomique à la juste valeur selon la version dite « carve-out » de l'IAS 39 adoptée

par l'UE). Les bénéfices nets sur les instruments de couverture associés au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 étaient de 48,3 millions d'euros (2020 : pertes nettes de 12,4 millions d'euros). Les pertes nettes sur les éléments couverts survenant au cours de l'exercice imputables au risque couvert s'élevaient à 47,7 millions d'euros (2020 : plus-values nettes de 10,9 millions d'euros).

Les swaps de change et de taux d'intérêt sont des engagements à échanger un ensemble de flux de trésorerie contre un autre, ce qui entraîne un échange économique de devises ou de taux d'intérêt (par exemple, un taux fixe pour un taux variable).

	2021 K €	2020 K €
Actifs financiers dérivés	<b>36 397</b>	344
Passifs financiers dérivés	<b>988</b>	13 356

La Banque applique la comptabilité de couverture à la juste valeur à un niveau micro-économique, auquel cas un élément est couvert par un ou plusieurs instruments de couverture ainsi qu'à un niveau macro-économique, auquel cas un portefeuille d'éléments est couvert par plusieurs instruments de couverture. Pour les opérations de « macrocouverture » du risque de taux d'intérêt, la Banque applique la version « carve-out » de l'IAS 39 adoptée par l'UE. Les règles de « carve-out » de l'UE en matière de macro-couverture permettent de visualiser un groupe de dérivés (ou proportions) en combinaison et conjointement désignés comme instrument de couverture et de supprimer certaines des limites de la comptabilité de couverture à la juste valeur relatives aux positions nettes des prêts, aux dépôts à vue et aux stratégies de sous-couverture. Ainsi, les expositions aux taux d'intérêt sur les financements au détail (épargne et comptes à vue) et les hypothèques néerlandaises sont initialement compensées. L'exposition restante est couverte dans une couverture de portefeuille, en utilisant la version « carve-out » de l'IAS 39 adoptée par l'UE, dans laquelle une partie du portefeuille de prêts hypothécaires de détail est désignée comme un élément couvert à des fins de comptabilité de couverture. La Banque applique les types de comptabilité de couverture suivants :

### Couvertures à la juste valeur

#### *Couverture du risque de taux d'intérêt relatif aux prêts et avances aux clients (macro-couverture)*

Le portefeuille couvert comprend des hypothèques à taux fixe de MeDirect Belgium (voir note annexe 7). Il s'agit de créances hypothécaires dont la période d'intérêt à taux fixe est supérieure à six mois. Les instruments de couverture sont des swaps de taux d'intérêt conclus dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt dans la procédure de gestion de l'actif et du passif (« ALM »). Le risque couvert est le risque de variation de la juste valeur du portefeuille imputable aux variations des taux d'intérêt du marché. Les évaluations de l'efficacité sont effectuées sur une base rétrospective et prospective, en utilisant la méthode de compensation du dollar.

#### *Couverture du risque de taux d'intérêt sur les investissements (micro-couverture)*

Le risque de taux d'intérêt sur des investissements à revenu fixe spécifiques (voir note annexe 8), sur une base individuelle, est couvert en échangeant le coupon contre un taux d'intérêt variable à l'aide de swaps de taux d'intérêt. Le pays ou le spread de crédit n'est pas couvert. Les couvertures offrent une protection contre les variations de la juste valeur des investissements à revenu fixe pertinents imputables aux variations des taux d'intérêt du marché. Les évaluations de l'efficacité sont effectuées sur une base rétrospective et prospective, en utilisant la méthode de compensation du dollar.

## Notes annexes aux états financiers

Les justes valeurs des dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés comme instruments de couverture dans des couvertures à la juste valeur, ainsi que les montants notionnels y afférents, en faisant la distinction entre les micro-couvertures et les macro-couvertures aux fins de la comptabilité de couverture, sont les suivantes :

	Notionnel 2021 K €	Juste valeur 2021 K €	Notionnel 2020 K €	Juste valeur 2020 K €
<b>Dérivés détenus à des fins de transaction - Actifs</b>				
Type d'instrument :				
- Swaps de change	101	1	26 335	168
		<u>1</u>		<u>168</u>
<b>Dérivés détenus à des fins de transaction - Passifs</b>				
Type d'instrument :				
- Swaps de change	84 687	(830)	117 590	(1 137)
- Swaps de taux d'intérêt	200 000	(57)	-	-
		<u>(887)</u>		<u>(1 137)</u>
<b>Dérivés nets détenus à des fins de transaction</b>		<u>(886)</u>		<u>(969)</u>
<b>Dérivés désignés comme instruments de couverture dans des couvertures à la juste valeur - Actifs</b>				
Type d'instrument :				
- Swaps de taux d'intérêt arrivant à échéance dans				
Plus d'un an et moins de cinq ans				
- Macro-couvertures	372 859	2 923	17 200	8
Plus de cinq ans				
- Macro-couvertures	884 317	33 473	45 400	168
		<u>36 396</u>		<u>176</u>
<b>Dérivés désignés comme instruments de couverture dans les couvertures à la juste valeur - Passifs</b>				
Type d'instrument :				
- Swaps de taux d'intérêt arrivant à échéance dans				
Plus d'un an et moins de cinq ans				
- Macro-couvertures	79 360	(64)	236 536	(930)
Plus de cinq ans				
- Macro-couvertures	8 900	(37)	563 900	(11 289)
		<u>(101)</u>		<u>(12 219)</u>
Dérivés nets désignés comme instruments de couverture dans les couvertures à la juste valeur		<u>36 295</u>		<u>(12 043)</u>

Les valeurs comptables et l'ajustement cumulé de la base pour les hypothèques à taux fixe et les investissements à revenu fixe sont respectivement inclus dans l'état de la situation financière dans Prêts et avances aux clients et dans Investissements – Portefeuille de trésorerie, et sont par conséquent indiqués dans les notes 7 et 8.

## 6. Prêts et avances à des institutions financières

	2021 K €	2020 K €
Au coût amorti :		
Remboursables sur demande et à court terme	<b>85 596</b>	110 121
Emprunts à terme et avances	<b>1 810</b>	1 000
	<b>87 406</b>	111 121

Au 31 décembre 2021, 6,2 millions d'euros (2020 : 20,2 millions d'euros) de prêts et avances de la Banque aux institutions financières étaient donnés en garantie, dont la plupart concernaient le financement de l'achat d'hypothèques néerlandaises s'élevant à 6,1 millions d'euros (2020 : 20,1 millions d'euros).

Aux 31 décembre 2021 et 2020, un montant d'1 million d'euros sous forme de liquidités a été versé à un fonds de compensation des dérivés détenu par Eurex Clearing AG. Le fonds de compensation protège les membres contre les pertes jusqu'à ce qu'ils quittent le fonds de compensation.

Outre ce qui précède, les actifs grevés restants de la Banque s'élevant à 49,2 millions d'euros (2020 : 53,3 millions d'euros) concernent principalement les exigences de marge sur les instruments de couverture attribuables à l'activité Dutch Mortgage.

Les prêts et avances à des institutions financières aux 31 décembre 2021 et 2020 n'étaient ni en souffrance ni dépréciés et aucune mesure de renégociation n'était appliquée par la Banque à cet égard. En outre, les prêts et avances à des institutions financières dans le tableau ci-dessus sont présentés nets des provisions pour pertes sur créances s'élevant à zéro aux 31 décembre 2021 et 2020.

## 7. Prêts et avances aux clients

	2021 K €	2020 K €
Portefeuille International Corporate Lending		
- Emprunts à terme et avances : entreprises	217 499	100 754
Portefeuille Dutch Mortgage		
- Emprunts à terme et avances : détail	1 606 014	1 078 555
Prêts et avances bruts aux clients	1 823 513	1 179 309
Moins : provisions pour pertes sur créances	(2 697)	(8 841)
	<b>1 820 816</b>	<b>1 170 468</b>

	Portefeuille International Corporate Lending		Portefeuille Dutch Mortgage		Total	
	2021 K €	2020 K €	2021 K €	2020 K €	2021 K €	2020 K €
<b>Provisions pour pertes sur créances :</b>						
- Provisions comptabilisées en niveau 1	(901)	(1 092)	(71)	(97)	(972)	(1 189)
- Provisions comptabilisées en niveau 2	(1 416)	(402)	(62)	(32)	(1 478)	(434)
- Provisions comptabilisées en niveau 3	(231)	(7 200)	(16)	(18)	(247)	(7 218)
	<b>(2 548)</b>	<b>(8 694)</b>	<b>(149)</b>	<b>(147)</b>	<b>(2 697)</b>	<b>(8 841)</b>

Le portefeuille Dutch Mortgage de la Banque repris dans le tableau précédent comprend un ajustement de juste valeur/base négatif d'un montant de 37,1 millions d'euros (2020 : ajustement de juste valeur/base positif de 10,5 millions d'euros) imputable aux prêts d'une valeur comptable de 1,5 milliard d'euros (2020 : 0,9 milliard d'euros) pour lesquels des swaps de taux d'intérêt ont été conclus dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt de la procédure ALM afin de couvrir le risque de change à la juste valeur du portefeuille imputable aux variations des taux d'intérêt du marché (voir note annexe 5). Le mouvement a entraîné des pertes sur éléments couverts imputables au risque couvert s'élevant à 47,7 millions d'euros (2020 : plus-values de 10,9 millions d'euros), comme indiqué à la note annexe 24 des présents états financiers.

Comme indiqué plus en détail à la note annexe 17, au 31 décembre 2021, les prêts hypothécaires néerlandais de détail s'élevant à 734,6 millions d'euros (2020 : 590,2 millions d'euros) ont été titrisés par le biais de deux transactions de titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (« RMBS »). Étant donné que MeDirect Belgium considérait que les risques et avantages avaient été conservés, ceux-ci ont été

comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Banque aux 31 décembre 2021 et 2020.

Tout au long de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021, MeDirect Belgium n'a pas décomptabilisé des prêts et avances à une société européenne (2020 : 17,2 millions d'euros) suite à des procédures de restructuration. En décembre 2020 comme à la date de la restructuration, les provisions pour pertes sur créances comptabilisées au titre de ces instruments financiers s'élevaient à 7,6 millions d'euros. Au cours de l'année 2020, ces instruments financiers ont été remplacés par de nouveaux prêts et avances à la clientèle d'une valeur comptable brute de 10,4 millions d'euros qui ont été classés en tant que détention pour collecter des actifs financiers évalués au coût amorti lors de la comptabilisation initiale. À cet égard, au cours de l'exercice 2020, la restructuration a entraîné un impact positif net sur le résultat de 0,7 million d'euros. La détention des nouveaux prêts et avances aux clients constitue la poursuite de l'interaction avec ce client.

Au 31 décembre 2021, les prêts et avances bruts aux clients de la Banque s'élevant à 1,8 million d'euros (2020 : 25,4 millions d'euros) ont été classés en niveau 3.

## 8. Portefeuilles Treasury et Securitisation Investissements

### Portefeuille Treasury Investissements

	2021 K €	2020 K €
Investissements évalués au coût amorti, y compris l'ajustement de base imputable au risque couvert		
- Dettes et autres titres à revenu fixe	55 671	75 962
- Moins : provisions pour pertes sur créances	(1)	(16)
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
- Dettes et autres titres à revenu fixe	436 523	437 124
	<b>492 193</b>	<b>513 070</b>
<b>Provisions pour pertes sur créances :</b>		
- Sur les investissements évalués au coût amorti	1	16
- Sur titres de créance et autres titres à revenu fixe évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12	120
	<b>13</b>	<b>136</b>

	Évalué au coût amorti		Évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
	2021 K €	2020 K €	2021 K €	2020 K €
<b>Titres de créance et autres titres à revenu fixe</b>				
Émis par des organismes publics				
- gouvernements nationaux et régionaux étrangers	25 194	35 296	66 083	78 826
- supranationaux	30 476	30 642	4 019	4 027
Émis par d'autres organismes				
- banques étrangères	-	10 008	296 083	354 271
- entreprises	-	-	70 338	-
	<b>55 670</b>	<b>75 946</b>	<b>436 523</b>	<b>437 124</b>

### Statut de cotation

- cotés sur des bourses étrangères reconnues	55 670	75 946	436 523	437 124
--	--------	--------	---------	---------

	Évalué au coût amorti		Évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
	2021 K €	2020 K €	2021 K €	2020 K €
<b>Exercice clôturé le 31 décembre</b>				
Au début de l'année	75 946	76 352	437 124	342 398
Ajouts	-	-	120 911	259 928
Cessions/rachats	(20 000)	-	(114 263)	(163 038)
Bénéfices sur éléments couverts imputables au risque couvert	-	-	-	210
Amortissement de prime/réduction	(291)	(390)	(5 265)	(5 492)
Variations de la juste valeur	-	-	(2 091)	3 238
Variation des provisions pour pertes sur créances	15	(16)	107	(120)
	<b>55 670</b>	<b>75 946</b>	<b>436 523</b>	<b>437 124</b>

Les titres de placement d'une valeur nominale de 390,7 millions d'euros sont mis en gage en garantie auprès d'Eurex contre une offre de facilités d'emprunt (2020 : 147,1 millions d'euros). Celles-ci comprennent les titres de placement détenus au bilan d'une valeur comptable de 394,4 millions d'euros (2020 : 150 millions d'euros).

La valeur en espèces des facilités d'emprunt non utilisées (marge) au 31 décembre 2021 qui sont garanties par des titres de placement s'élevait à 390,7 millions d'euros (2020 : 147,1 millions d'euros).

Les titres de placement d'une valeur nominale de 95,6 millions d'euros (2020 : 353,5 millions d'euros) et d'une valeur comptable de 98,3 millions d'euros (2020 : 363 millions) sont également mis en gage dans le cadre de la coopération avec Blauwtrust Groep pour accéder à leur plateforme multi-investisseurs afin d'acheter des hypothèques néerlandaises nouvellement créées.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la Banque n'avait aucun engagement à acheter d'autres titres de placement.

### Portefeuille Securitisation Investissements

	2021 K €	2020 K €
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
- Dettes et autres titres à revenu fixe	<b>347 972</b>	125 952
	<b>Évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	
	2021 K €	2020 K €
<b>Exercice clôturé le 31 décembre</b>		
Au début de l'année	<b>125 952</b>	125 738
Ajouts	<b>292 296</b>	-
Ventes	<b>(70 000)</b>	-
Amortissement de prime/réduction	-	1
Variations de la juste valeur	<b>(276)</b>	213
	<b>347 972</b>	125 952

La Banque a acquis des parts dans des opérations de CLO gérées par des entités tierces correspondant à des tranches bénéficiant de la notation de crédit la plus élevée dans ces structures de CLO. Ces parts acquises dans des opérations de CLO sont cotées sur des bourses reconnues mais ne sont pas négociées de manière centralisée. Les actifs sous-jacents à ces opérations de CLO sont des prêts à effet de levier, principalement

des prêts prioritaires à effet de levier garantis, et des obligations d'entreprises à haut rendement. Ces positions, qui s'élèvent à 348,0 millions d'euros au total au 31 décembre 2021 (2020 : 126,0 millions d'euros), sont détenues dans un modèle économique de « détention pour la collecte et la vente » et évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

## 9. Biens et équipements

	Améliorations des locaux	Matériel informatique	Autres équipements	Installations et aménagements	Véhicules à moteur	Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
<b>Au 1er janvier 2020</b>							
Coût	53	109	39	273	142	1 770	2 386
Amortissements cumulés	(4)	(76)	(7)	(87)	(142)	(219)	(535)
Montant net comptable	49	33	32	186	-	1 551	1 851
<b>Exercice clôturé le 31 décembre 2020</b>							
Au début de l'année	49	33	32	186	-	1 551	1 851
Ajouts	-	95	11	-	-	966	1 072
Amortissements de l'exercice	(6)	(26)	(11)	(25)	-	(410)	(478)
En fin d'exercice	43	102	32	161	-	2 107	2 445
<b>Au 31 décembre 2020</b>							
Coût	53	204	50	273	142	2 736	3 458
Amortissements cumulés	(10)	(102)	(18)	(112)	(142)	(629)	(1 013)
Montant net comptable	43	102	32	161	-	2 107	2 445
<b>Exercice clôturé le 31 décembre 2021</b>							
Au début de l'année	43	102	32	161	-	2 107	2 445
Ajouts	-	36	10	-	-	345	391
Amortissements de l'exercice	(6)	(40)	(13)	(26)	-	(446)	(531)
En fin d'exercice	37	98	29	135	-	2 006	2 305
<b>Au 31 décembre 2021</b>							
Coût	53	240	60	273	142	3 081	3 849
Amortissements cumulés	(16)	(142)	(31)	(138)	(142)	(1 075)	(1 544)
Montant net comptable	37	98	29	135	-	2 006	2 305

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la Banque exploitait un bien immobilier détenu conformément à un contrat de location. Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation présentés dans le tableau précédent reflètent les actifs suivants liés aux contrats de location :

	2021 K €	2020 K €
Locaux	1 044	1 211
Matériel informatique	957	890
Autres équipements	5	6
	<b>2 006</b>	<b>2 107</b>

## Notes annexes aux états financiers

La variation de la valeur comptable des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation est analysée dans le tableau suivant :

	Améliorations des locaux K €	Matériel informatique K €	Autres équipements K €	Total K €
<b>Au 1er janvier 2020</b>				
Coût	614	1 141	19	1 774
Amortissements cumulés	(51)	(155)	(17)	(223)
Montant net comptable	563	986	2	1 551
<b>Exercice clôturé le 31 décembre 2020</b>				
Au début de l'année	563	986	2	1 551
Ajouts	851	114	-	965
Amortissements de l'exercice	(203)	(210)	4	(409)
En fin d'exercice	1 211	890	6	2 107
<b>Au 31 décembre 2020</b>				
Coût	1 465	1 255	19	2 739
Amortissements cumulés	(254)	(365)	(13)	(632)
Montant net comptable	1 211	890	6	2 107
<b>Exercice clôturé le 31 décembre 2021</b>				
Au début de l'année	1 211	890	6	2 107
Ajouts	-	345	-	345
Amortissements de l'exercice	(167)	(278)	(1)	(446)
En fin d'exercice	1 044	957	5	2 006
<b>Au 31 décembre 2021</b>				
Coût	1 465	1 600	19	3 084
Amortissements cumulés	(421)	(643)	(14)	(1 078)
Montant net comptable	1 044	957	5	2 006

Les passifs de location correspondants sont présentés et analysés à la note annexe 20 de ces états financiers.

Il n'y a eu aucun coût d'emprunt immobilisé lié à l'acquisition de biens et d'équipements au cours de l'exercice (2020 : néant).

## 10. Immobilisations incorporelles

	Logiciels informatiques K €	Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation K €	Total K €
<b>Au 1er janvier 2020</b>			
Coût	2 135	5 450	7 585
Amortissement cumulé	(97)	(716)	(813)
Montant net comptable	2 038	4 734	6 772
<b>Exercice clôturé le 31 décembre 2020</b>			
Au début de l'année	2 038	4 734	6 772
Ajouts	(22)	1 072	1 050
Frais d'amortissement et de dépréciation de l'exercice	(386)	(1 660)	(2 046)
En fin d'exercice	1 630	4 146	5 776
<b>Au 31 décembre 2020</b>			
Coût	2 113	6 522	8 635
Amortissement cumulé	(483)	(2 376)	(2 859)
Montant net comptable	1 630	4 146	5 776
<b>Exercice clôturé le 31 décembre 2021</b>			
Au début de l'année	1 630	4 146	5 776
Ajouts	106	105	211
Frais d'amortissement et de dépréciation de l'exercice	(416)	(1 105)	(1 521)
En fin d'exercice	1 320	3 146	4 466
<b>Au 31 décembre 2021</b>			
Coût	2 219	6 627	8 846
Amortissement cumulé	(899)	(3 481)	(4 380)
Montant net comptable	1 320	3 146	4 466

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation repris dans le tableau précédent concernent les logiciels informatiques loués. Les passifs de location correspondants sont présentés et analysés à la note annexe 20 de ces états financiers.

Il n'y a eu aucun coût d'emprunt immobilisé lié à l'acquisition de logiciels au cours de l'exercice (2020 : néant).

## 11. Actifs et passifs d'impôt différé

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs fiscaux en cours par les passifs fiscaux en cours et lorsque les impôts sur le résultat différés dépendent de la même autorité fiscale.

	2021 K €	2020 K €
Actifs d'impôt différé	7 876	7 602
Passifs d'impôt différé	-	(329)
Actifs d'impôt différé nets	7 876	7 273

Les actifs et passifs d'impôt différé sont imputables aux éléments suivants :

	2021 K €	2020 K €
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	274	(329)
Pertes fiscales non utilisées	6 895	5 317
provisions pour pertes sur créances	707	2 285
Actifs d'impôt différé nets	7 876	7 273

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires selon la méthode du report variable et sont évalués aux taux d'imposition qui sont censés s'appliquer à la période au cours de laquelle l'actif est réalisé ou au cours de laquelle le passif est réglé sur la base des taux d'imposition (et des

lois fiscales) qui ont été substantiellement adoptés à la fin de la période examinée. Les principaux taux d'imposition utilisés sont de 25 % (2020 : 25 %) vis-à-vis de l'administration fiscale belge.

Variations de l'impôt différé au cours de l'exercice :

	Au début de l'exercice K €	Reconnu dans le compte de résultat K €	Reconnu dans les autres éléments du résultat global K €	À la fin de l'exercice K €
<b>Exercice clôturé le 31 décembre 2021</b>				
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(329)	-	603	274
Pertes fiscales non utilisées	5 317	1 578	-	6 895
Provisions pour pertes sur créances	2 285	(1 578)	-	707
	7 273	-	603	7 876

	Au début de l'exercice K €	Reconnu dans le compte de résultat K €	Reconnu dans les autres éléments du résultat global K €	À la fin de l'exercice K €
<b>Exercice clôturé le 31 décembre 2020</b>				
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	402	-	(731)	(329)
Pertes fiscales non utilisées	2 487	2 830	-	5 317
Provisions pour pertes sur créances	505	1 780	-	2 285
	3 394	4 610	(731)	7 273

## Notes annexes aux états financiers

En appliquant son jugement dans la comptabilisation des actifs d'impôts différés, la Direction de la Banque a évalué toutes les informations disponibles, en particulier la croissance future de l'activité et les projections de bénéfices. Sur ce point, les prévisions financières les plus récentes approuvées par la Direction couvrent une période de cinq ans et les prévisions ont été extrapolées au-delà de cinq ans en supposant que la performance reste constante après la cinquième année. Les jugements les plus importants de la Direction sous-tendant les résultats financiers des prévisions financières les plus récentes approuvées par la Direction ont porté sur (i) le taux de croissance prévu des activités de prêt et de gestion de patrimoine ; (ii) l'évolution de la marge d'intérêt nette ; et (iii) la baisse du ratio coût-revenu dans le temps.

Les hypothèses les plus importantes soutenant la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé comprennent les hypothèses de croissance relatives aux actifs sous gestion (« AuM ») imputables à l'activité de gestion de patrimoine, ainsi que les taux d'intérêt attendus à imputer sur des catégories spécifiques de prêts hypothécaires à l'avenir et les hypothèses de coûts de financement futurs de la Banque.

Le tableau suivant montre l'effet sur les actifs d'impôt différé de la Banque des changements raisonnablement possibles dans les hypothèses les plus importantes soutenant la comptabilisation des actifs d'impôt différé :

Hypothèse	Mouvements	Impact des actifs d'impôt différé Millions€
- Taux d'intérêt liés à des catégories spécifiques de prêts hypothécaires créés en Belgique	+ 5 %	1,5
	- 5 %	-2,1
- Croissance du TCAC des prévisions d'AuM par rapport à l'activité de gestion de patrimoine	+ 5 %	0,9
	- 5 %	-1,3
- Coûts de financement moyens prévus en Belgique	+ 5 %	-1,3
	- 5 %	0,7

Au 31 décembre 2021, la Banque avait des pertes fiscales non utilisées pour lesquelles elle a pris la décision de ne pas comptabiliser d'actifs d'impôt différé d'un montant de 9,1 millions d'euros (2020 : 2,5 millions d'euros) étant donné que le changement d'activité future axé sur l'activité hypothécaire dans la région du Benelux, tel que le rapport des administrateurs l'indiquait, peut prolonger la période requise pour l'utilisation de ces avantages fiscaux. Les avantages fiscaux non utilisés n'expirent pas

La Banque a comptabilisé les actifs d'impôts différés mentionnés ci-dessus sur la base du fait que la Direction estime qu'il existe des éléments probants qui indiquent qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible sur lequel les pertes fiscales reportées peuvent être imputées. L'évaluation par la Direction de la disponibilité probable de futurs bénéfices imposables sur lesquels récupérer les actifs d'impôt différé tient compte du fait que la Direction dispose d'un processus de prévision solide et que les projections sont cohérentes avec les hypothèses des administrateurs concernant l'avenir de la Banque.

Bien que les administrateurs reconnaissent que le niveau des bénéfices imposables est plus difficile à prédire pour les années à venir, ils ont évalué et conclu que le montant des bénéfices imposables prévus pour les sept années à venir est plus susceptible que jamais de se produire.

La Banque a estimé l'impact que les variations du taux de croissance des AuM, des taux d'intérêt hypothécaires attendus et des coûts de financement auront sur la valeur comptable des actifs d'impôt différé comptabilisés au 31 décembre 2021.

par la suite et la non-comptabilisation de ces actifs d'impôt différé n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie futurs de la Banque et sur sa capacité à utiliser ces avantages fiscaux à l'avenir.

Les actifs d'impôt différé comptabilisés au 31 décembre 2021 devraient être recouverts ou réglés principalement après plus de 12 mois à compter de la fin de la période examinée. Les pertes fiscales non utilisées n'ont pas de date d'expiration et peuvent être reportées indéfiniment.

## 12. Comptes de régularisation

	2021 K €	2020 K €
Acomptes	102	36
Revenu accumulé	5 287	5 252
	<b>5 389</b>	<b>5 288</b>

## 13. Autres actifs

	2021 K €	2020 K €
Coûts de contrats client différés	827	698
Autres créances	33 269	392 280
Autres actifs	10 915	33 335
	<b>45 011</b>	<b>426 313</b>

GH I est un véhicule de titrisation néerlandais à objectif spécifique qui est hors d'atteinte en cas de faillite et est utilisé dans le cadre de la stratégie de financement du groupe. Grand Harbour I détenait des prêts aux entreprises libellés en euros et en livres sterling et a été financé par le biais d'une tranche achetée par MeDirect Belgium (le « Prêt Senior ») ayant un rang supérieur vis-à-vis de la tranche acquise par MeDirect Malta (le « Prêt Junior »). Ces facilités n'ont pas été engagées et, sauf remboursement préalable, ces prêts auraient du être remboursés au plus tard à l'expiration d'une période de dix ans à compter de la date d'octroi. MeDirect Malta a conservé majoritairement les principaux risques et avantages liés au portefeuille de prêts transféré à GH I, qui continue donc d'être comptabilisé dans l'état de la situation financière de MeDirect Malta.

En 2020, le groupe a mis en œuvre une vaste restructuration de ces accords de financement intragroupe entre MeDirect Malta et MeDirect Belgium, principalement associés au véhicule de financement GH I du groupe. Ces modifications avaient été mises en œuvre afin de stabiliser l'adéquation des fonds propres et des liquidités du groupe, de maximiser les recouvrements sur les

garanties, d'améliorer la protection contre les pertes et de préserver les droits du prêteur privilégié, tout en préservant la stabilité du financement du prêteur junior. Conformément à l'article 77 du livre premier de la loi belge du 25 avril 2014, les modifications ont été soumises à l'autorisation de la Banque nationale de Belgique (« BNB ») et de la Banque centrale européenne (« BCE »). À la suite de cette restructuration, le groupe avait convenu qu'aucun nouvel actif ne sera acheté par GH I et que les remboursements du principal sur la réserve de garanties seront appliqués en premier lieu au remboursement du prêt senior accordé par MeDirect Belgium et en second lieu au remboursement du prêt junior accordé par MeDirect Malta. Au 31 décembre 2020, MeDirect Belgium, inclus dans les dépôts à terme de la Banque auprès d'institutions financières, et MeDirect Malta ont investi dans GH I sur une base de 56 % à 44 % respectivement, le Prêt Senior accordé par MeDirect Belgium s'élevant à 327,2 millions d'euros et le Prêt Junior accordé par MeDirect Malta s'élevant à 176,3 millions d'euros.

Le taux d'intérêt senior sur chaque Prêt Senior correspondait à la somme d'une marge de 2,75 % et de l'Euribor à un mois pour le billet libellé en euros,

et d'une marge de 2,75 % et du LIBOR à un mois pour le billet libellé en livres sterling. Les intérêts dus par GH I à MeDirect Malta en relation avec les prêts juniors étaient égaux à la différence entre :

- (i) le montant des bénéfices comptables réalisés par GH I, des remboursements de prêts prioritaires et des réserves pour une période donnée ; et
- (ii) un montant égal à 0,05 % par an de la moyenne du solde de départ plus le solde final de la garantie alors en circulation.

Le 23 décembre 2021, MeDirect Malta et MeDirect Belgium ont accepté d'ordonner à GH I et au Gestionnaire de garantie de céder toutes les garanties sous la forme de prêts d'entreprise internationaux. MeDirect Belgium a acquis des prêts collatéraux contre une contrepartie de 142,5 millions d'euros et 11,8 millions de livres sterling et MeDirect Malta a acquis des prêts collatéraux auprès de GH I contre une contrepartie de 156,1 millions d'euros et 77,5 millions de livres sterling. Suite au produit de cette vente de prêts, GH I a remboursé le Prêt Senior de MeDirect Belgium qui, à cette date, était équivalent à 103,3 millions d'euros et 44,1 millions de livres sterling, les fonds restants disponibles, après règlement des dépenses, étant attribués à MeDirect Malta au titre de son

Prêt Junior. La vente de prêts de GH I à MeDirect Belgium et MeDirect Malta a été effectuée dans des conditions de pleine concurrence. En vertu d'un accord entre MeDirect Belgium et GH I, les parties ont convenu d'un mécanisme de compensation régi par le droit civil belge résultant en la compensation des montants ci-dessus dus par MeDirect Belgium à GH I en relation avec l'acquisition de prêts internationaux aux entreprises et des montants dus par GH I à MeDirect Belgium en relation avec le remboursement du Prêt privilégié (à l'exception des 11 millions de livres sterling). L'équivalent en euros des montants compensés au 31 décembre 2021 s'élevait à 144,2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, les « Autres actifs » comprennent des soldes s'élevant à 1,9 million d'euros (2020 : 29,0 millions d'euros) détenus auprès d'un créancier hypothécaire tiers aux Pays-Bas jusqu'à ce que les critères d'éligibilité NHG pertinents pour les demandes de prêt spécifiques relatives au portefeuille Dutch Mortgage soient remplis à l'avenir.

Aucun de ces actifs n'est réputé déprécié aux 31 décembre 2021 et 2020 et les pertes de crédit attendues par rapport à ces soldes sont considérées comme insignifiantes aux 31 décembre 2021 et 2020.

## 14. Capital et réserves

<b>Capital social</b>	2021 €	2020 €
Autorisé :		
Actions ordinaires de classe « A » de 1 € chacune	225 000	225 000
Émis et entièrement libéré :		
Actions ordinaires de 1 € chacune	225 000	225 000

### Autres réserves

#### Réserve à la juste valeur

La réserve à la juste valeur de la Banque est imputable à la variation nette cumulée de la juste valeur des investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que l'investissement soit décomptabilisé, déduction faite de l'impôt différé.

<b>Exercice clôturé le 31 décembre</b>	2021 K €	2020 K €
Au début de l'exercice	1 201	(1 641)
Ajustements à la juste valeur	(2 476)	3 780
Impôt différé sur les ajustements à la juste valeur	603	(783)
Reclassement de l'ajustement du compte de résultat lors de la cession	-	(207)
Impôt différé sur les ajustements de reclassement	-	52
En fin d'exercice	(672)	1 201

#### Autres réserves

Les autres réserves se composent de réserves légales d'un montant de 0,2 million d'euros (2020 : 0,2 million d'euros) qui doivent être maintenues par MeDirect Belgium conformément à l'article 7:211 du Code belge des sociétés, ce qui oblige MeDirect Belgium à affecter au moins 5 % de son bénéfice net à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve légale atteigne 10 % du capital social de MeDirect Belgium.

Toutes les réserves à la date de clôture, à l'exception des bénéfices non distribués par la Banque, sont non distribuables.

#### Dividendes

Les administrateurs de la Banque ne proposent pas de dividendes définitifs à distribuer.

## 15. Dettes envers des institutions financière

	2021 K €	2020 K €
Remboursables sur demande et à court terme	8 519	330

## 16. Dettes envers des clients

	2021 K €	2020 K €
Remboursables sur demande et à court terme	1 589 608	1 223 785
Dépôts à terme	556 633	658 175
	2 146 241	1 881 960

## 17. Titres de créance en circulation

	2021 K €	2020 K €
<b>Exercice clôturé le 31 décembre</b>		
Au début de l'année	553 849	-
Valeur nominale d'origine des billets émis	493 100	561 100
Prime sur les billets émis	5 855	-
Frais d'émission	(1 428)	(2 805)
Amortissement de la prime comptabilisée en résultat	(1 242)	-
Amortissement des coûts d'émission comptabilisés en résultat	1 241	557
Rachats	(393 082)	(5 003)
En fin d'exercice	658 293	553 849
<b>Au 31 décembre</b>		
Valeur nominale d'origine des billets émis	656 115	556 097
Prime de billet non amorti	4 613	-
Frais d'émission de billets non amortis	(2 435)	(2 248)
Valeur comptable nette	658 293	553 849
<b>Au 31 décembre</b>		
Bastion 2020-1 NHG B.V.	321 680	343 459
Bastion 2021-1 NHG B.V.	336 613	-
Cavalier BV 2020	-	210 390
Valeur comptable nette	658 293	553 849

Conformément au prospectus de base daté du 13 mai 2020, la Banque a titrisé avec succès une partie de son portefeuille Dutch Mortgage de détail en collectant 350,1 millions d'euros par le

biais d'une transaction RMBS, cotée à la Bourse de Luxembourg. Dans le cadre de la transaction, le portefeuille hypothécaire a été vendu à Bastion 2020-1, un véhicule de titrisation à vocation

spécifique basé aux Pays-Bas, qui est contrôlé par la Banque.

Ce RMBS est soumis à des intérêts supérieurs de 0,60 % par an par rapport à l'Euribor à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) jusqu'à la première date de remboursement facultative, à savoir avril 2025, et à des intérêts supérieurs de 1,00 % par an par rapport à l'Euribor à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) à compter de la première date de remboursement facultative, payables trimestriellement. Toutes les obligations sont remboursables au pair et doivent être remboursées définitivement en avril 2057. Toutefois, la Banque se réserve le droit de rembourser l'obligation dans des circonstances particulières indiquées dans le prospectus de base.

Un investisseur institutionnel a acquis les billets de classe A du RMBS équivalant à 350 millions d'euros, classés au premier rang vis-à-vis de toutes les tranches juniors conservées par MeDirect Belgium. MeDirect conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés au portefeuille néerlandais sous-jacent titrisé garanti par l'État néerlandais et, par conséquent, contrôle Bastion 2020-1. Par conséquent, le portefeuille hypothécaire, les billets prioritaires de Bastion 2020-1 et les produits et dépenses y afférents sont repris dans les états financiers de la Banque.

À chacune des dates de paiement des billets de Bastion 2020-1 tombant les 25 janvier 2021, 23 avril 2021, 23 juillet 2021 et 25 octobre 2021, des montants de 5,7 millions d'euros, 4,5 millions d'euros, 5,7 millions d'euros et 6,2 millions d'euros de billets de classe A, se rapportant à la tranche senior, ont été rachetés, alors qu'à chacune des dates de paiement des billets du 23 juillet 2020 et du 23 octobre 2020, des montants de 2,0 millions d'euros et 3,0 millions d'euros desdits billets de classe A ont été rachetés.

En septembre 2020, MeDirect Belgium a mis en place une facilité de financement d'entrepôt renouvelable de 350 millions d'euros fournie par une grande banque néerlandaise via Cavalier 2020

B.V., un véhicule à vocation spéciale basé aux Pays-Bas qui était contrôlé par MeDirect Belgium. Le financement d'entrepôt a fourni un financement relais qui a permis à MeDirect Belgium de constituer un portefeuille Dutch Mortgage suffisamment important pour être titrisé par le biais d'une transaction RMBS. Fin 2020, les billets de classe A relatifs à la tranche senior de Cavalier 2020 B.V. de 211 millions d'euros étaient détenus par la grande banque néerlandaise, les billets juniors étant conservés par MeDirect Belgium. En substance, ces instruments ont été considérés comme des notes sur les titres de créance en circulation. Cette facilité de financement a été utilisée pour constituer un portefeuille Dutch Mortgage de 154 millions d'euros, qui a ensuite été titrisé. MeDirect Belgium a remboursé des billets de classe A de 104 millions d'euros en janvier 2021, émis 143,1 millions d'euros de billets de classe A en avril 2021, suivis d'un remboursement de 145,0 millions d'euros en mai 2021 et d'un remboursement intégral et final de 105,0 millions d'euros en juin 2021, lorsque l'utilisation de Cavalier a été suspendue et n'a plus été d'actualité. Cavalier 2020 a finalement été dissout le 23 décembre 2021.

Plus spécifiquement, en janvier 2021, MeDirect Belgium a titrisé une partie supplémentaire de son portefeuille Dutch Mortgage de détail par le biais d'une transaction RMBS par laquelle un montant principal de 414 millions d'euros a été vendu à une entité ad hoc de titrisation, appelée Bastion 2021-1 NHG B.V., basée aux Pays-Bas qui est contrôlée par la Banque. À la clôture, le portefeuille Dutch retail mortgage acquis par Bastion 2021-1 NHG B.V. comprenait le portefeuille Dutch Mortgage de 154 millions d'euros qui a été financé par la facilité de financement d'entrepôt obtenue par le biais de Cavalier 2020 B.V. Ce portefeuille, qui a été créé par MeDirect Belgium et ensuite transféré à Cavalier 2020 B.V., a été racheté par MeDirect Belgium et, conjointement avec un autre portefeuille de 260 millions d'euros d'hypothèques néerlandaises, a été transféré à Bastion 2021-1 NHG avant la clôture.

Un investisseur institutionnel a acquis les billets de classe A du RMBS équivalant à 350 millions d'euros, classés au premier rang vis-à-vis de toutes les tranches juniors conservées par MeDirect Belgium. MeDirect conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés au portefeuille néerlandais sous-jacent titrisé garanti par l'État néerlandais. Par conséquent, le portefeuille hypothécaire, les billets prioritaires de Bastion 2021-1 et les produits et dépenses y afférents sont repris dans les états financiers de la Banque.

Ce RMBS est soumis à des intérêts supérieurs de 0,7 % par an par rapport à l'Euribor à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) jusqu'à la première date de remboursement facultative et à des intérêts

supérieurs de 1,05 % par an par rapport à l'Euribor à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) à compter de la première date de remboursement facultative en août 2026, payables trimestriellement. Toutes les obligations sont remboursables au pair et doivent être remboursées définitivement en août 2058. Toutefois, MeDirect Belgium se réserve le droit de rembourser l'obligation dans des circonstances particulières indiquées dans le prospectus de base.

À chacune des dates de paiement des billets de Bastion 2021-1 tombant les 20 mai 2021, 20 août 2021 et 22 novembre 2021, des montants de 4,8 millions d'euros, 5,7 millions d'euros et 6,4 millions d'euros d'obligations de classe A, se rapportant à la tranche senior, ont été rachetés.

## 18. Provisions pour risques et autres frais

	2021 K €	2020 K €
Provisions pour pertes sur créances au titre des engagements de prêts	53	137
<b>Provisions pour pertes sur créances au titre des engagements de prêts</b>		
Au début de l'année	137	-
Variation des pertes de crédit attendues	(84)	137
En fin d'exercice	53	137

## 19. Comptes de régularisation

	2021 K €	2020 K €
Frais d'intérêts courus	5 194	5 250
Autres charges à payer	3 124	1 857
Produits à reporter	1 322	1 977
	9 640	9 084

## 20. Autres passifs

	2021 K €	2020 K €
Impôts indirects à payer	715	1 039
Dettes locatives	3 186	4 464
Autres engagements	20 373	3 713
	<b>24 274</b>	<b>9 216</b>

Les passifs locatifs associés au droit d'utilisation sont analysés ci-dessous.

	2021 K €	2020 K €
<b>Non courants</b>		
Locaux	1 025	1 300
Matériel informatique	374	312
Autres équipements	2	4
Logiciels informatiques	936	1 942
	<b>2 337</b>	<b>3 558</b>
<b>Courants</b>		
Locaux	164	58
Matériel informatique	220	219
Autres équipements	2	2
Logiciels informatiques	463	627
	<b>849</b>	<b>906</b>
	<b>3 186</b>	<b>4 464</b>

L'option de prolongation relative au bail immobilier s'étendant jusqu'en mars 2028 a été incluse dans le passif locatif car la durée du bail reflète l'exercice de cette option.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, le montant total des engagements au titre de la location de matériel

informatique, d'autres équipements et de logiciels informatiques était imputable aux accords passés avec Medifin Leasing Limited, une partie liée.

L'évolution de la valeur comptable de ces passifs est analysée dans le tableau suivant :

	2021 K €	2020 K €
<b>Exercice clôturé le 31 décembre</b>		
Au début de l'année	4 464	5 657
Ajouts	450	2 051
Paiements	(1 891)	(3 517)
Frais d'intérêts	163	273
En fin d'exercice	<b>3 186</b>	<b>4 464</b>

## 21. Produits d'intérêts nets

	2021 K €	2020 K €
<b>Produits d'intérêts</b>		
Prêts et avances aux clients		
- intérêts sur les prêts et avances aux clients	34 396	33 589
- bénéfice net/(pert nettes) représentant la part non effective des couvertures à la juste valeur	673	(1 445)
Titres de placement		
- intérêts sur titres de placement	(1 868)	(1 363)
<b>Total des produits d'intérêts</b>	<b>33 201</b>	<b>30 781</b>
<b>Frais d'intérêts</b>		
Prêts et avances à des institutions financières		
	557	346
Montants dus à des institutions financières		
	2 151	3 086
Montants dus à des clients		
	13 307	12 569
Dettes locatives		
	164	273
<b>Total des frais d'intérêts</b>	<b>16 179</b>	<b>16 274</b>
<b>Produits d'intérêts nets</b>	<b>17 022</b>	<b>14 507</b>

Les produits d'intérêts négatifs de la Banque imputables aux prêts et avances à des institutions financières sont présentés dans les frais d'intérêts plutôt que compensés dans les produits d'intérêts.

Un montant de 0,1 million d'euros (2020 : 1,4 million d'euros) relatif aux actifs financiers dépréciés est inclus dans les produits d'intérêts des prêts et avances aux clients pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

Pour les relations de macro-couverture comprenant des swaps de taux d'intérêt couvrant le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille des hypothèques

à taux fixe, des gains à la juste valeur de 48,3 millions d'euros (2020 : pertes de 12,4 millions d'euros) découlant de dérivés désignés dans des relations de couverture à la juste valeur et de 47,7 millions d'euros (2020 : gains de 10,9 millions d'euros) représentant une baisse nette (2020 : augmentation) de la juste valeur des éléments couverts imputables au risque couvert sont incluses dans le résultat net d'intérêt de la Banque. Les pertes se traduisent dans les intérêts découlant des prêts et avances aux clients, où les intérêts sur les éléments couverts sont présentés..

	2021 K €	2020 K €
Macro-couverture :		
Bénéfices/(pertes) sur instruments de couverture	48 339	(12 356)
(Pertes)/bénéfices sur les éléments couverts imputables au risque couvert – ajustement de base du portefeuille Dutch Mortgage (voir la note annexe 7)	(47 666)	10 911
Bénéfices nets/(pertes nettes) représentant la part non effective des couvertures à la juste valeur	673	(1 445)

## 22. Revenus nets liés aux honoraires et commissions

	2021 K €	2020 K €
<b>Revenus liés aux honoraires et commissions</b>		
Revenu des honoraires de prêt garanti d'entreprise	221	185
Produits des honoraires sur opérations bancaires	17	11
Investment services fees	3 904	2 953
<b>Total des revenus liés aux honoraires et commissions</b>	<b>4 142</b>	<b>3 149</b>
<b>Frais d'honoraires et commissions</b>		
Frais d'honoraires sur opérations bancaires	120	69
Honoraires de transaction et de garde des services d'investissement	995	965
Autres frais d'honoraires	70	61
<b>Total des frais d'honoraires et de commissions</b>	<b>1 185</b>	<b>1 095</b>
<b>Revenus nets liés aux honoraires et commissions</b>	<b>2 957</b>	<b>2 054</b>

## 23. Résultat net des opérations de négociation et autres produits d'exploitation

### 23.1 Résultat net des opérations de négociation

	2021 K €	2020 K €
Résultat net des activités de change	303	418
(Perte nette)/revenu net provenant d'instruments financiers détenus à des fins de transaction	(33)	273
	<b>270</b>	<b>691</b>

### 23.2 Bénéfices réalisés sur la cession d'autres investissements

	2021 K €	2020 K €
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	(208)
Investissements évalués au coût amorti	-	418
	<b>-</b>	<b>210</b>

## 24. Frais de personnel

Les frais de personnel engagés sont analysés comme suit :

	2021 K €	2020 K €
<b>Frais de personnel</b>		
- rémunération et avantages sociaux directs	8 046	5 632
- charges patronales sécurité sociale	878	502
- autres frais de personnel	87	164
- pensions de retraite et de réversion	229	90
	<b>9 240</b>	<b>6 388</b>

Le nombre moyen hebdomadaire de personnes employées au cours de l'exercice, y compris les administrateurs exécutifs, était le suivant :

	2021 K €	2020 K €
Cadres dirigeants et cadres supérieurs	6	4
Autres dirigeants, superviseurs et employés	47	38
	<b>53</b>	<b>42</b>

Le nombre de personnes employées à la date du rapport, y compris les administrateurs exécutifs, était de 59 (2020 : 47).

## 25. Autres frais administratifs

Les autres frais administratifs sont analysés comme suit :

	2021 K €	2020 K €
Frais d'assistance informatique et de télécommunication	4 702	3 869
Frais juridiques et professionnels	5 151	4 205
Dépenses réglementaires	4 588	3 835
Fiscalité indirecte	3 125	2 745
Frais de marketing	6 281	1 596
Autres frais	4 132	3 629
	<b>27 979</b>	<b>19 879</b>

Sont compris dans les autres frais administratifs les honoraires prélevés par les commissaires aux comptes indépendants de la Banque au titre de l'exercice comme suit :

	2021 K €	2020 K €
Services d'audit	230	240
Autres services d'assurance	-	75
Autres services non liés à l'audit	-	30

Les paiements fondés sur des actions sont octroyés à certains administrateurs exécutifs dans le cadre d'un plan de prime de performance. Dans le cadre de ce plan, les administrateurs exécutifs ont droit à des instruments liés à des actions dont la valeur est basée sur les variations de la juste valeur des actions ordinaires de MDB Group Limited, mais qui sont réglés en espèces et qui, par conséquent, ne donnent pas droit aux employés à des actions ou à tout intérêt ou droit sur ces actions. Par conséquent, les instruments liés à des actions comprennent un certain nombre d'actions ordinaires notionnelles de MDB Group Limited déterminées à la date d'attribution par référence aux montants des primes correspondants en tenant compte de la juste valeur des actions à cette date.

Le plan prévoit des attributions initiales liées à des actions et des attributions différées liées à des actions qui sont soumises à une période de report d'au moins douze mois mais sans dépasser cinq ans. Les attributions différées liées à des actions attribuables à des primes de performance sont acquises immédiatement, mais sont également soumises à une période de report. Les montants de règlement sont déterminés sur la base de la juste valeur des actions ordinaires à la date de règlement, c'est-à-dire à la fin de la période de rétention.

Une évaluation de la performance sur la période concernée est utilisée pour déterminer le montant de la prime de performance différée à octroyer. Le paiement basé sur des actions est classé comme un règlement en espèces car les transactions de paiement basées sur des actions avec les employés sont réglées par un paiement en espèces.

## 26. Variation des pertes de crédit attendues et autres frais de dépréciation de crédit

	2021 K €	2020 K €
<b>Variation des pertes de crédit attendues</b>		
Prêts et avances aux clients, y compris les engagements liés au crédit		
- Portefeuille International Corporate Lending (y compris le revenu cumulé)	<b>(6 216)</b>	6 751
- Portefeuille Dutch Mortgage	<b>(13)</b>	144
Soldes auprès de banques centrales	-	1
Investissements évalués au coût amorti		
- Portefeuille Treasury (Trésorerie)	<b>(123)</b>	16
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
- Portefeuille Treasury (Trésorerie)	-	120
- Portefeuille Securitisation	<b>22</b>	2
Autre revenu accumulé	<b>16</b>	13
<b>Autres frais de dépréciation de crédit</b>		
Montants amortis sur créances et avances aux clients		
- Portefeuille International Corporate Lending	<b>8 341</b>	8 409
	<b>2 027</b>	15 456

## 27. Imposition

	2021 K €	2020 K €
<b>Frais fiscaux actuels</b>		
- frais fiscaux de l'exercice en cours	138	146
<b>Charges d'impôts différés (note annexe 11)</b>		
- impôt de l'année en cours	-	(4 610)
<b>Charge/(crédit) d'impôt sur le revenu</b>	<b>138</b>	<b>(4 464)</b>

L'impôt comptabilisé dans le compte de résultat comme perte de la Banque avant impôt diffère du montant théorique qui découlerait de l'utilisation du taux d'imposition applicable en Belgique, pays de constitution de la Société, comme suit :

	2021 K €	2020 K €
<b>Perte avant impôts</b>	<b>(21 057)</b>	<b>(26 789)</b>
Impôt au taux applicable de 25 %	(5 264)	(6 697)
<b>Conséquence fiscale de :</b>		
Frais non déductibles	26	17
Application d'un taux d'imposition effectif inférieur	-	36
Mouvements d'impôts différés non comptabilisés (note annexe 11)	6 582	2 455
Revenus non imposables	(1 235)	(295)
Autre	29	20
<b>Charge/(crédit) d'impôt sur le revenu</b>	<b>138</b>	<b>(4 464)</b>

## 28. Trésorerie et équivalents de trésorerie<sup>16</sup>

Les soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie présentés dans l'état des flux de trésorerie sont analysés ci-dessous :

	2021 K €	2020 K €
<b>Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie :</b>		
Dépôts à vue	32 029	94 100
Dépôts à vue Target 2	167 414	294 605
Dettes envers des institutions financières dont l'échéance initiale est inférieure à 3 mois	(8 519)	(330)
<i>Par état des flux de trésorerie</i>	<b>190 924</b>	388 375
Ajustements pour traduire :		
Soldes auprès de banques centrales	19 591	17 067
Dépôts dont l'échéance initiale est supérieure à 3 mois et dépôts grevés	55 377	17 021
<i>Par état de la situation financière</i>	<b>265 892</b>	422 463

	Notes	2021 K €	2020 K €
<b>Analysés comme suit :</b>			
Soldes auprès de banques centrales	4	187 005	311 672
Prêts et avances à des institutions financières	6	87 406	111 121
Montants dus à des institutions financières	15	(8 519)	(330)
		<b>265 892</b>	422 463

## 29. Engagements de prêt

### Engagements de prêt

Les engagements de prêt représentent des facilités de prêt formelles non utilisées, des facilités de crédit et d'autres engagements similaires à prêter. Au 31 décembre 2021, la Banque avait des engagements non utilisés de 119,0 millions d'euros (2020 : 199,1 millions d'euros) au titre des facilités de crédit renouvelables, dont 99 millions d'euros (2020 : 185,6 millions d'euros) d'engagements non utilisés au titre des facilités de crédit renouvelables

auprès de la société mère de la Banque. En outre, les engagements de prêt relatifs au portefeuille Dutch Mortgage s'élevaient à 72,1 millions d'euros (2020 : 335,7 millions d'euros).

### Engagements d'achat

Au 31 décembre 2021, la Banque s'était également engagée à acheter des facilités de prêt à terme pour un montant de 10,0 millions d'euros (2020 : 0 euro).

<sup>16</sup> En référence à la note 37 pour les changements dans les informations financières comparative

## 30. Parties liées

### Société mère immédiate et ultime

La société tête qui contrôle la Banque est AnaCap Financial Partners II L.P.

La société mère ultime de la Banque est Medifin Investments Limited, une société sans compartiment constituée et enregistrée à Guernesey.

La société mère immédiate de la Banque est MeDirect Bank (Malta) plc, une société anonyme constituée et enregistrée à Malte.

Les parties liées de la Banque comprennent la société tête contrôlante, la société mère ultime, les filiales, toutes les entités contrôlées par la société mère ultime, les principaux dirigeants, les membres de la famille proche des principaux dirigeants et les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par le personnel de la Direction principale ou les membres de leur famille proche.

### Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont définis comme les personnes ayant autorité et responsabilité dans la planification, la Direction et le contrôle des activités de la Banque et de ses sociétés affiliées, à savoir les administrateurs de MeDirect Belgium et MeDirect Malta.

La rémunération des principaux dirigeants constituée de la rémunération des administrateurs est indiquée à la note annexe 24. La Banque offre également des avantages non monétaires aux principaux dirigeants, notamment des primes d'assurance maladie et assurance vie et des pensions.

### Soldes et transactions des parties liées

Dans le cadre de ses activités, la Banque a mené des activités selon des conditions commerciales avec des parties liées, y compris des entités contrôlées par la société mère ultime.

Le tableau suivant indique le montant total des transactions bancaires conclues et les soldes du groupe avec les parties liées de la Banque pour l'exercice financier concerné :

Partie liée	Exercice clôturé le 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2021		Type de transaction/solde
	Revenus des parties liées K €	Frais facturés par des parties liées K €	Montants dus par les parties liées K €	Montants dus aux parties liées K €	
Société mère ultime	-	95	-	-	Suivi des frais
Société mère immédiate	303	-	-	-	Produits d'intérêts
	6 535	-	-	-	Produits d'intérêts - billets de premier rang GH I
	578	-	-	-	Produits d'honoraires d'engagement
	-	942	-	-	Accord de niveau de service d'assistance informatique et de sécurité
	-	-	33 020	-	Autres actifs
	-	-	-	3 996	Autres engagements
Autres sociétés du groupe	-	2 173	-	-	IT et autres services d'assistance
	-	-	-	94	Autres engagements
Principaux dirigeants	-	-	-	45	Montants dus à des clients

## Notes annexes aux états financiers

Partie liée	Exercice clôturé le 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2020		Type de transaction/solde
	Revenus des parties liées K €	Frais facturés par des parties liées K €	Montants dus par les parties liées K €	Montants dus aux parties liées K €	
Société mère ultime	-	95	-	-	Suivi des frais
Immediate parent company	349	-	-	-	Produits d'intérêts
	16 599	-	-	-	Produits d'intérêts - billets de premier rang GH I
	175	-	-	-	Produits d'honoraires d'engagement
	-	1 295	-	-	Accord de niveau de service d'assistance informatique et de sécurité
	-	-	9 022	-	Autres actifs
	-	-	327 222	-	Autres actifs - Billet de premier rang GH I
	-	-	-	1 015	Autres engagements
Autres sociétés du groupe	-	2 207	-	-	IT et autres services d'assistance
	-	-	-	941	Autres engagements
Principaux dirigeants	-	-	-	40	Montants dus à des clients

Le 23 décembre 2021, MeDirect Belgium et MeDirect Malta ont accepté d'ordonner à GH I et au Gestionnaire de garantie de céder toutes les garanties sous la forme de prêts d'entreprise internationaux. MeDirect Belgium a acquis des prêts collatéraux moyennant une contrepartie de 142,5 millions d'euros et 11,8 millions de livres sterling et le produit de cette vente de prêts par GH I a entraîné le remboursement intégral du Prêt Senior de MeDirect Belgium qui, à cette date, était équivalent à 103,3 millions d'euros et 44,1 millions de livres sterling.

En 2021, il y a également des paiements à d'autres sociétés du groupe relatifs aux contrats de location traités conformément aux exigences de la norme IFRS 16 d'un montant de 1,9 million d'euros (2020 : 3,5 millions d'euros). Conformément à la norme IFRS 16, la Banque a comptabilisé les passifs de location en vertu d'accords de location avec des parties liées (voir note annexe 20).

Tout au long de l'exercice financier, MeDirect Malta a refacturé à MeDirect Belgium une rémunération des salariés et des avantages sociaux de 4,1 millions d'euros (2020 : 3,5 millions d'euros).

## 31. Informations sectorielles

La Banque s'engage dans une activité de prêt exercée depuis la Belgique et qui se compose de prêts hypothécaires néerlandais, prêts aux entreprises internationales ainsi que de l'investissement dans des instruments garantis de qualité de crédit supérieure tels que les obligations garanties, la dette bancaire de premier rang garantie, la dette souveraine associée et l'investissement dans des tranches AAA d'entités de titrisation à vocation spécifique. Les revenus garantis par les actifs susmentionnés sont complétés par les revenus générés par la Banque sur son activité patrimoniale. Les informations relatives aux produits et services et aux zones géographiques figurent dans les notes annexes 2, 7, 8, 21 et 22 des états financiers, qui fournissent

des informations sur les risques financiers, les concentrations de crédit par secteur et par localisation, ainsi que les produits du segment à déclarer unique.

Conformément à l'article 89 de la CRD IV, la Banque doit communiquer les informations relatives au chiffre d'affaires, au nombre d'employés, au bénéfice avant impôts, aux subventions fiscales et publiques reçues par pays, en tenant compte de toutes les juridictions dans lesquelles elle exerce ses activités. La Banque n'intervient qu'en Belgique et ces informations sont communiquées dans les notes annexes aux états financiers. La Banque n'a reçu aucune subvention publique liée aux activités de la Banque en tant qu'établissement de crédit.

## 32. Actifs détenus sur la base d'un prête-nom

Dans le cadre de sa proposition de gestion de patrimoine, la Banque agit en qualité de prête-nom détenant des instruments financiers pour le compte de clients. Les actifs détenus sous un prête-nom ne sont pas des actifs de la Banque et ne sont pas comptabilisés dans les états de la situation financière. Par conséquent, la Banque n'est exposée

à aucun risque de crédit lié à ces placements car elle ne garantit pas ces investissements.

Au 31 décembre 2021, le total des actifs détenus par la Banque pour le compte de clients s'élevait à 864,2 millions d'euros (2020 : 612,1 millions d'euros).

## 33. Événements postérieurs à la date de communication

### *Conflit entre la Russie et l'Ukraine*

Après la date de communication, un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine a commencé avec des sanctions économiques consécutives imposées par d'autres pays à l'encontre de la Russie. Cela devrait avoir un impact significatif sur les juridictions touchées, avec un risque économique accru.

La Banque a procédé à une première évaluation de la situation actuelle de l'entreprise. La Banque n'a pas d'exposition directe à des actifs dans ces juridictions et a conclu qu'il ne devrait pas

y avoir de conséquences importantes pour la Banque. Le groupe s'assurera du respect de toutes les sanctions politiques imposées et suivra et continuera de suivre de près l'évolution de ces événements étant donné l'incertitude et l'instabilité élevées sur la scène économique mondiale début 2022. Bien que la Banque n'envisage pas d'impact indirect significatif sur son portefeuille de prêts, la nature précise et l'effet d'un tel conflit, y compris toute conséquence défavorable sur l'économie, ne peuvent pas être déterminés à ce stade.

### Règlement des prêts

En raison de nouveaux développements en 2022, il y a eu des prêts internationaux aux entreprises avec deux contreparties qui n'ont pas été réglés comme prévu initialement, en raison d'un calendrier imprévu ou de questions juridiques techniques, pour un

montant de 19 millions d'euros, ce qui a entraîné un remboursement en espèces de GH I à MeDirect Bank, pour régler l'exposition restante de la note de premier rang.

## 34. Transition vers les normes IFRS adoptées par l'UE

La communication du comité bancaire, financier et des assurances aux établissements de crédit de droit belge, datée du 19 août 2004, implique qu'une obligation de consolidation déclenche l'obligation de préparer des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS telles qu'elles sont adoptées par l'UE. Ce cadre de communication déterminera le périmètre de consolidation et les règles selon lesquelles la consolidation sera mise en œuvre, c'est-à-dire quelles entités devront être incluses dans ces comptes consolidés et comment elles devront l'être.

En vertu de l'arrêté royal du 5 décembre 2004, les banques et autres établissements de crédit non cotés en Belgique ont été tenus d'utiliser les

normes IFRS dans leurs états financiers consolidés conformément au règlement comptable de l'UE.

Par conséquent, les exigences applicables conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'UE (« IFRS adoptées ») sont le cadre d'information que MeDirect Belgium applique dans ces états financiers IFRS statutaires.

Ces informations financières ont été préparées sur la base des exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS en question qui sont approuvées par l'UE et en vigueur (ou disponibles pour une adoption anticipée) au 31 décembre 2021.

## 35. Informations légales

MeDirect Bank SA est une société anonyme constituée en Belgique.

La société tête qui contrôle la Banque est AnaCap Financial Partners II L.P., une société en commandite enregistrée à Guernesey, dont le siège social est sis au 2e étage, Windsor House, Lower Pollet, St Peter Port, Guernesey, GY1 1WF.

La société mère ultime de la Banque est Medifin Investments Limited, une société sans compartiment constituée et enregistrée à Guernesey, dont le siège social est situé au 2e étage, Windsor House, Lower Pollet, St Peter Port, Guernesey, GY1 1WF.

La société mère immédiate de la Banque est MeDirect Bank (Malta) plc, une société anonyme,

constituée et enregistrée à Malte, dont le siège social est situé à The Centre, Tigné Point, Sliema, TPO 000, Malte. MeDirect Bank (Malta) plc rédige les états financiers consolidés du groupe dont fait partie la Banque. Ces états financiers consolidés seront déposés et disponibles pour inspection publique auprès du Registre des sociétés de Malte.

MeDirect Bank (Malta) plc est une filiale détenue à 100 % de MDB Group Limited. MDB Group Limited rédige les états financiers consolidés du groupe dont MeDirect Bank (Malta) plc et la Banque font partie. Ces états financiers consolidés seront déposés et disponibles pour inspection publique auprès du Registre des sociétés de Malte. Le siège social de MDB Group Limited est situé à The Centre, Tigné Point, Sliema, TPO 000, Malte.

## 36. Informations complémentaires

Les états financiers selon les normes IFRS de la Société sont publiés en français et en néerlandais. La version néerlandaise est une traduction de la version française originale et est publiée avec

l'aimable autorisation des parties prenantes. En cas de disparité entre les deux versions, la version française prévaut.

## 37. Informations financières comparatives

Certains montants dans les états des flux de trésorerie de l'exercice comparatif ont été réalignés pour se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Ces reclassements dans l'état des flux de trésorerie ont été effectués entre les postes d'intérêts et de commissions perçus, de dépôt de réserve auprès des banques centrales, de prêts et avances aux institutions financières et aux clients, et de trésorerie ou équivalents de trésorerie au début et à la fin de l'exercice comparatif.

Ces reclassements ont été effectués en raison d'une approche différente pour déterminer la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin de la période de référence. Le solde total du compte de dépôt de réserve auprès de la banque centrale était traité dans le passé comme de l'encaisse affectée, mais seul le montant obligatoire à détenir sur ce compte de réserve est maintenant

évalué comme de l'encaisse affectée. En outre, un compte de marge en relation avec le swap de taux d'intérêt structuré au sein des prêts et avances aux institutions financières et aux clients n'a pas été traité comme de la trésorerie ou équivalents de trésorerie, étant donné que ce solde est grevé.

De même, un reclassement entre les intérêts et commissions perçus et les prêts et avances aux institutions financières et à la clientèle a été effectué afin que l'ajustement de la base de la juste valeur du portefeuille de prêts hypothécaires néerlandais et la juste évaluation des swaps de taux d'intérêt connexes n'aient pas d'incidence sur les états des flux de trésorerie, étant donné qu'il s'agit de transactions sans effet sur la liquidité.

Ces éléments ont été retraités pour l'exercice comparatif comme suit :

	31 décembre 2020 K €	Augmentation/ (Diminution) K €	31 décembre 2020 (Retraité) K €
<b>États des flux de trésorerie (extrait)</b>			
Recettes d'intérêts et commissions	49 706	(10 911)	38 795
Dépôt de réserves auprès des banques centrales	(102 703)	100 436	(2 267)
Dépôt de réserves auprès des banques centrales	(918 329)	(5 110)	(923 439)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	64 533	194 169	258 702
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	109 791	278 584	388 375